


BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EM. III NAPOLI
B. Prov.
III
935


BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio XX
Palchetto
Num.° d' ordine

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

Paris, de l'imprimerie de J. Smith, rue Montmorency, n° 16.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHOELL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLES DES LITTÉRATURES GRECQUE ET ROMAINE.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

LIBRAIRIE DE GIDE FILS,

RUE SAINT-MARC, N° 20.

1830.

SUITE DU LIVRE IV.

SUITE DU CHAPITRE VI.

De la chevalerie, des croisades et du royaume de Jérusalem.

SECTION VII.

Cinquième et sixième croisades, 1217 *et* 1228.

Cinquième croisade de 1217, des Hongrais.

La cinquième croisade fut entreprise en 1217 par des Hongrais, ayant à leur tête leur roi André II. Des vaisseaux vénitiens les portèrent à S. Jean d'Acre où André se réunit à Jean de Brienne qui portait le titre de roi de Jérusalem, et à Hugues, roi de Chypre.

Jean de Brienne, treizième roi de Jérusalem.

Jean de Brienne, cadet sans fortune, était venu en Palestine pour chercher l'occasion d'en faire une. Il la trouva dès le lendemain de son arrivée à S. Jean d'Acre le 14 septembre 1210. Depuis le 1 avril 1205, époque de la mort d'Amauri II, personne ne portait le titre de roi de Jérusalem auquel Marie, fille de Conrad de Montferrat et de la reine Isabelle, avait droit. Brienne l'épousa et fut proclamé roi de Jérusalem. Il aurait mérité de n'être pas seulement un monarque titulaire.

Les Croisés arrivés avec André prirent quelques forteresses, mais dans l'attaque du mont Thabor les rois de Chypre et de Jérusalem abandonnèrent les Hongrais. Cet échec, les mauvaises nouvelles qu'An-

dré II reçut de son pays et une maladie grave dont il fut attaqué, l'engagèrent à s'en retourner en 1218 dans ses états, malgré l'excommunication dont le patriarche de Jérusalem le menaça.

Prise de Damiette, 1219.

Léopold, duc d'Autriche, Otton, duc de Méranie et plusieurs prélats allemands qui s'étaient croisés avec André II, restèrent après le départ des Hongrais. Guillaume, comte d'Hollande, leur amena en 1218 un renfort. C'étaient des Frisons et des habitans de Cologne qui, ayant pris la croix et équippé une flotte, abordèrent à Lisbonne et aidèrent Alphonse II à gagner le 21 octobre 1217 la bataille d'Alcazar[1]. S'étant réunis à leurs confrères qu'ils trouvèrent en Palestine, ils s'embarquèrent à S. Jean d'Acre et attaquèrent Damiette. Le sultan Ayoubite d'Égypte, *Malek al Kamel*, nommé *Meleddin* par les historiens chrétiens, et son frère *Moudham Charfeddin*, noms dont les Chrétiens ont fait Corradin, sultan Ayoubite de Damas, ne purent sauver la ville : elle se rendit aux Croisés le 5 novembre 1219. Meleddin fit alors des propositions avantageuses aux Chrétiens : il offrait de leur rendre Jérusalem avec la vraie croix et tous les esclaves chrétiens. Le cardinal Pélage, légat du pape qui s'était arrogé la direction de l'xepédition, ne permit pas d'accepter ces conditions. Cependant l'armée chrétienne qui s'était mise en marche vers le Caire, souffrit plusieurs échecs de la part de l'ennemi qui avait pratiqué une inondation artificielle du Nil.

[1] Il existe un itinéraire d'un Frison qui fut un des Croisés. Il est inséré dans la chronique d'Émo in Math. *Anal.* T. II, p. 26.

Bientôt elle se trouva dans une telle détresse qu'elle se vit obligée de conclure une paix de huit ans, et de laisser comme otages entre les mains des Musulmans, le roi de Jérusalem, le cardinal légat, le duc Louis de Bavière que l'empereur Frédéric II avait envoyé avec des renforts, et plusieurs évêques. Damiette fut remise au sultan le 7 septembre 1221 et il rendit les otages. Ainsi finit la cinquième croisade sans plus de succès que les précédentes.

Frédéric II, quatorzième roi de Jérusalem.

Dès l'an 1215 l'empereur Frédéric II avait fait vœu de prendre la croix. Honorius III qui avait plus d'un motif de l'éloigner, le pressa itérativement d'accomplir sa parole. Enfin il trouva une occasion d'intéresser la gloire personnelle de ce prince à la conquête de la Terre-sainte. Après la malheureuse issue de la cinquième croisade, Jean de Brienne, roi de Jérusalem, était venu en Europe solliciter de nouveaux secours. L'empereur Frédéric II, ayant perdu son épouse en 1222, le pape négocia un mariage entre ce monarque et Yolande, fille unique de Jean de Brienne et de Marie de Montferrat, et par conséquent héritière du royaume de Jérusalem des droits de sa mère.

Les noces furent célébrées en 1225, et aussitôt Frédéric II prit le titre d'un royaume qu'un vœu solennel l'engageait à conquérir. Jean de Brienne traita d'usurpation la conduite de son gendre, contre lequel nous le verrons plus tard commander des armées.

L'empereur avait fixé son départ pour la Palestine à l'année 1225; mais le peu de résultat qu'avaient eu les courses de Jean de Brienne en France, en Espagne,

en Angleterre et en Allemagne, dont la noblesse au moins paraissait avoir perdu le goût des expéditions d'outremer, servit de prétexte à Frédéric II pour demander un nouveau délai jusqu'en 1227, le pape l'accorda; il fut conclu à San Germano une convention par laquelle l'empereur reconnaissait qu'il encourrait par le fait l'excommunication, s'il manquait à ce nouvel engagement.

Honorius III mourut le 18 mars 1227, peu de mois avant l'expiration du dernier terme qu'il avait fixé à l'empereur pour son expédition en Terre-sainte. Son successeur Grégoire IX, aussitôt que la cérémonie de son intronisation fut passée, rappela à Frédéric II son engagement, le priant de ne pas se placer, par un plus long retard, dans un embarras d'où il ne dépendrait plus du saint-siége de le tirer. Le pape se regardait comme d'autant plus obligé à presser l'empereur de satisfaire à son vœu, que c'était lui-même qui, comme cardinal, lui avait présenté la croix; et il faut convenir que depuis si long-temps le monde entier était plein du projet de la future expédition de l'empereur en Terre-sainte, que Grégoire IX se serait couvert de ridicule en permettant de nouveaux subterfuges. Frédéric ne pouvait plus prétexter le manque de zèle de ses contemporains. Avant le terme fixé, il arriva en Pouille une foule innombrable de Croisés; l'Angleterre seule fournit 60,000 hommes. C'étaient, il est vrai, la plupart des gens sans fortune; néanmoins Louis IV, landgrave de Thuringe, l'époux d'une princesse hongraise, dont nous aurons encore l'occasion de parler,

était du nombre. Le rendez-vous général fut donné à Brindes, où les embarcations étaient préparées. Les chaleurs de l'été engendrèrent des maladies qui emportèrent une grande partie des Croisés. Cependant l'empereur fit partir un gros transport et s'embarqua lui-même le 8 septembre 1227 avec le landgrave. Il entra dans le port d'Otranto, probablement pour prendre congé de son épouse. A peine y fut-on arrivé que le landgrave de Thuringe succomba à la maladie qui régnait parmi les troupes : l'empereur lui-même en eut un accès si violent qu'il ne put partir. Plusieurs Croisés qui s'étaient déjà embarqués, revinrent ; d'autres arrivèrent en Palestine sous la conduite du duc de Limbourg. Le pape, qui ne crut pas l'excuse de Frédéric fondée, ou qui ne pensa pas qu'une maladie pût dispenser de remplir un vœu si solennel, excommunia l'empereur, sans autre examen, le 29 septembre 1227. Une correspondance très-violente eut lieu alors entre le pape et l'empereur ; les esprits s'aigrirent de plus en plus ; on s'écrivit des injures, et le jeudi-saint 1228 Grégoire IX, renouvelant l'excommunication, menaça de déclarer Frédéric II déchu de la Pouille et de la Sicile, fiefs de l'Église.

Commencement des brouilleries entre Grégoire IX et Frédéric II.

L'empereur de son côté fit une chose qui dut extrêmement chagriner le pape. Parmi les familles gibellines de Rome, il n'y en avait pas qui fût plus odieuse au pape que celle de Frangipani. Frédéric II acheta toutes les possessions de cette famille, et les réunit en un fief qu'il confia à la famille de Frangipani même. Ainsi l'empereur eut des vassaux dans l'enceinte de Rome.

Croisade de Frédéric II, 1228.

Cependant ce prince, après s'être fait donner des subsides extraordinaires par un parlement assemblé à Capoue, voulant prouver au monde entier que sa maladie n'avait point été une feinte, nomma Raynaud, duc de Spolète vicaire de ses états italiens, s'embarqua le 11 août 1228 à Brindes, et arriva le 8 septembre à S. Jean d'Acre.

Le pape était entré trop loin dans le projet d'envelopper l'empereur dans une guerre d'Italie pour y renoncer si facilement; d'ailleurs le départ de Frédéric avec des forces peu considérables lui paraissait moins l'accomplissement de son vœu, qu'une ruse afin de s'en acquitter pour la forme et tromper le monde et l'Église. Ainsi réprouvant une entreprise formée par un excommunié, avant de s'être préalablement réconcilié avec l'Église, ce fut lui qui fit naître des obstacles qui devaient en empêcher la réussite. Il renouvela l'excommunication de Frédéric, et envoya deux Franciscains ou frères mineurs en Palestine pour défendre au patriarche, aux ordres religieux, aux Allemands, en un mot, aux Chrétiens, d'obéir aux ordres de l'empereur. Ces mesures jetèrent Frédéric II en un embarras d'autant plus grand qu'il n'avait pas trouvé en Syrie les affaires dans la situation favorable qu'il avait espérée. Il n'aurait probablement pas formé l'entreprise de conquérir le royaume de Jérusalem avec des forces si faibles, s'il n'y avait été invité par Malek al Kamel, cinquième sultan ayoubite d'Égypte, qui voulait s'en former un appui contre son frère Moudham (Corradin) sultan de Damas, avec lequel

il se trouvait en guerre. Mais Moudham était mort en 1227; et Kamel, se regardant alors comme chef des Ayoubites, s'était emparé de la Palestine, sans égard pour les droits de Daoud, fils de Moudham, auquel il laissa Damas. Ainsi d'allié de Frédéric il en était devenu l'ennemi.

A l'arrivée des deux Franciscains, apôtres de discorde, les Croisés abandonnèrent Frédéric II, à l'exception des Allemands, des Génois et des Pisans. Il se trouvait à Jaffa à la tête de 800 chevaliers et de 10,000 fantassins; autour de son armée étaient postées les armées du sultan d'Égypte et de celui de Damas. La jalousie qui divisait ces deux princes entre lesquels l'empereur pouvait choisir un allié, et l'estime personnelle que Frédéric et Kamel avaient conçue l'un pour l'autre, furent probablement les causes d'un événement bien inattendu. Le 18 février 1229 il fut conclu entre l'empereur et le sultan d'Égypte une trève de dix ans, en vertu de laquelle Jérusalem, Bethléem, Narareth, Rama et tout le pays situé entre S. Jean d'Acre, Tyr, Sidon et Jérusalem, c'est-à-dire le royaume de Jérusalem, tel qu'à environ quatre châteaux près, il avait existé jadis, furent abandonnés aux Chrétiens, et avec la condition que ceux-ci pourraient rétablir les anciennes forteresses, sans qu'il fût permis au sultan d'en construire de nouvelles. Les Chrétiens s'engagèrent à conserver les mosquées qu'ils trouveraient, et à laisser venir les Musulmans aux Lieux saints qu'ils vénèrent aussi bien que les Chrétiens. Toutefois les Musulmans devaient y paraître

Le royaume de Jérusalem est cédé à Frédéric II.

sans armes et ne pourraient pas demeurer dans Jérusalem. On se rendit réciproquement les prisonniers.

Frédéric II couronné roi de Jérusalem, 1229.

Le 17 mars 1229, quarante-deux ans après la prise de Jérusalem par Saladin, Frédéric II y fit son entrée ; mais en se conformant aux conseils de Hermann de Salza, grand-maître de l'Ordre Teutonique qui désirait éviter toute collision entre l'Église et l'empereur, celui-ci n'assista pas à la messe qui fut célébrée. Toutefois, ne voulant pas déroger à ses droits, il alla après la messe à l'Église, prit la couronne qui était posée sur l'autel et la plaça sur sa tête. Le lendemain l'évêque de Césarée mit l'église du Saint Sépulcre et tous les Lieux saints en interdit. Une lettre du patriarche, adressée au pape et conservée par l'historien Matthieu Paris qui mérite toute confiance quand il travaille sur pièces et documens, prouve que l'orgueil blessé du prélat qui n'avait pas été consulté par Frédéric, fut le motif de sa conduite.

Les Templiers qui avaient alors pour grand-maître Pierre de Montaigue, avaient montré une malveillance particulière pour Frédéric II. On assure même qu'un jour ils avertirent Kamel qu'il lui serait facile de s'emparer de sa personne à l'occasion d'un pélerinage qu'il faisait au Jourdain, et que le sultan indigné de la trahison, renvoya la lettre à l'empereur. Ce monarque, après la convention qui lui rendit Jérusalem, prit des mesures vigoureuses contre ces chevaliers, leur interdit l'entrée de la ville sainte, et cassa les armées particulières que les ordres militaires entretenaient. Après avoir confié le gouvernement du royaume à Richard

Félinger, son maréchal, Frédéric II s'embarqua le 17 mai 1229 pour retourner à Brindes.

Après le départ de Frédéric II de la Terre-sainte, en 1229, les barons du royaume de Jérusalem refusèrent d'obéir à son maréchal, et ce pays tomba dans une anarchie complète. Grégoire IX fit prêcher une nouvelle croisade, et Thibaut I.er, roi de Navarre et comte de Champagne, Pierre Mauclerc de Dreux, comte ou duc de Bretagne, le connétable Amauri de Montfort, les comtes de Nevers et de Bar, et d'autres grands vassaux de France s'engagèrent dans cette entreprise, à la tête de laquelle Frédéric II devait se mettre; mais arrivés en 1239 à Lyon où était le rendez-vous général, ils reçurent une bulle du pape qui, leur annonçant ses nouvelles brouilleries avec l'empereur, leur ordonnait de se séparer. Quelques-uns obéirent à cet ordre; d'autres s'embarquèrent à Marseille ou à Brindes et arrivèrent en Palestine; le roi de Navarre était du nombre. Aussitôt ils rompirent la paix conclue par l'empereur avec les Ayoubites et marchèrent de Joppé à Ascalon; mais le 13 novembre ils furent surpris et défaits : les comtes de Bar et de Montfort tombèrent entre les mains des Infidèles. Comme il avait éclaté une guerre civile entre les sultans de Damas et d'Égypte, tous les deux descendans de Saladin, les Chrétiens, malheureusement aussi divisés en partis, se joignirent les uns à l'Ayoubite d'Égypte, les autres à celui de Damas; les Templiers au premier, les Hospitaliers à l'autre. Jérusalem qui, depuis onze ans avait appartenu aux Chrétiens, tomba de nouveau au pouvoir des Turcs.

Croisade de 1239.

Jérusalem tombe au pouvoir des Turcs, 1239.

Raoul de Cœuvres, roi de Jérusalem, 1240.

Ce fut dans ce moment que se présenta un nouveau roi de Jérusalem : c'était Raoul, seigneur de Cœuvres, frère du comte de Soissons, qui avait épousé Alix, fille de Henri de Champagne, roi de Jérusalem, et veuve de Hugues I.er, roi de Chypre. Les barons déférèrent à Raoul le gouvernement du royaume, en réservant les droits de Conrad IV, fils de Frédéric II; mais ce roi d'un royaume qui n'existait pas sous le soleil, quitta bientôt la Terre-sainte, délaissant son épouse et sa couronne.

Jérusalem est rendue aux Chrétiens.

Une année après le roi de Navarre, Richard, comte de Cornouailles, frère du roi Henri III, arriva en Palestine avec de l'argent et des troupes; mais comme il ne put réconcilier les deux ordres qui se détestaient, il se borna à conclure un arrangement avec les Ayoubites, par lequel Jérusalem, Ascalon et Tibériade furent rendues aux Chrétiens. Richard les confia aux officiers de Frédéric II.

Les Khowaresmiens s'emparent de Jérusalem, 1244.

Un nouvel ennemi s'éleva vers cette époque contre les Chrétiens; un ennemi, dont ils n'avaient pas encore entendu parler. C'étaient les Khorasmiens ou Khowaresmiens, anciens habitans d'un empire situé entre la mer Caspienne et la mer des Indes, auquel les Mongols avaient mis fin. Sous la conduite de Djelaleddin, fils de leur dernier roi, ils avaient quitté leur patrie avec leurs femmes, leurs enfans et leurs troupeaux, et, après avoir perdu leur prince en Mésopotamie, ils arrivèrent successivement jusqu'en Syrie. Saleh, sultan d'Égypte, voyant les Chrétiens se déclarer de plus en plus pour son rival, le sultan de Damas, engagea les

nouveaux venus à faire la guerre au sultan et à ses alliés. Dévastant toutes les contrées où ils mettaient le pied, les Khorasmiens avancèrent jusqu'à Jérusalem, prirent cette ville le 17 septembre 1244, la saccagèrent, détruisirent le Saint Sépulcre, ouvrirent les tombeaux des rois et brûlèrent les ossemens. Quiconque parmi les habitans de Jérusalem n'était pas jugé propre à servir comme esclave, fut impitoyablement massacré. Les Chrétiens réunis à Gaza aux sultans de Damas et d'Émèse furent défaits le 18 octobre de la même année; dans cette bataille 312 Templiers, 325 chevaliers de S. Jean, et 16,000 hommes périrent. Trente-trois Templiers seulement, vingt-six Hospitaliers et trois chevaliers Teutoniques échappèrent à la mort. Destruction du Saint Sépulcre.

Dans le courant de l'année si malheureuse pour les Chrétiens de la Palestine, Louis IX, roi de France, se trouvant à Pontoise fut atteint d'une maladie dangereuse qui fit des progrès si rapides, qu'au bout de peu de jours on désespéra de sa vie. Il tomba dans une profonde léthargie; on le crut mort, et une des femmes qui le servaient, allait, selon l'usage, lui couvrir le visage, lorsque ouvrant subitement les yeux, il prononça ces paroles : La lumière de l'Orient s'est répandue du haut du ciel sur moi par la grâce du Seigneur, et m'a rappelé d'entre les morts. Il demanda aussitôt la croix à l'évêque de Paris, et fit vœu d'aller en Terre-sainte. « Lors la Royne sa mere oy dire que la parole li estoit revenu, et elle en fist si grant joie comme elle pot plus. Et quant elle sot que il fu croisié, ainsi comme il mesme le contoit, elle S. Louis se croise.

mena aussi grand deul, comme si elle le veist mort. » C'était à la fin de l'année 1244.

Odon de Châteauroux, cardinal évêque de Frascati, prêchait la croisade en France comme légat du pape. Un historien du temps, mais qui n'était pas Français et qui ne mérite pas toujours d'être cru sur parole, surtout quand il parle des affaires de France, Matthieu Paris, raconte que le roi usa de ruse pour engager beaucoup de seigneurs de sa cour à prendre la croix. C'était la coutume, dit-il, qu'aux fêtes solennelles les rois donnassent aux seigneurs qui se trouvaient à la cour, de certaines capes ou casaques fourrées dont ils se revêtaient sur-le-champ. Louis ordonna de préparer de ces livrées (c'est le nom qu'elles portaient) pour la veille de Noël en plus grand nombre et beaucoup plus belles qu'à l'ordinaire. Le roi les distribua dans une chambre obscure, et chacun endossa celle qu'il avait reçue et suivit sur-le-champ le roi à la messe qui se disait avant le jour. A la lumière on découvrit que chaque casaque était ornée d'une croix brodée en or. Les plus illustres d'entre les personnes qui prirent part à la croisade de Louis IX furent ses trois frères, Robert, comte d'Artois; Alphonse, comte de Poitou (bientôt aussi de Toulouse) et Charles, comte d'Anjou et de Provence; Jean de Dreux, comte ou duc de Bretagne, et Hugues IV, duc de Bourgogne, tous les deux de la maison royale; les comtes de Flandre, de Saint Paul, de la Marche, de Bar, de Soissons, de Rethel, de Montfort, de Vendôme; le connétable Humbert de Beaujeu, le grand-chambel-

lan de Beaumont, Archambaud de Bourbon, Raoul de Couci; les seigneurs des Barres, d'Apremont, de Moilli, de Bethune, de Noailles; enfin le célèbre historien du saint roi, Jehan sire de Joinville, sénéchal de Champagne. Sept archevêques ou évêques se croisèrent avec ces chevaliers.

SECTION VIII.

Septième croisade, 1248.

Départ de St. Louis, 1248. Après avoir confié la régence pendant son absence à sa mère la reine Blanche de Castille, Louis IX s'embarqua avec Marguerite de Provence, son épouse, et avec deux de ses frères, le 12 juin 1248 à Aigues-Mortes, ville qu'il avait fait bâtir exprès pour se servir du port qu'elle formait. Avec lui s'embarqua une armée de 40,000 hommes, dont 2800 chevaliers. Le 28 septembre le roi arriva en Chypre où il passa l'hiver auprès du roi Henri de Lusignan, s'occupant à terminer les contestations qui divisaient les Chrétiens de Palestine, et à conclure des marchés pour les embarcations nécessaires, avec les Vénitiens, les Pisans et les Génois, dont l'avidité était sans borne.

D'après l'avis du roi de Chypre Louis se décida à attaquer l'Egypte, persuadé qu'après la conquête de ce pays où se trouvait la principale force des Ayoubites, la soumission de la Palestine serait aisée. Conformément à l'esprit chevaleresque du temps, il envoya défier *Malek al Saleh Nodjemeddin*, sultan d'Égypte, fils de ce Malek qui avait été l'ami de Frédéric II. Saleh lui-même avait des sentimens de bienveillance pour les Chrétiens : il versa des larmes lorsque, couché sur son lit de mort, il reçut cette déclaration de guerre.

Prise de Damiette, 1249. Le 15 mai 1249 l'armée française s'embarqua à Limisso sur 1800 vaisseaux, et peu de jours après on jeta

l'ancre devant Damiette. La flotte égyptienne bordait les côtes pour empêcher le débarquement; mais Louis résolut d'attaquer sans perte de temps. Son exemple anima les troupes; il se jeta lui-même dans la mer où il eut de l'eau jusqu'aux épaules, et marcha droit aux ennemis. Les vaisseaux égyptiens furent coulés à fond par les pierres que lançaient les machines des vaisseaux français. Les Turcs s'enfuirent et abandonnèrent la ville aux Chrétiens. Louis y entra en procession, la tête et les pieds nus, accompagné de la reine, de ses frères, du roi de Chypre, de tous les seigneurs de l'armée, et précédé du légat, du patriarche de Jérusalem et de tous les évêques français. Le légat bénit et purifia la grande mosquée, et le Te Deum y fut chanté.

On passa près de six mois à Damiette, parce que le roi attendait le comte de Poitou qui n'arriva que le 28 octobre, avec l'arrière-ban de France, comme dit Joinville. Les chevaliers français, en se livrant dans cette ville aux plaisirs et à la dissolution, devinrent un objet de haine pour les habitans. Ni l'exemple, ni l'autorité du roi ne purent modérer leurs excès. Le comte de Toulouse s'était rendu à Aigues-Mortes pour voir la comtesse de Poitou, sa fille, qui devait s'y embarquer. Il y mourut, et sa succession fut recueillie au nom de son gendre par la reine Blanche.

On balança si l'on devait commencer par l'attaque d'Alexandrie ou par celle du Caire : l'avis de l'impétueux comte d'Artois, que «qui voulait occire le serpent, il lui devait premier écraser la tête,» prévalut,

principalement à cause d'intelligences qu'on avait pratiquées avec le commandant du Caire; et le 20 novembre on se mit en marche pour cette ville. La flotte suivit l'armée en remontant le Nil. Le roi avait 60,000 hommes, dont le tiers à cheval. La reine et les comtesses d'Artois et de Poitou restèrent à Damiette sous la protection d'une forte garnison.

Le sultan, qui sentait sa fin approcher, fit itérativement des propositions de paix: il offrit de rendre le royaume de Jérusalem, de délivrer tous les prisonniers chrétiens, et de céder la ville de Damiette avec tout son territoire. Ces propositions ayant été refusées, le sultan mourut le 22 novembre 1249. Son fils *Moattam Touran Chah* se trouvant en Asie, Facardin (Faccredin), général des troupes, se chargea du gouvernement.

Bataille de Massoure, 1250.

Le 23 janvier 1250 l'armée passa avec une assez grande perte un bras du Nil qui conduit à Tanis, et mit en fuite un corps de troupes placé de l'autre côté. Le comte d'Artois, sans demander l'ordre du roi, poursuivit les fuyards avec un tiers de l'armée et malgré les représentations du grand-maître des Templiers; il poussa ainsi jusqu'à Massoure, où il tomba dans le gros de l'armée ennemie, et fut tué avec beaucoup d'autres braves.

L'armée du roi éprouva infiniment de difficultés dans sa marche. Les principales provenaient de la crue du Nil, ainsi que du feu grégeois dont la connaissance avait passé des Grecs aux Turcs, mais qui était entièrement nouveau aux Français: il faisait parmi eux de

grands ravages et causait une grande consternation. « Ung soir advint, dit Joinville, que les Turcs amenerent ung engin, qu'ilz appelloient la perriere, ung terrible engin à mal faire : et le misdrent vis à vis des chaz chateilz, que messire Gaultier de Curel et moy guettions de nuyt. Par lequel engin ilz nous gettoient le feu gregois à planté[1], qui estoit la plus orrible chose, que onques jamés je veisse. Quant le bon chevalier messire Gaultier mon compaignon vit ce feu, il s'escrie, et nous dist : « « Seigneurs, nous sommes perduz à jamais sans nul remede. Car s'ilz bruslent nos chaz chateilz, nous sommes ars[2] et bruslez : et si nous laissons nos gardes nous sommes ahontez. Pourquoy je conclu, que nul n'est, qui de ce peril nous peust defendre ; si ce n'est Dieu nostre benoist createur. Si vous conseille à tous, que toutes et quantes foiz, qu'ils nous getteront le feu gregois, que chascun de nous se gette sur les coudes, et à genoulz : et crions mercy à nostre Seigneur, en qui est toute puissance. » » Et tantoust que les Turcs getterent le premier coup du feu, nous nous mismes acoudez et à genoulz, ainsi que le preudoms nous avoit enseigné. Et cheut le feu de cette premiere fois entre noz deux chaz chateilz, en une place qui estoit devant, laquelle avoient faite noz gens pour estoupper le fleuve. Et incontinant fut estaint le feu par ung homme, que avions, propre à ce faire. La maniere du feu gregois estoit telle, qu'il venoit bien devant aussi gros que ung tonneau, et de

[1] *A planté* : abondamment.

[2] *Ars* (du verbe ardre) : consumé, embrasé.

longueur la queuë en duroit bien comme d'une demye canne de quatre pans. Il faisoit tel bruit à venir, qu'il sembloit que ce fust fouldre qui cheust du ciel, et me sembloit d'un grant dragon vollant par l'air: et gettoit si grant clarté, qu'il faisoit aussi cler dedans nostre ost comme le jour, tant y avoit grant flamme de feu. Trois foys celle nuytée nous getterent ledit feu gregois o ladite perriere, et quatre foiz avec l'arbeleste à tour. Et toutes les fois que nostre bon roy saint Loys oyoit, qu'ils nous gettoient ainsi ce feu, il se gettoit à terre, et tendoit ses mains la face levée au ciel. Et crioit à haulte voix à nostre Seigneur, et disoit en pleurant à grans larmes: «« Beau sire Dieu Jesus-Christ garde moy et toute ma gent.»» Et croy moy, que ses bonnes prieres et oraisons nous eurent bon mestier[1].»

Louis IX vengea la mort de son frère par deux victoires brillantes; mais son armée avait souffert une grande diminution, tant par le feu grégeois que par la disette de vivres et les maladies contagieuses qui en résultent ordinairement. Le roi ne se laissa pas abattre par le malheur; il donnait ordre à tout, voyait tout par lui-même, portant des remèdes aux uns, des consolations aux autres, surtout à ceux qui luttaient contre la mort.

Captivité de S. Louis.

Il fallut se résoudre à retourner à Damiette, trop heureux si l'on avait pu l'atteindre. Le roi lui-même avait à la fin été attaqué de la dyssenterie; elle l'affaiblit au point qu'il ne fut plus en état de porter son armure. Finalement, se voyant entouré d'une nuée

[1] *Nous eurent bon mestier:* nous furent d'un grand secours.

d'ennemis, et désespérant de pouvoir arriver à Damiette, il entra en traité avec le commandant de l'armée des Turcs. Celui-ci qui ignorait la situation pitoyable où les Français étaient réduits, fit à Philippe de Montfort qui négociait pour le roi, des conditions fort avantageuses, et déjà on était sur le point de conclure, lorsqu'un Français imprudent ou traître cria à haute voix : Seigneurs chevaliers français, rendez-vous tous; le roi le vous mande par moi, et ne le laissez point tuer. En effet le roi, que le brave Gaucher de Châtillon avait long-temps défendu, privé de ce fidèle serviteur qui se fit tuer pour lui, allait succomber, lorsqu'un des principaux officiers turcs le fit prisonnier avec ses frères et un très-grand nombre de personnes. Tous les bagages tombèrent entre les mains des vainqueurs; la flotte qui descendait le Nil fut brûlée, et il n'y eut que le légat et quelques autres, montés sur de grands vaisseaux, qui eurent le bonheur d'échapper. Parmi les prisonniers se trouvait aussi le bon Joinville qui n'échappa à la mort que parce qu'on le crut cousin du roi.

On n'avait laissé au roi que son bréviaire; il le prit de la main de son chapelain et le récita avec autant de tranquillité que s'il eût été dans son palais. Les Infidèles admirèrent sa constance que rien ne put ébranler. Cependant il était si faible que, pour qu'il pût faire un pas, il fallait le soutenir; il était privé des choses les plus nécessaires et n'avait pour se couvrir la nuit qu'une vieille casaque qu'un prisonnier lui avait donnée. Un seul domestique le servait, lui préparait à manger,

le couchait et le levait une infinité de fois par jour. C'est par le serment de cet homme fidèle, nommé Isambert, qu'on sait que dans cet état il n'échappa pas au saint roi un signe d'impatience.

Courage de la reine Marguerite.

La reine Marguerite, enfermée à Damiette et sur le point d'accoucher, était en proie au plus vives angoisses. Comme son sommeil était troublé par des songes, pour la rassurer on fit coucher dans sa chambre un vieux chevalier de quatre-vingts ans. Un jour, ayant fait retirer tout le monde, excepté le vieillard, elle se jeta à ses genoux: Jurez-moi, lui dit-elle, que vous m'accorderez ce que je vais vous demander; il le lui promit avec serment. Eh bien, Sire chevalier, reprit-elle, je vous requiers sur la foi que vous m'avez donnée, que si les Sarrasins prennent cette ville, vous me coupiez la tête avant qu'ils me puissent prendre. Ce bon gentilhomme répondit que très-volontiers il le ferait, et que jà l'avait-il eu en pensée d'ainsi le faire, si le cas y échéait. Quelques jours après, la reine

Naissance de Jean Tristan.

accoucha d'un fils, qui fut nommé Jean et surnommé Tristan, parce, dit Joinville, qu'il était né en tristesse et pauvreté.

Capitulation de Damiette.

Le sultan d'Égypte proposa cependant au roi de traiter de sa rançon, et lui envoya demander quelle somme il voulait donner, outre la restitution de Damiette. C'est au sultan à s'expliquer, dit Louis. Le sultan exigea, outre Damiette, un million de besans d'or, tant pour sa rançon que pour celle des autres captifs [1]. Louis, après avoir consulté la reine,

[1] Joinville dit que ce million faisait 500,000 livres d'or; comme

parce que, disait-il aux Turcs, c'était bien raison qu'il le fit ainsi, puisqu'elle était sa dame et compagne, répondit qu'un roi de France n'était point tel qu'il se voulût rédimer pour aucune finance de deniers; mais qu'il rendrait la ville pour sa personne, et payerait le million pour la délivrance de sa gent. Le sultan s'écria : Par ma foi, franc et libéral est le Français, qui n'a voulu barguigner, mais a octroyé faire et payer ce qu'on lui a demandé. Or lui allez dire que je lui remets 200,000 besans et qu'il n'en payera que 800,000.

Le traité fut conclu, et les deux princes se virent dans une tente qu'on avait préparée pour cela. Le jour de la reddition était fixé, lorsqu'une révolution inopinée changea le gouvernement d'Égypte. La garde du sultan, composée de Mamelucs ou esclaves achetés, mécontente du sultan Ayoubite régnant, l'égorgea et mit ainsi fin à la dynastie des Ayoubites, qui fut remplacée par le gouvernement des Mamelucs. Louis et ses chevaliers se trouvant au milieu des actions sanglantes qui se passaient furent plus d'une fois en danger d'être massacrés. « Quant ilz eurent ce fait, dit Joinville, il en entra bien trente en nostre gallée avec leur espées toutes nuës ès mains, et au coul leurs haches d'armes. Et je demanday à monseigneur Boudouyn d'Ebelin, qui entendoit bien sarrazinois, que c'estoit que celles gens disoient. Et il me respondit,

Révolution d'Égypte, fin de la dynastie des Ayoubites; dynastie des Mamelucs.

le marc d'argent valait alors 9 francs, et que l'or se rapportait à l'argent comme 11 à 1, cela ferait 33 millions de francs d'aujourd'hui. Les besans dont il est question étaient une monnaie arabe, communément nommée soldans ou sultanins.

qu'ilz disoient qu'ilz nous venoient coupper les testes. Et tantoust je viz un grant trouppeau de noz gens, qui là estoient, qui se confessoient à ung religieux de la Trinité, qui estoit avecques Guilleaume conte de Flandres. Mais endroit moy[1] ne me souvenoit alors de mal, ne de pechié que oncques j'eussse fait : et ne pensois sinon à recevoir le coup de la mort. Et je me agenoillé auz piez de l'un d'eulx lui tendant le coul, et disant ces motz en faisant le signe de la croix : « Ainsi mourut sainte Agnes. » » Encouste moy se agenoilla messire Guy d'Ebelin connestable de Chippre, et se confessa à moy : et je lui donnay telle absolucion comme Dieu m'en donnoit le povoir. Mais de chose qu'il m'eust dite, quant je fu levé onsques ne m'en recorday de mot. » Cependant le nouveau sultan nommé parmi la soldatesque, confirma le traité antérieurement conclu. « Quant les admiraulx eurent juré et fait leurs seremens, ilz firent escripre, et baillerent au Roy le serement tel qu'ilz vouloient qu'il feist, qui fut tel, et par le conseil d'aucuns Chrestiens regnoiez[2] qu'ilz avoient : que ou cas que le Roy ne leur tenoit sa promesse, et les convencions d'entr'eulx, qu'il fust separé de la compagnie de Dieu, et de sa digne mere, des douze apoustres, et de tous les autres saints et saintes de paradis. Et à celui serement se accorda le Roy. L'autre estoit, que oudit cas que le Roy ne tenoit lesdites choses promises, qu'il fust reputé parjure comme le Chrestien qui a regnié Dieu, et son baptesme, et sa loy; et qui en despit de Dieu crache

[1] *Endroit moy* : quant à moi. — [2] *Regnoiez* : renégats.

sur la croix, et l'escache o les piez[1]. Quant le Roy oyt celui serement il dist que jà ne le feroit-il. »

« Et quant les admiraulx sceurent, que le Roi navoit voulu jurer, ne faire se serement ainsi qu'ilz le requeroient; ils envoierent devers lui ledit maistre Nicolle d'Acre, lui dire, qu'ilz estoient très-mal contens de lui, et qu'ilz avoient à grant despit de ce qu'ilz avoient juré tout ce que le Roy avoit voulu, et que à present il ne vouloit jurer ce qu'ilz requeroient. Et lui dist ledit maistre Nicolle, qu'il fust tout certain que s'il ne juroit ainsi qu'ils le vouloient, qu'ilz lui feroient coupper la teste, et à tous ses gens. A quoy le Roy respondit, qu'ilz en povoient faire à leurs voulentez, et qu'il aimoyt trop mieulx mourir bon chrestien, que de vivre ou courroux de Dieu, de sa mere, et de ses saints. »

Damiette fut rendue, et le roi s'embarqua pour la Terre-sainte, après avoir payé la moitié de la somme promise, et laissé pour sûreté de l'acquittement du reste 12,000 prisonniers en otage entre les mains des Mamelucs. Arrivé à S. Jean d'Acre, il envoya cet argent; mais au lieu de tous les prisonniers on ne lui en rendit que quatre cents. Les barbares avaient tué tous les malades; beaucoup d'autres avaient été réduits en esclavage; plusieurs, pour sauver leur vie et conserver la liberté, avaient abjuré la foi chrétienne.

S. Louis se rend à S. Jean d'Acre.

Louis IX se proposait de renouveler la guerre, et entra en négociation avec le sultan Ayoubite de Damas pour conquérir en commun l'Égypte; mais la nouvelle

Il s'embarque pour la France, 1253.

[1] *Et l'escache o les piez* : et l'écrase avec les pieds.

de la mort de sa mère qui eut lieu le 1 décembre 1253, le força à penser au retour. Après avoir mis les villes des côtes en état de défense, il s'embarqua pour l'Europe au mois d'avril 1254. Ecoutons encore le bon Joinville parlant de cette navigation. « Or revenons au proupoux[1], là où nous estions en la mer : et disons, que quant le Roy vit que nous fusmes eschappez de ces deux grans perilz, il se leva sur le ban de la nef, et estois là present devant lui. Lors il me va dire : « « Or regardez, senneschal, si Dieu ne nous a pas bien monstré son grant povoir, quant par ung seul des quatre vens de mer, le Roy, la Royne, ses enfans, et tant d'autres parsonnages ont cuidé estre noiez? Pourtant je lo[2], que grans graces lui en devons nous bien rendre. » »

« Le bon saint Roy ne se povoit taire de me parler du dangier, en quoy nous avions esté : et comment Dieu nous avait bien monstré sa grant puissance. Et me disoit : « « Senneschal, quant telles tribulacions adviennent aux gens, ou autres fortunes de maladies, les saints disent que ce sont des menasses de nostre Seigneur. Et par ce je dy, faisoit le bon Roy, que les dangiers, là où nous avions esté, sont des menasses de nostre Seigneur, qui peult dire : Or voiez-vous bien, que je vous eusse tous lessez noier et periller, si j'eusse voulu. Parquoy, disait le bon Roy, que nous devons bien regarder, qu'il n'y ait en nous chose qui deust desplaire à Dieu nostre createur. Et si toust que nous y trouvons aucune chose à son desplaisir,

[1] *Proupoux* : propos. — [2] *Je lo* : je conseille, je suis d'avis.

nous la devons incontinant ouster et mectre hors. Et si ainsi le faisons, il nous aymera moult, et nous gardera tousjours des dangiers. Aussi si nous faisons le contraire, après qu'il nous aura ainsi bien menassez, il envoiera sur nous quelque grant mal, ou de mort, ou de dommage de corps, ou nous lessera descendre en enfer à jamais pardurablement. Et me disoit le bon roy saint Loys : Senneschal, le saint homme Job disoit à Dieu : Seigneur Dieu, pourquoy nous menasses-tu? Car si tu nous avois perduz, tu n'en serais jà plus pouvre : et si tu nous avois tous atirez à toy, tu n'en serois jà plus puissant, ne plus riche. Dont povons nous veoir, faisoit-il, que les menasses que Dieu nous fait sont seullement pour la grant amour qu'il a à nous, et pour nostre preu, et non pas pour le sien : et affin que nous puissons congnoistre clement noz faultes et desmerites, et que nous oustons hors de noz consciences les choses, qui lui sont mal agreables. Pourtant donc faisons le ainsi, et nous ferons que sages. »

La navigation de Chypre en France dura six semaines pendant lesquelles Louis s'occupa du soin des malades; pour leur procurer les consolations de la religion, son vaisseau renfermait une chapelle où la messe était journellement célébrée. Trois fois la semaine son aumônier prêchait; et toutes les fois que le temps le permettait, les matelots recevaient des instructions religieuses.

Le 10 juillet 1254, la flotte du roi arriva aux îles d'Hières : le roi ne voulait pas descendre, parce que ce n'était pas terre de son obéissance. Il céda ensuite

cependant aux prières de la reine, de Joinville et des gens de l'équipage qui étaient las de la mer. Il était si faible que Joinville fut obligé de le prendre entre ses bras pour le sortir du vaisseau. Quand il fut au château d'Hières, l'abbé de Cluny lui fit présent de deux magnifiques chevaux et obtint une longue audience pour parler d'affaires. N'est-il pas vrai, Sire, dit Joinville, après le départ de l'abbé, que le présent du bon moine n'a pas peu contribué à le faire écouter favorablement? « Le roi pensa longuement, raconte Joinville, et me dit : Vraiement oïl. Sire, fiz-je, savez pourquoi je vous ai fête ceste demande? Pourquoi! fist-il. Pour ce, Sire, fiz-je, que je vous loe et conseille que vous deffendés à tout vostre conseil juré, quant vous venrez en France, que il ne preignent de ceulz qui auront à besoigner par devant vous; car soiés certain, se il prennent il en escouteront plus volontiers et plus diligentment ceulz qui leur donront, ainsi comme vous avez fet l'abbé de Clyngni. » Le roi prit en bonne part cette naïveté d'un fidèle serviteur et la raconta dans la suite à son conseil.

SECTION IX.

Deuxième croisade de S. Louis et fin des croisades.

Louis IX n'avait jamais renoncé au projet de délivrer la Terre-sainte que la mort de sa mère l'avait forcé d'ajourner; aussi n'avait-il pas cessé de porter la croix en signe qu'il ne croyait pas avoir satisfait à son vœu. Ce fut dans une assemblée des grands, convoquée par son ordre à Paris pour le jour de l'Ascension 1267, qu'il annonça son dessein de se mettre à la tête d'une seconde expédition en Orient, et prit la croix des mains de Simon de Brie, cardinal de Ste. Cécile, qui la donna aussi à ses trois fils, Philippe, Jean Tristan, comte de Nevers, et Pierre, comte d'Alençon. Toute la noblesse du royaume imita l'exemple de ces princes; Thibaut II, roi de Navarre, gendre du roi, le comte d'Artois, son neveu, le duc de Bourgogne, furent du nombre. Joinville refusa de prendre part à cette expédition qu'il désapprouvait. Charles d'Anjou, frère du roi, qui dans l'intervalle était devenu roi des Deux-Siciles, et plusieurs princes anglais, écossais et espagnols voulurent en être. Pour subvenir aux frais de cette entreprise, le roi reçut du pape l'autorisation de lever pendant quatre ans la dixième partie du revenu du clergé. Louis IX imposa aussi une capitation à ses sujets.

Noms des chevaliers avec lesquels S. Louis se croisa en 1267.

Après avoir fait son testament et nommé régens pendant son absence Matthieu, comte de Vendôme, abbé de S. Denys, et Simon de Nesle de la maison

Départ de France, 1270.

de Clermont en Beauvaisis, et avoir pris l'oriflamme à S. Denys, le roi se rendit à Aigues-Mortes où était le rendez-vous de l'armée. Le 1 juillet 1270 il en partit, cingla vers la Sardaigne et entra dans le port de Cagliari. On avait cru que les croisés iraient soit à S. Jean d'Acre, seule place de la Palestine qui fût encore au pouvoir des Chrétiens, soit en Égypte; mais arrivés en Sardaigne ils apprirent qu'on se rendrait à Tunis. Le roi se flattait que par la conquête de cet état musulman il priverait les Mameluc d'Égypte d'une grande ressource, et rendrait libre la navigation de la Méditerranée; d'ailleurs il entretenait une correspondance secrète avec le roi de Tunis qui prétendait être disposé à embrasser le christianisme, et le bon roi ne connaissait pas de plus grande satisfaction que de devenir le parrain d'un roi mahométan, comme il disait. Peut-être aussi Charles d'Anjou, qui espérait de réunir le royaume de Tunis à ses états, stimula-t-il son frère à cette entreprise. Ce qui est certain, c'est qu'il avait promis de venir à Tunis avec des forces considérables.

S. Louis débarque près de Tunis. Le 18 juillet les Français débarquèrent dans une baie, située à trois lieues de Tunis et qu'on appelait le port de cette ville, et six jours après ils prirent le château et la ville de Carthage. Le roi de Tunis qui ne parlait plus de se faire Chrétien, se renferma derrière les murs de sa capitale défendue par 100,000 hommes, et fatigua l'armée française par des escarmouches continuelles. Bientôt des maladies contagieuses, produites par un climat brûlant emportèrent

les meilleures troupes du roi. Le comte de Nevers, son fils chéri, fut un des premiers qui succombèrent. Le monarque lui-même fut attaqué de la dyssenterie, et sentit dès le premier jour qu'il n'échapperait pas à la mort. Jamais il ne parut plus grand que dans ces derniers momens. Tant qu'il lui resta un peu de forces, il ne se relâcha dans aucune des fonctions du commandement. Il adressa à son fils Philippe des instructions qui sont un modèle de sentimens chrétiens, et dignes d'un roi qui avait rempli pendant toute sa vie les devoirs difficiles de la royauté. En voici un fragment. « Maintien les bonnes coustumes de ton Royaume, et abbaisse et corrige les mauvaises. Garde-toy de trop grant convoitise, ne ne boute pas sus trop grans tailles ne subcides à ton peuple; si ce n'est par trop grant necessité, pour ton Royaume deffendre. Si tu as en ton cueur aucun malaise, dy-le incontinant à ton confesseur, ou à aucune bonne personne, qui ne soit pas plain de villaines parolles. Et ainsi legerement pourras pourter ton mal, par le reconfort qu'il te donnera. Prens toy bien garde, que tu aies en ta compaignie preudes gens et loiaux, qui ne soient point plains de convoitise : soient gens d'eglise, de religion, seculiers, ou autres. Fuy la compaignie des mauvais, et t'efforce d'escouter les parolles de Dieu, et les retien en ton cueur. Pourchasse continuellement prieres, oraisons, et pardons. Ame ton honneur. Gardes toy de souffrir autrui, qui soit si hardi de dire devant toi aucune parolle, qui soit commencement d'esmouvoir nully à peché : ne qui mesdie d'autrui darrieres, ou devant,

par detraction. Ne ne seuffre aucune villaine chose dire de Dieu, de sa digne Mere, ne de saint ou sainte. Souvent regracie Dieu des biens, et de la prosperité qu'il te donnera. Aussi fais droicture, et justice à chascun, tant au pouvre comme au riche. Et à tes serviteurs sois loial, liberal, et roide de parolle; ad ce qu'ilz te craignent, et ayment comme leur maistre. Et si aucune controversité ou action se meut, enquiers toy jusques à la vérité, soit tant pour toy que contre toy. Si tu es adverti d'avoir aucune chose de l'autrui, qui soit certaine, soit par toy, ou par tes predecesseurs; fay la rendre incontinant. Regarde o toute diligence, commant les gens et subgetz vivent en paix et en droicture dessoubz toy, par especial és bonnes villes et citez, et ailleurs. Maintien les franchises et libertez, esquelles tes anxiens les ont maintenuz et gardez, et les tiens en faveur et amour. Car par la richesse et puissance de tes bonnes villes, tes annemys et adversaires doubteront de te assaillir, et de mesprandre envers toy, par especial tes pareilz, et tes barons, et autres semblables. »

Sa mort, 1270. Louis IX expira le 25 août 1270, le jour même où Charles d'Anjou, roi de Sicile, arrivait avec des troupes fraîches.

Après la mort de S. Louis, son fils Philippe reçut les hommages de l'armée. Renforcé par les secours qu'amenait son oncle, il continua la guerre avec les Tunésiens et eut quelques succès; mais les maladies faisant de nouveaux progrès, on accepta au mois de novembre 1270 les conditions proposées par le roi de

Tunis, qui remboursa aux Français les frais de la guerre se montant à 210,000 onces d'or.

L'expédition de Louis IX à Tunis fut la dernière tentative des Chrétiens de l'Occident de venir au secours de leurs frères d'Orient. Le soi-disant royaume de Jérusalem, composé bizarre d'ordres militaires, de barons et de négocians, de prêtres et de mendians tirés de toutes les nations, portait en lui-même le germe de sa destruction. Affaiblis par leurs jalousies et leurs haines mutuelles, les états de ce pays ne purent pas long-temps résister aux Infidèles. Cependant le titre de roi de Jérusalem resta un objet de contestation entre divers prétendans. Hugues III, Jean I.er, Henri II et Hugues IV, tous les quatre rois de Chypre, le portèrent depuis 1269 jusqu'en 1361; mais il leur était contesté par Charles d'Anjou, roi de Naples, et par ses successeurs. Charles avait acheté ce titre en 1277 de Marie d'Antioche, petite-fille de cette Isabelle qui avait fait trois rois de Jérusalem. Ce royaume fut définitivement réduit à la place de S. Jean d'Acre et au chemin de Nazareth par un traité que Hugues III conclut en 1272 avec Bibars, sultan d'Égypte. Tout objet de dispute, autre qu'une vaine gloire, cessa dès 1291. Le sultan d'Égypte, Kalil Aschraf, prit S. Jean d'Acre le 16 juin, et dans les deux mois suivans toutes les places moins importantes que les Chrétiens possédaient encore. Prise de S. Jean d'Acre par les Turcs, fin des croisades.

«Ainsi, dit en parlant des croisades, le savant et élégant historien de Charles-Quint, la seule entreprise pour laquelle toutes les nations de l'Europe se

soient jamais réunies, et qu'elles aient soutenue avec autant d'ardeur que d'opiniâtreté, n'est plus aujourd'hui qu'un monument éclatant de la folie humaine. »

Les croisades sont un des phénomènes les plus extraordinaires de l'histoire, le produit d'un enthousiasme religieux, qu'il est impossible de ne pas admirer. Aucun événement n'a mis dans un tel contact un grand nombre de nations différentes de langues et de mœurs, mais réunies par le lien de la même croyance. Toutes ces nations rapportèrent dans leur pays une foule de notions nouvelles, beaucoup de branches d'industrie inconnues jusqu'alors. Les croisades ont accéléré les progrès de la civilisation, en polissant les mœurs, en donnant aux Européens le goût du luxe, en leur procurant une foule de jouissances, en rendant la vie plus commode.

Ces résultats sont assez importans pour que nous leur consacrions un chapitre particulier.

CHAPITRE VII.

Influence des croisades sur l'état politique et moral des peuples européens.

Les croisades hâtèrent en général les progrès de la civilisation en Europe. Les soldats du Christ traversèrent des pays où l'état social se trouvait sur un point plus élevé, où des connaissances et des idées nouvelles vinrent frapper leur esprit, où des traces des sciences et des lettres s'étaient conservées. Quelque méprisable que nous paraisse la littérature Byzantine lorsque nous la comparons aux beaux siècles des lettres helléniques, elle était cependant au-dessus de tout ce que l'on connaissait en Occident; et si le bon goût n'est autre chose que le jugement du bon sens éclairé par l'instruction et le savoir, le goût des Grecs, quoique dégénéré par suite d'une fausse érudition, offrait encore une abondante instruction à l'ignorance des Latins. La ville de Constantinople qui n'avait pas, comme Rome, été dévastée par les barbares, était riche en monumens des arts; la vue de cette magnificence dut frapper l'imagination des Croisés et faire naître en eux le désir de transplanter dans leur patrie une partie de ces merveilles, et de faire connaître à leurs compatriotes les agrémens d'une vie embellie par les arts et par les inventions de l'industrie. L'agriculture, les manufactures, les arts, le commerce et les sciences gagnèrent par les communications qui s'ouvrirent entre

Influence sur la civilisation.

l'Orient et l'Occident. Les peuples musulmans mêmes, qui avaient puisé leur instruction dans les écoles des Arabes, fournirent une foule d'idées nouvelles aux chevaliers latins qui ne connaissaient que leur breviaire et leur épée. Ce fut par leur communication avec les Arabes que les Occidentaux connurent cette architecture bizarre que les Italiens ont nommée gothique, parce qu'ils appelaient ainsi tout ce qui ne tenait pas à l'antiquité classique. Un grand écrivain allemand de nos jours, fort jeune alors et rempli d'enthousiasme pour une découverte qu'il croyait avoir faite[1], annonça, il y a cinquante ans au public de sa nation que cette architecture était une invention des peuples teutoniques. Cet homme judicieux est sans doute revenu depuis long-temps d'une erreur de sa jeunesse; néanmoins nous entendons parler tous les jours d'architecture allemande : on pourrait, avec autant de fondement, l'appeler française, anglaise ou écossaise ; il est vrai cependant que les Allemands se sont distingués dans cet art. Les cathédrales de Fribourg et de Strasbourg et les métropoles de Cologne et de Vienne en font foi.

Pour nous étendre un peu sur les conséquences des croisades, nous les diviserons en immédiates et en éloignées. Parmi les premières les unes étaient bonnes ou du moins indifférentes; les autres, mauvaises. Les suites salutaires peuvent être rangées sous les rubriques suivantes : Accroissement de l'autorité royale; consolidation de l'institution de la noblesse; progrès du

[1] Savoir du tombeau d'Erwin de Steinbach, architecte qui a construit la cathédrale de Strasbourg.

commerce; origine des communes et du Tiers-État; origine de la classe des paysans libres par l'affranchissement des serfs.

1.º Les croisades ne furent pas dans tous les pays aussi favorables à l'affermissement de l'autorité royale, qu'elles le seraient devenues si les princes eussent pu profiter des occassions de réunir à leur couronne les fiefs qui rendaient vacans l'extinction des familles dont les derniers rejetons périrent en Terre-sainte. En Allemagne les lois s'y opposaient; les rois d'Angleterre en étaient empêchés par les combats qu'ils avaient à soutenir contre ces vassaux puissans et factieux; mais les rois de France profitèrent largement de ce moyen d'agrandir leurs domaines. Indépendamment de cet avantage, les princes en retiraient un autre des croisades. Elles les débarrassèrent, soit pour toujours, soit pour un temps au moins, des vassaux les plus mutins. Ceux qui revenaient étaient souvent sans moyens de troubler l'état; pour subvenir aux frais de leur expédition, ils avaient vendu leurs domaines aux églises et aux couvens, qui par suite d'une sage économie ne manquaient jamais de l'argent nécessaire pour faire des acquisitions.

Accroissement de l'autorité royale.

2.º Les croisades donnèrent à la noblesse féodale le caractère chevaleresque qui lui devint propre, et des formes plus déterminées. Elles nourrirent le courage héroïque, l'enthousiasme religieux et cette exaltation de l'amour, qui devint la mère de la galanterie; heureuse compensation de la rudesse des mœurs et de l'ignorance des chevaliers. Par l'invention des armoiries

Consolidation de l'institution de la noblesse.

et des noms de famille, par l'institution des ordres religieux-militaires, la noblesse reçut un caractère vraiment distinctif.

A rmoiries et noms de famille.

Originairement les armoiries n'étaient que des emblèmes par lesquels les chevaliers armés jusqu'aux dents se faisaient reconnaître à leurs vassaux et à leurs frères d'arme; ou qui aidaient à se distinguer entre eux les individus de différentes nations parlant des langues diverses, mais servant sous les mêmes bannières. La vanité les fit conserver par la suite. On arborait ces symboles sur les étendards, on les faisait graver sur les sceaux, peindre sur les écussons et l'on s'en parait dans les tournois. Depuis le treizième siècle chaque famille avait ses armes. L'esprit fantastique de la chevalerie se peint dans les emblêmes qu'on choisissait; ce sont souvent des hiéroglyphes de noms et de pays; d'autres expriment d'une manière symbolique les faits dont ils doivent perpétuer le souvenir.

Les mêmes raisons qui rendirent nécessaire l'invention des armoiries firent aussi sentir le besoin des noms propres, et contribuèrent à l'introduction des noms patronymiques, inconnus jusqu'alors ou dont on n'appréciait pas l'utilité, parce que les individus n'avaient pas autant d'occasions de briller par leur bravoure personnelle que les croisades leur en offrirent. Ces surnoms donnés d'après un événement fortuit ou d'après le lieu où le chevalier faisait sa résidence, passèrent aux descendans et devinrent des noms de famille.

L'introduction des armoiries et des noms de familles fournit à la noblesse les moyens de prouver son anti-

quité. Ce ne fut que par là qu'elle devint une caste vraiment privilégiée et distinguée des autres classes de la société. Ce fut dès-lors que, à l'exception des places judiciaires, tous les emplois honorables ou accompagnés de quelque pouvoir furent exclusivement réservès à ses membres, de même que le droit de posséder des fiefs devait leur appartenir exclusivement. Comme cependant l'usage prévalut d'admettre des non-nobles aux fiefs, les rois de France se firent payer tous les vingt ans par les possesseurs non-nobles de fiefs, une rétribution ou espèce d'amende qu'on appelait franc-fief, imposition qui n'a été abolie que par la révolution.

Par les croisades les tournois devinrent plus généraux et plus brillans. Il n'échappa à personne que parmi tous les Croisés les Français étaient les plus habiles dans le maniement des armes; leur supériorité excita, surtout dans la seconde croisade, la jalousie des Allemands; mais cette jalousie devint une noble émulation, et les princes s'empressèrent d'introduire chez eux des jeux auxquels les Français devaient les éloges qu'ils avaient recueillis.

Les tournois durent aux croisades le lustre avec lequel ils furent célébrés depuis le douzième siècle; ce n'était qu'en Orient qu'on avait connu la pompe d'une cour magnifique et le luxe des courtisans. Les tournois fournirent aux princes et aux nobles des occasions de faire parade de leurs richesses et aux dames d'étaler leur parure.

Quant aux ordres militaires qui devinrent pour les nobles un moyen continuel de montrer leur bravoure,

une école guerrière et une propriété réservée à leur caste, nous en avons déjà parlé.

Commerce. 3.° Le commerce et la navigation gagnèrent prodigieusement par les croisades. Les républiques d'Italie, Venise, Gênes et Pise, fournissaient aux Croisés des vaisseaux de transport pour se rendre en Terre-sainte, et tandis qu'enflammés de l'enthousiasme religieux dont toute la chrétienté était saisie, les bons chevaliers dilapidaient la fortune de leurs enfans pour arracher le Saint Sépulcre à l'opprobre d'être foulé par les pieds des Musulmans, les négocians républicains calculaient tranquillement l'avantage qu'ils pourraient tirer du fanatisme de ces pieux pélerins en leur frétant à grand prix des embarcations. Leurs flottes allaient et venaient continuellement entre l'Europe et l'Asie pour apporter aux soldats de la croix des vivres dont ils manquaient, et profiter de leur détresse en les leur vendant à grand prix. Ces flottes rapportaient d'Orient des étoffes de soie, des épiceries et d'autres marchandises dont l'Occident manquait. Leur exemple fut suivi par les villes maritimes de France : elles fondèrent à cette époque ce commerce du Levant qui fait une des principales sources des richesses de la France et qui peut y faire craindre tout changement dans l'état politique des contrées orientales lequel ouvrirait, dans quelque partie de ces provinces, une influence prépondérante à quelque autre puissance.

Les Allemands ne restèrent pas oisifs pendant l'activité générale des autres nations. Les Flamands, les Frisons, les habitans de Brême et de Lübeck équi-

pèrent des flottes, tant pour le transport des Croisés que pour chercher des marchandises qu'ils pussent porter dans les pays du Nord, à Wisby et à Nowgorod [1].

4.° L'origine des communes fut une des conséquences les plus salutaires des croisades. Les progrès de l'industrie, la protection que les souverains lui accordaient et le soin qu'ils mirent à réprimer le désordre du système féodal firent fleurir les villes. Jusqu'alors les habitans des villes, s'ils n'étaient nobles ou ecclésiastiques, ne jouissaient d'aucune liberté civile; nous ne dirons pas politique, car à peine au dixième siècle l'esprit humain s'était-il élevé à l'idée d'un ordre de choses où tout homme prend part, soit au gouvernement de son pays, soit au moins à l'administration de la ville où il est fixé. La condition de ces bourgeois n'était guères préférable à celle des habitans de la campagne attachés à la glèbe. Ils étaient gouvernés par des comtes qui, devenus héréditaires, exerçaient un pouvoir sans contrôle. Le changement qui arriva dans ce régime fut une des suites des croisades, par l'éloignement des comtes dont les villes profitèrent. Origine des Communes.

Les villes de la Lombardie, enrichies par le commerce, furent les premières à secouer ce joug, vers le commencement du douzième siècle. Les habitans formèrent des associations municipales qu'ils nommèrent *communes*, et en vertu desquelles ils se donnèrent un régime républicain. Les plus puissantes, se fiant à leurs populations nombreuses, s'arrogèrent ce droit

[1] Nous n'entrons pas en plus de détail sur cette matière, parce qu'un chapitre entier du cinquième livre est destiné au commerce.

d'autres obtinrent pour cela des concessions que le plus souvent elles payèrent par de grosses sommes. Secouant l'autorité des comtes ou gouverneurs impériaux, elles se donnèrent des magistrats populaires ou des consuls, et instituèrent des gouvernemens libres, sauf la souveraineté de l'empereur; pour défendre leur liberté, elles établirent des milices bourgeoises. Bientôt elles étendirent leur indépendance jusqu'à contracter des alliances, faire des guerres, conclure des traités de paix.

Les villes maritimes de Gênes, Lucques et Pise, enhardies par leur position et fières de leur richesse furent les premières à s'émanciper et à prendre une forme de gouvernement vraiment républicaine. Nous ne plaçons pas Venise dans cette ligne. Cette ville, quoique tenant presque à l'Italie, était regardée comme faisant partie de l'empire grec. Placée dans les lagunes de la Vénétie et ne possédant pas un pouce de terre sur le continent, elle devait sa liberté, non à des titres usurpés ou achetés, mais à la résignation de ses fondateurs qui avaient préféré la pauvreté et l'indépendance à la conservation de leur fortune, quand l'esclavage devait en être le prix. L'origine et les progrès de la république de Venise feront la matière d'un chapitre particulier.

L'exemple de Gênes, Lucques et Pise, fut suivi par Milan, Pavie, Lodi, Asti, ville extrêmement puissante dans le moyen âge, Crémone, Come, Parme, Plaisance, Vérone, Padoue, Vicence, Trévise et d'autres villes de la Lombardie; car l'autorité impériale se maintint plus

long-temps en Toscane et dans la Romagne. A peine ces villes se sentirent-elles libres qu'elles voulurent dominer. Elles s'emparèrent des châteaux de la noblesse situés sur leur territoire, ou forcèrent les possesseurs de se faire bourgeois en se soumettant au régime municipal qu'elles avaient établi. N'ayant plus de seigneurs à subjuguer, ces nouveaux souverains firent la guerre aux villes voisines dont les habitans avaient, comme eux, voulu s'émanciper et secouer le joug de toute autorité supérieure. Toutes les fois que ces guerres leur donnaient un moment de relâche, elles tournaient leurs armes contre leur propre sein : car la peste des factions s'était glissée avec la liberté dans ces républiques; et chaque commune était divisée entre deux ou trois partis qui transmettaient en héritage à leurs enfans la fureur dont ils étaient animés. Tour à tour chaque parti s'emparait du gouvernement; son triomphe était marqué par l'expulsion de toutes les familles appartenant à la faction opposée et par la destruction de leurs maisons, qui le plus souvent étaient des palais. Quand venait le tour du parti opprimé de rentrer dans la ville, il se conduisait envers les vaincus avec la même modération qu'il avait éprouvée de leur part. Ainsi successivement une partie de la population opulente de chaque ville promenait sa misère dans le reste de l'Italie et soufflait le feu de la discorde; à peine des quartiers de la ville se relevaient de leurs cendres, que se présentaient à la porte ceux qui allaient détruire les autres.

Tel est en peu de mots le tableau du bonheur dont

jouirent les républiques italiennes du moyen âge ; les preuves de son exactitude ont été accumulées par le savant et ingénieux historien ou panégyriste de ces républiques[1].

Le mal est souvent à côté du bien ; mais les résultats sont estimés heureux quand le bien prédomine. Tel a été, sans aucun doute, le cas de l'établissement des communes, auxquelles nous devons nos institutions, nos gouvernemens paternels, notre industrie, nos lumières. En France cette révolution salutaire se fit sans secousse, et sans causer des guerres. Louis le Gros fut le premier roi qui depuis 1108 octroya ou vendit aux habitans des villes de ses domaines le droit de se donner des gouvernemens municipaux. Les seigneurs trouvèrent dans cette invention un moyen de se procurer des fonds qu'ils pussent porter aux républiques maritimes d'Italie et aux Infidèles de la Terre-sainte. Ils s'empressèrent de vendre de semblables priviléges aux villes de leurs domaines, et vers la fin du treizième siècle il n'existait peut-être plus une seule ville en France qui ne jouît d'un régime municipal plus ou moins privilégié.

Cette révolution salutaire se fit un peu plus tard en Allemagne, mais elle y prit une plus grande extension. Les villes immédiatement soumises à l'empereur obtinrent successivement une masse de priviléges et d'immunités qui égalait cette espèce d'indépendance, nommée en terme de droit *quasi-souveraineté* ou *supériorité territoriale*, qu'usurpèrent dans leurs terri-

[1] M. Simonde de Sismondi.

toires les ducs, comtes, margraves, dynastes, ainsi que les évêques, abbés et autres vassaux immédiats. A l'exemple de l'Italie, de la France et de l'Allemagne, les communes furent établies en Angleterre et dans les autres états.

5.° L'affranchissement des serfs fut une suite naturelle de l'établissement des communes. Les rois, par politique, en donnèrent l'exemple; les nobles l'imitèrent par besoin. Bonacorsi, capitaine du peuple de Bologne, fit en 1256 passer la loi de l'affranchissement pour le territoire de cette ville. Ainsi l'exemple de la liberté fut donné par une république. Tous les citoyens de Bologne qui avaient des serfs étaient obligés de les présenter devant le magistrat; et celui-ci les affranchissait en payant au maître une certaine taxe à titre d'indemnité. D'autres villes et des seigneurs imitèrent ce procédé. En France les affranchissemens commencèrent à une même époque avec l'établissement des communes. Louis X affranchit en 1315, par une loi générale, tous les serfs de la couronne : il disait dans le préambule de son édit que la servitude est contraire à la nature qui veut que tous les hommes naissent libres et égaux; que son royaume était nommé le royaume des Francs et qu'il était juste que la réalité fût d'accord avec le nom. En Allemagne les manumissions devinrent fréquentes depuis le treizième siècle. Les paysans affranchis furent soumis à l'obligation de payer un cens annuel à leurs anciens seigneurs.

Origine des paysans libres.

Telles furent les conséquences salutaires qui résultèrent immédiatement des croisades, et qui for-

Suites désastreuses des croisades.

mèrent une compensation bien supérieure aux maux qui en furent la suite. Parmi ceux-ci il faut compter la lèpre que les soldats de la croix rapportèrent de l'Orient; maladie que l'on connaissait déjà en Occident, mais qui y était très-rare avant le douzième siècle : ils répandirent aussi en Europe la peste. Le clergé employa une partie de ses richesses à la fondation de lazareths, d'hôpitaux et de léproseries. Il se forma des confréries religieuses dont les membres se vouèrent par état au soin des malades.

Les croisades donnèrent lieu aussi à un grand abus des reliques des saints. Comme tous les Croisés voulaient en rapporter, la fraude et la cupidité en fabriquèrent un grand nombre, et les saintes reliques devinrent l'objet d'un commerce très-profane, qui répandit la superstition. Toute l'Europe se couvrit de chapelles où l'on exposait à la dévotion des croyans ces œuvres de la fraude. Une des plus fameuses reliques apportées par les Croisés est le grand plat d'émeraude (il sacro catino) que l'on a conservé long-temps à la cathédrale de Gênes, où, sans doute, il a été rapporté en 1815. C'est le même, dit-on, dont la reine de Saba fit présent au sage Salomon. Ce meuble précieux appartenait plus tard à Hérode, et ensuite à S. Nicodème. Il se trouva placé devant Jésus-Christ, lorsqu'avec ses disciples il mangea l'agneau de pâques et institua la sainte Cène. Ce fut dans ce plat que Judas Iscariote trempa le morceau de pain, par lequel il dévoila sa trahison. S. Nicodème le porta à Césarée, où il resta jusqu'en 1101. En 1807 il fut déposé au cabinet des

antiques de la bibliothèque de Paris, et les chimistes français ont constaté qu'il est de verre teint en couleur d'émeraude.

La rareté des unions conjugales, suite de la foule de jeunes gens qui périrent dans les expéditions d'outremer, fut cause de l'excessive multiplication des couvens de femmes qui eut lieu à l'époque des croisades. Devons-nous aussi attribuer à ces expéditions et aux mœurs corrompues que les Croisés rapportèrent, l'établissement des lieux de prostitution soumis à l'inspection de la police, lequel date de cette même époque? Ces établissemens qu'aujourd'hui encore on tolère dans quelques grandes villes, étaient très-nombreux et généralement répandus avant le seizième siècle.

La renaissance du droit romain, l'établissement d'un droit canon ou ecclésiastique, et l'origine des universités sont les trois suites médiates des croisades.

1.° Avec l'empire romain d'Occident tomba aussi la jurisprudence romaine, et le code Théodosien cessa d'avoir force de loi. Cependant on trouve au milieu des ténèbres qui couvraient l'Europe avant le douzième siècle, quelques traces qui indiquent que ce code n'était pas entièrement tombé en désuétude, et que même le code Justinien était connu. Toutefois la législation romaine faite pour un peuple parvenu à une haute civilisation, et chez lequel l'industrie et le commerce avaient introduit une multiplicité de transactions sociales dans toutes leurs nuances, et en même temps les jurisconsultes une procédure savante et compli-

Renaissance du droit romain.

quée, ne pouvait convenir à la simplicité des peuples teutoniques. Comment d'ailleurs la mettre en harmonie avec le droit féodal qui était l'âme de toutes leurs institutions? Cependant ils laissèrent subsister le code Théodosien comme droit subsidiaire dans toutes les affaires civiles qui n'étaient pas réglées par leurs propres lois, et même le code Justinien, introduit dans la Moyenne- et la Basse-Italie, y conserva quelque vigueur. A la prise d'Amalfi, en 1137, les Pisans, alliés ou vassaux de Lothaire II trouvèrent un célèbre manuscrit des Pandectes de Justinien, lequel se trouve aujourd'hui à Florence, et est montré comme une curiosité: on a prétendu que Lothaire s'étant fait rendre compte du contenu de ce livre, ordonna que dès ce moment le droit romain fût seul adopté dans les tribunaux d'Italie et d'Allemagne, et qu'on n'en enseignât point d'autre dans les écoles. C'est une erreur qui probablement, comme toutes les fables, repose sur un fait historique. La renaissance du droit romain fut une suite du progrès des lumières, qui, en rectifiant les idées des hommes sur la nature et les rapports de la société civile, les avaient préparés à recevoir la législation d'un peuple dont toutes les institutions s'étaient perfectionnées. Cette révolution dans la jurisprudence est due en grande partie à *Irnerius* ou *Garnerius*[1] qui, le premier, enseigna depuis 1110 le droit romain à l'université de Bologne, sa patrie. La jeunesse du douzième siècle se livra avec

[1] Il n'était pas Allemand, comme on l'a cru long-temps d'après son nom.

ardeur à cette nouvelle science; d'une grande partie de l'Europe les disciples affluèrent à Bologne où elle était enseignée. De retour chez eux, ces jurisconsultes mirent la jurisprudence romaine en pratique, du moins comme droit subsidiaire, dans les principaux états; et les souverains protégèrent une doctrine si favorable à la royauté. Nous verrons bientôt Frédéric Barberousse s'entourer d'élèves d'Irnerius. La nouvelle jurisprudence fut portée en Angleterre par *Roger Voccario*, et en France par *Otton de Plaisance*, qui ouvrit en 1166 la première école de droit à Montpellier.

L'admission du droit romain fit faire un grand pas à la civilisation européenne, et prépara la renaissance des lettres et des sciences. Non seulement la législation et la constitution de tous les états y gagnèrent infiniment par l'ordre et par la méthode que cette jurisprudence introduisit dans toutes les branches de l'administration publique, ainsi que par l'abolition des ordalies et autres coutumes barbares du moyen âge; mais de plus la nouvelle étude que les lois romaines exigèrent fournit à l'esprit humain mille occasions de se développer. L'application des cas qui se présentèrent dans le nouveau système exerça le jugement; l'étude de ces lois nécessita celle de la langue latine, au moins du siècle d'argent, et donna une foule d'idées nouvelles; il fallut que les jurisconsultes remontassent aux antiquités classiques dans toutes leurs parties. Leur goût se forma, leur diction gagna en précision, en clarté, en agrément. Le droit romain apprit à discerner ce qui est important de ce qui ne l'est pas, l'utile

du superflu. On ne pouvait s'être occupé avec une certaine suite de cette jurisprudence, sans être vivement frappé de la futilité des artifices de la dialectique. Accoutumé à combattre franchement et avec des armes solides, le jurisconsulte ne pouvait s'accommoder des discussions subtiles des scolastiques qui vers la même époque prirent une si grande vogue, et nous sommes autorisés à croire que le droit romain, tant que les jurisconsultes s'attachèrent à ses sources, fut un excellent correctif de la fausse direction que l'esprit humain avait prise.

Origine du droit canon.

2.° L'introduction du droit romain donna naissance au droit canon, que les papes créèrent pour arrêter le cours de la nouvelle jurisprudence, qui élevait la puissance séculière aussi haut qu'elle peut aller sans cesser d'être légitime, c'est-à-dire sans devenir tyrannique. Nous avons rapporté ailleurs l'origine du Décret de Gratien et des Décrétales de Grégoire IX opposés au corps du droit romain. Rendons grâces à la législation des papes d'avoir fait disparaître les jugemens de Dieu.

L'esprit méthodique qui régnait dans la jurisprudence des papes fit sentir la nécessité de l'ordre dans les autres législations. La foi féodale qui ne se fondait que sur la coutume, fut réduite en système par *Hugolinus*, jurisconsulte du siècle de Frédéric I.er, lequel est regardé comme l'auteur ou le rédacteur des deux Livres des fiefs qui se trouvent à la suite du corps de droit de Justinien. Nous verrons ailleurs recueillir les droits provinciaux d'Allemagne sous le nom de

Sachsenspiegel et *Schwabenspiegel*, de même que les coutumes de Castille.

La jurisprudence étant devenue une science, exigeait une étude qui ne se comportait plus avec la profession des armes, la seule que connût la noblesse. Les gens d'épé se virent forcés d'abandonner les cours de justice où le simple bon sens et la connaissance de quelques coutumes ne suffisaient plus. Une nouvelle classe d'hommes s'éleva dans la société; celle des hommes de robe dont l'influence aida à réprimer le trop grand pouvoir des nobles.

Origine des universités.

3.° Avant l'établissement des universités, les écoles publiques attachées aux églises cathédrales et collégiales et aux monastères, ainsi que les académies établies à Rome, Paris, Angers, Oxford et Salamanque, n'enseignaient que les sept arts libéraux, c'est-à-dire le trivium ou la grammaire, la rhétorique et la dialectique, et le quadrivium ou l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. La théologie et la jurisprudence n'étaient pas encore des sciences académiques; la médecine n'était enseignée qu'à Salerne. Quant à la scolastique, entée sur la dialectique et remplaçant la philosophie, nous lui vouerons un chapitre particulier.

Salerne, Bologne et Paris, les plus anciennes universités.

Les plus anciennes universités sont celles de Salerne, de Bologne et de Paris. Ces institutions ne doivent pas leur existence aux gouvernemens; elles ont pris naissance par elles-mêmes ou par des circonstances fortuites. Un maître célèbre se fixait dans une ville et y érigeait une chaire; la curiosité y attirait quelques auditeurs; son éloquence en augmentait le

nombre; à mesure que sa réputation s'accroissait, les disciples affluaient de tous côtés. La multiplication de ceux-ci engageait d'autres professeurs à s'établir aux mêmes lieux, et ainsi l'enseignement devenait perpétuel. L'esprit du temps était favorable aux corporations, et il était naturel que ceux que l'amour des lettres réunissait dans une même ville, formassent, en adoptant l'usage général, des sociétés particulières ayant leurs statuts et leur régime. Comme les livres étaient extraordinairement rares, l'enseignement oral devait être presque le seul moyen d'instruction; on sent aisément quelle importance ces avantages devaient donner à des villes où les diverses espèces d'enseignement se trouvaient réunies. Les personnes qui par état se livraient aux études, jouissaient d'une considération bien plus grande que celle que l'érudition et l'enseignement donnent aujourd'hui qu'il est si facile d'être savant. Ce respect pour les professeurs refluait sur les diciples: on voyait parmi eux des hommes d'un âge mûr, des personnes de rang ou revêtues de dignités; les jeunes gens mêmes qui s'appliquaient aux études, y consacraient un plus grand nombre d'années qu'aujourd'hui.

Les trois villes qui eurent les premières universités durent cet avantage à des causes locales et fortuites; Salerne, à la salubrité de son climat et au hasard qui avait conduit Constantin l'Africain au Monte Cassino; Bologne, à la prédilection d'Irnerius pour sa ville natale; Paris, à la circonstance qui y fixa Abélard et ensuite Pierre Lombard. Si Anselme n'avait pas forcé son disciple Abélard de quitter Laon, et si Pierre avait

succédé à Abélard à Laon; qui sait si cette dernière ville ne serait pas, au lieu de Paris, devenue le siége de la philosophie et de la théologie scolastiques? Il est vrai cependant aussi que l'importance que Paris avait acquise par le séjour qu'y faisaient les rois, et les célèbres écoles qui existaient auprès de ses églises collégiales et claustrales contribuèrent à y fixer des hommes célèbres.

Les trois universités prirent naissance, lorsque, indépendamment de la science fondamentale qui avait fixé son siége dans chacune de ces villes, il s'y trouva en même temps réuni un assez grand nombre de professeurs de quelques autres branches des connaissances humaines, pour que les étudians pussent, d'après leurs divers goûts et selon le genre de vie auquel ils se destinaient, s'y livrer à des études plus multipliées; c'est-à-dire lorsque indépendamment de la médecine, on enseigna à Salerne la philosophie et la jurisprudence; à Bologne, à côté du droit, les arts libéraux, la théologie et la médecine; à Paris, outre la théologie, la jurisprudence et la médecine. Ainsi aucune de ces trois villes ne réunissait d'abord les moyens d'un cours complet d'études; aussi le mot d'université, qui signifie aujourd'hui une institution où toutes les branches de sciences sont professées, était-il pris alors dans le sens du droit romain, où il est équivalent à celui de corporation. Une université existait lorsqu'un privilége donné par le pape, l'empereur, un autre souverain, ou par les chefs d'une république, réunissait les maîtres et les disciples de quelque ville en une corpo-

ration ou société privilégiée, élevée en rang au-dessus de toutes les autres corporations civiles. L'idée d'une universalité de sciences est postérieure, et le mot qu'on employa pour l'exprimer, était *studium*.

En accordant des priviléges et des immunités à ces écoles, les princes ne leur assignèrent pas de fonds pour l'entretien des professeurs; ceux-ci étaient rémunérés par la foule des auditeurs qui de toute l'Europe accouraient pour puiser à ces sources ouvertes à l'instruction. Ce ne fut que plus tard, et lorsqu'il s'éleva une concurrence entre plusieurs universités et une jalousie entre les villes qui les possédaient, qu'on s'avisa d'appeler des professeurs qui s'étaient fait ailleurs un nom, et de les engager à se fixer dans un certain endroit, moyennant un traitement qu'on leur accordait pour un temps déterminé. L'empereur Frédéric II fut le premier qui, par la promesse d'émolumens considérables, attira de tous les pays, des savans à l'université de Naples qu'il érigea en 1224. Plus tard, quand les Grecs se refugièrent en Italie, les villes dont l'aisance augmentait par la dépense qu'y faisait une jeunesse studieuse, s'empressèrent à l'envi de gagner ces savans par des conditions avantageuses. A Paris les riches bénéfices de S. Victor et d'autres collégiales contribuèrent au bien-être des professeurs de théologie, dont les auditeurs n'étaient pas toujours en état de payer des honoraires aussi considérables que les jeunes gens des premières familles, qui allaient étudier le droit à Bologne. Le corps académique de chaque université nommait lui-même aux chaires qui deve-

naient vacantes dans son sein; il les accordait ordinairement aux personnes qui, après un cours de sept ans (car ce terme était fixé), avaient subi pendant neuf autres années les épreuves requises pour se qualifier digne de l'emploi de professeur.

Origine de celle de Salerne.

L'université de Salerne, qu'on peut regarder comme la plus ancienne, doit son origine à l'école de médecine, qui existait dans cette ville, et celle-ci, sa célébrité à *Constantin de Carthage* ou l'Africain, qui, après avoir étudié pendant trente-neuf ans à Bagdad les sciences grammaticales, naturelles et exactes des Arabes, et principalement les mathématiques et la médecine, vint, vers 1060, se fixer au mont Cassin, où il s'occupa à faire connaître aux Occidentaux la médecine d'Hippocrate aussi bien que celle des Arabes, lesquelles étaient l'une et l'autre inconnues aux Latins. La proximité de son couvent attira beaucoup de curieux dans la ville de Salerne, où, du temps des Lombards déjà, il s'était formé une espèce d'école de médecine arabe. Roger I.er, roi de Sicile, créa l'université de Salerne en réunissant à l'enseignement de la médecine deux autres facultés, l'une pour la philosophie, l'autre pour la jurisprudence. L'université de Salerne est encore connue en Europe par un recueil de maximes diététiques en mauvais vers latins, qu'elle adressa vers l'année 1101 à Robert, duc de Normandie, fils aîné de Guillaume le Conquérant, et dont l'auteur était le docteur Jean de Milan. L'université de Salerne a moins contribué aux progrès des sciences en Europe que les deux autres universités qui, infiniment

plus fréquentées, sont devenues les modèles des institutions du même genre dans le reste de l'Europe.

Origine de celle de Bologne.

On ne peut fixer d'une manière précise le commencement de l'université de Bologne. Depuis l'accroissement de l'industrie, du commerce et des richesses des villes d'Italie, on sentait le besoin d'une législation plus philosophique et plus complète que celle des peuples teutoniques sous laquelle on vivait. Ce fut alors que le Bolonais Irnerius devint le régénérateur du droit romain, en s'appliquant à expliquer d'une manière claire et précise toutes les parties du *Corps du droit romain*. Cette révolution est du commencement du douzième siècle, car *Irnerius* a vécu au moins jusqu'en 1126, et peut-être jusqu'en 1140. Bologne devint par lui la première et la plus illustre école de droit. Frédéric I.er appela en 1158 à la diète de Roncale quatre disciples d'Irnerius et donna à l'université des priviléges, par lesquels les étudians obtinrent un for particulier et furent regardés comme clercs. Le décret de Gratien ayant donné naissance au droit canon, les professeurs de Bologne l'enseignèrent à côté du droit civil. Leurs cours parvinrent à une telle célébrité qu'en 1200 on compta à Bologne 10,000 étudians. La masse de ces étudians formait l'université qui, avant l'admission des autres facultés, se divisait en deux corporations, celle des Citramontains et celle des Ultramontains; la première était subdivisée en dix-sept nations, la seconde en dix-huit. L'université des étudians nommait ses magistrats, dont le premier portait le titre de Recteur. Pour parvenir à cette

Irnerius et ses disciples.

dignité, il fallait être âgé de vingt-cinq ans, être célibataire, et avoir étudié le droit pendant cinq ans à ses propres frais. On trouve cependant quelques exemples de professeurs nommés recteurs. Ce chef était nommé tous les ans et avait rang avant les archevêques et évêques, celui de Bologne excepté. Les professeurs étaient originairement désignés par le mot de docteur (enseignant), qui ne marquait pas une dignité particulière; ce ne fut que vers le milieu du douzième siècle que le titre de docteur fut conféré comme un grade qui, accordé après des épreuves rigides, donnait le droit d'enseigner et de prendre part aux futures promotions ou créations de docteurs.

Les disciples des quatre professeurs appelés par Frédéric I.er à Roncale se divisèrent en deux sectes, les *Gosianiens* ou rigoristes, qui n'admettaient que le droit écrit; et les *Bulgariens* qui faisaient quelques concessions aux considérations d'équité. Le plus célèbre Bulgarien du treizième siècle fut *François Accorso* (Accursius) qui se retira dans la solitude pour donner tous ses soins à la rédaction de la Glose, ou d'un recueil méthodique de toutes les interprétations du droit civil. Son école fleurit jusqu'au quatorzième siècle où le grand *Bartolo de Sasso-Ferrato*, le soleil des jurisconsultes, le maître de la vérité, le guide des aveugles (telles sont les épithètes qu'on lui prodigue) changea la méthode de l'enseignement, et, au lieu d'expliquer les textes, introduisit dans la jurisprudence la dialectique scolastique, et créa tout l'arsenal de la chicane. *Baldo degli Ubaldi* de Pérouse fut son successeur.

Gosianiens et Bulgariens.

François Accorso.

Bartolo de Sasso-Ferrato.

Baldo degli Ubaldi.

Origine de l'université de Paris.

Aucune université ne s'est plus illustrée et n'a mieux soutenu sa célébrité que celle de Paris. Vouloir en faire remonter l'origine à l'établissement que Charlemagne fit d'écoles publiques pour la théologie et les humanités, afin de pouvoir lui assigner une haute antiquité, c'est abuser des termes. Les services que ce corps illustre a rendus pendant six siècles à l'État, à l'Église, aux sciences, aux lettres et aux arts sont des titres suffisans pour sa gloire. L'université de Paris est la création du hasard qui, au douzième siècle, y réunit des docteurs célèbres en théologie et en philosophie, parmi lesquels *Pierre le Lombard* fut le plus distingué. Cette école devint une université, dans le sens actuel de ce mot, lorsque les autres sciences y furent enseignées en même temps que la théologie et la philosophie. Dès l'an 1139 la jurisprudence prit place à côté de la théologie; mais, après en avoir été quelque temps expulsée, elle revint à Paris escortée de la médecine, et, dès 1240, les quatre facultés s'y trouvèrent organisées.

Sa forme distinctive.

L'université de Paris se distingua essentiellement, sous le rapport de la forme, de celle de Bologne. A Paris la corporation ne comprenait que les professeurs; les étudians leur étaient entièrement subordonnés. L'université était divisée en sept corps, savoir trois facultés, de la théologie, du droit canon et de la médecine, et quatre nations qui formaient la faculté des arts, c'est-à-dire de la philosophie, parmi les membres de laquelle le recteur était toujours choisi. Les quatre nations étaient la française, la picarde, la nor-

mande et l'anglaise; à la place de la dernière on mit ensuite la nation allemande.

Les universités d'Oxford et de Cambridge sont presque aussi anciennes que celle de Paris, Padoue, Naples, Reggio, Rome et Trévise en Italie; Montpellier, Orléans et Toulouse en France, Salamanque en Espagne sont les universités fondées au treizième siècle. L'Allemagne n'en eut que dans le quatorzième. Autres universités du treizième siècle.

CHAPITRE VIII.

Histoire d'Allemagne depuis 1125 jusqu'en 1198.

SECTION I.re

Introduction. État politique et civil de l'Allemagne.

Changemens dans l'état politique sous les empereurs de la maison Salique.

Les chapitres précédens ont été consacrés à l'histoire de deux événemens qui ont eu la plus grande influence sur le sort de toute l'Europe, la guerre des investitures ou le premier acte de la guerre entre l'Empire et le Sacerdoce, et les croisades avec leurs suites. Comme la guerre entre l'Empire et le Sacerdoce qui paraissait assoupie, recommença avec une nouvelle furie au treizième siècle, il sera nécessaire de nous occuper de l'Allemagne jusqu'à l'époque du renouvellement des hostilités. Nous en avons poussé l'histoire [1] jusqu'à l'année 1125, époque de l'extinction de la maison Salique qui, dans l'espace d'un siècle, fournit à l'empire germanique quatre princes, que tous on voit briller au premier rang dans l'histoire. Le trône va être occupé pendant un court intervalle par un prince saxon; mais bientôt après nous y verrons monter une de ces familles au nom desquelles s'attache la gloire des nations. Cependant, avant de parler de Lothaire II et des empereurs de la maison de Hohenstaufen, voyons

[1] Voyez vol. III, p. 254.

quels changemens s'opérèrent dans l'état politique de l'Allemagne sous les empereurs de la maison Salique.

Diminution progressive de l'autorité impériale.

Nous avons vu que, pendant le règne de ces princes, l'histoire d'Allemagne offrait un combat perpétuel entre les monarques et les grands vassaux; les premiers voulant maintenir leur prérogative, tandis que les autres tendaient sans cesse à agrandir la puissance qu'ils avaient usurpée aux dépens de celle des chefs de l'Empire. Cette lutte se serait peut-être terminée à l'avantage de l'autorité royale, sans la mort prématurée de Henri III, suivie d'une longue régence et ensuite de près d'un demi-siècle de troubles. Pendant cette époque désastreuse dont les grands vassaux profitèrent pour rendre héréditaires dans leur famille leurs duchés, comtés, margraviats et autres fiefs, la balance pencha entièrement de leur côté. Ils jetèrent alors les fondemens de ce nouveau pouvoir qui fut connu par la suite sous la dénomination de *supériorité territoriale*, et ne différait pas beaucoup de la souveraineté même. L'autorité ducale se maintint encore, mais les comtes qui leur étaient subordonnés, cessant d'être des officiers chargés d'un emploi, s'accoutumaient à considérer leurs comtés comme leur patrimoine; tandis que les places des ducs, quoique devenues héréditaires, continuaient d'être des charges ou offices, parce qu'elles n'étaient pas, aussi particulièrement que les comtés, affectées à une certaine étendue de terres; mais d'un autre côté le droit des ducs d'appeler les nobles de leur duché au service militaire, se changea successivement en une véritable supériorité féodale,

et en même temps les ducs s'efforcèrent de réunir les comtés et seigneuries à leur charge.

Introduction des noms de famille.

L'hérédité des fiefs donna lieu à un usage qui s'introduisit depuis les temps de Henri IV; c'est celui des noms de famille. Jusqu'alors les comtes et autres nobles n'avaient été désignés que par leur nom de baptème, auquel on ajoutait souvent un surnom; mais depuis l'époque dont nous parlons, ils commencèrent à joindre à ce nom celui de leur comté ou seigneurie, de la ville ou du château où ils faisaient leur résidence. Les familles de Habsbourg, de Bade, de Würtemberg, de Wittelsbach, de Zollern, de Wettin (Saxe), d'Oldenbourg, commencent à paraître dans l'histoire sous les règnes de Henri IV et de son fils.

Origine du Tiers-État.

Une suite heureuse de la diminution de la puissance royale fut l'origine du Tiers-État. L'attachement que plusieurs villes, principalement Worms, Spire et Cologne, avaient montré aux empereurs dans leur querelle avec les papes et avec les princes, fit naître à Henri V l'idée de donner aux corps de ville la forme d'un état mitoyen qu'il pût opposer comme un contrepoids au clergé et à la noblesse. Il déclara libres les artisans et les négocians, et leur donna le droit de cité; en même temps il accorda aux villes différens priviléges, afin de diminuer l'influence que les évêques y avaient obtenue en se faisant concéder par ses ancêtres l'autorité de comtes dans les villes de leur résidence. Il posa ainsi les bases de ces républiques qui par la suite existèrent en Allemagne sous la dénomination de villes impériales, c'est-à-dire de villes placées immédiatement sous l'autorité du chef de l'Empire.

A l'époque dont nous nous occupons, les villes n'étaient pas encore appelées aux diètes. Les grands de l'Empire assistaient en personne à ces assemblées, et l'on ne connaissait pas encore la manière de s'y faire représenter par des députés. Tout homme libre avait le droit d'y assister; mais comme ces réunions étaient coûteuses, on les remplaçait souvent par ce qu'on appelait une cour (*Hoftag*) à laquelle n'étaient appelés que les princes, ou seulement les grands d'une certaine province. États.

La noblesse se composait de deux classes, la haute et la petite noblesse. A la première appartenaient les ducs, margraves, comtes Palatins, landgraves, bourggraves, comtes et dynastes, tous immédiatement soumis à l'empereur. Tous les hommes libres depuis trois générations, mais qui n'étaient pas immédiats, formaient la noblesse inférieure. Les *ministériels* étaient des nobles de l'une ou de l'autre classe; mais ordinairement de la seconde, qui étaient entrés au service de quelque noble de la première classe. Au reste il n'existait guère de différence entre les prérogatives de la haute noblesse et celles de la basse, dont tous les membres étaient censés être d'une naissance égale *(ebenbürtig)* à celle de la haute noblesse. Noblesse.

Les rapports entre la noblesse et le peuple éprouvèrent un changement. Depuis le dixième siècle les guerres avec les Hongrais et avec les peuples de race Slave, principalement avec les Polonais, rendaient l'arme de la cavalerie d'un plus grand usage; mais ce n'était que dans cette classe des hommes soumis au ser- Origine des contributions en remplacement du service militaire.

vice militaire qu'on pouvait trouver des cavaliers exercés, et c'était dans la noblesse. On ne pouvait donc plus guère appeler qu'elle à la guerre, où, remplaçant ainsi dans le service tous les hommes libres de son district, elle était autorisée à leur demander une indemnité. Cette indemnité dégénéra insensiblement en une charge permanente, de sorte que l'usage s'introduisit de n'imposer qu'à la partie non militaire de la nation tout le fardeau des contributions publiques.

Caractère de la nation allemande.

Le Bénédictin Donnizo, chapelain et biographe de la comtesse Mathilde, peint les Allemands de son temps comme un peuple gourmand et ivrogne, susceptible et querelleur, et accoutumé à vider ses disputes à coups d'épée. Parmi les questions qu'on adressait à l'empereur avant son couronnement était celle-ci : Promettez-vous de vivre sobrement avec l'aide de Dieu ? Plusieurs écrivains du temps s'accordent à dire que les Allemands se livraient sans frein à la fougue de leurs passions, ce que l'abbé Suger, dans la Vie de Louis le Gros, appelle *impetus teutonicus*, tandis que l'annaliste Saxon et l'auteur de la chronique d'Ursperg, moins polis que l'abbé de S. Denis, se servent du terme de *furor teutonicus*. L'abbé d'Ursperg raconte, que Godefroi de Bouillon préférait les chevaliers allemands pour la bravoure à ceux de toutes les autres nations, mais qu'il leur recommandait la société des Français pour polir leurs mœurs et adoucir leur rudesse *(feritatem)*. Mais déjà les modes françaises avaient commencé à se glisser en Allemagne, et Sigefroi, abbé de Gœrz, vers le milieu du onzième siècle, déplore que la décence des

anciens temps ait fait place à l'usage ignominieux des Français de se faire la barbe et de porter des habits courts[1].

Le commerce était plus florissant qu'on ne devrait le penser d'un temps plongé encore dans la barbarie. Adam de Brême dit que les négocians de toutes les parties du monde fréquentaient sa ville natale. A l'occasion du tumulte qui eut lieu en 1074 à Cologne, six cents des plus riches négocians quittèrent cette ville; nombre qui indique un grand commerce. Depuis la destruction de Winnetha en 1043 par les Danois, Julin, que l'on croit avoir été situé dans les environs de Camin, fut le principal port des Venèdes allemands, jusqu'en 1170 que les Danois mirent aussi fin à l'existence de cette ville. Outre les productions de son sol, l'Allemagne exportait des draps que fabriquaient les manufactures établies dans les provinces du Rhin. On les échangeait dans le nord contre de la pelleterie. Commerce.

Les écoles établies près des cathédrales de Paderborn, Liège, Bamberg et Würzbourg, étaient florissantes. On tâchait d'y attirer de bons maîtres. Un moine de Hirschfeld du onzième siècle, Lambert d'Aschaffenbourg, historien des événemens qui se sont passés entre les années 1039 et 1077, peut être placé à côté des bons écrivains de tous les temps, par la clarté et la méthode de sa narration et la pureté de son style latin. L'historien Lambert d'Aschaffenbourg.

[1] MART. GERBERTI *Hist. Nigræ Silvæ*, p. 343.

SECTION II.

Régne de Lothaire II le Saxon, 1125—1138.

Élection de Lothaire II.

Henri V n'ayant pas laissé d'héritier, il y eut après sa mort un interrègne de trois mois dont les princes profitèrent pour songer aux moyens de borner le pouvoir royal. Lors des obsèques du défunt empereur, on expédia aux princes une circulaire dans laquelle on leur disait que se rappelant l'oppression sous laquelle l'Église et l'Empire avaient gémi jusqu'alors, ils devaient prier le ciel pour qu'il leur donnât un empereur sous lequel ils fussent délivrés d'un pareil joug et pussent vivre d'après leurs lois. Cette pièce avait probablement pour auteur l'archevêque Adelbert de Mayence, qui, dans les dernières années du règne de Henri V, avait principalement contrarié ses plans, et qui, alors encore, se trouvait à la tête du parti dont tous les membres travaillaient à élever l'autorité de l'Église conformément au système de Grégoire VII, et par conséquent à augmenter l'influence des États aux dépens de la couronne. Il etait assisté dans toutes ses intrigues par un légat du pape.

Ainsi qu'à l'éléction de Conrad I.er [1], les nations qui composaient le royaume d'Allemagne, s'assemblèrent pour donner un successeur à Henri V; mais au lieu de huit ou neuf dont il a été question en 1024 nous n'en trouvons en 1125 que quatre, savoir : les Bavarois, les Saxons, les Francs et les Souabes. Les

[1] Voyez vol. II, p. 146.

Thuringiens se trouvaient probablement, comme en 1024, confondus avec les Saxons; les Frisons se regardaient toujours comme étrangers; mais on ne sait pourquoi les Lorrains ne prirent point part à l'élection; probablement les États lorrains parlant allemand se joignirent aux Francs. On voit aussi que les habitans du royaume d'Arles qui avait été réuni à l'Allemagne postérieurement à 1024[1], furent exclus de l'élection. Les nobles des quatre nations privilégiées s'étaient réunis à Mayence, où ils campaient sur les deux rives du Rhin, au nombre de 60,000 hommes, y compris la suite et les domestiques. Les princes se séparèrent de la foule pour délibérer à part. D'après l'avis de l'archevêque, on choisit dans chacune des quatre nations dix personnes qui furent chargées de proposer les individus qu'elles jugeraient les plus dignes de la couronne. Elles indiquèrent trois, ou, selon d'autres, quatre candidats, savoir : Frédéric le Louche de Hohenstaufen, duc de Souabe, neveu de l'empereur Henri V, et, conjointement avec son frère Conrad, duc de Franconie, héritier des biens allodiaux de la maison Salique; Lothaire, duc de Saxe, de la maison de Supplinbourg; Léopold, margrave d'Autriche, de la maison de Bamberg, beau-père des deux frères Hohenstaufen, parce qu'il avait épousé leur mère Agnès, sœur de Henri V. Le quatrième qu'on ajoute, était Charles le Bon, fils de S. Canut IV, roi de Danemark, qui était comte de Flandre des droits de sa mère. Il est probable que Conrad de Hohenstaufen se serait mis sur les rangs s'il

[1] Voyez vol. II, p. 359.

avait été en Allemagne; mais il se trouvait en Palestine. Deux des candidats présens, savoir : Lothaire et Léopold prièrent, même à genoux et en versant des larmes, qu'on les dispensât de l'honneur auquel l'avis des commissaires les destinait. ..

Adelbert les somma alors tous les trois ou tous les quatre de déclarer s'ils étaient résolus d'obéir à celui d'entre eux qui serait nommé à l'unanimité des suffrages. Ils l'affirmèrent sans balancer, excepté le duc de Souabe qui, redoutant les artifices de l'archevêque, l'ennemi de sa maison, répondit qu'il avait besoin d'en conférer avec ses amis, et quitta l'assemblée. Après sa retraite, Adelbert fit nommer d'une manière tumultueuse Lothaire de Saxe, soit que son refus n'eût été qu'une comédie concertée d'avance, soit qu'on le persuadât de changer d'avis. Les légats du pape ne perdirent pas cette occasion d'enlever aux monarques d'Allemagne une prérogative que le Concordat de Worms leur avait reconnue. D'accord avec Adelbert, ils arrachèrent à Lothaire la promesse de ne gêner la liberté des élections d'évêques et d'abbés ni par sa présence ni par celle de ses commissaires, et de permettre que le serment que les élus lui prêtaient contînt la réserve de leurs devoirs envers l'Église. Il ne suffisait pas d'avoir admis un légat du pape à la diète d'élection, ce qui ne s'était jamais fait; on envoya à Rome deux évêques pour demander à Honorius II la confirmation du choix de Lothaire.

Frédéric de Hohenstaufen avait reconnu l'élection de Lothaire et lui avait prêté serment; mais son cœur

La maison de Guelfe réunit les duchés de Saxe et de Bavière et les biens des maisons de Nordheim, Supplinbourg et Brunswick.

était plein de dépit. Il éclata en une résistance formelle lorsque Lothaire réclama comme domaines de l'Empire beaucoup de terres que Frédéric et son frère s'étaient appropriées en qualité d'héritiers de la maison Salique. Lothaire convoqua, avant la fin de l'année, à Strasbourg, une assemblée de princes où Frédéric, sans autre forme de procès, fut déclaré ennemi de l'Empire, et l'année suivante une diète tenue à Goslar résolut de lui faire la guerre. Pour renforcer son parti, Lothaire maria sa fille Gertrude, à Henri le Superbe, fils de Henri le Noir, et duc de Bavière. Ce mariage qui eut lieu en 1126, ajouta beaucoup aux richesses de la maison de Bavière. Henri, comme petit-fils de Welf IV, premier duc de Bavière de la nouvelle maison Guelfe[1], était propriétaire des vastes domaines que l'ancienne maison de Guelfe possédait en Souabe, et par sa mère il avait hérité des terres de la famille de Billung en Saxe; enfin son épouse, comme fille de Lothaire et de Richenza de Nordheim, était héritière des biens des comtes de Supplinbourg, de Nordheim et de Brunswick. Non content d'avoir réuni ainsi sur une même tête la fortune de plusieurs familles opulentes, Lothaire donna l'année suivante à son gendre son duché de Saxe, et fit des Guelfes les princes les plus puissans de l'Allemagne, et les plus riches de l'Europe. Ainsi Lothaire brouilla le jeune duc qui ne portait pas sans raison le surnom de Superbe, avec le duc de Souabe, l'époux de sa sœur, et sema entre les Guelfes et les Hohenstaufen le premier germe de cette jalousie qui depuis est devenue la cause de tant de troubles.

[1] Voyez vol. II, p. 377.

Réuni à son gendre et à Sobieslaw I.er, duc de Bohème, Lothaire assiégea Nuremberg, capitale du duché de Franconie; mais le duc qui, revenu de la Palestine, s'était réuni à Frédéric, son frère, força Lothaire de lever le siége. Regardant la Lombardie comme le patrimoine de la maison Salique, Conrad prit le titre de roi d'Italie, passa les Alpes à la tête d'une armée et se fit couronner le 29 juin 1128, par l'archevêque de Milan. Mais Honorius II refusa de le reconnaître, et les villes de Novare, Pavie, Crémone, Plaisance et Bresse se déclarèrent contre lui, par la seule raison que les Milanais étaient ses partisans. Car c'était l'époque où toutes les villes de la Lombardie, après s'être mises dans une espèce d'indépendance des monarques d'Allemagne, se faisaient la guerre entre elles. Ces circonstances forcèrent Conrad à renoncer à son expédition et à retourner en Allemagne.

Origine des landgraves de Thuringe de la maison Carlovingienne.

Nous avons vu plus haut[1] que le *margraviat* de Thuringe, qui appartenait au seigneur de Brunswick, s'était éteint en 1090 par la mort d'Eckbert II; mais il existait aussi un *landgraviat* de Thuringe, qui, par son étendue, était plus important, et un *comté* de Thuringe, dont le chef-lieu était Sangerhausen. Le comté de Thuringe appartenait alors à Louis III, petit-fils de Louis le Barbu, et arrière-petit-fils de Charles de Lorraine, ce dernier rejeton de la maison Carlovingienne, que Louis Capet avait exclu du trône de France. La dignité de landgrave de Thuringe appartenait à la famille de Winzenbourg, ainsi nommée

[1] Voyez vol. III, p. 232.

d'après un château situé dans l'évêché de Hildesheim. Hermann II de Winzenbourg, landgrave de Thuringe, fut proscrit en 1130 par la diète de Quedlinbourg pour un crime qu'il avait commis. Lothaire conféra alors le landgraviat de Thuringe à Louis III, comte de Thuringe, dont la postérité le posséda jusqu'en 1247. Il faut observer que le landgraviat de Thuringe s'étendait alors non-seulement sur une grande partie du duché prussien de Saxe d'aujourd'hui, et sur les duchés de Weimar, Gotha, Eisenach ; les principautés de Schwarzbourg, mais aussi sur une partie de la Hesse, possessions qui faisaient des landgraves de Thuringe des seigneurs puissans.

Lothaire II ne fut pas long-temps tranquille en Allemagne : les affaires d'Italie absorbèrent bientôt toute son attention.

Innocent II, l'un des deux papes qui avaient été nommés en 1130, s'étant rendu en-deçà des Alpes, fut reconnu par les rois de France et d'Angleterre, ainsi que par Lothaire II. Il eut au mois de mars 1131 une entrevue à Liège avec ce prince : le roi lui promit son assistance contre l'antipape ; mais saisissant l'occasion, il exigea, dit-on, que le droit des investitures lui fût rendu dans toute sa plénitude. Il est peu vraisemblable que Lothaire ait fait une pareille demande, et l'on a lieu de croire que ce fait repose sur un malentendu : Lothaire exprima sans doute le désir d'être délivré des entraves qu'à l'époque de son élection on avait mises à son pouvoir d'une manière contraire au concordat de Worms, ou se plaignit d'une

violation de ce même concordat, que, usurpant les droits de la couronne, Innocent s'était permise en décidant dans une élection schismatique, qui avait eu lieu à Trèves. Quoiqu'il en soit, S. Bernard, abbé de Clairvaux, qui avait accompagné le pape, engagea Lothaire II à ne pas donner suite à cet objet de plainte.

Expédition de Lothaire en Italie, 1132.

L'expédition que Lothaire fit au mois de septembre 1132 en Italie ne fut rien moins que brillante. Comme il était en guerre avec la maison de Hohenstaufen, aucun chevalier de Souabe ni de Franconie n'y prit part. Milan lui ferma ses portes, et il ne put pas se faire couronner roi d'Italie. Au mois d'avril 1133 il conduisit Innocent II à Rome, mais sans pouvoir en chasser son rival Anaclet. Les deux papes se maintinrent l'un à coté de l'autre, en changeant en forteresses les églises et les autres édifices publics. Comme la basilique de S. Pierre et le château S. Ange étaient au pouvoir d'Anaclet, il fallut qu'Innocent II choisît l'église de Latran pour couronner son protecteur. Cette cérémonie eut lieu le 4 juin. Lothaire n'avait pas la force de caractère qu'il aurait fallu pour s'ériger en juge entre les deux rivaux et raffermir ainsi l'autorité vacillante des empereurs.

Transaction au sujet de la succession de Mathilde.

A cette époque la contestation relative à la possession des alleux de la comtesse Mathilde fut reproduite. Ils comprenaient une partie du duché de Mantoue, Parme, Reggio, Modène et la Garfagnana. Lothaire n'y avait aucun droit, puisque Henri V les avait réunis, non à l'Empire, mais à son propre patrimoine. Innocent II transigea avec l'empereur en l'investissant pour sa vie,

et, après sa mort, le duc de Bavière, de ces terres comme fiefs de l'Église, contre un canon de cent marcs d'argent par an, et à condition qu'après la mort du duc ils retourneraient à l'Église. La cour de Rome abusa par la suite de cette circonstance, pour faire croire que Lothaire avait reçu du pape l'investiture de l'Empire, et l'on vit au Latran un tableau qui représentait l'empereur agenouillé devant le pape, et recevant de sa main la couronne, avec ce distique comme légende :

Rex venit ante fores, jurans prius urbis honores,
Post homo fit papæ, recipit quo dante coronam.

Cependant en Allemagne où Lothaire retourna encore en 1133, la guerre avec la maison de Hohenstaufen continuait. Le duc de Bavière s'empara en 1134 d'Ulm, principale place d'armes des deux frères, et détruisit cette ville. Frédéric et Conrad prirent alors le parti de la soumission, et firent négocier la paix par l'impératrice Richenza. Frédéric vint le 18 mars 1135 à la diète de Bamberg, s'humilia devant la majesté impériale, et obtint sa grâce, à condition qu'il accompagnerait Lothaire dans la nouvelle expédition qu'il se proposait de faire en Italie. Le 30 septembre suivant Conrad se réconcilia de la même manière avec Lothaire à Mulhouse en Thuringe. Ainsi finit, au bout de neuf ans, une guerre qui avait désolé la Souabe, l'Alsace et la Bavière.

Seconde expédition en Italie.

L'année suivante Lothaire entreprit sa seconde expédition en Italie, pour rétablir Innocent II que l'antipape et les Normands avaient de nouveau expulsé de

Rome. Elle se fit sous de meilleurs auspices que la première. Cette fois-ci les Milanais se déclarèrent pour l'empereur, mais pour cette raison Crémone, Pavie, Plaisance et les villes du Piémont refusèrent de le reconnaître. Lothaire vainquit toutes ces difficultés, établit son autorité dans la Haute-Italie, et dirigea sa marche, le long de la mer Adriatique, vers la Pouille. Son gendre, le duc de Bavière, avec l'avant-garde traversa la Toscane et la Campagne de Rome, s'empara de Capoue et de Bénévent et rejoignit le gros de l'armée devant Bari. Cette ville, ainsi qu'Amalfi et Salerne, tomba au pouvoir de l'empereur. Roger II s'enfuit en Sicile, et d'après les apparences c'en était fait de la domination des Normands en Italie. Mais une contestation s'éleva entre le pape et l'empereur sur la suzeraineté des duchés de Pouille et de Calabre; l'indiscipline se mit dans l'armée de Lothaire, et il se forma une conspiration pour tuer le pape. Enfin on convint que le nouveau duc de Pouille et de Calabre qu'on se proposait de nommer à la place de Roger II, recevrait l'investiture, du pape et de l'empereur à la fois. Les deux souverains, après avoir investi Rainolfe, comte d'Avellino, des duchés de Pouille et de Calabre, se séparèrent en amis au mois de septembre 1137; Innocent se rendit à Rome, et Lothaire s'en retourna assez mécontent en Allemagne. Arrivé à Trente, il tomba malade, et son état empira tellement qu'il fut obligé de s'arrêter dans un village de la Bavière, à Breitenwang au-dessus de Hohenschwangau, à une petite distance du Lech. Là il mourut le

3 décembre dans une cabane de paysan. Son corps fut transféré à l'abbaye des Bénédictins de Kœnigslutter.

Lothaire laissa la réputation d'un homme d'honneur, brave et animé d'intentions louables; mais il n'avait par la force de caractère requise pour rendre au trône sa splendeur.

Origine de la famille Ascanienne.

Sous Lothaire une des plus illustres maisons de l'Allemagne commença à jouer un rôle : c'est la famille Ascanienne. Dans la première expédition que ce prince fit en Italie, Conrad de Plötzke, margrave de la Saxe septentrionale, avait perdu la vie. L'empereur conféra en 1134 le fief devenu vacant par sa mort, à Albert de Ballenstædt, surnommé l'Ours, qui était déjà margrave de Soltwedel ou de ce qu'on appelle aujourd'hui la Vieille-Marche, et comte d'Ascanie. Ce fut cet Albert qui posa les fondemens de l'électora tde Brandebourg; car il fit des conquêtes sur les Wendes fixés à l'est de l'Elbe, et les réunit à la Marche saxonne : dès 1144 il était appelé margrave de Brandebourg.

Partage de la Provence entre les comtes de Toulouse et ceux de Barcelonne.

Nous allons encore placer ici un événement peu important par lui-même et presque étranger à l'Allemagne, mais dont il est nécessaire de parler pour l'intelligence de ce qui sera rapporté par la suite. L'ancienne famille des comtes ou marquis de Provence s'éteignit vers 1108, et la succession était contestée entre le comte de Barcelonne et celui de Toulouse. Il faut observer que la Provence avait alors une étendue bien plus considérable qu'aujourd'hui. On la divisait

en haute ou méridionale, et basse ou septentrionale. La première se composait des départemens des Bouches du Rhône et du Var d'aujourd'hui, ainsi que du comté de Niçe. La Provence septentrionale se subdivisait en orientale, qui forme aujourd'hui les départemens des Hautes- et des Basses-Alpes, et en occidentale qui renfermait les départemens de la Drôme et de Vaucluse, ou les villes de Valence, Die, S. Paul-trois-Châteaux, Orange, Carpentras, Cavaillon. La Provence méridionale et la partie occidentale de la Provence septentrionale formaient la succession litigieuse, ou le comté du beau-père des comtes de Barcelonne et de Toulouse; la partie orientale de la Provence septentrionale était le patrimoine d'une ligne cadette de la maison qui existait encore, et qu'on nommait les comtes de Forcalquier et de Sisteron.

Cette contestation fut terminée en 1125 par un arrangement. Le comte de Barcelonne eut la Provence méridionale; le comte de Toulouse l'occidentale. Dans ce partage la Durance faisait la limite; Avignon et les autres endroits situés sur les deux bords de cette rivière furent partagés entre les deux comtes. Jusqu'alors on avait donné à la Provence indifféremment le titre de marquisat ou de comté; depuis 1125 on donna plus particulièrement la qualité de marquisat à la partie qu'obtint le comte de Toulouse, et celle de comté à la partie qui échut à celui de Barcelonne.

SECTION III.

Règne de Conrad III, 1138—1152.

Lothaire II étant mort sans héritier, son gendre, Henri, duc de Bavière et de Saxe, pouvait se flatter que la couronne lui serait déférée; mais plusieurs circonstances se réunirent pour tromper son espoir. Le pape craignait l'élévation d'un prince qui, par la mort de son beau-père, était devenu maître de biens très-considérables dans les Apennins, savoir des alleux de Mathilde et même, à ce qu'il paraît, du duché de Tuscie, fief de l'Empire; les Allemands craignaient encore plus la puissance d'un état qui, à deux duchés très-étendus, réunissait les biens des Guelfes en Souabe, une partie de ceux des Billung, avec tous ceux des maisons de Supplinbourg, Nordheim et Brunswick, et qui pouvait se vanter que sa domination allait depuis la mer du Nord jusqu'à la Méditerranée. Ajoutons que Henri le Superbe n'était pas aimé, et qu'il s'éleva contre lui un concurrent à qui l'aménité de ses mœurs avait donné un ami zélé, actif et puissant. Cet antagoniste était Conrad de Hohenstaufen, duc de Franconie; le même qui après la mort de l'empereur Henri V s'était arrogé le titre de roi d'Italie[1]: son ami était Albéro, archevêque de Trèves. Ce prélat, dans l'intention de servir Conrad, se permit une action très-illégale. On était convenu de s'assembler à la Pentecôte à Mayence, pour nommer un roi; Albéro,

Élection de Conrad III.

[1] Voyez p. 68 de ce vol.

craignant que la présence des Saxons et des Bavarois ne procurât la majorité à Henri le Superbe, profita de la vacance du siége de Mayence pendant laquelle il était le premier prélat d'Allemagne, pour devancer le jour de l'élection; il convoqua les États de Souabe et de Franconie à Coblence pour la fête de la chaire de S. Pierre[1], le 22 février 1138; là Conrad fut élu roi et couronné le 6 mars à Aix-la-Chapelle par le légat du pape, parce que l'archevêque de Cologne à qui appartenait cette fonction, n'avait pas encore reçu le pallium. Ce fut ainsi que la dignité royale parvint à la maison de Hohenstaufen qui la conserva, presque sans interruption, jusqu'en 1254.

Conrad convoqua à Bamberg pour la fête de Pentecôte les États de Saxe et de Bavière, et en général ceux qui n'avaient pas pris part à son élection, pour lui rendre hommage. Quoique ces États eussent avec raison protesté contre une élection dont on les avait exclus, cependant, à l'exception de Henri le Superbe, ils parurent tous et firent leur soumission. Sans doute l'estime générale qu'on avait pour Conrad les engagea à tant de modération. Sommé de comparaître à une seconde diète convoquée à Ratisbonne, Henri y parut le 29 juin 1138 et remit les joyaux de l'Empire qui étaient entre ses mains. On l'ajourna à Augsbourg, et il s'y rendit accompagné d'une suite nombreuse. On lui annonça alors que sa puissance était trop grande

[1] *Festum S. Petri epularum*, *Petri Stuhlfeyer*. Les païens faisaient ce jour là de grands repas aux tombeaux de leurs parens; ce qu'ils appelaient *caristia*.

pour la tranquillité de l'Allemagne ; qu'il devait renoncer à un de ces deux duchés, et que, comme Albert l'Ours formait des prétentions à celui de Saxe, le roi se réservait l'examen de cette affaire. Les prétentions d'Albert se fondaient sur ce qu'il était, aussi bien que Henri, petit-fils du dernier Billung ; mais si sa naissance lui donnait droit à une partie de la succession allodiale, Henri V avait pu disposer librement, en faveur de Lothaire, et celui-ci en faveur du duc de Bavière, du duché de Saxe, comme fief échu à la couronne.

Les Guelfes et les Gibelins.

Cependant Conrad ne se croyant pas en sûreté à Augsbourg, quitta secrètement cette ville et se rendit à Würzbourg, où il fit prononcer la destitution de Henri comme duc de Saxe. Arrivé à Goslar, en décembre 1138, il disposa de ce duché en faveur d'Albert l'Ours, margrave de Saxe ou de Brandebourg. Albert prit sur-le-champ possession de Lunebourg, Bardewyk, Brême, du comté de Holstein qui appartenait au duché de Saxe, mais Henri le Superbe l'en chassa promptement. Conrad regardant alors le duché de Bavière comme devenu vacant par la félonie de Henri, en disposa en faveur de Léopold IV, margrave d'Autriche, son frère utérin. C'est là l'origine de cette longue lutte entre les Guelfes et les Gibelins, à laquelle on avait préludé sous le règne de Lothaire II : lutte qui influa essentiellement sur le sort de l'Allemagne et de l'Italie, et dont le souvenir s'est prolongé pendant plusieurs siècles après l'extinction de la famille des Hohenstaufen, par les noms de deux factions, aux-

La maison Guelfe perd le duché de Bavière.

quelles l'une et l'autre maison étaient totalement étrangères. L'étymologie du mot de Gibelins n'est pas très-certaine ; on le regarde communément comme la corruption italienne de *Waiblingen*, nom d'un château de la maison de Hohenstaufen.

Henri le Superbe étant mort le 20 octobre 1139, sa veuve Gertrude, fille de l'empereur Lothaire II, se chargea de la tutèle de son fils Henri, surnommé par la suite le Lion. Les États de Saxe lui étaient tellement attachés, qu'ils chassèrent de nouveau Albert l'Ours, qui avait voulu prendre possession de son duché, et conservèrent celui-ci au jeune Henri. Le margrave Léopold eut un peu moins de peine à s'emparer de la Bavière; cependant Welf, frère de Henri le Superbe, auquel étaient échus les biens de la famille situés entre le Lech et le lac de Constance (Altorf, Memmingen, Ravensbourg), et qui est connu sous le nom de Welf VI d'Altorf, défendit courageusement les intérêts de son neveu. C'est pendant cette guerre que doit être arrivé un événement dont le souvenir s'est conservé dans la bouche du peuple. Conrad assiégeait le château de Weinsberg situé sur une montagne escarpée près de Heilbronn : c'était une possession des Guelfes. Outre de la longue résistance des habitans, qui ne purent être réduits que par la famine, le roi décida que tous les habitans mâles seraient réduits en esclavage, mais il permit par la capitulation aux femmes de sortir en emportant autant de biens que chacune pourrait porter sur ses épaules. Alors on les vit descendre à la file, chacune d'elles chargée

Siége de Weinsberg.

de son mari. Frédéric de Hohenstaufen, neveu du roi, voulait les empêcher de sauver ainsi les prisonniers, mais Conrad, admirant leur courage, accorda un pardon général. Les ruines du château portent aujourd'hui le nom de *Weibertreue* (fidélité des épouses).

Henri le Jasomirgott, duc de Bavière.

Léopold IV que Conrad avait nommé duc de Bavière, étant mort le 18 octobre 1141 sans laisser d'enfant, Conrad conféra ce duché au frère de Léopold, lequel, comme celui-ci, était son frère utérin. Il s'appelait Henri et porte dans l'histoire le surnom de Jasomirgott (Pardieu) d'un juron qu'il avait continuellement à la bouche. Pour assurer à Henri la possession tranquille de son duché, Conrad négocia un mariage entre ce prince et la veuve de Henri le Superbe; il fut célébré en 1142 à Francfort aux frais du roi. Le jeune Henri le Lion, âgé de treize ans, renonça à la Bavière; mais le duché de Saxe lui resta. Pour indemniser Albert l'Ours, son margraviat fut rendu indépendant du duché de Saxe, moyennant la grande charge héréditaire d'archichambellan que le roi y attacha. Elle était proprement affectée au duché de Souabe, mais Conrad fit un troc avec son frère, en lui cédant la charge d'archigrand-maître qui appartenait à son duché de Franconie.

Le margraviat de Brandebourg devient grande charge.

Alliance de Conrad avec l'empereur de Constantinople.

Bientôt les affaires d'Italie fixèrent l'attention sérieuse de Conrad. La conduite du pape Innocent II qui, au mépris des droits de l'Empire et des dispositions faites en 1136 conjointement avec Lothaire II[1],

[1] Voyez p. 72 de ce vol.

avait reconnu Roger II, roi des Deux-Siciles et sacrifié le prince de Capoue, paraissait exiger l'intervention de Conrad. Il chargea le prince de Capoue qui était venu implorer sa justice, d'aller comme ambassadeur à Constantinople, et d'y négocier une alliance contre Roger. L'alliance fut conclue avec Jean Comnène, et renouvelée en 1143 avec Manuel qui lui succéda. Ce prince épousa Berthe de Sulzbach, appelée Irène par les Grecs : elle était sœur de l'épouse de Conrad. Celui-ci se préparait à passer les Alpes, lorsque les nouvelles venues de Rome lui firent ajourner son voyage. Le ramas de populace qui habitait cette ville, avait cru qu'il suffisait de proclamer la république pour redevenir d'anciens Romains. En faisant revivre les noms de Sénat et de Peuple, les Romains se crurent libres. Leur exaltation ne les empêcha pourtant pas de sentir qu'à la longue ils ne résisteraient pas aux Normands, alliés du pape; et ils cherchèrent ailleurs un appui. Conrad III leur parut l'homme dont ils pouvaient attendre un secours efficace. Ils lui écrivirent que tout ce qu'ils avaient fait, n'avait d'autre mobile que leur fidélité et leur attachement pour sa personne; que leur seul but était de rétablir l'empire romain sur le pied où il avait été sous Constantin le Grand et sous Justinien qui avait régné sur le monde par le sénat et le peuple de Rome. Par cette raison ils avaient, disaient-ils, rétabli le sénat et démoli les forteresses et les maisons des grands. Ils priaient Conrad de venir achever leur ouvrage et établir sa résidence à Rome, capitale du monde d'où, libre de la domina-

Expédition de Conrad en Italie.

tion des prêtres, il gouvernerait avec sécurité l'Italie et l'Allemagne[1].

On dit que Conrad balança sur le parti qu'il devait prendre; considérant cependant la légèreté et la perfidie du peuple qui lui offrait le trône du monde il se déclara pour le pape; mais les préparatifs de la croisade, à laquelle S. Bernard l'engagea de prendre part, probablement pour l'empêcher de se mêler des affaires d'Italie, ne lui permirent pas de reconduire Eugène III à Rome.

Avant de partir pour la Terre-sainte Conrad III fit nommer en 1147 roi son fils aîné, Henri: il fut couronné à Aix-la-Chapelle, et gouverna pendant l'absence de son père, sous la direction de l'archevêque de Mayence et de Wibald, abbé de Stavelo, principal ministre de Conrad. Pendant l'absence de ce prince qui dura deux ans, la plus grande tranquillité régna en Allemagne. Après son retour, Welf d'Altorff qui avait aussi été en Palestine[2], recommença la guerre; mais battu à Nordlingue par le jeune roi, il fit sa paix, en 1150. Henri mourut la même année, généralement regretté. Henri, fils de Conrad, roi des Romains.

Conrad résolut de marcher avec toutes les forces

[1] Ils résumèrent leur proposition dans les vers suivans :

Rex valeat, quidquid cupit obtineat, super hostes
Imperium teneat, Romæ sedeat, regat orbem
Princeps terrarum, ceu fecit Justinianus;
Cæsaris accipiat Cæsar, quæ sunt sua Præsul
Ut Christus jussit Petro solvente tributum.

[2] Voyez vol. III, p. 343.

de l'Empire contre Roger, roi des Deux-Siciles, mais une maladie qui le surprit à Bamberg, termina ses projets et sa vie ; le 15 février 1152. Il était âgé de cinquante-huit ans, et laissait un fils, enfant de sept ans, nommé Frédéric de Rothenbourg.

En mourant il remit les joyaux de la couronne à son neveu Frédéric, duc de Souabe, après lui avoir fait promettre que s'il était élu roi d'Allemagne, il céderait son duché au jeune Frédéric de Rothenbourg.

SECTION IV.

Première partie du règne de Frédéric I.er Barberousse, 1152 — 1177.

Comme Conrad avait convoqué une diète à Bamberg, les princes qui s'étaient mis en route pour s'y rendre, allèrent à Francfort pour tenir une diète d'élection. De même qu'en 1138, les principaux d'entre eux tinrent une délibération préliminaire. Toutes leurs voix et toutes celles de la multitude se prononcèrent en faveur de Frédéric de Hohenstaufen, qui en 1147 avait succédé à son père, Frédéric le Louche, dans le duché de Souabe et d'Alsace, et était le troisième duc de la maison de Hohenstaufen. Son élection eut lieu le 8 mars 1152. Trois jours après, il fut couronné à Aix-la-Chapelle. Il était alors dans sa trente-unième année.

Caractère de Frédéric I.

Frédéric I.er fut un des plus grands princes du moyen âge. Sa fermeté, sa prudence et sa bravoure étaient éprouvées : aucun empereur après lui n'a joui d'une plus grande autorité en Allemagne et en Italie. Dès sa première diète, qu'il tint à Mersebourg en 1152, il donna une preuve de son désir de rétablir et d'étendre même le pouvoir impérial. Suénon III et Canut V se disputaient depuis 1147 le trône de Danemark; Canut, chassé par son rival, avait réclamé l'assistance de Conrad III, qui laissa cette affaire à terminer à son successeur. Celui-ci invita Suénon qu'il avait anciennement connu, à venir à Mersebourg. Le

Suénon III rend hommage à l'empereur du royaume de Danemark.

roi de Danemark y vint, et se laissa engager par Frédéric à accepter sa couronne des mains de son hôte et à lui en rendre hommage; mais revenu chez lui il annula cet arrangement comme l'effet de la violence.

État de l'Italie.

L'Italie fixa principalement l'attention de Frédéric I. L'état politique de ce royaume se trouvait dans la plus grande confusion. Les villes de la Lombardie, anciennement gouvernées au nom du souverain, par des ducs, des comtes et des évêques, profitant de l'absence des rois et de leurs brouilleries avec les papes, s'étaient arrogé une indépendance presque absolue; les richesses et la puissance qu'elles avaient acquises par leur industrie et leur commerce, leur fournissaient les moyens de la soutenir. Les droits du monarque en Italie n'avaient jamais été clairement déterminés; et rarement ils avaient été exercés dans leur plénitude. Les villes, enhardies par cette circonstance, disputaient sur ces droits mêmes et les réduisaient presque à rien. Le fanatisme de la liberté et du républicanisme s'était emparé de toutes les têtes; il avait inspiré aux bourgeois des villes un courage militaire porté jusqu'à l'exaltation; la religion lui donnait son appui; car les papes encourageaient toutes les entreprises dirigées contre des princes excommuniés. La noblesse n'était pas en état de contrebalancer la tendance démocratique, et les rois étaient trop éloignés pour faire valoir leur autorité. Toute la Lombardie aurait fini par se dissoudre en une foule de petites républiques, si les factions qui s'élevèrent dans les villes aussitôt qu'elles se crurent libres, et les jalousies qui les divisaient et

les armaient perpétuellement les unes contre les autres, leur avaient permis de prendre une certaine consistance. Chacune de ces petites républiques ne trouvait de prix à la liberté qu'autant qu'elle lui donnait les moyens de subjuguer ses voisines. La ville de Milan surtout se crut appelée par sa richesse, et par le courage guerrier qui animait sa nombreuse population, à renouveler au milieu de la Lombardie l'exemple de l'ancienne Rome préludant, par la conquête du Latium, à celle de l'Italie et finissant par s'arroger enfin l'empire du monde. Lodi et Côme avaient déjà succombé à l'ambition des Milanais; Pavie et Crémone luttaient encore. Frédéric I.er qui de son côté, imbu des idées exagérées sur les prérogatives des empereurs romains que la renaissance du droit Justinien avait mises en vogue, et regardant comme usurpation le moindre privilége dont ces villes jouissaient, conçut le plan de rétablir la puissance royale dans la plénitude de ses droits: jeune et plein de courage, il se sentait les forces nécessaires pour achever une pareille entreprise qui devait illustrer son règne.

Avant d'aller en Italie, Frédéric I.er jugea nécessaire de terminer l'affaire des Guelfes, tant pour ne pas laisser derrière lui un germe de discorde d'où pendant son absence pouvait naître une guerre civile, que parce qu'il avait besoin, pour cette expédition même, de la coopération des deux parties intéressées dans ces débats, savoir de Henri le Lion, duc de Saxe, et de Henri le Jasomirgott, duc de Bavière. Personne n'était plus propre à les réconcilier, que Frédéric qui

Frédéric I se réconcilie avec Henri le Lion, Guelfe.

était parent de tous les deux. Il est vrai que la mère de Henri le Lion, lorsqu'elle épousa en secondes noces Henri le Jasomirgott, avait engagé son fils encore mineur à renoncer à ses prétentions sur le duché de Bavière; mais dès sa majorité ce prince avait protesté contre cette renonciation; et la spoliation qu'il avait éprouvée, quoique conseillée par la politique, était trop injuste pour laisser croire qu'il y consentît jamais. Il n'existe en politique aussi bien qu'en morale, qu'un seul moyen de faire cesser à jamais les suites d'une injustice; c'est de la réparer le plus promptement possible, ou, s'il y a moyen, d'indemniser la partie lésée. Frédéric I.er résolut d'établir la diète juge du différend entre son cousin germain et son oncle : il les cita l'un et l'autre à plusieurs assemblées tenues en 1152 et 1153; mais Henri le Jasomirgott n'ayant comparu à aucune, le roi voulut enfin que la diète de Goslar convoquée en 1154 prononçât par défaut; elle jugea que la Bavière devait être restituée au duc de Saxe. Le temps ne permit pas de mettre cette sentence à exécution; mais Henri le Lion, satisfait de voir son droit reconnu, se joignit à Frédéric I.er pour l'expédition d'Italie. Ce dernier promit à Welf VI, oncle de Henri le Lion, de l'investir des terres de la comtesse Mathilde en Italie, et lui donna, pour en jouir sa vie durant seulement, l'avoirie (*die Voigtey*) de la ville d'Augsbourg.

Première expédition de Frédéric I.er en Italie, 1154.

Frédéric I.er partit d'Augsbourg dans le mois d'octobre avec une armée nombreuse, et arriva en novembre dans la plaine de Roncale où il écouta les griefs réci-

proques des différentes factions. Les Milanais se donnèrent de grands mouvemens pour faire reconnaître leur domination sur Côme et Lodi, et les Pavesans pour obtenir l'appui de Frédéric contre les prétentions des Milanais. Il résolut ensuite de se rendre à Novare, et demanda des guides aux consuls de Milan. On le conduisit à travers une route entre Milan et Pavie que la guerre avait dévastée et où son armée ne trouva pas de vivres; Frédéric accusa la mauvaise foi des Milanais de la pénurie qu'elle souffrit. Les villes de Chieri et d'Asti contre lesquelles le margrave ou marquis de Montferrat avait porté plainte, et qu'à l'approche des Allemands leurs habitans avaient quittées, furent pillées et ensuite incendiées. Tortone, alliée de Milan, ferma ses portes qu'elle ouvrit après une défense de deux mois par capitulation; les habitans eurent la permission de sortir avec autant d'effets qu'ils pourraient emporter sur leurs épaules en une seule fois; après quoi la ville fut détruite. Les habitans de Pavie, satisfaits de la punition de leurs ennemis, reçurent Frédéric en triomphe dans leurs murs, le traitèrent pendant trois jours, lui et son armée, et l'invitèrent à se faire couronner roi d'Italie par leur évêque. Cette cérémonie eut lieu au commencement du mois de mai 1155.

Frédéric se mit immédiatement après en route pour Rome. Le simulacre de république romaine existait toujours. Dans l'ignorance où l'on était encore pour qui, du pape ou des Romains, Frédéric se déclarerait, Adrien IV se retira d'abord à Castellana; mais le roi

lui ayant donné une preuve de ses bonnes dispositions, en lui livrant Arnold de Bresse qui, sorti de Rome, était tombé entre les mains du comte de Campanie, Adrien IV vint le voir dans son camp de Sutri. Frédéric alla à la rencontre du saint-père, mais au lieu de lui tenir l'étrier, comme le pape s'y attendait, il lui donna la main pour le conduire dans sa tente. Le pape se plaignit de ce manque de respect pour S. Pierre, et refusa de donner au roi le baiser de paix. Après une longue contestation sur les anciennes formalités qui pouvaient servir de guide [1], Frédéric à qui quelques personnes de sa suite assurèrent que Lothaire II avait observé la même étiquette en abordant Innocent II, céda sur ce point. Les deux souverains se rendirent ensemble à Rome.

En route Frédéric reçut une ambassade de la république romaine : elle venait au-devant de lui pour traiter des conditions sous lesquelles on le recevrait dans l'enceinte des murs de la ville. Les députés lui dirent que les forces invincibles de Rome, après avoir sommeillé long-temps, s'étaient enfin réveillées de leur léthargie, et que le sénat et les chevaliers, les tribuns et le Capitole existaient de nouveau. Ils demandèrent que Frédéric reconnût leurs anciennes coutumes et leurs nouvelles institutions; qu'il leur promît 5000 livres d'argent, pour subvenir aux frais que leur causerait son couronnement, et qu'il jurât l'observation de ces conditions. « Je ne puis assez m'étonner, c'est ainsi que Frédéric interrompit les orateurs, de ne rien

[1] Sur les *précédens*, comme on dit aujourd'hui.

trouver dans vos discours de cette sagesse pour laquelle vos ancêtres étaient fameux; je n'y trouve que l'absurde pathos d'une folle présomption. En vain exaltez-vous l'ancienne dignité et splendeur de Rome; avec ses vertus, sa domination a passé aux Allemands. Des rois germaniques vous gouvernent; des princes germaniques délibèrent pour vous; des chevaliers allemands combattent pour vous. Je ne viens pas recevoir de vous des faveurs, je viens vous sauver de vos discordes; c'est un heureux qui vient chez des misérables, un fort chez les faibles, un courageux chez des hommes énervés. » Les ambassadeurs partirent avec cette réponse; il n'était guères probable qu'elle dût inspirer du courage à ces nouveaux Brutus; Frédéric toutefois, par une sage défiance et de concert avec le pape, fit entrer pendant la nuit 1000 hommes dans la ville, pour occuper la ville Léonine [1] et le Vatican. Frédéric y entra lui-même le 18 juin 1155, y reçut la couronne impériale et quitta le même jour la ville pour rester dans son camp. Les Romains le poursuivirent aussitôt et lui livrèrent une bataille, qui dura depuis quatre heures du soir jusqu'à la nuit. Ils furent repoussés avec une grande perte. Henri le Lion se distingua beaucoup dans cette journée.

Frédéric I reçoit la couronne impériale, 1155.

Frédéric avait grande envie de mettre fin à la république romaine et de faire valoir les droits de l'Empire sur la Pouille, mais les maladies que la chaleur engendra dans son armée découragèrent ses vassaux dont le temps de service était expiré. L'empereur se

[1] Voyez vol. II, p. 173.

mit en retraite, après avoir châtié la ville de Spolète, qui avait donné lieu à des plaintes.

La haine extrême des Italiens pour tout ce qui était étranger, avait tellement exalté leur courage qu'il aurait peut-être produit des prodiges, sans une passion plus forte encore qui les dominait : c'était la haine qu'ils ressentaient les uns pour les autres. Ce manque de concorde paralysait leur force et donnait à leur patriotisme et à leur enthousiasme républicain un caractère d'astuce et de déloyauté, qui ne permit pas de prendre de l'intérêt aux efforts qu'ils faisaient pour recouvrer une liberté dont les hommes énervés ne sont pas susceptibles. Pour que l'armée impériale ne traversât pas leur ville, les Véronais lui avaient fait bâtir ailleurs un pont sur l'Adige. Ils avaient préparé des moyens pour le rompre lorsque l'armée le passerait; un incident fit manquer ce complot. Ils dressèrent ensuite des embûches à l'armée fatiguée, et elle ne put traverser en sûreté les Alpes que parce que tous les projets de la faction républicaine étaient découverts à l'empereur par le parti opposé. Otton de Wittelsbach, à la tête de 200 hommes, en escaladant les rochers, tourna un des corps placés dans les défilés qui conduisent de Vérone à Trente, et l'attaqua à l'improviste : les prisonniers qu'il fit furent tous pendus, à l'exception d'un seul qu'on avait réservé pour rendre ce service à ses camarades.

La Bavière est rendue à Henri le Lion.

Après son retour en Allemagne Frédéric I.er n'eut rien de plus à cœur que de terminer la contestation dont la Bavière était l'objet. Il réussit enfin à obtenir

le consentement de Henri le Jasomirgott à un arrangement, en vertu duquel le duché de Bavière fut rendu au Guelfe Henri le Lion, de manière cependant que le pays au-dessus de l'Ens, c'est-à-dire la Haute-Autriche, qui jusqu'alors avait fait partie du duché de Bavière, en fut détaché, pour être réuni à la Marche d'Autriche, et être possédé à titre de duché entièrement indépendant de la Bavière, par Henri Jasomirgott et ses descendans mâles et femelles. Cet arrangement est du 8 septembre 1156; neuf jours après, l'empereur, de l'avis des princes, accorda au nouveau duc d'Autriche un privilége, par lequel il lui conférait des prérogatives telles qu'aucun autre prince d'Empire n'en a jamais possédé; ce privilège donnait entre autres au duc le droit de disposer du duché à l'extinction des héritiers mâles et femelles. Henri Jasomirgott établit sa résidence à Vienne.

Origine du duché d'Autriche, 1156.

Privilége d'Autriche.

Bientôt après, nous trouvons l'empereur Frédéric tenant une diète à Worms. Il y punit Arnold, archevêque de Mayence, et Hermann de Stahleck, comte Palatin du Rhin, qui depuis long-temps troublaient la tranquillité publique et dévastaient les contrées rhénanes pour une querelle particulière. Le comte Palatin fut destitué, et avec dix autres comtes, ses adhérens, condamné à porter sur ses épaules un chien à la distance d'un mille : cette punition ridicule fut remise à l'archevêque, par respect pour son âge et pour la dignité dont il était revêtu. Frédéric disposa du comté Palatin du Rhin en faveur de Conrad, son frère cadet.

De Worms Frédéric descendit le long du Rhin et

Guerre de Pologne, 1166.

détruisit une quantité de châteaux dont les possesseurs avaient coutume d'infester les grandes routes et de piller les voyageurs. Il termina ensuite un grand nombre de contestations à Munster, Halberstadt, Würzbourg, Ratisbonne et Constance. En 1156 il tint à Würzbourg une diète où la guerre fut résolue contre Boleslas IV, duc de Pologne, qui, ayant chassé son frère Wladislas II, refusait de rendre hommage à l'empereur. Au mois d'août de l'année suivante Frédéric, à la tête d'une armée, envahit la Pologne et força Boleslas de jurer qu'en s'élevant contre son frère il n'avait pas voulu rompre le lien vassalitique qui attachait la Pologne à l'empire germanique. Il promit de payer à l'empereur 2000 marcs d'argent, aux princes 1000, aux officiers de la cour 200, et à l'impératrice 20 marcs d'or; d'accompagner l'empereur dans sa prochaine expédition en Italie, et de comparaître à Noël à Mersebourg pour faire juger son différend avec Wladislas. Il donna en même temps des otages pour l'exécution de tous ces engagemens. Il n'en tint aucun, et l'empereur se serait peut-être vu forcé à une autre campagne en Pologne, sans un arangement que Wladislas II, roi de Bohème, qui s'était interposé entre les prétendans, fit signer en 1160, après la mort du duc Wladislas. Boleslas IV conserva la Pologne, dont la Silésie fut détachée en faveur des fils de Wladislas. Ces princes devinrent la souche de tous les ducs Piasts qui ont régné en Silésie sous les titres de ducs de Breslau, de Liegnitz, Brieg et Wohlau; de Schweidnitz, Jauer et Munsterberg; de Glogau et Sagan;

Origine des ducs de Silésie.

d'Oppeln; d'Oels; de Teschen, Ratibor et Cosel; d'Auschwitz et Zator.

Frédéric Barberousse brûlait d'envie de réparer l'échec que sa gloire avait souffert par le peu de succès de sa première expédition d'Italie, et de venger les injures qu'il avait reçues depuis son retour. Il n'avait pas encore passé les Alpes que les Milanais s'étaient empressés de rétablir les murs de Tortone qu'il avait vouée à rester éternellement déserte. Résolus de punir tous ceux qui avaient fait cause commune avec le monarque, ou, comme ils disaient, avec l'oppresseur, ces fiers républicains firent la guerre au margrave de Montferrat, aux villes de Pavie, Novare et Crémone, et contractèrent des alliances avec Bresse et Plaisance : toute la Lombardie prit un aspect hostile. Brouillerie avec le pape Adrien IV.

Adrien IV aussi avait donné à l'empereur plus d'un sujet de mécontentement. Frédéric I.er avait montré si ouvertement l'intention de rétablir l'autorité impériale en Italie, que le pape en devait nécessairement concevoir des craintes pour le maintien de son indépendance politique qui était intimement liée avec sa qualité de chef de l'église. On pouvait prévoir que, revenant à la politique de Grégoire VII, il voudrait opposer aux empereurs un contrepoids dans la puissance des Normands. Mais à l'époque de la première expédition de Frédéric I.er en Italie, Adrien espérant tirer avantage, pour l'agrandissement de l'État ecclésiastique, de la disposition où il voyait l'empereur de faire la guerre à Guillaume I.er, roi de Sicile, avait pris les armes contre ce vassal qu'il traitait de félon;

après le départ de l'empereur, il avait été forcé de conclure la paix avec Guillaume et de lui accorder l'investiture de ses états.

Cette paix qui déplut à Frédéric, occasiona entre lui et le pape un commencement de refroidissement qui faillit devenir une brouillerie ouverte, par une lettre d'Adrien IV que l'empereur, à Besançon où il avait convoqué une diète, reçut de deux légats, dont l'un, le cardinal Roland Bandinello, fut ensuite pape sous le nom d'Alexandre III. La lettre avait pour objet de se plaindre de ce que l'évêque de Lund en Scanie, revenant de Rome et traversant la Bourgogne, avait été arrêté par des brigands et que Frédéric ne s'empressait pas de le délivrer. Elle renfermait une phrase à double sens. Après avoir rappelé à l'empereur l'accueil gracieux qu'il avait reçu de la part du pape, et la bienveillance que celui-ci avait témoignée en le couronnant, Adrien IV ajoutait: «Nous ne nous repentons pas d'avoir pleinement répondu à tes désirs; nous aurions même éprouvé une grande joie s'il avait été possible que ton Excellence (c'était le titre qu'on donnait alors à l'empereur) reçût de nos mains de plus grands *bienfaits* encore.» Le terme de bienfait (*beneficium*, bénéfice) dont le pape se servait, était ordinairement employé pour fief; il choqua vivement la fierté de l'empereur et de tous les princes présens à Besançon, et l'arrogance pontificale fut hautement blâmée. Le cardinal Roland ayant eu l'imprudence de dire: «Si l'empereur ne tient pas l'Empire du pape, de qui le tient-il donc?» le comte Palatin de Bavière,

Otton de Wittelsbach, fit mine de vouloir lui fendre la tête avec le glaive de l'Empire qu'en vertu de sa charge il portait à la main. L'empereur le retint, mais il ordonna aux légats de quitter sur-le-champ Besançon, leur défendant de visiter en route ni un évêque, ni un couvent. C'était leur enlever les principaux émolumens de leur ambassade; car les légats du pape avaient coutume de visiter les fondations près desquelles ils passaient, de s'y faire régaler pendant quelques jours et d'y recevoir de riches présens.

L'empereur publia une circulaire où, après avoir raconté ce qui s'était passé, il voua la prétention du pape et la conduite de ses légats à l'indignation publique. Adrien, de son côté, se plaignit de la conduite de l'empereur, dans une lettre qu'il adressa aux évêques d'Allemagne; mais ces prélats lui répondirent dans un ton fort soumis, qu'ils lui conseillaient de réparer la faute qu'il avait commise, et d'appaiser l'empereur par des excuses. Adrien IV suivit ce conseil; il envoya en Allemagne deux autres légats plus modérés, porteurs d'une lettre dans laquelle il protesta n'avoir voulu parler dans sa première que de choses *bienfaites*, dans le sens que la Bible donnait au mot de *beneficium*.

L'empereur confère la dignité royale au duc de Bohème, 1158.

Avant de retourner en Italie où l'appelait le désir de la vengeance, Frédéric tint encore quelques diètes à Worms, à Ratisbonne et à Augsbourg. Dans une de ces assemblées on examina les plaintes de plusieurs villes sur la quantité de péages que les princes avaient arbitrairement établis sur le Mein; tous les péages

entre Bamberg et Mayence furent abolis, excepté ceux de Francfort, d'Aschaffenbourg et du couvent de Neuenstadt; encore les deux derniers ne devaient-ils exister que pendant quinze jours chaque année, et à un taux fixé par un tarif convenu. Dans une autre diète Frédéric I.er conféra la dignité royale à Wladislas II, duc de Bohème, et le couronna le 11 janvier 1158. Il lui abandonna le tribut que les ducs de Pologne et de Silésie payaient à l'Empire. A la troisième diète, des ambassadeurs de Waldemar I.er roi de Danemark, vinrent demander la confirmation de ce roi, ou, selon des auteurs danois, un corps auxiliaire contre les Vénèdes. Ce qui est certain, c'est que l'empereur requit le roi de Danemark de se présenter, quarante jours après son retour d'Italie, pour prendre l'investiture de ses états.

Seconde expédition de Frédéric I en Italie.

Au mois de juin 1158 Frédéric I.er se mit en marche, accompagné de Henri le Lion, du nouveau roi de Bohème, et d'un grand nombre de princes. Arrivé aux environs de Bresse, il tint au milieu de son camp une espèce de diète où il publia, sous le titre de *paix du prince*, un règlement de discipline ayant pour but principal de prévenir les querelles et les défis parmi les chevaliers de sa suite. Les Milanais cités à comparaître à cette diète, envoyèrent des députés et offrirent en guise de rançon ou d'amende une somme d'argent que l'empereur refusa. Ils furent déclarés ennemis de l'Empire et l'armée marcha contre eux. Chemin faisant Frédéric I.er assigna aux Lodésans un emplacement pour bâtir une nouvelle ville à la place

de l'ancienne Lodi que les Milanais avaient détruite. Le 8 août il commença à cerner Milan. Les habitans firent quelques sorties courageuses, mais la famine les força bientôt à demander grâce. Sous la médiation du roi de Bohème il fut conclu une capitulation aux conditions suivantes : les Milanais s'obligèrent à rendre la liberté aux villes de Côme et de Lodi, à prêter serment de fidélité à l'empereur; à lui bâtir un palais à leurs frais; à lui payer en trois termes, mais dans l'année, 9000 marcs d'argent (490,000 francs), pour lesquels ils devaient donner 300 otages; enfin ils renoncèrent à tous les droits régaliens ou de souveraineté qu'ils avaient usurpés. L'empereur leur accorda le droit d'élire leurs consuls, mais il exigea que les consuls lui prêtassent serment de fidélité. Il promit de ne pas faire entrer l'armée dans la ville. Réduction de Milan.

Pour prêter hommage à l'empereur, l'archevêque et le clergé se rendirent nu-pieds à un endroit situé à deux lieues de la ville, où l'on avait dressé un trône très-élevé pour l'empereur; ils étaient suivis des consuls et de la noblesse, également déchaussés et dépouillés de leurs manteaux, à la place desquels ils portaient sur leur nuque des épées nues, enfin de tout le peuple ayant la corde au col. La ville de Gênes fut aussi forcée de se soumettre, de raser ses fortifications et de payer 1000 marcs d'argent.

Après avoir affermi son autorité dans toute la Lombardie, le roi crut que le moment était venu de tracer avec précision le cercle de l'autorité impériale en Italie et de déterminer ce qui constituait véritablement les Diète de Roncale. 1158.

droits de souveraineté. Dans cette vue il convoqua une diète aux champs de Roncale, et y appela quatre célèbres docteurs en droit, disciples d'Irnerius, savoir *Bulgarus* de Bologne, *Martino Gosia* de Crémone, *Hugues* et *Jacques*, tous les deux surnommés *di Porta Ravegnana* (Ugo et Jacobus de Porta Ravennate), tous les deux de Bologne [1]. Réunis aux juges des villes de la Lombardie, ces jurisconsultes prononcèrent que tous les droits régaliens appartenaient à l'empereur et comprenaient les duchés, marquisats et comtés, la nomination des consuls, le droit de battre monnoie, les péages, le *fodrum* ou droit d'exiger des vassaux et des villes une contribution en argent et l'approvisionnement pour l'empereur pendant son séjour en Italie, les ponts et les moulins, les pêches et en général l'usage des fleuves et des rivières; le droit d'exiger une capitation et d'imposer les terres.

Cette décision, appuyée d'une armée formidable, n'éprouva pas de résistance. L'archevêque et les consuls de Milan donnèrent l'exemple de la soumission; il fut suivi par tous les vassaux et par toutes les villes de la Lombardie. Frédéric I.er confirma cependant la possession des droits régaliens à tous ceux qui pouvaient en avoir acquis quelques-uns d'une manière légitime. Il publia en même temps plusieurs régle-

[1] On connait ce distique, par lequel Irnerius répondit à ses élèves qui l'exhortèrent à désigner son successeur :

Bulgarus os aureum, Martinus copia legum,
Hugo fons legum, Jacobus id quod ego.

Le dernier fut en conséquence nommé.

mens très-sages sur les fiefs et sur le maintien de la paix publique, et l'Italie aurait vraisemblablement été plus heureuse en maintenant ces ordonnances qu'en courant après un fantôme de liberté qui, après avoir fait répandre des torrens de sang, la livra au plus cruel despotisme. Frédéric conféra aussi en 1158 à Welf VI d'Altorf, frère de Henri le Superbe, qui possédait les biens de l'ancienne maison de Guelfe en Souabe, les fiefs de la comtesse Mathilde en Tuscie, sur lesquels il formait des prétentions, à cause de la donation que Mathilde avait faite à Welf V, son époux[1].

Frédéric confère à Welf VI les fiefs de la comtesse Mathilde.

Le pape fut très-effrayé des décrets de la diète de Roncale, principalement lorsque les officiers impériaux demandèrent le *fodrum* dans des districts faisant partie de l'État ecclésiastique. Il en résulta une correspondance très-animée et souvent amère entre les deux souverains, dont une partie s'est conservée. L'empereur exhorta le pape à se conformer à l'exemple de Jésus-Christ qui avait ordonné de payer tribut à César pour lui-même et pour S. Pierre. Comme Adrien IV affectait de tutoyer l'empereur dans ses lettres, tandis que ses prédécesseurs lui avaient toujours adressé la parole à la seconde personne du pluriel, Frédéric I.er ordonna de suivre le même protocole dans les siennes, et de faire toujours mettre son nom avant celui du souverain pontifie. Le pape s'étant plaint de cette forme insolite (il se servit du terme d'*insolentia*) l'empereur dans sa réponse dit: « Nous tenons de nos ancêtres la dignité impériale et la cou-

[1] Voyez vol. III, p. 233.

ronne. Du temps de Constantin le Grand les papes ne jouissaient d'aucun droit régalien; si vous en posédez, vous les devez à la générosité des empereurs. C'est pour cela qu'à l'exemple des anciens empereurs nous mettons notre nom avant le vôtre. Les évêques qui se sont mis en possession de nos droits régaliens, doivent nous prêter l'hommage vassalitique ou nous rendre notre bien. Nous avons défendu de laisser entrer vos cardinaux dans les églises (c'était un des griefs du pape) parce que nous avons reconnu qu'ils sont moins des prédicateurs, que des pillards, moins des pacificateurs, que des accapareurs, moins des réformateurs des mœurs, que des adorateurs de l'or.» Il termina la lettre où se trouve ce passage par ces mots : « Nous n'avons pas cru devoir vous céler tout cela, parce que nous avons vu que le monstre de l'orgueil s'est élevé jusqu'au siége de S. Pierre. »

La ville de Milan est mise au ban de l'Empire.

L'empereur passa l'hiver à Albe sur le Tanaro où il reçut les ambassadeurs d'Angleterre, de France et d'Hongrie, qui réclamaient son intervention pour divers objets. Il avait renvoyé, avant la fin de l'année, les troupes féodales dont se composait son armée; ce qui se passa au commencement de l'année 1159 l'engagea à les rappeler. Les Milanais reçurent à coup de pierres les commissaires que Frédéric avait envoyés dans leurs murs pour y exécuter les décrets de Roncale, et il apprit avec certitude que le pape venait de conclure une étroite alliance tant avec cette ville qu'avec les Normands. Une diète tenue par l'empereur mit la ville de Milan au ban de l'Empire, et Frédéric I.er fut

si courroucé contre les habitans qu'il jura de ne pas mettre la couronne sur sa tête qu'il ne les eût punis. Les Milanais recommencèrent les hostilités, et on les accuse d'avoir fait des tentatives pour se débarrasser par un assassinat de leur puissant ennemi. L'impératrice Béatrix de Bourgogne, Henri le Lion et d'autres princes lui ayant amené des renforts en 1159, il assiégea Crême, alliée de Milan, qui se défendit jusqu'au 27 janvier 1160, et fut détruite de fond en comble. Destruction de Crême 1160.

Pendant ce siége Frédéric reçut la nouvelle de la mort du pape, décédé le 1 septembre 1159 au moment où il allait jeter le masque et excommunier Frédéric; il apprit en même temps l'élection schismatique qui avait eu lieu à Rome; le parti normand ayant élu pape ce même cardinal Roland qui s'était conduit avec tant de passion à Besançon, et qui prit le nom d'Alexandre III; tandis que de son côté le parti impérial qui se trouvait en minorité avait élu le cardinal Octavien de la maison des comtes de Tusculum ou Frascati, qui prit le nom de Victor III. L'empereur Frédéric I.er convoqua au mois de février 1160 un concile à Pise pour prononcer sur le schisme; Alexandre III ayant refusé d'y comparaître, le concile, composé d'évêques italiens et allemands, déclara Victor III pape légitime; Alexandre excommunia l'empereur et Victor III, mais ne pouvant se maintenir en Italie, il passa vers la fin de 1161 en France, où il s'était fait reconnaître.

Frédéric I.er eut beaucoup de peine à venir à bout des Milanais, attendu qu'à la fin de chaque été il se voyait obligé de renvoyer la meilleure partie de ses Destruction de Milan, 1162.

troupes, tant parce que le temps de leur service expirait, que par la difficulté presque absolue de les nourrir dans un pays dévasté. Peu de guerres ont été faites avec plus d'acharnement. Pour se venger des cruautés commises par les Milanais, les Allemands avaient coutume de pendre la plus grande partie de leurs prisonniers. Tous ceux qui se laissaient attraper amenant des vivres aux rebelles étaient punis de la perte de la main droite. Enfin les assiégés, réduits à l'extrémité, demandèrent à capituler; mais l'empereur insista à exiger qu'ils se rendissent à discrétion. Le 1 mars 1162, les consuls et les principaux nobles comparurent à Pavie avec le même humble costume dans lequel ils s'étaient montrés quatre ans plus tôt, se reconnurent coupables du crime de lèse-majesté et implorèrent la clémence de l'empereur. Quelques jours après, le reste des citoyens vint à Lodi, nu-pieds et la corde au cou; ils présentèrent à l'empereur les clefs de leur ville et leurs bannières. L'empereur renvoya la punition des coupables à une diète qui fut convoquée à Pavie. La sentence qu'il prononça dans cette ville leur faisait grâce de la vie, mais ordonnait que Milan serait démolie de fond en comble. D'après la plupart des historiens et l'opinion commune, ce jugement sévère fut exécuté. On laissa aux habitans huit jours pour emporter leurs effets les plus nécessaires et chercher un abri; après quoi la ville fut détruite, et l'on passa la charrue sur son sol. S'il faut en croire d'autres écrivains, la démolition ne s'étendit que sur les fortifications. Il est difficile en effet de croire qu'on

ait pu démolir en peu de temps les maisons d'une ville si vaste, au point de ne pas en laisser de traces. Au reste les habitans de Pavie, Crémone et Lodi montrèrent une grande activité en coopérant à la destruction des murs de leurs ennemis. Le sort de Milan répandit une telle consternation que ses alliées, les villes de Bresse, Plaisance et Bologne, se soumirent volontairement, payèrent des amendes considérables, rasèrent leurs fortifications et s'engagèrent à recevoir le podestà ou gouverneur que l'empereur leur enverrait.

L'exemple de sévérité que l'empereur venait de donner, aurait pu produire à la longue un effet salutaire, s'il eût été suivi d'un gouvernement juste; mais grâce aux vexations et aux actes de violence que les gouverneurs impériaux se permirent, on n'y vit qu'un effet du despotisme le plus révoltant. Ces excès, quoique vraisemblablement commis contre la volonté de Frédéric I.er, exaspérèrent tellement les Lombards, que les villes de la Marche Véronèse, c'est-à-dire Padoue, Vérone, Vicence et Trévise formèrent une confédération pour recouvrer leur liberté. Frédéric I.er qui en 1163 était venu pour la troisième fois en Italie, mais sans armée, ramassa quelques troupes et marcha contre les confédérés, mais il fut obligé, pour la première fois de sa vie, de se retirer. Bientôt après, la mort de Victor III qui eut lieu à Lucques le 22 avril 1164, offrit à ce prince une occasion favorable pour se réconcilier avec Alexandre III, mais Frédéric la laissa échapper par la faute de Renauld de Dassel,

Troisième expédition d'Italie, 1163.

archevêque de Cologne et son chancelier : ce prélat, au lieu d'attendre les ordres de l'empereur, s'était empressé de faire nommer un autre antipape. C'était Pascal III, que Frédéric se vit obligé de soutenir pour ne pas compromettre son autorité.

Le juge d'Arboréa est nommé roi de Sardaigne, 1161.

Avant de retourner en Allemagne, Frédéric eut le plaisir de créer un nouveau royaume. La république de Pise ayant, dans le onzième siècle, enlevé aux Arabes l'île de Sardaigne, l'avait distribuée en seigneuries et conféré celle-ci comme fiefs à des seigneurs pisans, qui portaient le titre modeste de Juges. Ces vassaux de la république s'étaient rendus indépendans à l'aide des Génois, ennemis invétérés des Pisans. Quatre d'entre eux s'étaient finalement partagé toute la souveraineté de l'île. Le plus puissant de ces seigneurs, Barison, juge d'Arboréa, obtint, probablement par un faux exposé des faits, que l'empereur le nommât le 3 août 1164 roi de Sardaigne; Barison lui fit hommage de son royaume et promit de lui payer une redevance annuelle de 4000 marcs d'argent; mais retenu à Gênes pour dettes, le juge d'Arboréa ne put se mettre en possession de son royaume.

Pendant les deux absences de l'empereur, l'Allemagne avait été troublée par des guerres privées. Après son retour il parcourut toutes les provinces pour rétablir l'ordre et termina les contestations qui s'étaient élevées. Au mois de mai 1165 il tint une diète à Würzbourg, où vinrent aussi des ambassadeurs de Henri II, roi d'Angleterre. Les princes présens, ecclésiastiques et laïcs, jurèrent de ne jamais

reconnaître Alexandre III comme pape. Quelques évêques refusèrent cependant ce serment ; d'autres ne le prêtèrent que par l'ordre exprès de leur souverain. Au mois de juillet de la même année Frédéric Ier s'arrêta à Passau, en août à Vienne, en octobre à Cologne ; l'année suivante il tint des diètes à Ulm et à Laufen en Bavière, fit une courte campagne contre les Hongrais, puis il vola à Spire et de là à Nuremberg, où une nouvelle expédition en Italie fut arrêtée. On ne peut qu'admirer l'activité que ce prince déploya.

Quatrième expédition en Italie, 1165.

Alexandre III étant rentré dans Rome au mois de novembre 1165, Frédéric fit marcher en Italie l'avant-garde de son armée, commandée par les archevêques de Mayence et de Cologne. Lui-même les suivit promptement, prit la route de Val Camonica où les confédérés de la Marche Véronèse ne l'attendaient pas, et entra en Italie par Bresse. Il tint une assemblée à Lodi, promit de remédier aux plaintes qui s'étaient élevées contre ses officiers, et se dirigea sur Ancône, où il perdit six mois par des raisons qui ne sont pas connues. Pendant cet intervalle il se forma sur ses derrières, en avril 1167, au monastère de Puntido entre Milan et Bergame, une confédération puissante, qui est connue sous le nom de *Ligue lombarde*.

Ligue lombarde de Puntido, 1167.

Les Milanais dispersés, et les villes de Vérone, Vicence, Trévise, Padoue, Crémone, Bresse, Bergame, Mantoue, Ferrare, Bologne, Modène, Reggio, Parme et Plaisance y entrèrent. Les confédérés s'engagèrent à défendre, à forces réunies, leur liberté contre l'empereur et ses officiers, sauf la fidélité qu'ils lui de-

vaient, et à ramener les Milanais dans leur ville. Avant la fin du mois, Milan fut rebâtie et fortifiée, et au mois de mai la ville de Lodi fut forcée d'accéder à la Ligue lombarde.

Bataille de Frascati, 1167.

Le 29 mai 1167 les archevêques de Mayence et de Cologne défirent les Romains qui assiégeaient Frascati, et leur tuèrent 15,000 hommes. Frédéric lui-même s'empara de Rome au mois de juillet, et y installa Pascal III qui le couronna, ainsi que son épouse.

Retraite précipitée de Frédéric, 1168.

Dès ce moment la fortune tourna le dos à Frédéric I.er Des maladies épidémiques se répandirent dans son armée et en détruisirent la plus grande partie. L'archevêque de Cologne, sept autres évêques allemands, Frédéric de Rothenbourg, fils de Conrad III, et duc de Souabe, furent du nombre. Ce fléau semblait avoir été envoyé par le ciel pour punir le sacrilége des Allemands qui, pour se rendre maîtres de la basilique de S. Pierre, y avaient mis le feu. L'empereur alla en hâte à Pavie avec le reste de ses troupes : c'était presque la seule ville qui lui fût demeurée fidèle. Il y passa l'hiver, mais la Ligue lombarde occupait tous les passages des Alpes pour lui couper la retraite; et le danger devint si pressant que Frédéric qui voyait continuellement diminuer ses forces fut finalement réduit à se sauver par une fuite secrète. Au mois de mars 1168 il prit, avec une trentaine d'hommes, la route de la Savoie. Pour arrêter la marche de ceux qui le poursuivaient, il fit pendre aux arbres de distance en distance les otages Milanais. Cette cruauté le mit dans un grand danger. Les habi-

taus de Suse où il passa une nuit, fermèrent leurs portes, donnèrent la liberté à ce qui restait encore d'otages et voulaient assassiner l'empereur pendant son sommeil. Averti de ce complot il s'échappa en habits de domestique, laissant à sa place un gentilhomme qui lui ressemblait.

Construction d'Alexandrie.

Après son départ, les villes italiennes chassèrent tous les gouverneurs impériaux; la Ligue lombarde s'étendit par l'accession de la plus grande partie de l'Italie et les confédérés bâtirent, sur les frontières du marquisat de Montferrat, seul allié de Frédéric I.er, une ville, qu'en l'honneur de son ennemi, le pape, ils nommèrent Alexandrie. Pascal III étant mort sur ces entrefaites, le 20 septembre 1168, le parti impérial élut à sa place Jean, abbé de Strume (en Hongrie) qu'Alexandre avait nommé évêque de Jérusalem. Ce prélat, peu doué de moyens, s'appela Callixte III. L'empereur le reconnut, et ordonna à l'archevêque de Mayence qu'il avait laissé comme gouverneur à Rome, de le soutenir.

Ligue contre Henri le Lion.

Il était fort heureux pour l'Allemagne que Frédéric y revînt enfin. Pendant son absence elle avait beaucoup souffert par les guerres privées que se faisaient les princes et autres chevaliers : elles avaient été portées à un tel excès qu'aucune route n'était plus praticable, et qu'on ne se rendait pas sans danger d'un château à l'autre. La plus violente de ces guerres privées était celle qu'attirèrent à Henri le Lion la jalousie des États de Saxe, et peut-être la sévérité et l'orgueil avec lesquels il soutenait son autorité. En 1166 les

archevêques de Magdebourg et de Brême, les évêques de Hildesheim et de Lübeck, Louis II, landgrave de Thuringe, Albert l'Ours, margrave de Brandebourg, et plusieurs autres seigneurs réunis à Mersebourg résolurent d'attaquer Henri le Lion et de détruire une puissance qui leur était à charge. Ils étaient secrètement excités à cette démarche par Renauld, archevêque de Cologne qui, quoiqu'absent, dirigeait tout le complot. Immédiatement après le départ de l'empereur, qui cette fois avait dispensé Henri de le suivre, les confédérés entrèrent de plusieurs côtés dans les états du duc, s'emparèrent de quelques villes, en assiégèrent quelques autres et ruinèrent ses possessions. Henri le Lion qui, pour défier ses ennemis, avait fait placer devant sa résidence à Brunswick, un lion colossal d'airain, ne se laissa pas intimider. Il tint tête à tous ses adversaires, chassa l'archevêque de Brême et l'évêque de Lübeck de leurs diocèses, et se vengea avec usure sur leurs terres des ravages qu'ils avaient exercés dans les siennes. Aussitôt que l'empereur fut de retour en Allemagne, il assigna les parties à Bamberg, en 1168, décida la querelle en faveur du duc de Saxe, et ordonna une restitution réciproque de toutes les conquêtes. Un seul seigneur ne se soumit pas à cette sentence : ce fut Wittekind, comte de Dusenbourg, l'ennemi acharné de Henri. Se fiant à la force de son château situé sur des rochers, il ne cessa de faire de là des excursions dans les terres du duc, qu'il dévasta. Il fallut enfin entreprendre le siége de ce château. Henri fit venir des mineurs du Hartz, qui

firent une percée dans le roc jusqu'au puits par lequel les habitans de la forteresse se procuraient de l'eau. Ils le comblèrent et forcèrent ainsi les assiégés à se rendre [1].

Frédéric Barberousse reçut quelque compensation des désastres qu'il avait éprouvés en Italie, par les successions qui lui échurent. Son mariage célébré en 1156 avec Béatrix, héritière de la Franche-comté, lui avait ouvert la perspective d'une riche succession qui devait le mettre en état d'exercer de nouveau la souveraineté impériale sur le royaume d'Arles lequel avait souffert beaucoup de diminutions. Lothaire II avait conféré en 1126 aux ducs de Zæhringen [2] le gouvernement général ou le vicariat du royaume d'Arles, sous le titre de recteurs de Bourgogne. Frédéric I.er changea cet ordre de choses en 1156. Il divisa le vicariat de Bourgogne, et laissa à Bertold IV, duc de Zæhringen, le vicariat de la partie orientale du royaume, qui depuis fut nommée Petite-Bourgogne, et y ajouta l'avoyerie ou préfecture de trois villes qui jusqu'alors avaient été du domaine impérial, Genève, Lausanne et Sion. Ce Bertold bâtit en 1179 Fribourg en Suisse, comme son oncle Bertold III avait construit en 1118

Frédéric divise le vicariat de Bourgogne.

Origine de la dénomination de Petite-Bourgogne.

[1] On voit les ruines du château de Duscnbourg près de Hasselfelde dans le pays de Blankenbourg.

[2] Il n'a jamais existé de duché de Zæhringen. Les possesseurs du château de ce nom près de Fribourg en Brisgau et des riches domaines qui en dépendaient, etaient nommés ducs de Zæhringen, parce qu'un de leurs ancêtres avait été duc de Carinthie. C'est Bertold I.er, souche commune des maisons de Zæhringen et de Bade.

Fribourg en Brisgau, et son fils, Bertold V, bâtit Berne en 1191. Frédéric I.er se réserva la disposition du vicariat de la Bourgogne occidentale; il accorda à l'archevêque de Lyon la juridiction sur cette ville et nomma celui de Vienne archichancelier du royaume d'Arles.

Vicariat de la Bourgogne occidentale.

Fidèle à la parole donnée à Conrad III sur son lit de mort, Frédéric I.er avait cédé le duché de Souabe et d'Alsace au fils de Conrad, Frédéric, qui est connu sous le nom de duc de Rothenbourg, parce qu'il résidait ordinairement dans ce château. Ce prince étant mort sans héritier en Italie, le duché redevint disponible.

Frédéric est nommé héritier des biens allodiaux de la maison des Guelfes en Souabe et de la succession de la comtesse Mathilde en Italie.

Parmi les princes morts en Italie se trouvait aussi le jeune Welf VII, fils unique de Welf VI. Celui-ci était un prince fort riche : outre les biens patrimoniaux de la maison des Guelfes en Souabe, qui étaient situés entre le Lech et le lac de Constance, et la ville de Zurich que la maison de Zæhringen lui avait cédée par transaction, il possédait la Toscane, Spolète et les fiefs de la succession de la comtesse Mathilde en général dont l'empereur l'avait investi en 1158[1]. Le vieux Welf, après la mort de son fils, nomma héritier de ses possessions Henri le Lion, fils de son frère Henri le Superbe, à condition qu'il lui payerait tout de suite une somme d'argent. Henri ayant tardé de remplir cette obligation Welf changea sa disposition et institua son héritier, à la même condition, l'empereur Frédéric, fils de sa sœur Judith. Frédéric s'empressa de payer

[1] Voyez p. 99 de ce vol.

la somme demandée; mais Welf lui survécut, de manière que l'héritage n'échut qu'au fils de l'empereur.

L'exemple du duc Welf fut suivi par Rodolphe, comte de Pfullendorf, et par plusieurs seigneurs, surtout parmi les Souabes, qui, n'ayant pas d'héritiers naturels, vendirent ou donnèrent leur succession à Frédéric I.er. Son beau-père, le comte de Bourgogne, étant mort en 1169, l'empereur auquel la fécondité de son épouse promettait une nombreuse famille, résolut de régler de bonne heure sa succession. Au mois de juillet 1169 il tint une diète à Bamberg où Henri, son fils aîné, âgé de quatre ans, fut élu roi des Romains; l'archevêque de Cologne le couronna le 15 août à Aix-la-Chapelle. Frédéric fit en même temps, ou successivement, les dispositions suivantes en faveur de ses fils puînés. *Frédéric*, le second, eut le duché de Souabe et d'Alsace avec la perspective de recueillir l'héritage allodial du duc Welf et du comte de Pfullendorf. Frédéric érigea la Franche-comté en comté Palatin de Bourgogne, y attacha le vicariat de la partie occidentale du royaume d'Arles, et conféra le tout à *Otton*, son troisième fils. Le duché de Franconie fut donné à *Conrad*, quatrième fils de l'empereur. Le cinquième, *Philippe*, qui ne naquit qu'en 1176, eut d'abord un apanage en biens-fonds; mais en 1195, quatre ans après la mort du duc Welf, Henri, son frère, qui régnait alors sur le trône d'Allemagne, l'investit des fiefs de la comtesse Mathilde. De ces cinq frères, l'aîné seul eut une lignée.

Henri, fils de Frédéric est élu roi des Romains.

La Franche-comté est érigée en comté Palatin de Bourgogne.

Philippe, fils de l'empereur, est nommé seigneur de Toscane.

Après la diète de Bamberg, où Frédéric fit nommer

son successeur, il alla à Salzbourg et de là à Passau, pour en chasser les deux évêques qui s'étaient déclarés pour Alexandre III. A Pâques 1170 il était en Alsace; à la Pentecôte, à la diète de Fulde, plus tard à celle de Goslar; l'année suivante à Cologne, où il reçut une ambassade de l'empereur de Constantinople; puis à Nimège, à Aix-la-Chapelle, et encore une fois à Goslar. Ce fut la même année 1171 que Henri le Lion fit un pélerinage en Terre-sainte; il en revint l'année suivante, rapportant beaucoup de reliques qu'il donna à l'église de S. Blaise à Brunswick.

Cinquième expédition de Frédéric en Italie, 1174.

Une cinquième expédition en Italie devait décider qui serait maître désormais, de l'empereur ou des villes de la Lombardie. Dans une diète de Worms de 1170 elle avait été résolue; et dès 1171 Frédéric I.er se fit précéder par un corps que commandait Christian, archevêque de Mayence, prélat guerrier qu'un écrivain loue d'avoir dans une certaine occasion fracassé avec sa masse d'armes la mâchoire à trente ennemis, et dont le cortége en partie composé de femmes, et les mulets coûtaient plus que toute la suite de l'empereur. Christian parcourut en les dévastant la Lombardie, la Toscane et le duché de Spolète, et prit Ferrare d'assaut. Enfin au mois de septembre 1174 l'empereur lui-même se mit en route avec une armée formidable dans laquelle se trouvait Henri le Lion, traversa le Mont-Cenis, et livra aux flammes la ville de Suse, en punition de la trahison dont ses habitans s'étaient rendus coupables six ans auparavant[1] Il s'avança ensuite vers Alexandrie, où

[1] Voyez p. 107 de ce vol.

il avait donné rendez-vous aux Pavesans, et au marquis de Montferrat. Il se flattait d'emporter cette ville bâtie en haine de lui; mais le mauvais temps et l'approche des troupes que la Ligue lombarde faisait marcher au secours d'Alexandrie, le forcèrent à conclure une trêve jusqu'au mois de mai suivant. Il passa l'hiver à Pavie, où il entama tant avec Alexandre III qu'avec les villes de la Lombardie, des négociations qui n'eurent pas de résultat. Sa position commença à devenir critique.

Le roi de Bohème et Henri le Lion, prince aussi brave que puissant, s'en étaient retournés en Allemagne, parce que le temps de leur service était expiré. Frédéric fit prier ce dernier de repasser en Italie, ou de venir au moins à Chiavenna, où il voulait s'aboucher avec lui. Le duc arriva au rendez-vous, et l'on raconte que l'empereur n'ayant pu lui arracher la promesse de marcher à son secours et étant pressé par les circonstances, s'abaissa jusqu'à le conjurer à genoux de ne pas l'abandonner. « Levez-vous, seigneur, s'écria l'impératrice Béatrix, et puissiez-vous, grand Dieu! vous rappeler cette scène. » Henri déclara alors qu'il viendrait avec ses troupes, si l'empereur voulait lui abandonner Goslar, principale ville impériale en Saxe. Mais Frédéric ne voulut pas acheter un service qu'une humiliation n'avait pu lui procurer. Ainsi Henri le Lion retourna en Allemagne. Il serait sans objet de vouloir approfondir à cette distance les motifs qui engagèrent Henri Guelfe à une conduite si opposée au zèle qu'il avait montré jusqu'alors pour la cause de

Origine de la nouvelle brouillerie avec Henri le Lion.

l'empereur d'Allemagne. Il est probable qu'il n'en avait pas d'autres que des scrupules de religion, et qu'il se faisait des reproches de conscience de porter les armes contre un pape canoniquement élu, comme l'était Alexandre III.

Bataille de Lignano, 1176.

D'autres princes, nommément Philippe de Heinsberg, archevêque de Cologne, amenèrent à l'empereur au commencement de 1176 de nouvelles levées par la route de Como. Frédéric quitta en hâte la ville de Pavie, rejoignit ces troupes à Como, se mit à leur tête, et, contre l'avis de ses amis, résolut de terminer la guerre par une bataille décisive. Le 29 mai 1176 il attaqua près de Lignano l'armée des confédérés très-supérieure à la sienne. Selon sa coutume, il se précipita lui-même sur les ennemis avec une bravoure qui tenait de la fureur; mais l'enthousiasme qui enflammait ces enfans de la liberté, eut le dessus; le porte-drapeau de l'empereur fut tué et la bannière tomba au pouvoir des Lombards. Frédéric eut trois chevaux tués sous lui, la plus grande partie des Allemands fut sabrée ou jetée dans le Tésin; en un mot, les Italiens remportèrent la victoire la plus décisive. Le bruit se répandit que l'empereur lui-même avait péri; son absence de Como l'accrédita au point que l'impératrice prit le deuil; mais quatre jours après la bataille, il reparut à Pavie.

Paix de Venise, 1177.

Ce désastre fit échouer le plan qui depuis vingt-deux ans occupait Frédéric Barberousse. Il manquait d'argent, de troupes, de vivres; il ne pouvait pas espérer des secours d'Allemagne où l'on était fatigué d'une

guerre qui pouvait couvrir de gloire le monarque, sans procurer aucun avantage au peuple. Il sentit que le moment était venu de conclure une paix définitive. En bon politique, il entreprit de séparer ses ennemis en négociant des paix partielles. Il s'adressa d'abord au pape Alexandre III qui était à Anagni; il le trouva tout aussi disposé à traiter d'une paix séparée. Dès le 15 juillet 1176 ces deux souverains furent d'accord sur les préliminaires, et l'on convint que, pour signer la paix définitive, le pape se rendrait à Bologne et l'empereur à Modène. Cette disposition fut ensuite changée, et Venise fut choisie pour lieu du congrès; mais le pape se fit donner par les Vénitiens la promesse qu'ils n'admettraient pas l'empereur dans leur ville avant la signature de la paix définitive.

Les négociations s'ouvrirent à Venise au mois de mai 1177, et le 23 juillet il fut conclu entre l'empereur, le pape, le roi de Sicile et les villes de la Lombardie un traité, portant qu'il y aurait paix entre l'empereur et le pape, une trêve de quinze ans entre l'empereur et le roi de Sicile, et de six entre l'empereur et les villes de la Lombardie. Frédéric reconnut Alexandre III comme pape; l'antipape reçut une abbaye; la jouissance des biens allodiaux de la succession de la comtesse Mathilde fut abandonnée pour quinze ans à l'empereur. Ainsi le pape, abandonnant les intérêts de la Ligue lombarde, ne stipula au fond que pour les siens.

Entrevue de l'empereur et du pape à Venise.

Après la signature de ce traité, les Vénitiens allèrent chercher Frédéric I.er avec beaucoup de pompe à Chiozza, et le conduisirent à San Nicolo in Rialto où le pape lui fit donner l'absolution par quelques cardinaux. Le doge, le patriarche et une foule d'ecclésiastiques et de nobles accompagnèrent ensuite l'empereur jusqu'au portail de l'église de S. Marc, devant lequel le pape assis sur son trône attendait son arrivée. Frédéric se prosterna devant Alexandre pour lui baiser les pieds; le pape le releva et lui donna le baiser de paix; les deux souverains entrèrent ensuite dans l'église en se tenant par la main. On a raconté qu'au moment où l'empereur s'était agenouillé, le souverain pontife lui avait posé le pied sur la nuque; c'est une fable absurde, suffisamment réfutée par le silence des historiens du temps, et nommément de Romuald, archevêque de Salerne, qui assista à toutes les cérémonies comme ambassadeur du roi de Sicile.

Le 1 août la paix fut publiquement jurée au palais du patriarche de Venise. Le pape assis sur un trône, ayant à sa droite l'empereur, et à sa gauche l'archevêque de Salerne, prononça un discours dans lequel il parla de la rentrée de l'empereur dans le giron de l'Église, sous l'image de la brebis égarée et de l'enfant prodigue, et le reçut, lui et toute sa famille, dans la communion des fidèles. Le roi y répondit en allemand, et l'archevêque de Mayence répéta son discours en italien. Les articles de la paix furent

jurés sur les reliques et sur l'Évangile, par douze princes de l'Empire, par les ambassadeurs de Sicile et par les consuls des villes de Milan, Plaisance, Bresse, Bergame, Vérone, Parme, Reggio, Bologne, Novare, Alexandrie, Padoue et Venise.

SECTION V.

Seconde partie du règne de Frédéric I.er Barberousse, 1177 — 1190.

Proscription de Henri le Lion, 1180.

Frédéric retourna en Allemagne plein de courroux contre Henri le Lion, à qui il attribuait le mauvais succès de son entreprise et toutes les humiliations qui en avaient été la suite. Il était à prévoir que le ressentiment de l'empereur contre le plus puissant de ses vassaux entraînerait une guerre longue et sanglante; mais il en arriva autrement, grâce à la fermeté et à la prudence de Frédéric; grâce aussi à la jalousie que presque tous les États d'Empire, mais principalement les évêques, avaient conçue contre Henri. Dès qu'on sut que Frédéric I.er était brouillé avec un prince auquel il avait été tendrement attaché, il s'éleva de tous côtés des plaintes contre l'ami disgracié. L'empereur l'assigna à une diète assemblée à Worms, au commencement de 1179, pour répondre aux accusations. Henri n'ayant pas comparu fut assigné à une autre diète, qui se tint en juin 1179 à Magdebourg. L'empereur lui-même l'accusa de désobéissance; les princes, qui ne l'aimaient pas, crièrent tous contre lui, et Thierry, margrave do Landsberg, offrit de prouver par un duel que le duc avait été corrompu avec de l'argent par les Italiens : néanmoins on lui fixa un nouveau terme à Goslar. Avant qu'il fût écoulé, Henri demanda et obtint une entrevue avec Frédéric à Haldensleben. L'empereur offrit d'être médiateur entre le duc et ses

accusateurs, s'il voulait se soumettre au payement d'une amende de 5000 marcs d'argent.

Enfin on assigna le duc de Saxe à une quatrième diète tenue à Würzbourg au commencement de 1180. Comme il n'y comparut pas plus qu'aux précédentes, le ban de l'Empire et la privation de tous ses fiefs furent prononcés contre lui, de l'avis des princes, pour avoir troublé l'église et l'état et n'avoir pas obéi à une triple assignation. Dans une diète suivante qui eut lieu à Goslar, les amis du duc soutinrent la nullité de ce jugement, parce qu'en sa qualité de seigneur de Souabe, Henri n'était justiciable qu'en Souabe; mais la diète déclara cette exception inadmissible. Cependant il paraît que l'intention de l'empereur était de punir et non de perdre un ancien ami, qui lui avait rendu des services importans; car il ajourna encore jusqu'à une diète tenue à Gelnhausen au mois de mars 1180 l'exécution du ban. Ce fut alors seulement qu'il disposa des fiefs que Henri le Lion possédait; vu que le ban prononcé contre lui ne pouvait pas le dépouiller de ses biens patrimoniaux. Ceux-ci étaient tous situés en Saxe, car nous avons rapporté comment Frédéric Ier avait acquis, si non la possession effective, au moins la propriété des terres de la famille des Guelfes, en Souabe; et nous ajouterons ici qu'il avait également acquis par transaction et au moyen d'un troc, les biens que Henri le Lion possédait en Souabe des droits de son épouse, Clémence de Zæhringen, c'est-à-dire la seigneurie de Badenweiler.

Le duché de Saxe, tel que Henri le Lion l'avait

Partage de l'ancien duché de Saxe.

possédé, comprenait l'Ostphalie, l'Angrie et la Westphalie. À l'*Ostphalie* appartenaient spécialement les pays connus sous les noms de Hildesheim, Celle, Brunswick, Grubenhagen, Anhalt, Querfurt, Mansfeld, Mersebourg, Weissenfels, Naumbourg, Halberstadt, Magdebourg, Stolberg, Hohnstein et tout le Hartz. On regardait encore comme appartenant à l'Ostphalie les provinces situées au-delà de l'Elbe, tels que le Holstein, le Lauenbourg, le Mecklenbourg, la Poméranie, avec Hambourg et Lubeck. Les pays de Brême, Verden, Oldenbourg, Ostfrise, Grœningue, Osnabrück, Hoya, Calenberg, Lippe, Munster, Minden, Pyrmont, Corvey, Paderborn, Waldeck formaient l'*Angrie*. Enfin le duché de Westphalie et plusieurs districts limitrophes qui s'étendaient jusqu'au Rhin formaient la *Westphalie*, nom sous lequel on comprenait quelquefois toute l'Angrie.

Les archevêchés et évêchés de Brême, Magdebourg, Minden, Verden, Paderborn, Munster, Hildesheim, Halberstadt, Mersebourg, Naumbourg, deviennent immédiats.

Une grande partie de ces pays, principalement en Ostphalie, se composait d'alleux dont l'empereur ne put disposer. Ce monarque, au lieu de conférer le duché de Saxe à un seul prince, le partagea en deux fiefs nommés; l'un duché de Saxe, et l'autre duché d'Angrie. Mais non content de cette division, il permit tacitement et par connivence, que plusieurs vassaux, et principalement les évêques, profitassent du moment, soit pour devenir vassaux immédiats de l'empereur, au lieu de l'être du duc, soit pour s'approprier des territoires saxons situés à leur convenance. Ce fut ainsi que les archevêques de Brême devinrent princes immédiats et obtinrent le comté de Stade et

le pays des Ditmarses ; de même l'archevêque de Magdebourg et les évêques de Minden, Verden, Paderborn, Munster, Hildesheim, Halberstadt, Mersebourg, Naumbourg devinrent immédiats, et l'archevêque de Mayence s'empara de l'Eichsfeld. La dignité de *comte Palatin de Saxe* fut conférée, à titre de fief impérial, au landgrave de Thuringe, qui tenait déjà cette dignité comme arrière-fief. Ce comte Palatin avait son siége dans le palais royal d'Allstett (dans le grand-duché de Weimar) où Otton le Grand assembla une diète en 974. Le territoire qui appartenait à ce Palatinat, était situé dans les environs de cette ville, de Querfurt et d'Eisleben entre l'Unstrutt et la Saale. Les *princes de Mecklenbourg* profitèrent aussi de l'occasion pour se rendre indépendans, quoique Henri le Lion eût toujours regardé cette province comme sa propriété particulière ; et les princes de ce pays, comme ses vassaux personnels.

L'Eichsfeld est soumis à Mayence.

Le comté Palatin de Saxe est donné aux landgraves de Thuringe.

La *Poméranie* fut détachée du duché de Saxe, et Bogislaw nommé en 1180 premier duc de Poméranie. Enfin l'empereur érigea la *ville de Lubeck* en ville impériale.

Origine du duché de Poméranie.

Lubeck devient ville impériale.

L'ancien duché de Saxe ayant ainsi été réduit, la Westphalie proprement dite avec les districts de l'Angrie qui appartenaient aux diocèses de Cologne et de Paderborn, fut conférée, sous le titre de *duché de Westphalie* aux archevêques de Cologne, qui néanmoins ne purent forcer les évêques de Paderborn de se reconnaître leurs vassaux.

Origine du duché de Westphalie.

Le reste de l'Angrie et l'Ostphalie furent donnés,

La maison Ascanienne est investie du nouveau duché de Saxe.

sous le titre de *duché de Saxe*, ou de Saxe, Angrie et Ostphalie, à Bernard de Ballenstædt, frère puîné d'Otton I.er, margrave de Brandebourg, et fils d'Albert l'Ours, premier margrave de la maison Ascanienne ou d'Aschersleben. Indépendamment de la charge de cour attachée au duché, ce prince ne put se mettre en possession que de ce qui était à proximité des biens de sa maison ou du comté d'Aschersleben, savoir des districts de Lauenbourg et de Wittenberg, et de la suzeraineté sur les comtes de Holstein, auxquels dès-lors le duché fut restreint. Aussi lorsqu'à la mort de Bernard, ses deux fils eurent à partager la succession paternelle, Henri, l'aîné, choisit de préférence le comté d'Aschersleben, laissant à son cadet le duché de Saxe. Ce Henri prit ensuite le titre de *prince d'Anhalt*.

La maison de Wittelsbach obtient le duché de Bavière.

Quant au duché de Bavière, l'empereur en disposa à la diète de Ratisbonne du mois de juillet 1180 en faveur de son ami éprouvé, Otton l'Ancien de Wittelsbach, comte Palatin de Bavière. Ce prince, un des héros du douzième siècle, descendait au huitième degré de cet Arnoulf le Mauvais que l'empereur Conrad I.er avait dépouillé du duché de Bavière [1]. Les descendans d'Arnoulf portaient le nom de comtes de Schyren ou Scheyren, et ensuite de Kelheim ou de Wittelsbach, d'après des châteaux qu'ils possédaient. Otton abandonna le Palatinat de Bavière à son frère, Otton le Jeune.

Otton l'Ancien n'eut pourtant pas le duché de Ba-

[1] Voyez vol. II, p. 148.

vière aussi étendu que Henri le Lion l'avait possédé. L'empereur déclara Ratisbonne qui en était la capitale, ville impériale. Les évêchés situés dans son enceinte, les margraviats de Stirie et d'Istrie, et les possessions des comtes d'Andechs furent déclarés États immédiatement soumis à l'empereur. Le margraviat de Stirie fut même érigé en duché en faveur d'Ottocar qui fut le premier et le dernier duc de Stirie, car après sa mort le pays passa aux ducs d'Autriche. La maison d'Andechs possédait Inspruck, Meran et en général une grande partie du Tirol, ainsi que l'Istrie. Comme le dernier comte de Dachau en Bavière dont les Andechs étaient les héritiers, avait porté le titre de *duc de Dalmatie*, ils continuèrent de s'intituler ducs, et Frédéric I.er leur confirma ce titre : telle est l'origine des *ducs de Méran* ou Méranie.

Ratisbonne, les évêchés bavarois la Stirie, l'Istrie, le Tirol, deviennent immédiats.

Erection du duché de Stirie.

Origine des ducs de Méranie.

Henri le Lion ne se soumit pas à la sentence qui le dépouillait de ses duchés. Il opposa la force aux princes chargés de la faire exécuter, attaqua Goslar qui avait essayé de prendre part au démembrement de la Saxe, détruisit les mines de cette ville, brûla Nordhausen, défit dans l'Eichsfeld le landgrave de Thuringe et le nouveau duc de Saxe, et fit le landgrave et son frère prisonniers. La ville de Halberstadt fut prise et l'évêque tomba entre les mains de Henri qui rentra à Brunswick chargé d'un riche butin. L'année suivante (1181) Frédéric entra lui-même en Saxe à la tête d'une armée, et prit en peu de jours plusieurs châteaux forts, tels que Lichtenberg, Blankenbourg, Regenstein. Il accorda à tous les vassaux de Henri

Guerre de Henri le Lion.

un délai de trois mois pour se soumettre, sous peine d'être dépouillés de leurs fiefs. La plupart des nobles obéirent; de la part des villes il y eut un peu plus de résistance : elle força l'empereur à une seconde campagne. En 1181 il revint avec une armée formidable; fit assiéger Brunswick par l'archevêque de Cologne, et Bardewyk par le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg, son frère, pendant que lui-même assiégea Lubeck qui était une place forte, et l'obligea de se rendre. Henri voyant l'impossibilité de résister à la fois à tant d'ennemis réunis contre lui, prit le parti de la soumission. Au mois de novembre 1182 il comparut à la diète d'Erfurt; se jeta aux pieds de l'empereur et implora sa clémence. Frédéric I.er fut touché de cette scène jusqu'aux larmes et releva Henri. Mais si l'empereur désirait de lui rendre ses fiefs, cette restitution n'était plus en son pouvoir; trop de personnes avaient pris part à sa dépouille, et l'on avait exigé de l'empereur un serment par lequel il s'engageait à ne jamais rétablir la maison de Guelfe sans le consentement des États d'Empire. Henri, pour conserver les biens patrimoniaux qu'il possédait encore, se vit forcé de renoncer à tous les fiefs qu'il tenait de l'Empire et de s'éloigner pour quelques années. Il passa en Angleterre auprès de Henri II, son beau-père. Les terres qui lui restaient formèrent par la suite l'électorat d'Hanovre et le duché de Brunswick, et il est la souche des rois d'Angleterre d'aujourd'hui.

Paix de Constance avec les villes de la Lombardie, 1183.

Après avoir terminé cette affaire, Frédéric désirait de conclure une paix solide avec les villes de la Lom-

bardie; la trève de six ans étant sur le point d'expirer, à la suite de pourparlers tenus à Plaisance, des plénipotentiaires des deux parties, réunis à Constance, signèrent la paix le 25 juin 1183 aux conditions suivantes. Les villes lombardes confédérées devaient jouir, mais seulement dans l'enceinte de leurs murs, des droits régaliens, tels qu'elles en avaient joui de temps immémorial; au-dehors de leurs murs et dans les districts qui en dépendaient, elles n'en jouiraient que dans le cas et en tant qu'autrefois ils leur auraient été expressément concédés par les empereurs. L'évêque de chaque ville, avec l'assistance de quelques commissaires impériaux, devait examiner quels étaient les droits concédés; mais si une ville voulait éviter cette enquête, elle pourrait s'en racheter par un cens annuel de 2000 marcs d'argent. L'empereur confirma, sauf sa souveraineté, toutes les concessions de droits et immunités faites avant la guerre par lui-même ou ses prédécesseurs, à des évêques, villes, personnes ecclésiastiques et laïques; mais tous les priviléges accordés au préjudice d'un tiers furent annulés. Si, dans une ville, l'évêque avait jusqu'alors possédé, en vertu d'un privilége impérial, le droit de confirmer les consuls dans leurs fonctions, il continuerait à en jouir; dans les autres villes les consuls devaient se faire confirmer, dans les cinq premières années, par les commissaires impériaux et ensuite recevoir l'investiture par l'empereur. Dans toutes les villes l'empereur établirait un juge devant lequel serait porté l'appel des causes civiles dont l'objet surpasserait la valeur de

vingt-cinq livres, monnoie d'Empire (1575 francs). Tous les citoyens de seize à soixante-dix ans prêteraient serment de fidélité à l'empereur, et cet hommage se renouvellerait tous les dix ans. Quand l'empereur viendrait en Italie, on lui fournirait le *fodrum*, mais il promit de ne pas s'arrêter trop long-temps dans une ville ou dans un diocèse. Les villes furent autorisées à se fortifier, et leur confédération reçut la ratification impériale. La ville d'Alexandrie ne fut pas comprise dans cette paix, parce que l'empereur n'y avait pas établi de commissaires. On convint plus tard, le 11 mars 1184, à Nuremberg, que les habitans d'Alexandrie quitteraient leur ville et demeureraient hors de ses murs, jusqu'à ce qu'un délégué de l'empereur les y introduisît; et que le nom d'Alexandrie serait changé en celui de Césarée.

Célèbre diète de Mayence de 1184.

Pour interrompre le cours de ces affaires pénibles, l'empereur indiqua pour la Pentecôte de 1184 un grand tournois et une création de chevaliers qui devaient avoir lieu à Mayence. Ce spectacle attira une telle quantité d'étrangers que les murs de Mayence ne purent les contenir; une seconde ville composée de tentes, de boutiques et de baraques s'éleva sur une plaine située à proximité. Le cortège du seul archevêque de Cologne, Philippe de Heinsberg, se composait de 4000 individus. L'empereur traita pendant trois jours tous les princes, et après avoir tenu un tournois magnifique, il créa chevaliers ses fils et beaucoup d'autres jeunes gentilshommes.

Pour achever l'organisation de l'Italie et pour exé-

cuter un projet qui lui tenait beaucoup à cœur, Frédéric I.er fit au mois de juillet 1184 sa sixième expédition en Italie. A Vérone il trouva le pape Lucius III, qui en 1181 avait succédé à Alexandre III, mais que les mauvais procédés du peuple de Rome à son égard avaient forcé de quitter cette ville. L'empereur et le pape tinrent à Vérone un concile qui dura trois mois. Les deux souverains s'accordèrent pour réprimer, par des peines spirituelles et temporelles, quelques hérésies qui avaient pris vogue, telles que celle des Vaudois. Les Romains désobéissans à l'autorité temporelle du pape furent excommuniés. On débattit ensuite différens points litigieux entre l'empereur et le pape, principalement celui du patrimoine de la comtesse Mathilde, dont Lucius demandait la restitution, sans pouvoir y disposer Frédéric. Celui-ci voulait aussi que le pape donnât à son fils Henri la couronne impériale; ce que le pape refusa en disant qu'il n'était pas d'usage d'avoir deux empereurs à la fois. Enfin ils se séparèrent mécontens l'un de l'autre, et Frédéric I.er alla au mois de novembre à Milan. Les Milanais s'efforcèrent de faire oublier leurs fautes et de se concilier les bonnes grâces de l'empereur : en effet il leur accorda divers droits régaliens qui leur avaient été enlevés, et, à leur sollicitation, il permit de relever les murs de Crême, qu'il avait fait raser vingt-quatre ans auparavant. Il y fit aussi couronner son fils Henri comme roi d'Italie. Pendant toute l'année 1185 il parcourut la Lombardie pour faire partout exécuter la paix de Constance.

Sixième expédition d'Italie, 1184.

Mariage de Henri, fils de l'empereur, avec Constance de Sicile.

Lucius III étant mort à Vérone le 24 novembre 1185, les cardinaux élurent à sa place l'archevêque de Milan, qui prit le nom d'Urbain III. Frédéric profita de ce moment pour conclure le mariage de son fils Henri avec Constance de Sicile, qui avait été un des principaux motifs de son voyage. Constance était fille de Roger II, premier roi de Sicile, tante de Guillaume II, et son héritière dans le cas où ce prince mourrait sans enfans, comme il y avait apparence. Ce mariage qui devait procurer une nouvelle couronne à la maison de Hohenstaufen, avait été négocié avant le départ de l'empereur pour l'Italie. Certes il ne pouvait pas prévoir que cette union deviendrait la source des malheurs de sa maison et amènerait l'horrible catastrophe par laquelle elle périt. Toutes les conditions du mariage étant convenues, l'empereur accorda à la prière des Milanais qu'en signe d'une réconciliation entière il fût célébré à Milan. Urbain III qui n'avait pas résigné l'archevêché de Milan, n'ayant pas caché combien cette union lui déplaisait, ce fut le patriarche d'Aquilée, qui donna le 27 janvier 1186 la bénédiction nuptiale au nouveau couple. Henri avait alors vingt-un ans; Constance dix ans de plus.

Urbain III montra le chagrin que lui causait la prospérité de la maison de Hohenstaufen par des querelles et des difficultés qu'il suscita à l'empereur, non-seulement au sujet du patrimoine de la comtesse Mathilde (à cet égard ses plaintes n'étaient pas sans fondement); mais aussi en se mêlant d'une manière beaucoup plus directe que le concordat de

Worms ne lui permettait, dans la nomination des évêques d'Allemagne, et empiétant sur les droits de l'empereur. Frédéric fut averti que le pape travaillait, non sans succès, à irriter contre lui le clergé d'Allemagne; sachant combien, si on lui laissait prendre racine, cette fermentation pouvait devenir dangereuse, il remit à son fils le soin des affaires d'Italie et assembla les États d'Allemagne à Gelnhausen, une de ses résidences où il avait un palais dont on voit encore les ruines. On y résolut d'adresser au pape une exhortation à la paix. Urbain III en fut très-offensé : il se proposait d'excommunier l'empereur, mais la mort l'en empêcha. Il expira à Ferrare le 19 octobre 1187, et les événemens qui arrivèrent à la même époque en Terre-sainte fixèrent tellement l'attention de toute l'Europe, qu'on perdit de vue l'objet de la querelle entre l'empereur et le saint-siége; et que les contestations entre l'Empire et le Sacerdoce qui avaient reçu un nouvel aliment, furent ajournées.

Frédéric I.er se mit à la tête de la troisième croisade et partit pour l'Asie d'où il ne devait pas revenir. Il périt le 10 juin 1190 dans les eaux du Calycadnus qu'il voulait traverser [1].

Caractère de Frédéric I.

Ce prince que les Italiens ont surnommé Barberousse, parce que sa chevelure était très-blonde, courte et crépue, était bien fait; sa taille s'élevait au-dessus de la moyenne, sa voix était forte, sa démarche ferme et noble. Il avait la peau blanche, des yeux bleus, mais très-vifs; de belles dents; sa mine était plus sou-

[1] Voyez vol. III, p. 371.

vent riante que sévère. Il savait modérer ses passions, pardonnait volontiers les offenses, mais le crime trouvait en lui un juge inflexible; quoique très-brave, il n'aimait pas la guerre. Il était véritablement pieux, bienfaisant, excellent maître, simple dans ses mœurs.

Par sa chasteté il était le parangon de la chevalerie. Son esprit était pénétrant, sa mémoire prodigieuse. Il parlait l'allemand avec grâce, et savait le latin assez bien pour lire les auteurs classiques. Il aimait l'histoire, s'en occupait même à la guerre, et voulut engager Otton, évêque de Freisingen, frère utérin de son oncle Conrad, auquel on doit une bonne histoire qui va jusqu'à l'année 1146, à composer l'histoire de son temps; quoique, disait-il, ses gestes ne fussent qu'une ombre des hauts faits des anciens héros.

La valeur, l'activité et la persévérance de Frédéric, jointes à ses qualités intellectuelles, en auraient fait un des meilleurs souverains, s'il avait consacré ses talens et ses soins plutôt à l'Allemagne, sa patrie, qu'à l'Italie qui le méconnut et le détesta. L'ambition d'être le maître du monde l'égara, et en fit quelquefois un despote incapable de supporter la contradiction. En poursuivant son plan de diviser les duchés d'Allemagne, il rendit un mauvais service à sa nation, et prépara cet état d'anarchie dont la suite des événemens nous présentera le hideux tableau. Il visait à rendre à l'Empire la constitution qu'il avait sous Charlemagne; mais l'indocilité des Lombards, et la jalousie des papes empêchèrent l'exécution de ce plan.

SECTION VI.

Règne de Henri VI, 1190 — 1197.

En partant pour l'Asie, Frédéric I.er avait confié les soins du gouvernement à son fils *Henri VI*, roi des Romains. L'ancien duc de Saxe, Henri le Lion, faussant la parole qu'il avait donnée à l'empereur, revint sur le continent, en 1189, probablement parce qu'il espérait que l'absence du comte de Holstein, qui s'était croisé avec Frédéric I.er, lui fournirait l'opportunité de recouvrer une partie des états dont il avait été dépouillé. Hartwig, archevêque de Brême, se déclara sur-le-champ pour lui et lui rendit la ville et le comté de Stade dont la possession était litigieuse entre l'église de Brême et Henri. Celui-ci prit et détruisit Bardewyk; Lubeck le reçut dans ses murs, et il s'empara du château de Lauenbourg que Bernard, nouveau duc de Saxe, avait fait construire. Le roi des Romains, accompagné du duc de Saxe, de l'évêque de Hildesheim et de quelques autres princes ou seigneurs, marcha contre le rebelle et assiégea Brunswick sans pouvoir le prendre. Cependant les archevêques de Cologne et de Mayence, ayant interposé leur médiation, décidèrent Henri le Lion à faire acte de soumission et à implorer la clémence du roi. Celui-ci lui pardonna à la diète de Fulde en 1190, à condition qu'il abattrait les murs de Brunswick, détruirait le château de Lauenbourg, céderait la moitié de Lubeck au comte de Holstein et donnerait ses deux fils pour otages.

Guerre avec Henri le Lion.

Tancrède, roi de Sicile.

Une circonstance avait engagé le roi à se montrer facile envers Henri le Lion; c'était la mort de Guillaume II, roi de Sicile, arrivée le 16 novembre 1189. Constance, tante de ce prince et épouse de Henri VI, en était incontestablement l'héritière, et avait déjà reçu, comme telle, les hommages des grands du royaume. Mais les Siciliens qui détestaient la domination allemande, proclamèrent roi Tancrède, comte de Lecce, qu'on fit passer pour le fils naturel de Roger, frère aîné du roi défunt. Ce prince doué de grandes qualités et digne par ses vertus de posséder un trône, fut couronné à Palerme en janvier 1190; il se fit reconnaître dans les provinces du continent et reçut l'investiture du pape Clément III. Henri VI était sur le point de se rendre en Italie pour faire valoir ses droits, quand la nouvelle de la mort de son père lui parvint : cet événement le força de retarder son expédition jusqu'à la fin de 1190. Son intention était de recevoir, avant tout, à Rome la couronne impériale.

Expédition de Henri VI en Italie.

Célestin III venait d'être élu pape le 30 mars 1191 à la place de Clément III; mais pour avoir un prétexte de retarder le couronnement de Henri VI et d'imposer des conditions à ce prince, il ne hâta pas sa propre consécration. Les Romains qui vivaient toujours en inimitié avec Frascati ou Tusculum, promirent au roi d'Allemagne de porter le pape à plus de condescendance s'il voulait abandonner Tusculum à leur vengeance. Ces conventions furent religieusement exécutées; le pape se fit consacrer le 13 avril, et couronna le lendemain Henri et son épouse. La garnison alle-

mande qui avait occupé Tusculum en sortit; les Romains tombèrent sur ses habitans, les massacrèrent ou les mutilèrent d'une manière barbare, et changèrent Tusculum en un monceau de ruines.

Destruction de Tusculum par les Romains.

L'empereur marcha au Sud et s'empara de presque toutes les villes, excepté Naples qu'il assiégea; mais les maladies qui se répandirent dans son armée le forcèrent de lever le siége en août 1191 et de s'en retourner en Allemagne. Après son départ, sa cause fut généralement abandonnée; les habitans de Salerne eurent même l'insolence d'arrêter l'impératrice Constance et de la livrer à Tancrède; mais les menaces du pape engagèrent ce prince à rendre la liberté à la princesse.

Revenu en Allemagne, Henri IV se vit dans le cas de recommencer la guerre contre Henri le Lion qui n'avait tenu aucun des engagemens contractés à Fulde[1]. Les comtes de Holstein et de Ratzebourg que l'empereur chargea de faire rentrer le duc dans l'obéissance, lui enlevèrent Stade et Lubeck. Enfin le mariage que Henri le Long, fils aîné de Henri le Lion, contracta avec Agnès, fille de Conrad, comte Palatin du Rhin, et par conséquent cousine germaine de l'empereur, amena une réconciliation. Henri VI et Henri le Lion eurent en 1194 une entrevue à Dullethe dans le pays de Schwarzbourg : l'empereur ne pouvait pas rendre à Henri le duché de Saxe, mais il donna à son fils l'investiture éventuelle du Palatinat du Rhin, pour l'époque de la mort de son beau-père Conrad, et par

Suite de la guerre avec Henri le Lion.

[1] Voyez p. 91 de ce vol.

Henri le Long, fils de Henri le Lion, est nommé comte Palatin du Rhin.

conséquent le rang de duc. Henri le Long succéda en effet l'année suivante à Conrad; mais après sa mort qui eut lieu en 1227, le Palatinat du Rhin sortit de nouveau de la maison des Guelfes, pour entrer dans celle de Wittelsbach. Quant à Henri le Lion, il mourut également en 1195, laissant trois fils qui tous les trois continuèrent, à l'instar de leur père, à prendre le titre de duc. Nous reviendrons sur cette maison.

Seconde expédition d'Italie.

Nous avons raconté de quelle manière Henri VI s'était procuré une somme d'argent considérable par la rançon de Richard Cœur de Lion [1]. Cet argent fut employé à payer les frais de sa seconde expédition en Italie. Tancrède mourut en janvier 1194 du chagrin que lui causa la mort de son fils aîné, Roger, qu'il avait fait couronner de son vivant. Il laissa un second fils en bas âge, Guillaume III, pour lequel sa mère Sibylle d'Acerra prit la régence. Aussitôt que Henri VI reçut cette nouvelle, il résolut de faire valoir ses droits les armes à la main, et entra en négociation avec les Génois et les Pisans pour qu'ils lui fournissent une flotte. Il passa les Alpes en mai 1194 à la tête d'une armée. La Lombardie était alors troublée par des guerres civiles: Pavie, Côme, Lodi, Crémone, Bergame et le margrave de Montferrat s'étaient alliés contre Milan et Bresse. Ces guerres se faisaient avec acharnement; mais elles n'existaient pas seulement de ville à ville; dans l'intérieur de chacune il régnait deux factions, l'une aristocratique, l'autre démocratique, qui se combattaient sans cesse. Le peuple devenait-il le

Guillaume III, roi des Deux-Siciles, 1194.

[1] Voyez vol. III, p. 390.

maître, tous les nobles étaient chassés et leurs maisons rasées; mais au lieu d'acquérir ainsi la liberté, le peuple tombait ordinairement sous la tyrannie de quelque démagogue. Quand à leur tour les nobles, ordinairement assistés par l'un ou l'autre de ces petits princes dont la Lombardie commençait à se couvrir, réussissaient à rentrer dans les villes d'où ils avaient été exilés, ils prenaient leur revanche sur les chefs du peuple et appesantissaient sur lui le joug de l'aristocratie, jusqu'à ce qu'une nouvelle révolution vînt rétablir le despotisme démocratique, ou plaçât la ville sous la domination d'un tyran. Telle était, à peu d'exceptions près, la liberté dont jouissaient les républiques italiennes du moyen âge.

Henri VI fait la conquête des Deux Siciles.

Henri VI assembla les États d'Italie à Verceil, et parvint à rétablir la paix entre les parties qui se guerroyaient. Il se rendit ensuite à Gênes, et de là à Pise, et obtint par des promesses dont il était libéral, mais qu'il n'avait jamais envie de tenir, que ces deux républiques s'engageassent à lui fournir des flottes. A son entrée dans la Pouille (c'était le nom par lequel on désignait toujours le pays que nous nommons aujourd'hui royaume de Naples [1]) toutes les villes, et même Naples, la capitale, lui ouvrirent leurs portes; il faut en excepter cependant Salerne et Gaëte. Salerne qui craignait la vengeance de l'empereur se défendit vigoureusement; cette ville fut prise d'assaut et saccagée. Les Génois et les Pisans se rendirent maîtres de Gaëte. Leurs flottes transportèrent l'empereur en

[1] Voyez vol. III, p. 86, 95.

Sicile ; il soumit Messine, Palerme et toute l'île, et engagea, par des promesses fallacieuses, la veuve de Tancrède, à se mettre en son pouvoir avec son fils et ses filles. Le jeune roi Guillaume déposa lui-même sa couronne aux pieds du vainqueur. Henri la ceignit dans la cathédrale de Palerme.

Conduite cruelle de Henri VI.

Ce prince qui ne connaissait d'autre moyen d'affermir sa puissance que la terreur, donna le 25 décembre 1194 une preuve révoltante de cruauté. Il parut subitement dans l'assemblée des États à Palerme, et accusa la reine Sibylle et plusieurs grands du royaume d'avoir ourdi une conspiration contre sa vie. La seule preuve du complot était une lettre que l'empereur prétendait avoir reçue d'un moine : sur un indice si faible plusieurs personnes du premier rang, tant ecclésiastiques que séculières, furent, les unes pendues, les autres empalées, ou enterrées vivantes, ou brûlées, ou privées de la vue. La reine Sibylle et ses enfans furent arrêtés ; le jeune roi Guillaume eut, d'après un historien, les yeux crevés. Henri fit ouvrir les tombeaux de Tancrède et de son fils Roger mort avant lui ; on leur arracha les couronnes comme à des usurpateurs. Au milieu de ces événemens d'un malheureux augure, l'impératrice Constance accoucha, le 26 décembre, d'un fils, qui par la suite devint fameux par ses aventures et ses malheurs, sous le nom de Frédéric. Sibylle et ses filles furent enfermées à l'abbaye d'Andlau en Alsace [1] ; on ne sait ce que devint le jeune Guillaume.

[1] Fondée vers 880 par l'impératrice Richardis, épouse de

Philippe, le plus jeune des fils de Frédéric Barberousse, d'un caractère aussi doux que Henri VI était farouche, s'était laissé toucher des charmes et de l'infortune de la jeune Irène, fille d'Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, et veuve de Roger, ce fils de Tancrède, mort avant son père; il l'épousa du consentement de l'empereur qui l'investit de la Toscane et des autres fiefs de la comtesse Mathilde. Henri disposa aussi de la Romagne, de la Marche d'Ancône et du duché de Spolète en faveur de divers seigneurs allemands.

Arrivé en Lombardie, Henri VI fit voir que si en 1194 il avait rétabli la paix entre les villes, c'était parce qu'elle était nécessaire pour l'exécution de ses plans. En 1195 il se déclara le protecteur des cinq villes alliées avec le margrave de Montferrat, et mit le 13 juin Crême, Milan et Bresse au ban de l'Empire. Ces villes renouvelèrent alors l'ancienne Ligue lombarde, dans laquelle entrèrent, avec elles, Vérone, Mantoue, Modène, Faenza, Bologne, Reggio, Gravedona sur le lac de Como, Plaisance et Padoue.

Projet de rendre la couronne impériale héréditaire dans sa famille.

En Allemagne, où Henri VI revint avant la fin de l'année 1195, il s'occupa de l'exécution d'un vaste plan qu'il avait conçu pour la prospérité de l'Empire et pour la grandeur de sa maison. C'était de rendre le trône héréditaire dans sa famille. Il en fit la proposition aux États assemblés à Mayence. A cette

Charles le Gros. Elle se composait d'une abbesse, princesse d'Empire, et de douze dames-nobles.

condition il offrit de réunir à l'Empire la Sicile, la Pouille et la Calabre [1]; de reconnaître l'hérédité de tous les fiefs, même pour les femmes, et de renoncer au droit régalien en vertu duquel les empereurs se saisissaient de la dépouille des évêques et des abbés. Cinquante-deux princes consentirent à cet arrangement; mais Conrad de Wittelsbach, archevêque de Mayence, frère d'Otton, premier duc de Bavière [2], et les princes saxons le firent manquer. Il est probable que le plan de Henri, s'il avait été adopté, aurait préservé l'Empire des déchiremens auxquels il a été en proie dans le douzième siècle; on ne pouvait l'avoir conçu sans posséder un génie politique, mais pour l'exécuter il aurait fallu le préparer en silence au lieu de le proposer subitement; il fallait surtout que son auteur fût un homme plus estimable par son caractère moral. Comme Henri VI feignait de se préparer à une croisade, on trouva fort naturel son désir d'assurer au moins la succession à son fils, Frédéric, et ce prince âgé à peine de deux ans fut élu roi des Romains dans une assemblée tenue à Francfort.

Philippe de Hohenstaufen devient duc de Souabe.

L'empereur était arrivé en Italie dans les derniers mois de l'année 1196. Les actes sévères qu'il commit dans les états dont il n'était souverain qu'aux droits de son épouse, ne lui concilièrent pas l'amour des peuples, appui le plus sûr des trônes. Les exemples de cruauté qu'on en rapporte passent toutes les atrocités des anciens empereurs de Rome. L'impératrice Constance

[1] C'est-à-dire les Deux-Siciles.

[2] Voyez p. 122 de ce vol.

qui, pendant l'absence de Henri, avait gouverné ses états héréditaires avec modération et bonté, fut vivement affectée du malheur d'un peuple auquel elle appartenait par sa naissance.

Pendant que l'empereur s'arrêtait en Sicile, on lui annonça la mort de son frère Conrad, duc de Franconie, et, depuis, la mort de ses deux aînés Frédéric et Otton, duc de Souabe et d'Alsace, et possesseur de toutes les terres qui anciennement avaient appartenu aux Guelfes en Souabe, en Franconie et sur le Rhin. Henri conféra le duché de Souabe et d'Alsace avec les terres des Guelfes, à Philippe, le seul frère qui lui restait et qui était déjà duc de Toscane[1].

Projet de réunir les Empires et les Églises d'Orient et d'Occident.

Depuis que Henri VI avait échoué dans son plan pour la grandeur de l'Empire germanique, il s'occupait d'un projet plus vaste encore et qui, probablement, devait le conduire au même résultat qu'il avait eu en vue en présentant le premier. Il voulait faire revivre l'empire de Byzance qui était tombé dans une nullité absolue, s'en rendre maître et fonder à la fois un état puissant et une seule Église en réunissant l'Orient à l'Occident. L'exécution de ce plan et de tous ceux que son ambition pouvait avoir enfantés, fut empêchée par sa mort prématurée. A la suite d'un échauffement qu'il s'était attiré au siége d'une place dont le commandant s'était révolté, il tomba malade, se fit porter à Messine et y mourut le 28 septembre 1197, à l'âge de trente-trois ans.

[1] Voyez p. 137 de ce vol.

Nous avons conduit l'histoire d'Allemagne à l'époque où se renouvela la guerre entre l'Empire et le Sacerdoce à laquelle le concordat de Worms paraissait avoir mis fin. Avant de raconter l'histoire de cette guerre qui ne peut être détachée de celle d'Allemagne, nous allons faire passer en revue les papes qui ont occupé le siége pontifical depuis 1073 jusqu'en 1198.

CHAPITRE IX.

Souverains pontifes depuis 1073 jusqu'à 1198.

Grégoire VII ouvre la liste des souverains pontifes de cette époque. Il a été amplement question dans les chapitres précédens du plan que cet homme extraordinaire avait conçu pour rendre la puissance spirituelle indépendante de celle des princes séculiers; et même, s'il se pouvait, pour l'élever au-dessus d'elle; des succès qu'il a eus, des revers qu'il a éprouvés. Grégoire VII régna depuis 1073 jusqu'au 25 mai 1085. Grégoire VII, 1073—1085.

Il se passa une année après sa mort jusqu'à l'élection de *Victor III*, et quelque temps encore avant que le nouveau pape pût se résoudre à entrer en fonctions, et que la comtesse Mathilde l'installât par la force des armes à la place de Guibert, archevêque de Ravenne, que l'empereur Henri IV avait fait élire sous le nom Clément III[1]. Victor III prêcha une expédition contre les Arabes d'Afrique, et accorda le pardon de leurs péchés à tous ceux qui y prendraient part. Cette expédition peut être regardée comme l'avant-coureur des croisades. Les soldats de la foi détruisirent les plus grandes villes des Arabes et massacrèrent 100,000 Infidèles. Victor III mourut le 16 septembre 1087. Victor III, 1086—1087.

Il y eut de nouveau une vacance de cinq mois, jusqu'à ce que le parti de la comtesse Mathilde, assemblé Urbain II, 1088—1099.

[1] Voyez vol. III, p. 230.

à Terracine, parce que Rome tenait toujours pour Clément III, proclama le 12 mars 1088, le cardinal Otton d'Ostie qui prit le nom d'*Urbain II*. Né en France, élevé à Rheims sous les yeux du fameux fondateur des Chartreux, nommé ensuite prieur de Cluny, il avait été appelé à Rome par Grégoire VII; et il fut un des conseillers les plus affidés de ce pape. Il eut d'abord beaucoup de peine à se maintenir dans l'île du Tibre où quelques dévotes eurent soin de son entretien, mais en 1089 les Romains chassèrent Clément III et reçurent Urbain II. L'antipape s'empara de nouveau du château S. Ange en 1091 et en resta maître jusqu'en 1097.

Nous avons raconté [1] quelle part prit Urbain II à la révolte du jeune roi Conrad contre son père et à la première croisade qui fut son ouvrage, et nous dirons dans un autre chapitre comment il fit dissoudre le mariage de Philippe I.er, roi de France, avec Bertrade de Montfort.

Institution de la monarchie de Sicile.

Se trouvant en 1098 à Salerne, il conféra à Roger, comte de Sicile, par une bulle datée du 15 juillet, un privilége qui est connu sous la dénomination singulière de *Monarchie de Sicile*. Par ce diplôme Roger et ses successeurs sont nommés à perpétuité légats nés du saint-siége, avec le droit d'exercer tous les pouvoirs étendus que les prédécesseurs immédiats de Grégoire VII avaient commencé à donner à ces vicaires du pouvoir apostolique. Ce ne fut pas sans des motifs importans qu'Urbain II fut déterminé à accorder à

[1] Voyez vol. III, p. 234. 296.

Roger cette faveur extraordinaire : il était naturel que ce prince qui avait employé un tiers des revenus de l'île à fonder des évêchés et des églises, et qui avait rétabli la religion chrétienne dans un pays musulman, ne voulût pas avoir travaillé pour un autre, ni souffrir que les légats envoyés par le pape se mêlassent des affaires ecclésiastiques. Roger avait alors le choix entre l'église d'Occident et celle d'Orient; et s'il s'était préférablement uni à la dernière, le patriarche de Constantinople n'aurait, sans doute, fait aucune difficulté de lui reconnaître tous les pouvoirs qu'il aurait demandés. Ce furent probablement ces motifs qui rendirent Urbain II si facile.

Urbain II mourut le 19 juillet 1099 peu de temps après être devenu maître de Rome.

Le cardinal Rainier fut élu à sa place et prit le nom de *Pascal II*. La seconde année de son pontificat, en 1100, mourut l'antipape Clément III. Le parti impérial lui nomma, l'un après l'autre, trois successeurs dont aucun ne put se maintenir. Pascal II, 1099—1118.

Pascal II resta fidèle aux principes de Grégoire VII et d'Urbain II dans sa conduite envers l'empereur et le roi de France. Nous avons parlé de ces deux objets, ainsi que de la succession de la comtesse Mathilde qui fut ouverte sous Pascal II. Il mourut le 21 janvier 1118[1].

Trois jours après, le cardinal de Gaëte qui n'était que diacre, fut élu à sa place, et prit le nom de *Gélase II*. Comme cette élection s'était faite d'une ma- Gélase II, 1118—1119.

[1] Voyez vol. III, p. 284.



nière un peu mystérieuse, Cenci Frangipani, chef du parti impérial, se mit à la tête d'une troupe armée, et renouvelant l'exemple qu'un autre Cenci avait donné en 1076 [1], pénétra dans l'église, prit le pape par les cheveux, le maltraita de coups et le fit transporter dans son palais où il fut chargé de chaînes; cependant la noblesse de Rome et une partie des habitans de la ville ayant pris les armes en faveur de Gélase, Frangipani le relâcha. Nous avons dit qu'à l'approche de Henri V ce pape s'éloigna de Rome où l'empereur fit élire un antipape sous le nom de Grégoire VIII [2]. A peine Henri eut-il quitté la ville que Gélase II y retourna; mais pendant qu'il disait la messe, il fut attaqué par les Frangipani et chassé. Il alla en France et mourut à Cluny le 29 janvier 1119.

Callixte II, 1119—1124.

Son successeur Guy, archevêque de Vienne qui fut élu à Cluny le 1 février 1119 et prit le nom de *Callixte II*, eut la gloire de terminer la guerre que Grégoire VII avait commencée contre les empereurs. Le concordat de Worms de 1122 est un monument de sa modération [3]. Pour le confirmer, Callixte II assembla en 1123 au Latran un concile qui est regardé comme le neuvième œcuménique : c'est le premier concile général tenu en Occident. Callixte II mourut en décembre 1124.

Neuvième concile général, 1123.

Honorius II, 1124—1130.

Avant la fin de l'année les cardinaux lui donnèrent pour successeur Thibault Buccapecu ou Boccadipecora, cardinal de S. Anastasie, qui prit le nom de Célestin.

[1] Voyez vol. III, p. 322. — [2] Voyez vol. III, p. 230.
[3] Voyez vol. III, p. 252.

Déjà on avait commencé à chanter le Te Deum, lorsque Robert Frangipani parut au milieu de l'assemblée et proclama pape le cardinal Lambert, évêque d'Ostie. Thibault renonça à sa dignité, et Lambert sentant combien peu son élection avait été canonique, quitta au bout de sept jours les ornemens pontificaux qu'il avait d'abord acceptés. Il y eut alors une élection formelle dont le résultat fut entièrement à l'avantage de l'évêque d'Ostie, qui prit le nom d'*Honorius II*. Nous avons vu quelle influence ce pape eut sur l'élection de l'empereur Lothaire II [1].

La liaison intime qui existe entre l'histoire des papes et celle de l'établissement des Normands dans la Basse-Italie nous force de les réunir ici, en revenant sur l'année 1085 qui est celle de la mort de Robert Guiscard [2]. Tableau des états normands en Italie.

Il existait alors trois états normands en Italie; dont deux sur le continent et le troisième en Sicile. Le premier était le comté d'Averse, portant le titre de *principauté de Capoue*, depuis qu'en 1061 Richard, successeur de Rainolfe, premier comte d'Averse avait été nommé par le pape Nicolas II, prince de Capoue par la grâce de Dieu et de S. Pierre. Son fils Jordan lui succéda en 1078; et celui-ci transmit en 1091 sa principauté à son fils, Richard II..

Le second état normand en Italie, à l'époque de 1124, était le *duché de Pouille et de Calabre* dans le gouvernement duquel Roger succéda en 1085 à son père Robert Guiscard: Salerne était sa résidence.

[1] Voyez p. 66 de ce vol. — [2] Voyez vol. III, p. 96.

Son fils Guillaume régna de 1111 à 1127 et mourut sans enfans.

Le troisième état, ou le *comté de Sicile*, avait été fondé depuis 1060 par Roger I.er, l'un des frères de Robert Guiscard. Ce prince prit en 1061 Messine, en 1072 Palerme, en 1078 Syracuse. La prise de Girgenti en 1089 acheva la conquête de la Sicile avec Malte. Ce fut à lui que le pape Urbain II accorda en 1098 le privilége de la Monarchie de Sicile [1]. Il mourut en 1101. Simon, son fils, qui lui succéda, étant mort en 1105, le comté de Sicile passa à Roger II, frère de Simon. Ce prince profita d'une absence de son cousin Guillaume, duc de Pouille et de Calabre, et du besoin d'argent qu'avait ce prince, pour se faire vendre ou engager la moitié de la Calabre. Guillaume étant mort en 1127 sans enfans, Roger II, sans recourir à l'autorité du suzerain qui était le pape, se mit en possession des duchés de Pouille et de Calabre et de la principauté de Tarente. L'héritier légitime de ces états était Boémond II, fils de Boémond I.er, ce fils aîné de Robert Guiscard qui aurait dû succéder en 1085, mais s'était vu forcé de se contenter de la principauté de Tarente et avait fondé ensuite celle d'Antioche [2]. Boémond II étant absent à la mort de son cousin Guillaume, on n'eut aucun égard à ses droits, et ce prince mourut peu d'années après, laissant la principauté d'Antioche à sa fille Constance [3].

Un autre compétiteur plus puissant se présenta à

[1] Voyez p. 142 de ce vol. — [2] Voyez vol. III, p. 313.
[3] Voyez vol. III, p. 335.

Roger II; c'était le pape Honorius II qui faisait valoir une donation que Guillaume devait avoir faite sur son lit de mort. Le pape prononça l'excommunication contre l'usurpateur et leva une armée; mais abandonné par le prince de Capoue qui avait d'abord fait cause commune avec lui, et manquant d'argent pour faire la guerre, il conclut en 1128 la paix avec Roger II et l'investit des états de Robert Guiscard.

Honorius II étant mort le 14 février 1130, seize cardinaux se hâtèrent de nommer son successeur, le lendemain 15 février avant qu'on sût qu'Honorius n'existait plus. Leur choix tomba sur le cardinal Grégoire Papi qui prit le nom d'*Innocent II*. Les autres cardinaux qui faisaient la majorité, ne reconnaissant pas ce choix clandestin, élurent le cardinal Pierre de Léon, fils d'un Juif baptisé qui avait amassé de grandes richesses par le commerce. Pierre prit le nom d'*Anaclet II*. Innocent II ne pouvant se maintenir contre un adversaire si riche, quitta Rome avec les cardinaux de son obédience, et alla en France. Louis le Gros, Lothaire II, roi d'Allemagne, et Henri I.er, roi d'Angleterre le reconnurent souverain pontife. Innocent II, 1130—1143.

Pour se faire également un appui, Anaclet II signa le 27 septembre 1130 une bulle par laquelle il conféra à Roger II la dignité de roi de Sicile et l'investit, tant de la Sicile, de la Pouille, de la Calabre et de Salerne qu'il possédait déjà, que de la principauté normande de Capoue où régnait encore Richard II, et du duché de Naples, qui avait ses ducs particuliers sous la souveraineté des empereurs de Constantinople. Telle est l'origine du royaume des Deux-Siciles.

Innocent II fut ramené en Italie par l'empereur Lothaire II ; il fut reconnu par tous les princes catholiques, à l'exception du roi des Deux-Siciles; mais il ne put se maintenir à Rome, où Anaclet avait un fort parti. Le secours de l'empereur contribua à faire priver Roger II en 1136 des duchés de Pouille et de Calabre, dont on disposa comme de fiefs de l'Église et de l'Empire. Innocent, croyant alors devoir se montrer publiquement comme chef de l'Église d'Occident, convoqua pour le mois d'avril 1139 au Latran le dixième concile œcuménique, qui fut composé de près de 2000 prélats. Le pape y prononça ces paroles remarquables : « Vous savez que Rome est la capitale du monde; que l'on reçoit les dignités ecclésiastiques par la permission du pontife romain, comme à titre de fief, et qu'on ne peut sans cela les posséder légitimement. » Il cassa ensuite tous les actes d'Anaclet II et excommunia Roger II, roi de Sicile, qui s'était de nouveau emparé d'une grande partie de la Pouille. Le pape lui-même se mit à la tête d'une armée, pour expulser Roger; mais ayant été surpris le 22 juillet 1139 près de San Germano par Roger, fils du roi de Sicile, lequel portait le titre de duc de Pouille, il fut fait prisonnier avec plusieurs cardinaux.

Second concile du Latran, dixième général.

Origine du royaume des Deux-Siciles.

Roger II traita le pape avec respect et entra en négociation avec lui. Le 28 juillet 1139 Innocent II signa une bulle par laquelle il reconnaît Roger et ses descendans, rois de Sicile, ducs de la Pouille (dans laquelle la Calabre était comprise) et prince de Capoue, à condition de prêter hommage au souverain

pontife et de lui payer un cens annuel de 600 pièces d'or. Ainsi le pape sacrifia le prince de Capoue, son allié. La bulle du pape ne parle pas de la principauté de Salerne sur laquelle la cour de Rome formait des prétentions, ni du duché ou plutôt de la république de Naples : cette ville se soumit volontairement à Roger après sa réconciliation avec le pape; et comme ce prince força bientôt après Bari à la reddition, il se trouva maître de tout ce qui forme encore aujourd'hui le royaume des Deux-Siciles.

Ainsi Innocent II se fit un ami du plus redoutable adversaire qu'il ait eu à combatre. Il lui en restait un autre qui, sans avoir des armées à commander, porta à l'autorité pontificale un coup dont elle ressentit longtemps les suites. Un simple moine, Arnold de Bresse, novateur fanatique qui avait fait ses études en France sous le célèbre Abélard, s'était érigé en réformateur du clergé. Dans des prédications plus verbeuses qu'éloquentes il enseignait que ce n'était que par un abus nuisible aux bonnes mœurs que le clergé s'était arrogé un pouvoir temporel et la possession de biens-fonds; tandis qu'il ne devait vivre que du produit de la dîme et des offrandes. Cette doctrine, accompagnée de vives déclamations contre les vices du clergé, trouva de nombreux sectateurs en Italie. Innocent II la condamna au concile du Latran de 1139; Arnold se retira alors à Zurich où il continua ses prédications. Arnold de Bresse.

Rome était une des villes où la doctrine des *Politiques* (c'est ainsi qu'on nommait les adhérens de ce novateur) devait fructifier davantage. Ses habitans,

dégradés par tous les vices, étaient tour à tour les esclaves de tous les démagogues qui savaient exalter leurs têtes par le souvenir d'une ancienne grandeur, dont ils voyaient les ruines autour d'eux. Dans leur illusion ils se croyaient appelés à faire renaître cette république dont le nom remplissait les annales du monde. Mais quels étaient ces nouveaux républicains? C'étaient les citoyens d'une ville réduite à compter comme une rivale le bourg de Tivoli, son voisin, et à faire la guerre à cet assemblage de quelques maisons de campagne. Les haines entre des villes d'une même province, dont se composait ce qu'on a pompeusement nommé l'histoire des républiques italiennes du moyen âge, ne connaissaient point de bornes : Tivoli avait tenu pour Anaclet II, et les Romains voulaient le punir en le faisant disparaître de la surface de la terre : Innocent II plus sage accorda la paix aux Tiburtins [1] à des conditions équitables.

Nouvelle république romaine, 1143.

La modération du pape servit de prétexte aux républicains de Rome pour le dépouiller de toute autorité temporelle. Le peuple s'empara en 1143 du Capitole, proclama la république romaine, établit un sénat de cinquante-six membres, probablement nobles, (car la noblesse n'avait pas mieux résisté que le peuple au fanatisme républicain) et présidé par un patrice, qui devait représenter la majesté de la république. Jordan, frère d'Anaclet II fut élevé à cette dignité.

Celestin II, 1143.

Pendant ces troubles le pape Innocent II mourut le 24 septembre 1143, et on lui donna pour successeur

[1] Tibur est l'ancien nom de Tivoli.

un ami d'Arnold de Bresse, le cardinal Guy de S. Marc, de la famille de Castello, qui prit le nom de *Célestin II* et mourut dès le 9 mars 1144. Le cardinal Gérard Caccianemici, ou *Lucius II*, qui lui succéda, renouvela l'alliance avec Roger II, et, à l'aide de la faction de Frangipani, ou parti impérial, qui lui était dévouée, il essaya de disperser le sénat par la force. Ses soldats furent repoussés avec perte, et lui-même, blessé par les pierres qu'on lui avait lancées, mourut le 25 février 1145. Le troisième pape élu dans l'espace de dix-huit mois, *Eugène III*, (Pierre Bernard de Pise, moine de l'ordre de Cîteaux et disciple de S. Bernard) se retira au monastère de Farfa, et de là à Viterbo. Les historiens ne s'expliquent pas clairement sur les moyens que ce pontife employa pour intimider les Romains; ils se bornent à nous dire que les Tiburtins armés pour sa cause lui rendirent d'utiles services. Vers la fin de l'année, la république transigea avec lui. Le pape laissa aux Romains leur fantôme de sénat; mais à la place du patrice ils acceptèrent, comme anciennement, un préfet de sa main. Eugène rentra alors dans Rome, mais il en sortit de nouveau en mars 1146, et se rendit en France d'où il dirigea, d'après les conseils de S. Bernard, la deuxième croisade.

Lucius II, 1144—1145.

Eugène III, 1145—1153.

En 1149 les troupes du roi de Sicile le ramenèrent à Rome; mais il quitta encore une fois cette ville en 1150; s'arrangea en 1152 avec la république et fixa de nouveau son siége à Rome, où il mourut le 7 juillet 1153.

Conrad, cardinal-évêque de Sabine, ou *Anastase IV*,

Anastase IV, 1153.

fut nommé à sa place, le 9 juillet 1153. Ce pontife, prudent, éclairé et modéré, ne vécut que jusqu'au 2 décembre 1154. Un Anglais, Nicolas Brakespeare, cardinal-évêque d'Albano, lui succéda sous le nom

Adrien IV, 1154—1159. d'*Adrien IV*. Il a été le seul Anglais qui se soit jamais assis dans la chaire de S. Pierre. Comme Arnold de Bresse se trouvait encore à Rome, et était l'âme de la prétendue république, le nouveau pape mit la capitale de la chrétienté en interdit. C'était un événement jusqu'alors inoui; le peuple força le sénat de chasser le prédicateur dont Adrien IV avait juré la mort. L'empereur Frédéric I.er qui fit alors sa première expédition en Italie, livra Arnold au pape, qui le fit pendre à Rome en 1155 et brûler son cadavre.

Roger II, roi de Sicile, après avoir fait en Grèce une expédition dont l'unique résultat fut l'introduction des fabriques de soie en Italie[1], était mort le 27 février 1154 et avait eu pour successeur son fils Guillaume I.er, qu'on a surnommé le Mauvais. Adrien IV croyant pouvoir profiter de l'occasion pour agrandir l'État ecclésiastique, fit quelque difficulté de lui accorder l'investiture. La guerre qui en résulta tourna au désavantage du pape. Le roi renouvela l'exemple donné par deux de ses prédécesseurs. Il vint tomber aux genoux du pape, qui était enfermé à Bénévent, et lui prêta le serment de fidélité. Adrien l'investit au mois de juin 1156 du royaume de Sicile, du duché de Pouille, des principautés de Capoue, Naples, Salerne et Melfi, et du pays des Marses (l'Abruzze).

[1] Nous en parlerons au Livre V.

Les discussions qui s'élevèrent entre ce pape et l'empereur Frédéric I.er à l'occasion du terme de bienfaits dont le premier se servit en rappelant à l'autre qu'il l'avait couronné, ont été rapportées ailleurs [1]; elles étaient peut-être sur le point d'éclater en brouillerie ouverte quand Adrien IV mourut le 1 septembre 1159. Ce fut ce pape qui, ouvrant un jour son cœur au fameux Jean de Salisbury, dit ce mot profond : La couronne des rois et la tiare brillent de loin, parce qu'elles brûlent [2].

Il y eut une élection schismatique. La majorité éleva au pontificat un des hommes qui avaient le plus contribué à la désunion entre Adrien IV et Frédéric I.er, le cardinal Roland de Bandinello, chancelier de l'Église romaine, qui s'appela *Alexandre III*; la minorité lui opposa Octavien, des comtes de Tusculum ou de Frascati qui prit le nom de Victor IV et chassa son adversaire par la force. C'était le parti normand et l'impérial qui luttaient l'un contre l'autre. Alexandre III se sauva à Santa-Ninfa dans la Campanie où il fut sacré. Assigné à comparaître au concile de Pavie que l'empereur avait chargé de prononcer entre les deux compétiteurs, il récusa cette assemblée comme illégale, ayant été convoquée par l'empereur qui n'en avait pas le droit. Déclaré schismatique par le concile, Alexandre quitta l'Italie en 1162 et se rendit en France où il fut reconnu. Victor IV étant mort en 1164 son parti nomma Alexandre III, 1159—1181.

[1] Voyez p. 94 de ce vol.

[2] Coronam et phrygium merito clara videri, quia ignea sunt. JOANN. SALISB. *Polycrat.* VIII. 23.

Pascal III ou Guy, évêque de Crême; mais les Romains rappelèrent Alexandre et le reçurent avec de grandes démonstrations de respect. Quoiqu'il fût soutenu par les troupes de Guillaume II qui en 1066 avait succédé à son père sur le trône des Deux-Siciles, il ne put se maintenir en 1067 contre l'empereur Frédéric que Pascal III couronna dans la basilique de S. Pierre. Néanmoins il rejeta les propositions pacifiques de Frédéric I.er qui voulait que les deux papes renonçassent à leur dignité, et que leur abdication fût suivie d'une élection entièrement libre; mais voyant que cette proposition plaisait au peuple, il s'évada de Rome (car il avait toujours été maître d'une partie de cette ville) et se retira à Bénévent.

Bientôt Alexandre suscita à l'empereur un puissant ennemi; il fut l'ame de la Ligue lombarde et dirigea la guerre qui se termina par l'entière défaite de Frédéric I.er et par la paix de Venise de 1177[1] : ce fut le triomphe le plus éclatant de la puissance pontificale et de l'orgueil d'Alexandre III. Reconnu souverain pontife de toute la chrétienté, il traita avec modération, et même avec bonté, l'antipape Callixte III (Jean abbé de Struma en Hongrie) qui en 1168 avait remplacé Pascal III.

Il ne faut pas passer sous silence un fait qui honore le caractère d'Alexandre III. Averti que, par un excès de dévotion, les Suédois avaient pris la coutume de léguer toute leur fortune à l'Église, le pape défendit à ceux qui avaient un fils, de laisser à l'Église plus de

[1] Voyez p. 115 de ce vol.

la moitié de ce qu'ils possédaient : ceux qui en avaient deux, ne devaient lui léguer que le tiers et ainsi de suite[1].

Troisième concile de Latran, onzième général.

En 1179 Alexandre III tint au Latran le onzième concile œcuménique de l'Église latine, ou le troisième auquel l'Orient ne prit aucune part. Afin de prévenir les élections schismatiques, le concile décréta que pour être pape légitime, il fallait avoir réuni les suffrages des deux tiers des cardinaux, et que l'Église de Rome n'ayant pas de supérieur, il n'existait pas de juge qui pût prononcer dans une élection litigieuse.

Exclusion du clergé et du peuple de Rome du droit d'élire le pape.

Alexandre III prit encore d'autres mesures pour régulariser les élections futures. L'ordonnance de Nicolas II de 1059, en attribuant le droit d'élire le pape aux cardinaux-évêques et aux cardinaux-prêtres, avait laissé de l'influence au reste du clergé et au peuple romain, et réservé aux empereurs leur prérogative. Alexandre III fit entrer au collége des cardinaux les chefs du clergé romain, les archiprêtres des basiliques du Latran, de S. Pierre et de Ste. Marie Majeure, les abbés de S. Paul et de S. Laurent-hors-des-murs, les grands-officiers de l'Église romaine, tels que le *primicerius*, *secundocerius*, *protoscrinarius*, *sacellarius* et autres dont les offices furent supprimés, et exclut des élections le reste du clergé. Par ces promotions il donna naissance à la troisième classe du sacré collége, laquelle se compose des cardinaux-diacres. On y reçut aussi par la suite les directeurs des principales maisons de charité à Rome.

[1] ŒRNHJELM. *Hist. Eccles.*, L. IV, p. 499.

Frédéric I.er ne fut pas le seul monarque de la chrétienté qu'Alexandre III humilia; nous verrons que le triomphe qu'il remporta dans une contestation avec Henri II, roi d'Angleterre, ne fut pas moins éclatant.

Lucius III, 1181 — 1185. Alexandre III mourut le 30 août 1181. Son successeur, *Lucius III*, (Ubalde, cardinal-évêque d'Ostie) natif de Lucques, fut élu par les seuls cardinaux, d'après le réglement d'Alexandre III. Il ne put pas faire valoir son autorité à Rome où dominait toujours ce monstre à mille têtes, appelé république romaine, éternellement en guerre avec Tusculum depuis que Tibur, sa puissante rivale, n'existait plus. Un seul trait suffira pour peindre ces républicains. Dans une de leurs expéditions contre Tusculum, ils prirent une troupe de clercs attachés au pape; ils leur crevèrent les yeux, à l'exception d'un seul qu'ils chargèrent de conduire les autres à Lucius II, montés sur des ânes et la tête couverte d'une mitre. Ils avaient forcé ces malheureux de jurer qu'ils paraîtraient devant le pape dans l'état où on les avait réduits.

Urbain III, 1185 — 1187. Lucius eut en 1184 une entrevue avec l'empereur Frédéric I.er à Vérone. Elle se passa en disputes désagréables sur les terres de la comtesse Mathilde, sur une élection schismatique qui avait eu lieu à Trèves, et sur d'autres objets. Lucius mourut à Vérone le 24 novembre 1185 et fut remplacé, dès le lendemain, par le cardinal-archevêque de Milan, Hubert Crivelli, qui se nomma *Urbain III*. Ce pape non-seulement continua les disputes avec l'empereur sur les terres de Mathilde, mais lui contesta aussi le droit de dé-

pouille. Il eut le chagrin de ne pouvoir empêcher le mariage du fils de Frédéric I.er avec l'héritière des Deux-Siciles[1]. Il allait excommunier l'empereur lorsque la nouvelle de la prise de la ville et du roi de Jérusalem par Saladin, lui porta un coup mortel. Il expira à Ferrare le 19 octobre 1187.

Le pontificat de *Grégoire VIII* qui promettait un gouvernement sage, ne dura que du 20 octobre au 17 décembre 1187. Son successeur, *Clément III*, Romain, eut la satisfaction de voir prendre la croix à l'empereur, aux rois de France et d'Angleterre et à beaucoup d'autres princes. Il termina en 1188 par une transaction le différend existant depuis quarante-cinq ans entre les papes et la république romaine. On remit sous son autorité le sénat, la ville, la basilique de S. Pierre et les autres églises avec tous les droits régaliens, à la réserve du tiers du produit de la monnoie et du péage d'un seul pont, lesquels restèrent à la ville. Les sénateurs qui étaient en fonction, et ceux qui seraient nommés tous les ans, devaient prêter serment de fidélité au pape; la dignité de patrice fut abolie. Le pape promit de sacrifier Tusculum à la rage des Romains dès qu'il en serait maître.

Grégoire VIII, 1187.

Clément III, 1187—1191.

Fin de la république romaine.

Clément III eut la satisfaction de voir Henri VI privé de la succession des Deux-Siciles par Tancrède, auquel il s'empressa de donner l'investiture[2]. Il mourut le 27 mars 1191.

Le cardinal-diacre Hyacinthe Bobocard, vieillard de quatre-vingt-trois ans fut élu pape le 30 mars et prit

Célestin III, 1191—1198.

[1] Voyez p. 128 de ce vol. — [2] Voyez p. 132 de ce vol.

le nom de *Célestin III.* Il différa sa consécration pour retarder le couronnement de Henri VI; mais les délais n'étant plus possibles, il se fit livrer Tusculum pour pouvoir tenir l'engagement que Clément III avait pris envers les Romains. La malheureuse ville fut détruite. Henri VI se rendit maître du royaume des Deux-Siciles. Célestin III mourut le 8 janvier 1198.

Innocent III, 1198—1216.

Après ce vieillard, le siége pontifical fut occupé par un des plus grands papes qui s'y soient assis. Le vieux Célestin III étant mort en 1198, les cardinaux élurent à sa place le cardinal Lothaire de la famille des comtes de Segni, qui prit le nom d'*Innocent III.* Ce pape n'avait que trente-sept ans, mais son érudition lui avait donné une grande considération, et bientôt il fit admirer sa fermeté, sa prudence, et l'habileté avec laquelle il sut faire tourner les événemens à l'avantage de la puissance ecclésiastique. Ses principes étaient ceux de Grégoire VII, et il ne manquait ni du courage ni de la constance nécessaires pour exécuter le plan de ce pape; les circonstances le favorisèrent plus qu'aucun de ses prédécesseurs depuis celui qu'il prit pour modèle. Il eut encore sur lui l'avantage de trouver les fondations de l'édifice qu'il voulait ériger, déjà posées : car si aucun des successeurs de Grégoire n'avait pu achever le plan de ce pontife, ils ne s'étaient au moins pas relâchés de ses prétentions que l'opinion publique s'était accoutumée à regarder comme légitimes.

Innocent III rétablit sa domination temporelle.

Le premier soin du nouveau pontife fut de consolider sa puissance temporelle, qui devait servir de base

à l'édifice de sa domination. Il força le préfet de Rome, nommé par l'empereur, de lui prêter l'hommage lige, et lui donna par le symbole du manteau l'investiture de sa charge, mais seulement après lui avoir fait jurer de la résigner dès qu'il en serait requis. C'était mettre fin subitement à toute autorité de l'empereur. Il requit ensuite les habitans de la Marche d'Ancône qui étaient déjà très-portés à la révolte, et ceux du duché de Spolète, de chasser les seigneurs allemands que Henri VI leur avait donnés. Ces deux seigneurs offrirent de se reconnaître vassaux de l'Église de Rome et de payer tribut au pape ; leur soumission fut refusée et ils furent obligés de retourner en Allemagne. C'est ainsi qu'Innocent III posa les fondemens de ce qu'on appelle l'État ecclésiastique. Il essaya aussi de réunir l'ancien Exarchat, y compris la Romagne et les terres de la comtesse Mathilde ; mais il éprouva une résistance qui l'engagea à différer cette réunion jusqu'à des temps plus favorables. Nous verrons qu'elle ne fut consommée que sous Rodolphe de Habsbourg. N'espérant pas de réduire la Toscane sous son obéissance, il exhorta les villes de ce duché à se rendre indépendantes et à former une confédération pour la défense de leur liberté. Florence, Lucques Volterre, Prato, San Miniati et d'autres obéirent à cet appel ; Pise, Pistoia, Poggibonzi restèrent fidèles à leur souverain. Depuis les brouilleries de Frédéric Barberousse avec Henri le Lion, on appelait Guelfe en Italie tout ennemi des empereurs et par suite tout ami de la liberté populaire, et Gibelin, tout partisan

des empereurs, tout royaliste et tout ami du gouvernement aristocratique. Ainsi la ligue dont Florence était le chef-lieu, était une alliance guelfe, celle de Pise était gibelline. Ces deux noms continuèrent en Italie de désigner deux partis opposés, même lorsqu'il n'y avait plus de Hohenstaufen et que les Guelfes étaient devenus entièrement étrangers à ce pays.

La situation du royaume de Sicile était telle que le pape pouvait la désirer. Henri VI n'avait laissé qu'un fils à peine âgé de quatre ans [1]. L'impératrice Constance, mère de cet enfant, entourée de factions, n'ayant pas un ami auquel elle pût se fier, résolut de s'en faire un qui fût assez fort pour la tirer de tous ses embarras : elle se jeta entre les bras du pape, réclama sa protection pour son orphelin, et sollicita pour elle-même et pour le jeune Frédéric l'investiture du royaume des Deux-Siciles. Innocent III sentit sur-le-champ l'avantage qu'il pourrait tirer des circonstances. La cour de Rome se repentait depuis long-temps d'avoir accordé aux rois de Sicile le fameux privilége de la Monarchie de Sicile. Ce n'était pourtant pas un privilége dans le sens où un privilége est une faveur accordée par le souverain. C'était un véritable concordat, un traité synallagmatique exprimant les conditions auxquelles Roger II consentait à soumettre de nouveau son île à la hiérarchie romaine à laquelle elle était devenue étrangère sous l'empire des Arabes.

Modifications de la Monarchie de Sicile.

Ce fut cette convention qu'Innocent III qualifia de privilége révocable à volonté. Il exigea que l'impéra-

[1] Voyez p. 139 de ce vol.

trice Constance consentit à quatre modifications au moyen desquelles la bulle d'Urbain II continuerait à régler les rapports ecclésiastiques de l'île. La position où l'impératrice mère se trouvait, ne lui permit pas de balancer. En conséquence, il fut convenu que dorénavant les rois de Sicile permettraient que les évêques fussent élus dans la forme canonique; qu'ils confirmeraient les élections; après quoi celles-ci seraient encore soumises à la confirmation du pape; que les appels en cour de Rome seraient permis à tout ecclésiastique Sicilien, et que le pape pourrait envoyer des légats dans l'île toutes les fois qu'il le jugerait nécessaire. A peine la bulle du pape relative à ces innovations fut-elle publiée, que l'impératrice Constance mourut; c'était au mois de décembre 1198. Par son testament elle avait confié la tutèle du jeune roi au pape, comme au suzerain, avec une pension annuelle de 30,000 pièces d'or.

Innocent III, tuteur du roi de Sicile.

Aussitôt qu'Innocent III connut le testament, il députa en Sicile un légat pour prendre en main le gouvernement; mais les grands du royaume, chargés de l'éducation du jeune prince, refusèrent de lui obéir; le pape fut obligé d'envoyer des troupes afin de se mettre en possession de la régence et de réprimer la révolte de plusieurs grands vassaux, qui voulaient profiter de l'occasion pour se rendre indépendans. Le gouvernement papal peut avoir été nuisible, sous quelques rapports, à la Sicile; mais ce qui est certain, c'est que la fermeté de son tuteur sauva à Frédéric son patrimoine. On peut dire aussi que la contesta-

tion sur la monarchie de Sicile, qui, sous un autre ordre de choses, se serait sans doute prolongée, fut entièrement étouffée, puisqu'on ne pouvait pas refuser au régent le droit d'exercer la puissance ecclésiastique par un légat. Innocent III négocia le mariage de son pupille avec Constance, fille d'Alphonse II, roi d'Aragon, et veuve d'Émeric, roi d'Hongrie. Il eut lieu en 1209, lorsque Frédéric n'avait pas encore atteint sa quinzième année.

Nous verrons Innocent III armer la population de la France contre des Chrétiens égarés et les ramener au bercail par le fer et le feu; nous le verrons concevoir et enfanter l'inquisition si terrible par les formes de sa procédure; mais auparavant nous le verrons exécuter de plus grandes choses, s'ériger en arbitre de l'Empire germanique, changer le royaume d'Angleterre en fief de l'Église romaine, et établir sa domination ecclésiastique à Constantinople. Avant de rapporter ces révolutions qui demandent quelques détails, montrons ce digne successeur de Grégoire VII dans quelques circonstances, où il développa son grand caractère et la force de son génie.

Affaire du divorce de Philippe-Auguste.

Philippe-Auguste, roi de France, veuf d'Isabelle d'Artois, avait épousé le 12 août 1193 Ingeburge, fille de Waldemar I.er, roi de Danemark. Cette princesse était fort jeune et parfaitement belle; néanmoins au moment où il devait consommer le mariage, le roi fut saisi d'une répugnance invincible qui le força de la quitter. Un parlement assemblé à Compiègne, en 1193, eut assez de complaisance pour déclarer le ma-

riage nul, sous le ridicule prétexte qu'Ingeburge était parente à un degré prohibé de la première épouse de Philippe-Auguste. La jeune reine qui n'avait ni appui ni conseil, et qui ignorait jusqu'à la langue du pays où on l'avait fait venir pour la déshonorer, ne comprenant rien à la procédure dont elle était l'objet, s'écria à plusieurs reprises : Male France! male France! Rome! Rome! Sur les réclamations du roi de Danemark, le pape Célestin III prit connaissance de l'affaire; mais Philippe-Auguste, sans avoir égard à l'appel interjeté par Ingeburge, épousa en 1196 Agnès de Méranie, fille du duc Berlold IV. A peine Innocent III fut-il assis sur la chaire pontificale que, se rappelant qu'il était le protecteur de l'innocence opprimée et le vengeur des mœurs outragées, il s'arma des censures de l'Église, mit le royaume de France en interdit, et força le roi de reprendre Ingeburge.

Alphonse IX, roi de Léon, avait été obligé en 1192 de se séparer pour cause de parenté de son épouse, une infante de Portugal; mais ayant épousé ensuite une infante de Castille qui était sa parente [1], Innocent III lança contre lui les foudres de l'excommunication, dont il ne fut relevé qu'en rompant cette union.

En 1204 Pierre II, roi d'Aragon, vint à Rome pour se faire couronner par le pape, auquel il jura fidélité et obéissance en se rendant tributaire de l'apôtre S. Pierre. Calojean, roi de Bulgarie, reçut du pape la couronne en 1203, et se soumit à l'Église de Rome, et le pape éleva l'archevêque des Bulgares au rang de

[1] Elle était sa nièce à la mode de Bretagne.

patriarche. Ainsi fut terminé un différend qui avait été dans l'origine une des causes du schisme entre Rome et Constantinople [1]. Innocent III décida enfin, comme arbitre suprême, différentes contestations qui s'étaient élevées sur la succession aux trônes de Danemark et d'Hongrie.

Ce pape ne déploya pas moins de zèle et d'activité dans le gouvernement de l'État ecclésiastique. Persuadé qu'une administration impartiale de la justice est la sauve-garde des états, il ne la confia qu'à des hommes éclairés et d'une probité reconnue. Trois fois par semaine il tenait consistoire pour s'occuper des affaires publiques. L'attention qu'il apportait à les examiner, la sagacité avec laquelle il débrouillait les choses qui présentaient le plus d'embarras; l'équité qui brillait dans ses jugemens, le firent respecter comme le restaurateur de l'ordre public. Ses lettres qui nous sont parvenues peuvent passer pour des modèles de décisions juridiques.

[1] Voyez vol. II, p. 251.

CHAPITRE X.

Renouvellement de la guerre entre l'Empire et le Sacerdoce; histoire d'Allemagne jusqu'en 1273, et histoire des papes jusqu'en 1294.

SECTION I.re

Philippe de Souabe et Otton IV, 1198 — 1218.

Frédéric, fils de Henri VI avait été élu roi des Romains en 1196 [1]. Il n'avait pas encore trois ans, lorsque son père résolut de l'envoyer en Allemagne pour faire corroborer l'élection par un couronnement. Il invita son frère, Philippe, duc de Souabe et de Toscane [2], à venir chercher le jeune prince pour le conduire en Allemagne. Philippe était arrivé à Viterbe, lorsqu'il reçut la nouvelle inattendue de la mort de son frère. Il reprit sur-le-champ le chemin de l'Allemagne pour veiller aux intérêts de son neveu et à ceux de sa famille. Prenant la qualité de régent, il exhorta les princes à rester fidèles au serment qu'en 1196 ils avaient prêté au jeune roi; mais il les y trouva peu disposés. On ne voulait pas d'un roi enfant, et les princes se regardaient comme dégagés de leur serment, parce qu'à l'époque de sa prestation Frédéric n'avait pas même encore reçu le sacrement du baptême. Le pape qui ne voyait pas avec plaisir que son vassal portât la couronne impériale, conseilla aux États de se donner un

Élection schismatique de Philippe de Souabe et d'Otton IV.

[1] Voyez p. 138 de ce vol. — [2] Voyez p. 137 et 139 de ce vol.

autre chef. Ses avis ne furent pas négligés. Les ennemis de la maison de Hohenstaufen levèrent de nouveau la tête. Les principaux étaient Adolphe, comte d'Altenau, archevêque de Cologne, et Henri le Long, comte Palatin du Rhin qui était fils de Henri le Lion et chef du parti Guelfe [1]. Le comte Palatin était, à la vérité, en Palestine, mais ses amis se montrèrent d'autant plus actifs. Ils offrirent la couronne à Bertold, duc de Zæhringen; mais Philippe acheta le désistement de ce prince, moyennant une forte somme d'argent; voyant cependant qu'il ne pourrait soutenir les droits de son neveu, Philippe se mit lui-même sur les rangs pour demander la dignité impériale. Il réunit les princes et États do Souabe, de Saxe, de Bavière, de Franconie et de Bohème à Mulhouse en Thuringe, ou, d'après quelques historiens, à Ichtershausen près d'Arnstadt, et se fit élire roi d'Allemagne, au mois de mars 1198. Le parti Guelfe, composé de l'archevêque de Cologne, des vassaux et amis du comte Palatin du Rhin, et de Henri I.er, duc de Lothier et de Brabant, se rendit à Andernach, et y proclama Otton IV, troisième fils de Henri le Lion, que son oncle, le roi Richard Cœur de Lion, avait nommé duc de Guienne et comte de Poitou. Ce prince arriva promptement en Allemagne, se rendit maître d'Aix-la-Chapelle et se fit couronner par l'archevêque de Cologne, le 4 juillet 1198. Le couronnement de Philippe avait eu lieu à Mayence; en l'absence de l'archevêque qui était en Palestine, ce fut l'archevêque de Tarentaise qui en exécuta la cérémonie.

[1] Voyez p. 133 et 134 de ce vol.

Cette double élection fut un événement fort agréable pour le pape qui s'érigea en juge entre les deux candidats, en vertu d'un droit, disait-il, dont jouissait le siége de Rome depuis qu'il avait transféré l'Empire des Grecs aux Allemands. Cependant il ne prononça pas sur-le-champ d'une manière définitive; il rejeta positivement Frédéric, comme étant un enfant, et Philippe pour s'être montré ennemi de l'Église pendant qu'il avait gouverné la Toscane; mais tout en donnant des éloges à Otton, il fit observer qu'il avait été élu par trop peu de princes, pour être reconnu, et exprima le vœu qu'un plus grand nombre se prononçât en sa faveur.

Le pape prononce pour Otton IV en 1201.

Les deux empereurs rivaux eurent recours aux armes. Philippe se fit beaucoup d'amis par la libéralité avec laquelle il distribua les richesses de sa famille et disposa de ses domaines. Sa facilité fut la première cause de cette foule de nobles indépendans qu'on trouvait en Souabe jusqu'à l'extinction de l'Empire germanique. Le schisme de l'Empire se communiqua à l'Église de Mayence. A la mort d'Adolphe de Wittelsbach en 1200, il y eut une double élection; des deux archevêques nommés, l'un reçut l'investiture de Philippe, l'autre d'Otton. Enfin au mois de juin 1201 Innocent III envoya un légat, qui, au nom du pape, déclara Otton IV roi légitimement élu et excommunia Philippe et ses adhérens. Otton IV jura de porter respect et obédience au pape, de lui abandonner la possession des biens que l'Église de Rome avait recouvrés ou recouvrerait encore, et de l'aider à les défendre.

Les princes du parti de Philippe furent indignés de la prétention du pape de leur donner un monarque ; ils protestèrent contre sa déclaration dans une lettre très-énergique ; ils lui dirent sans détour qu'ils ne lui reconnaissaient point le droit d'intervenir, et moins encore de juger en affaires politiques. Dans sa réponse, qui est un document important dans l'histoire de la guerre entre l'Empire et le Sacerdoce, Innocent III dit qu'il contestait d'autant moins le droit des princes d'élire un roi et empereur futur, qu'ils le tenaient du siége apostolique ; mais que le pape qui devait conférer à l'élu la couronne impériale, avait celui d'examiner s'il en était digne. D'après ces principes il soutint que, bien loin de jouer le rôle de juge, son légat n'avait fait que déclarer un des candidats, digne, et l'autre, indigne du trône.

Décadence du parti d'Otton IV.

Cependant le parti d'Otton IV, qui, par la mort de Richard Cœur de Lion, avait perdu l'espoir de secours pécuniaires, alla en décroissant, quoiqu'il eût trouvé moyen d'y attirer Hermann, landgrave de Thuringe, et Przémysl-Ottocar I.er, auquel Philippe avait conféré en 1198 la dignité royale de Bohème. Philippe força en 1204 le landgrave à venir faire sa soumission à Ichtershausen, et se réconcilia en 1208 avec le roi de Bohème dans une entrevue qu'il eut avec lui à Égra. Cunégonde, seconde fille de l'empereur, fut fiancée au fils de Przemysl, âgé de trois ans. Henri, comte Palatin du Rhin et propre frère d'Otton, l'abandonna, et finalement Adolphe d'Altenau lui-même, cet archevêque de Cologne qui avait été le principal instru-

ment de l'élection d'Otton, se soumit à Philippe : le duc de Brabant fut acheté au prix de 9000 marcs. Comme on avait objecté à Philippe de n'avoir reçu la couronne ni par le prélat à qui appartenait le droit de la donner, ni dans la ville où cette cérémonie devait avoir lieu, il se fit couronner une seconde fois par Adolphe à Aix-la-Chapelle, le 6 janvier 1205.

Réconciliation de Philippe et du pape.

Le parti d'Otton paraissant entièrement abattu, et les princes étant fatigués de la guerre civile, on envoya une ambassade solennelle à Rome, pour faire au pape des propositions d'accommodement. Les ambassadeurs furent bien reçus. Ce qui avança beaucoup la négociation, ce fut la promesse de Philippe de marier une de ses filles au neveu du pape, et de lui donner pour dot les terres de la comtesse Mathilde. Innocent envoya en Allemagne un légat, qui donna en 1207 l'absolution à Philippe, et ménagea une entrevue entre les deux rivaux. Philippe offrit à Otton de lui donner la main d'une de ses filles et le duché de Souabe, s'il voulait renoncer à la dignité impériale; mais Otton ne put s'y résoudre, et tout ce dont on convint, ce fut un armistice qui devait durer jusqu'à la S. Jean de 1208.

Assassinat de Philippe, 1208.

Quatre jours avant l'expiration de la trève, un horrible forfait, inoui dans les annales germaniques, mit fin à une guerre qui durait depuis dix ans. Philippe avait promis la main de Cunégonde sa seconde fille, qui n'était pas encore fiancée alors à Wenceslas de Bohème, à Otton le Jeune de Wittelsbach, comte Palatin de Bavière, qui lui avait rendu des services; mais ayant

eu occasion de connaître le caractère violent de ce prince, il retira sa promesse. Otton lui demanda alors une recommandation pour le duc de Pologne, auprès duquel il voulait aller chercher fortune; l'empereur lui donna une lettre pour le duc : le comte Palatin, ayant conçu de la méfiance, l'ouvrit et trouva qu'il y était peint avec des couleurs peu favorables. Il dissimula pendant quelque temps son ressentiment; mais le 21 juin 1208 il entra dans l'appartement de Philippe au château de Bamberg et le trouvant avec l'évêque de Spire et Henri Truchses de Waldbourg, le tua et se sauva. L'assassin, proscrit et mis au ban de l'Empire, ne put échapper à la vindicte publique. Son cousin, Louis I.er, duc de Bavière, qui brûlait de laver dans son sang la tache imprimée à l'auguste maison de Wittelsbach, le poursuivit partout. Enfin Henri de Calatin, maréchal de l'empereur [1], accompagné d'un homme qui avait à venger sur le comte Palatin le meurtre d'un père, le trouva caché dans une grange, près de Ratisbonne; ils lui coupèrent la tête vouée à l'infamie et la jetèrent dans le Danube.

On croit que ses fils allèrent cacher leur honte dans la forêt des Ardennes et qu'ils devinrent les souches des Wildgraves (*Comites silvestres*) dont la famille se confondit dans le quatorzième siècle avec les Rhin-

[1] Ce Henri avait trois frères, qui sont les souches de quatre familles, lesquelles portent ou portaient les titres de maréchal de Pappenheim, maréchal de Biberbach, maréchal de Rechberg et comte de Rechberg. Il en sera question dans un des livres suivans.

graves qui dès-lors se nommèrent Wild-et Rhingraves, et par la suite comtes de Salm (dans les Vôges).

Après la mort de Philippe, Otton IV fut une seconde fois élu roi d'Allemagne, et cette fois il réunit tous les suffrages. Pour s'assurer l'appui d'Innocent III, il signa le 22 mars 1209 à Spire un acte portant qu'il aurait pour le saint-siége le respect et l'obédience que tous les empereurs et rois orthodoxes avant lui n'avaient cessé de professer; que les élections des évêques et abbés par les chapitres se feraient librement; que les appels en cour de Rome, en affaires ecclésiastiques, n'éprouveraient pas d'entraves; qu'il ne prétendrait point à la dépouille des évêques et abbés; qu'il abandonnerait au pape tous les recouvremens, nommément le district situé entre Radicofani et Ceperano, le duché de Spolète, les terres de la comtesse Mathilde, la Marche d'Ancône, le comté de Bertinoro, l'exarchat de Ravenne et la Pentapole, c'est-à-dire Rimini, Pesaro, Fano, Osimo et Ancône. Otton IV se fiança à Würzbourg, au mois de juin de la même année, avec Béatrix, quatrième fille de Philippe. Ainsi un mariage devait éteindre la haine invétérée entre les Guelfes et les Hohenstaufen.

Otton IV est généralement reconnu.

Déclaration de Spire, 1209.

Deux mois après, Otton IV fit son expédition romaine à la tête d'une armée florissante. Les Lombards ennemis, sans trop savoir pourquoi, du parti contraire, des Gibelins, se réjouirent qu'un Guelfe allât ceindre la couronne impériale, et le reçurent avec de grandes démonstrations de joie. Innocent III vint à sa rencontre à Viterbe, le conduisit à Rome et

Expédition d'Italie.

le couronna le 8 octobre 1209. Mais la bonne intelligence entre le pape et l'empereur fut bientôt troublée. Otton avait, à son couronnement, prêté le serment accoutumé de faire restituer à l'Empire germanique les pays et droits qu'il avait successivement perdus : sous l'ombre de ce serment il fit examiner par des jurisconsultes en quoi consistaient ces pertes, et réunit, sous le nom de *réductions*, tout ce qui lui était adjugé de cette manière. Mais les réductions d'Otton tombaient le plus souvent sur les *recouvremens* du pape; car à titre de réductions l'empereur s'empara de Viterbe, Montefiascone, Orvieto, Pérouse et Spolète, et donna à Azzon II d'Este l'investiture de la Marche d'Ancône, qu'il tenait déjà à titre de fief de l'Église. Il marcha ensuite en Pouille pour faire valoir les droits de suzeraineté de l'Empire sur ce pays, et s'empara de Naples.

Recouvremens du pape et réductions de l'empereur.

Excommunication d'Otton IV.

Le pape ne put retenir plus long-temps l'explosion de sa colère. Il lança contre Otton, au mois de novembre 1210, les foudres de l'Église. Celui-ci continua cependant la conquête de la Pouille, et il était sur le point de passer en Sicile, lorsque les troubles que la nouvelle de son excommunication avait excités en Allemagne, le forcèrent en mars 1212 d'abandonner toutes ses conquêtes et de repasser les Alpes. Arrivé en Allemagne, il fit célébrer son mariage avec Béatrix; la jeune impératrice mourut le quatrième jour de la noce.

Cette perte fut d'autant plus sensible à Otton, que rien n'empêchait plus le parti de Hohenstaufen de l'a-

bandonner, pour se joindre au rival que le pape lui avait suscité. C'était son pupille, le jeune roi de Sicile, Frédéric, fils de Henri VI, le même que douze ans plus tôt il avait contribué à exclure. Arrivé à Rome en mars 1212 Frédéric fut reçu avec beaucoup de respect. Le pape lui prêta ses galères pour le transporter à Gênes. Il fût obligé de s'arrêter trois mois en cette ville, parce que les Milanais qui étaient Guelfes, ne voulaient pas accorder passage à un Gibelin. Il fallut que Pavie et Crémone, villes gibelines, lui ouvrissent le chemin de force, et qu'Azzon, marquis d'Este, le convoyât par Mantoue, Vérone et Trente jusqu'à Coire, d'où il se rendit à Constance. Son affabilité et sa libéralité lui gagnèrent les cœurs des Souabes et des Alsaciens dont il était devenu le duc par la mort de l'empereur Philippe, son oncle. La seule ville de Haguenau lui résista; il l'assiégea et la prit. Après avoir renouvelé à Vaucouleur l'alliance que son oncle avait conclue avec Philippe-Auguste, roi de France, contre Jean sans terre, roi d'Angleterre, et contre l'empereur Otton, il alla à Mayence où la plupart des princes lui rendirent hommage comme à leur roi. Nous verrons dans l'histoire de France l'issue qu'eut la guerre de Jean sans terre et d'Otton IV contre la France. La défaite qu'Otton essuya à Bouvines, fut la ruine de son autorité en Allemagne. Il se retira dans ses terres patrimoniales. Frédéric de son côté exécuta les engagemens contractés avec Innocent III. Par une bulle d'or qu'il signa le 12 juillet 1213 à Égra, il reconnut et confirma toutes les préro-

Le pape oppose à Otton IV Frédéric de Hohenstaufen, roi des Deux-Siciles.

Frédéric prend possession de son patrimoine en Allemagne.

Bulle d'or d'Egra de Frédéric II, 1213.

gatives que la cour de Rome s'était arrogées, ainsi que les terres qu'elle possédait; il promit même de la faire rentrer en possession des îles de Sardaigne et de Corse. Le 25 juillet 1215 il se fit couronner à Aix-la-Chapelle par Sigefroi d'Eppenstein, archevêque de Mayence. Au mois de novembre suivant Innocent III confirma solennellement l'élection de Frédéric II; et

Acte de Strasbourg de 1216.

cet empereur lui promit, par un acte, daté de Strasbourg le 1 juillet 1216, de céder, immédiatement après son couronnement impérial, le royaume de Sicile en deçà et au-delà du phare à son fils Henri, pour le posséder à titre de fief du siége de Rome. Innocent n'avait pas encore reçu cet acte, quand il mourut. Frédéric fit venir son fils en Allemagne, pour le faire reconnaître son successeur.

Mort d'Otton IV, 1218.

Otton IV mourut le 19 mai 1218 au château de Hartzbourg, après avoir reçu sur son lit de mort l'absolution par l'évêque de Hildesheim. Comme il ne laissa pas d'enfant, son frère aîné, le comte Palatin du Rhin, s'empara de ses possessions, sans partager avec son neveu, Otton l'Enfant, fils de Guillaume, troisième fils de Henri le Lion, qui possédait Lunebourg. Ce n'est qu'en 1223 qu'il céda à ce neveu Brunswick, terre allodiale, et toutes les terres que la famille tenait comme fiefs des évêchés et abbayes.

SECTION II.

Première partie du règne de Frédéric II, 1212—1239.

Frédéric II resta, par la mort d'Otton IV, seul maître de l'Empire. Le règne de ce prince actif et éclairé dura trente-cinq ans : il fut un combat perpétuel contre la puissance ecclésiastique, dont il ne rapporta que la gloire de n'avoir pas succombé.

Après son couronnement, Frédéric passa cinq années en Allemagne, tint plusieurs diètes et fit des réglemens pour le maintien de l'ordre public. A cette époque appartiennent quelques changemens dans les maisons des princes d'Empire que nous devons remarquer, parce qu'ils ont eu des suites durables jusqu'à nos jours. Ils concernent la Bohême, la Bavière et la Souabe.

Lettre de Majesté pour la Bohême, 1212.

Przemysl-Ottocar I.er était resté fidèle à l'empereur Philippe depuis la réconciliation de 1208[1]; après la mort de ce prince, il se montra fort zélé pour le jeune Frédéric. A la première diète que celui-ci, après son arrivée en Allemagne, tint à Bâle en 1212, il récompensa Ottocar par des lettres patentes ou, comme on dit en Allemagne, par une *lettre de Majesté*, dans laquelle, en lui confirmant pour lui et ses successeurs la dignité royale et la jouissance du tribut polonais, que Frédéric I.er avait cédé à son père, il accorda au royaume de Bohême l'immunité du tribut qu'il payait

[1] Voyez p. 168 de ce vol.

à l'Empire, et aux rois le droit de nommer les évêques de leur royaume, la dispense d'assister aux diètes de l'Empire, excepté lorsqu'elles seraient assemblées à Bamberg, Nuremberg ou Mersebourg; et l'option d'accompagner les rois d'Allemagne au couronnement de Rome, avec 300 hommes, ou de payer 300 marcs d'argent. La dispense d'assister aux diètes, accordée comme un privilége, tourna par la suite au préjudice des rois de Bohême. Elle fut cause qu'ils furent exclus jusqu'en 1708 des délibérations des électeurs quand elles n'avaient pas pour objet l'élection d'un roi des Romains.

La maison de Wittelsbach obtient le Palatinat du Rhin.

Une diète tenue à Ratisbonne en 1215 fit le procès au comte Palatin du Rhin, Henri le Long, frère d'Otton IV, qui persistait dans sa fidélité à son frère. Il fut destitué, et Frédéric disposa du Palatinat du Rhin en faveur de Louis I.er, duc de Bavière. Ce prince alla à Heidelberg prendre possession de cette belle province, mais les bourgeois refusèrent de le reconnaître, et le firent prisonnier. Il fut obligé de se racheter de leurs mains par une rançon. Louis I.er entra alors en négociation avec le comte Palatin destitué; celui-ci resta en possession du pays, mais fiança Agnès, sa fille, à Otton, fils de Louis I.er, à condition qu'après la mort de son père elle apporterait le Palatinat comme dot à son mari. Le mariage eut lieu en 1225, et Henri Guelfe mourut en 1227. Ce fut ainsi que la maison de Wittelsbach réunit deux grands fiefs, le Palatinat du Rhin et la Bavière.

Bertold V, duc de Zæhringen (Zaringia, Zaringue)

et recteur de la Bourgogne-Cisjurane ou Petite-Bourgogne, c'est-à-dire de la Suisse française, mourut en 1218, et fut enterré avec son bouclier et son casque, pour indiquer qu'il était le dernier de sa maison. Il l'était en effet, si l'on ne considérait que sa branche, mais il existait des agnats, descendans, comme lui, de Bertold I.er, premier duc de Zaringue, son bisaïeul[1]. D'abord Bertold II et son frère Hermann avaient formé deux lignes, celles de Zaringue et de Bade; ensuite la ligne de Zaringue s'était divisée en deux branches, dont la cadette portait le nom de ducs de Teck. Les héritiers féodaux de Bertold V étaient donc les ducs de Teck, et, pour une partie, le margrave de Bade : les alleux devaient passer aux comtes d'Urach, de Kybourg et de Savoie, époux des trois sœurs de Bertold V. Tel était le principe; mais il était très-difficile de remonter à l'origine de chaque bien et de distinguer ce qui était fief de ce qui était alleu. L'équité de Frédéric II ménagea un arrangement, d'après lequel toute la succession fut partagée de la manière suivante.

Partage de la succession de Zaringue.

D'abord la branche de Tech, par un arrangement particulier, céda toutes ses prétentions à Frédéric II qui abandonna à Égino ou Égon, comte d'Urach, tout ce dont il ne disposa pas de la manière que nous le dirons. Cet Égino eut encore la ville de Fribourg en Brisgau et des terres dans la Forêt noire. Les comtes de Fribourg qui sont éteints, et la maison de Fürstemberg, descendent des comtes d'Urach.

[1] Voyez vol. II., p. 372.

Le comte de Kybourg eut pour sa part le comté de Berthoud (Burgdorff) et toutes les possessions allodiales des ducs de Zaringue en Suisse, comme la ville de Fribourg dans l'Uchtland et le bailliage de Thun. Les possessions de la maison de Kybourg provenant de la succession de Zaringue furent conquises dans le quatorzième siècle par la ville de Berne, à l'exception de Fribourg que cette maison avait vendue à celle de Habsbourg.

Le pays de Vaud et l'Uchtland furent partagés entre le comte de Savoie qui en eût la principale part, les comtes de Kybourg et de Neuchatel, l'évêque de Lausanne et le baron de Granson. Genève resta à son évêque et à ses comtes, nommés les comtes de Génevois.

Le landgraviat du Brisgau, comme fief du royaume d'Allemagne, fut conféré aux margraves de Bade. La ville de Fribourg seule, bâtie sur les domaines de la maison de Zaringue, était exceptée. Les margraves eurent encore Durlach, Ettlingen, Laufen, Sinzheim et Eppingen, en partie comme équivalent des droits qu'Irmengard, fille du comte Palatin Henri Guelfe et épouse de Hermann IV, margrave de Bade, prétendait sur la succession de son père.

Les villes de Berne, Zurich et Soleure furent réunies à l'Empire comme villes impériales. Le comté de Rheinfelden fut également réuni aux domaines de l'Empire. L'empereur donna le rectorat de Bourgogne à son fils.

Élection du jeune Henri comme roi des Romains.

Honorius III (auparavant Cenci Savelli) qui en 1216 avait succédé au grand Innocent III, pressa Frédéric II

d'accomplir le vœu qu'il avait fait en 1215 de se croiser; mais ce qui importait le plus à ce pape qui suivait les traces de son grand prédécesseur, c'était de veiller à l'exécution d'un autre engagement contracté par Frédéric II, celui de céder la couronne de Sicile à son fils. Frédéric de son côté désirait assurer à ce même fils la succession à l'Empire, et s'occupait des moyens de se rendre les princes favorables. Ce n'était pas, écrivait au pape ce prince dont le caractère était un mélange de la bravoure d'un Hohenstaufen et de la politique d'un Normand ou d'un Italien, ce n'était pas son intention de réunir les deux couronnes; il voulait seulement que, pendant son absence, l'Empire ne fût pas en proie à l'anarchie. Il exprimait ses regrets de ce que la croisade projetée n'avait pas encore lieu, accusait la tiédeur des princes et exhortait le pape à les stimuler. Il protestait de son dévouement à l'Église, qui, comme une bonne mère, l'avait nourri de son lait. Honorius qui était d'un caractère doux, accorda successivement plusieurs délais pour la croisade, et ne fit rien pour empêcher l'élection comme roi des Romains du jeune Henri, fils de l'empereur, âgé de sept ans : elle eut lieu à Francfort au mois d'avril 1220. Frédéric se concilia les suffrages des prélats par un acte qu'il signa le 26 avril et par lequel, en accordant divers priviléges aux églises, il renonça formellement à la dépouille des évêques.

Couronnement de Frédéric II à Rome, 1220.

Au mois d'août il se mit en route pour l'Italie, accompagné de Constance d'Aragon, son épouse. Le jeune Henri, roi des Romains, resta en Allemagne.

Comme les Milanais tenaient ouvertement pour le parti guelfe, il ne voulut pas, cette fois, s'arrêter en Lombardie, pour prendre la couronne de ce royaume; mais marcha droit à Rome. Après avoir donné toutes les sûretés convenables, relativement à la séparation future des deux couronnes, impériale et sicilienne, de même que pour l'exécution de la croisade, il introduisit à force armée Honorius à Rome, d'où il avait été forcé de s'éloigner sept mois auparavant. Le pape le couronna conjointement avec son épouse, le 22 novembre 1220. L'empereur, roi de Sicile, c'est le titre qu'Honorius lui donna, publia à cette occasion une constitution célèbre par laquelle il abrogea toutes les lois et coutumes contraires à la liberté et aux droits des Églises, et ordonna l'extirpation de toutes les hérésies.

Pierre des Vignes, chancelier de l'empereur.

Frédéric continua alors sa marche vers la Basse-Italie, revit, après huit ans d'absence, ses états héréditaires, où il trouva de grands désordres et fit beaucoup de sages réglemens. Il avait un ministre d'un rare mérite, son chancelier Pierre des Vignes, qu'on peut regarder comme l'auteur de tout ce que Frédéric a fait de bien pour la législation et l'administration. Il ne saurait être mieux peint que par les paroles que Dante lui met dans la bouche[1]: « Je suis celui qui connut le chemin du cœur de Frédéric : je le gouvernai avec tant d'adresse et de prudence qu'aucun autre ne fut honoré de la confiance qu'il me témoigna. Je fus fidèle dans mon glorieux emploi; je lui consacrai mes veilles, et même mon existence » [1]. Frédéric

[1] L'Enfer, chant XIII. Traduction de M. Artaud.

parcourut les provinces de son royaume, tint des parlemens, consulta les hommes les plus prudens, remédia aux désordres du clergé et disposa des évêchés, sans la permission du pape. Cette conduite déplut à la cour de Rome, mais il paraît qu'elle craignait Pierre des Vignes et qu'elle aima mieux accorder des délais, et prendre patience que de pousser à bout un homme de son caractère. Frédéric de son côté ne parlait que de son désir d'aller en Palestine, et envoyait de temps en temps aux Chrétiens d'Orient des secours en hommes et en argent.

Pour intéresser la gloire de l'empereur à la conquête de la Terre-sainte, Honorius avait négocié le mariage de Frédéric avec l'héritière du royaume de Jérusalem, mais ce pape mourut le 18 mars 1227 avant que le dernier terme qu'il avait fixé à l'empereur pour s'acquitter de son vœu fût écoulé.

Frédéric avait mis à profit les répits qu'il avait obtenus, pour achever l'organisation de ses états héréditaires : il fonda en 1224 l'université de Naples, et soumit les Arabes qui étaient toujours maîtres des montagnes du centre de la Sicile, et, recevant continuellement des renforts d'Afrique, dévastaient l'île. L'empereur en transporta 20,000 dans les belles plaines de la Capitanate et leur abandonna la ville de Lucera; par la suite il engagea tout le reste à s'établir à Nocera qui encore aujourd'hui porte le surnom delli Pagani. Il put ainsi plus facilement accoutumer ce peuple à la subordination, et, ce qui, de plus, était un principal avantage, il s'en forma une armée, dont il ne risquait

pas de se voir abandonné, s'il était quelque jour obligé de faire la guerre au pape, ou s'il avait le malheur d'être excommunié. Pour s'assurer aussi de la soumission de ses feudataires, Frédéric II, en faisant abattre leurs forteresses, éleva lui-même des châteaux dans toutes les villes importantes de la Sicile et de la Pouille et y établit de bonnes garnisons. Ce fut lui qui bâtit le château de Naples; il agrandit et embellit cette ville qui devint dès-lors la capitale de la Pouille et de la Calabre; ces noms furent insensiblement restreints aux provinces qui les portent encore, et le royaume de Sicile en-deçà du phare commença à être nommé royaume de Naples.

Querelle des Guelfes et des Gibelins.

Le but de l'empereur n'était pas seulement d'appuyer sur de solides fondemens sa domination dans la Basse-Italie et en Sicile; l'ordre introduit dans ses pays héréditaires devait lui servir pour rétablir l'autorité impériale dans la Lombardie où elle était entièrement méconnue. Milan, Plaisance et Pérouse étaient continuellement troublées par les factions de la noblesse et du peuple. Parmi les petits souverains qui avaient pris naissance en Haute-Italie, les uns espéraient se maintenir par l'appui des républiques, les autres par l'autorité de l'empereur; les premiers formaient le parti guelfe, dénomination qui ne signifiait plus qu'ennemi de la monarchie légitime; les autres étaient gibelins. Les deux partis s'accordaient en un point; tous les deux voulaient le pouvoir, mais les uns exerçaient le despotisme au nom de la liberté, les autres au nom de la constitution. Le comte de San-

Bonifacio et le margrave d'Este étaient à la tête des Guelfes; les maisons Romano et Salinguerra étaient Gibelines. Ces maisons s'expulsaient alternativement de Vérone, Vicence, Ferrare et autres villes. Une guerre presque non interrompue existait entre Mantoue et Crémone, entre Ravenne et Ferrare, entre Asti et Alexandrie, entre Venise et Gênes, entre Gênes et Milan, entre Pise et Florence, entre Alexandrie, Milan, Verceil et Tortone d'un côté et Gênes de l'autre. Le comte de Savoie vendait des soldats à cette dernière république. « Ce qui rendait toutes ces guerres très-acharnées, c'est, comme l'observe un auteur français, grand admirateur de la liberté des républiques italiennes, c'est qu'alors ce n'était pas un métier que la guerre; elle n'était pas abandonnée à des soldats mercenaires, étrangers de cœur à la cause qu'ils soutiennent, et qui, pour s'accoutumer à leur état, doivent s'étourdir sur la disproportion entre le danger qu'ils courent et le but qu'ils se proposent: toujours le soldat italien se battait devant les murs de sa ville natale, non seulement pour la cause de sa patrie, mais pour la sienne propre, pour atteindre à un but qu'il connaissait, pour servir une passion qu'il partageait. S'il était blessé, il ne languissait point dans les hôpitaux, abandonné à la dure indifférence de personnes étrangères; le soir même il était reporté dans sa propre maison; sa femme, sa mère, ses sœurs, lui prodiguaient leurs soins, et lui faisaient oublier ses douleurs. S'il périssait dans le combat, c'était dans l'enthousiasme d'un patriote pour une cause qu'il

croyait sacrée, c'était entre les bras de ses amis et de ses concitoyens. On le pleurait comme un homme et comme un citoyen.

Révolution de Milan.

La ville de Milan qui s'était promptement relevée de ses cendres [1], nourrissait une haine héréditaire contre la maison de Hohenstaufen. Cette passion fut cause que les habitans restèrent attachés à Otton IV, même lorsque ce Guelfe fut devenu Gibelin, c'est-à-dire défenseur des prérogatives impériales et ennemi du pape. Cités au concile de Latran en 1215 et sommés d'abandonner le parti d'un empereur excommunié, les Milanais aimèrent mieux se laisser frapper de l'interdit que d'obéir. C'était une coutume générale et comme une loi fondamentale des républiques italiennes du moyen âge, de ne choisir pour podestà qu'un gentilhomme, même à l'époque où dans plusieurs de ces républiques la noblesse fut exclue de tous les droits de citoyen; cette même coutume voulait que le podestà ne fût nommé que pour une année et qu'il fût étranger. Cette précaution paraissait d'autant plus nécessaire à des républicains jaloux de leur liberté, que, d'après les mœurs du temps, le podestà, successeur des anciens comtes, était non-seulement le juge suprême de tous les procès, mais aussi dans la règle le chef des troupes, sans lesquelles il n'aurait pu faire respecter ses jugemens; elle n'empêcha pourtant pas plusieurs de ses juges-généraux de s'ériger en tyrans et de conserver leur pouvoir au-delà du terme pour lequel on le leur avait conféré. Depuis

[1] Voyez p. 101 de ce vol.

1185 les Milanais avaient obtenu de Frédéric I.er le privilége de nommer eux-mêmes leur podestà; mais comme l'archevêque avait anciennement possédé la charge de comte de Milan, c'était en son nom que la justice se rendait; il avait le droit de battre monnoie et percevait un péage aux portes de la ville. Le podestà de Milan était moins le juge que le général de la république et le chef de la police. Tous les autres droits de souveraineté étaient exercés par le conseil di Credenza, composé de douze consuls. Cette forme de gouvernement excita bientôt des jalousies entre les nobles et l'archevêque d'une part, et le peuple qui prétendait seul nommer les consuls, de l'autre. En 1221 tous les nobles furent forcés de sortir de la ville; ils se retirèrent dans leurs châteaux; le peuple assiégea ces forteresses et les rasa. Ainsi le parti démocratique prit absolument le dessus.

Renouvellement de la Ligue lombarde, 1226.

Frédéric II qui avait été élevé dans l'opinion que tout bon gouvernement se fonde sur l'obéissance d'un côté, et la justice de l'autre, résolut de mettre fin à la liberté orageuse des villes de la Lombardie, et d'exécuter le plan de son aïeul. Il espéra de réussir en employant contre les villes, qui à ses yeux n'étaient que des repaires de rebelles, les forces de l'Allemagne à la fois et celles de Naples et de la Sicile. Sous prétexte de délibérer avec les États ultramontains et avec ceux de son royaume d'Italie sur la prochaine croisade, il convoqua une diète à Crémone pour l'époque de Pâques 1226 et ordonna à son fils Henri d'y venir avec une armée allemande. Aussitôt qu'on ne put plus

douter des desseins de l'empereur, les villes de la Lombardie du parti guelfe envoyèrent des députés à Mosio dans le Mantouan pour renouveler l'ancienne Ligue lombarde. L'acte fut signé le 2 mars 1226 entre les plénipotentiaires de Milan, Bologne, Plaisance, Vérone, Bresse, Faenza, Mantoue, Verceil, Lodi, Bergamo, Turin, Alexandrie, Vicence, Padoue et Trévise. La paix de Constance les autorisait à une pareille confédération, mais seulement pour le maintien des droits que cette paix leur accordait; or l'empereur n'avait pas porté atteinte à ces droits, et il n'était question, au moins quant à présent, que de réduire les usurpations des villes dans les bornes de la paix de Constance. Les Lombards, sans attendre aucune sommation impériale, sans faire une remontrance, agirent comme si l'intention qu'ils supposaient à l'empereur était un fait. Ils rompirent toute communication entre leur ligue et les villes qui n'y étaient pas entrées, et défendirent à tous leurs citoyens et sujets de correspondre avec l'empereur, d'en accepter des dons, d'exécuter ses ordres. Ce prince s'étant mis en marche pour Crémone, les villes de Bologne et de Faenza lui fermèrent leurs portes et le forcèrent de camper en plain champ. Une armée de confédérés se plaça à Marcaria sur l'Oglio; une autre ferma au roi des Romains la vallée de l'Adige de manière qu'il fut obligé de rebrousser chemin. Cette conduite était une violation manifeste des droits de souveraineté de l'empereur; cependant il offrit aux confédérés la confirmation de la paix de Constance. Leur refus de se

soumettre à cette condition porta l'empereur à les mettre au ban de l'Empire : il fut prononcé à Borgo San Donnino, et l'évêque de Hildesheim, légat du pape, excommunia les récalcitrans. Mais ne se trouvant pas assez fort pour les châtier, parce que de toutes les villes Modène, Reggio, Parme, Crémone, Asti, Lucques et Pise étaient seules gibelines, Frédéric II retourna en Pouille.

L'empereur cependant ne pouvant plus retarder sa croisade, pria le pape de se porter arbitre entre lui et les villes guelfes. Honorius III, après quelques difficultés, décida, le 5 janvier 1227, que l'empereur accorderait une amnistie pleine et entière aux Lombards, que ceux-ci fourniraient 400 cavaliers pour la croisade, les entretiendraient pendant une année, et se réconcilieraient avec les villes gibelines. Pacification de la Lombardie, 1227.

Frédéric exerça une petite vengeance contre la ville de Bologne, en interdisant à tous ses sujets siciliens d'y faire étudier leurs enfans, et les forçant de les envoyer à Naples; premier exemple d'une loi de banalité en matière de sciences. Frapper d'une interdiction l'université de Bologne, c'était porter un coup sensible au bien-être de la ville; elle vivait en partie des douze mille jeunes gens qui habituellement fréquentaient ses écoles. Pour attirer des étudians à Naples, les priviléges des professeurs et des élèves y furent augmentés, et l'on donna à ceux-ci de grandes facilités et des avantages considérables. L'édit de Frédéric II effraya tellement les Lombards, qu'à la première négociation pour une réconciliation, ils en

sollicitèrent la révocation. L'empereur l'accorda, convaincu, comme il dit dans une de ses lettres, qu'on ne pouvait étudier la jurisprudence qu'à Bologne.

Élection de Grégoire IX, 1227.

Honorius qui, malgré tous les griefs que l'Église prétendait avoir contre Frédéric II, avait traité ce prince avec modération, mourut le 19 mars 1227, peu de mois avant l'expiration du dernier terme qu'il avait accordé à ce prince pour la croisade. On élut à sa place le cardinal Ugolin, comte de Segni, cousin d'Innocent III, et âgé de quatre-vingt-cinq ans environ. Il prit le nom de *Grégoire IX*. C'était un prélat orgueilleux, ne mettant pas plus de bornes à son ambition qu'à son ardeur pour la foi et les principes ultramontains. « La pompe et la magnificence de son couronnement, disent les auteurs de l'Art de vérifier les dates, surpassèrent tout ce qu'on avait vu jusqu'alors et annoncèrent ce qu'on devait attendre de son pontificat. Cette cérémonie dura plusieurs jours, dont le dernier, qui était le lundi de Pâques, fut le plus solennel. Ce jour, après avoir dit la messe à S. Pierre, Grégoire revint à son palais par un long détour, tout couvert de pierreries, portant deux couronnes, monté sur un cheval richement caparaçonné, environné des cardinaux vêtus de pourpre, et d'un clergé nombreux, le sénateur et le préfet de Rome marchant à ses côtés et tenant les rênes de son cheval. Les juges et les officiers venaient ensuite en habits brochés d'or. Un peuple innombrable accompagnait cette marche triomphale, portant des palmes et chantant des cantiques. » Un auteur allemand [1] fait de ce pape le portrait sui-

[1] M. DE RAUMER.

vant qui explique sa conduite : « Grégoire IX s'était persuadé que la patience qu'Honorius III avait montrée à un prince aussi habile et aussi adroit que Frédéric II avait été déplacée, et que, pour parvenir au but que l'Église avait en vue, il fallait prendre une autre voie. Cette conviction était moins le résultat de sa connaissance des hommes et des affaires, que l'effet naturel de son propre caractère. Car tandis que la plupart des hommes manquent dans la meilleure époque de leur vie de la force de volonté nécessaire, Grégoire IX au contraire, quoique presque octogénaire, risquait à chaque instant de voir sa fermeté dégénérer en opiniâtreté, son énergie en dureté, son activité en turbulence et imprudence, la véhémence de son éloquence tourner en déclamations passionnées. Poursuivre avec persévérance ce qu'il avait reconnu bon et utile, sans égard aux obstacles, sans se laisser effrayer par les suites, sans tenir compté de l'approbation et du blâme des hommes, c'était pour Grégoire le plus sacré des devoirs; et si son jugement á été quelquefois erroné, si sa conduite a fait plus de mal que de bien, plus détruit qu'édifié, jamais son caractère ne se montra petit ou méprisable. »

Enfin Frédéric partit pour la Terre-sainte. Aussitôt le pape leva contre ce prince et contre les Gibelins une armée, dont il confia le commandement au beau-père même de celui qu'elle devait châtier, à Jean de Brienne, ancien roi de Jérusalem[1]. On appelait ses soldats des Porte-clefs *(clave signati)*, parce qu'ils Croisade de Frédéric II. Guerre des Porte-clefs.

[1] Voyez p. 1 de ce vol.

portaient sur leurs habits les clefs de S. Pierre, de même que les Croisés étaient décorés de la croix. Les troupes du pape entrèrent en 1229 dans le royaume de Naples, et mirent tout à feu et à sang. Immédiatement après son retour, l'empereur fit à Grégoire IX des propositions d'accommodement. Le pape les ayant rejetées, Frédéric, à la tête de ses Arabes de Nocéra [1] et de ses troupes allemandes revenues de la Terre-sainte, se rendit promptement maître de toutes les places de la Pouille qui avaient été perdues; il suscita à Grégoire tant d'ennemis à Rome qu'il fut obligé de quitter cette ville pour se retirer à Pérouse. Le pape essaya alors d'augmenter les embarras de son ennemi en faisant offrir la couronne impériale à Otton l'Enfant, petit-fils de Henri le Lion par son second fils Guillaume, et par conséquent neveu de l'empereur Otton. Mais ce prince, le seul Guelfe encore existant, fut assez sage pour la refuser. Les succès de Frédéric et la négligence que les villes de la Lombardie mirent à envoyer des troupes pour conquérir Naples, rendirent le pape plus conciliant. Le patriarche d'Aquilée, l'archevêque de Salzbourg, l'évêque de Ratisbonne, Léopold, duc d'Autriche, et les ducs de Carinthie et de Méranie furent appelés par Frédéric pour négocier une réconciliation avec le pape. Hermann de Salza, grand-maître de l'ordre Teutonique et homme d'un mérite distingué, se joignit à ces princes. Les négociations eurent lieu à San Germano et furent longues et difficiles. La paix fut pourtant signée le 23 juillet

Paix de San Germano entre l'empereur et le pape, 1230.

[1] Voyez p. 181 de ce vol.

1230 aux conditions suivantes : L'empereur accorde amnistie à tous ses ennemis, et révoque le ban prononcé contre les villes de la Lombardie. Gaëte et Ste. Agathe qui s'étaient mises sous la protection du saint-siége resteront pendant une année entre les mains du pape, après quoi, si l'on n'a pu s'accorder sur une manière de les rendre à l'empereur qui ne soit pas contraire à l'honneur du souverain pontife, cette affaire sera réglée par des arbitres. Toutes les présentations et élections dans les églises et fondations se feront d'après les lois de l'Église. L'empereur donnera des otages pour sûreté de l'exécution du traité à différens termes convenus.

Le 28 août suivant deux cardinaux envoyés à Ceperano où était l'empereur, lui donnèrent l'absolution au nom du pape. Les deux souverains, qui avaient appris à s'estimer, eurent le 1 septembre une entrevue à Anagni ; ils se parlèrent pendant plusieurs heures sans autre témoin que le grand-maître Teutonique, qui, par sa conduite prudente et modérée, avait mérité la confiance des deux parties. La réconciliation paraît avoir été sincère et parfaite.

Constitutions de Frédéric II, 1233.

Après ce traité, Frédéric II jouit de quelques années de tranquillité qu'il employa à achever l'organisation de ses états héréditaires en Italie. Dans une diète tenue à Melfi au mois d'août 1231 il publia un nouveau code ou recueil de constitutions, rédigé par son chancelier Pierre des Vignes. Ce code embrasse toutes les branches de la législation; savoir les lois ecclésiastiques, féodales, civiles, politiques, adminis-

tratives, commerciales. La constitution politique que Frédéric donna à ses états est remarquable comme un phénomène; elle offre peut-être le premier exemple dans l'histoire du monde d'une représentation nationale, car Frédéric accorda à des députés des villes le droit de siéger avec les prélats et les barons dans le parlement de la nation.

Frédéric II fait la guerre aux républiques lombardes.

Après les affaires de Naples et de la Sicile rien n'occupa autant Frédéric II dans les premiers temps qui suivirent sa réconciliation avec le pape que celle de la Lombardie. Le feu de la discorde avait de nouveau éclaté entre les républiques italiennes : Lucques faisait la guerre à Pistoie, Venise à Ferrare, Mantoue à Crémone; Bologne à Modène, Milan à Crémone, Florence à Sienne, Gênes à Savone, Orvieto à Pise, Padoue à Vérone; en même temps les maisons de Romano, d'Este, de Salinguerra, de San Bonifacio, de Montferrat et de Savoie, guerroyaient entr'elles, et comme si ce n'était point assez de tous ces troubles, les factions existantes dans chaque ville s'entre-déchiraient. L'empereur ne pouvant plus souffrir la continuation de ces désordres, invita les villes du royaume d'Italie à envoyer en 1231 des députés à la diète de Ravenne, et ordonna à son fils Henri d'y venir avec les princes allemands. Quoique Frédéric eût déclaré n'en vouloir ni à la confédération lombarde, ni aux droits de chaque ville en particulier, et que le pape eût exhorté les Lombards à se rendre à l'invitation de l'empereur, néanmoins affectant de voir dans l'arrivée du roi Henri les approches d'une armée ennemie, ils

fermèrent les défilés des Alpes, de manière que ce prince ne put se rendre à Ravenne. Frédéric ayant infructueusement employé les moyens de persuasion, mit les villes rebelles au ban de l'Empire, en janvier 1232, et révoqua toutes les libertés et tous les droits que les empereurs rois d'Italie leur avaient accordés.

Pour conférer avec son fils Henri, l'empereur se transporta à Venise et à Aquilée; ce fut dans cette dernière ville, en avril 1232, que l'entrevue eut lieu; après cela Frédéric retourna dans la Basse-Italie, mais avant son départ il accepta la médiation que le pape lui avait fait offrir pour terminer ses différends avec les villes de la Lombardie, et le 3 mai 1232 il fut signé un acte par lequel les deux parties se soumirent, sous une amende de 20,000 marcs d'argent, à l'arbitrage de Grégoire IX et des cardinaux; et comme le terme assigné pour la comparution des parties n'avait pas été observé, le pape en fixa un second pour le mois de juin 1233. A cette époque il régnait la meilleure harmonie entre le pape et l'empereur; leur correspondance en fait foi : « La papauté et l'Empire, écrivait Grégoire IX le 3 décembre 1232 ont la même origine divine; elles sont de même essence. Loin de nous cette opinion folle et tout-à-fait indigne d'un homme raisonnable (*bruta credulitas*) comme si les deux glaives étaient ennemis; nous croyons au contraire et professons, que le pape et l'empereur ne sont qu'un, de la même manière que le père et le fils. Les circonstances du moment ne nous permettent pas de nous amuser à composer des discours élaborés ni

Sentence arbitrale du pape sur les affaires de la Lombardie.

d'employer l'art des sophistes. » Le 5 juillet 1233 le pape prononça une sentence arbitrale, d'après laquelle le roi devait accorder pleine amnistie à la Ligue lombarde, aux villes et aux habitans, révoquer la proscription qui avait été prononcée contre les confédérés et indemniser les personnes qui en avaient souffert quelque dommage; les Lombards devaient de même indemniser l'empereur et ses amis, et entretenir pendant deux ans cinq cents cavaliers en Terre-sainte.

L'empereur avait sujet d'être indigné de cette sentence vraiment attentatoire aux droits de majesté du roi d'Italie; mais la justice veut qu'avant d'accuser le pape d'une partialité révoltante, on se mette à sa place. Loin d'envisager l'existence indépendante des villes de la Lombardie comme une usurpation, le pape voyait en elles des républiques légitimement constituées et reconnues par l'Église. Aussi écrivit-il le 12 août à Frédéric II : « Nous sommes incapables, et nous en appelons au témoignage de celui qui connaît les pensées intimes des hommes, nous sommes incapables de faire fléchir le droit par aucune considération personnelle quelconque. Cela est si vrai que ce que nous avons prononcé, non comme un jugement définitif (parce que vos ambassadeurs ne voulaient pas procéder comme devant un tribunal), mais comme un arrangement provisoire, paraît très-dur aux Lombards, parce que dans leur conviction ils ne vous ont presque pas manqué. Que si cependant vous vous trouvez lésé par ce que nous avons prononcé, expliquez-vous clairement; car il dépend de nous de tout annuler et de

remettre les choses dans l'état où elles étaient auparavant. »

Frédéric accepta cette proposition, et pressa le pape de prononcer une sentence définitive. Grégoire IX venait de se brouiller avec les Romains qui lui refusaient le droit de condamner un citoyen à l'exil, et exigeaient que le pape leur payât la rétribution que l'Église devait de temps immémorial à la ville. Grégoire IX n'était pas homme à se laisser prescrire des conditions par ceux qu'il regardait comme ses sujets; la dispute s'échauffa au point qu'on en vint à contester au pape toute espèce de souveraineté temporelle, et qu'on le força de se sauver à Pérouse. La république romaine sortit encore une fois de ses cendres, et le sénateur Lucas Savelli conçut l'idée de former en Toscane et dans la Moyenne-Italie une confédération qui devait mettre fin à la domination du pape dans ces contrées, de même que la Ligue lombarde avait anéanti le pouvoir des empereurs dans la Haute-Italie. Les Romains tâchèrent de gagner Frédéric II à leur plan : mais ce prince sentit facilement que la nouvelle confédération finirait par devenir plus dangereuse pour lui que pour le pape même. Il fit une visite à celui-ci à Reate au mois de mai 1234, lui présenta son second fils Conrad, lui promit des secours contre les Romains, surtout si les Lombards ne fermaient plus aux troupes allemandes le passage des Alpes. Il fit en effet approcher un corps napolitain, mais en septembre se voyant obligé de retourner dans la Pouille, il laissa au pape ses troupes qui contribuèrent puissam-

ment à la victoire que l'armée pontificale remporta le 8 octobre sur les Romains. Grégoire n'avait pas cessé de sommer les Lombards d'accepter sa médiation; ils ne répondirent favorablement que le 24 octobre 1234; c'était trop tard; le moment des négociations était passé. Mais avant de continuer le récit des événemens d'Italie nous devons jeter un coup d'œil sur ceux dont l'Allemagne avait été le théâtre pendant l'absence de Frédéric II.

Depuis 1220 il n'avait pas vu ce pays. L'organisation des états qu'il avait hérités de sa mère, les préparatifs de sa croisade et les troubles de la Lombardie, puis sa croisade même et, après son retour, les nouveaux démêlés avec les Lombards, telles avaient été les causes politiques de cette longue absence. Le beau climat de Naples, les riches campagnes de la Sicile, sa prédilection naturelle pour le sol où il avait vu le jour et passé les heureuses années de son enfance, ne lui avaient pas laissé regretter les hivers de l'Allemagne; au surplus l'idée prédominante dont il était rempli, le projet de rétablir l'Empire dans toute sa vigueur, pouvait avec moins d'obstacles se réaliser en commençant par l'Italie: il était plus facile d'y surveiller le pape ou de lui imposer par une armée d'Arabes, qu'en Allemagne où une foule de princes et de seigneurs ecclésiastiques et séculiers prétendaient contrarier toutes les démarches du chef qui tenait ses droits de leur choix.

Pendant l'absence de Frédéric II, l'Allemagne avait été troublée par plusieurs événemens; le plus impor-

tant, la guerre de Waldemar, devra être rapportée ailleurs; nous allons en indiquer brièvement quelques autres.

Conrad de Marbourg, inquisiteur.

Comme en France et en Italie, il s'était répandu en Allemagne des sectes religieuses sur la nature desquelles il règne une grande obscurité; car d'après les absurdités que les auteurs du temps en racontent, on est porté à douter même de l'existence de ces hérésies. Un prêtre, nommé Conrad de Marbourg, parcourut le pays par ordre d'Innocent III pour rechercher les personnes qui professaient des opinions hétérodoxes: son arrivée y répandit la terreur. De même que l'inquisition à l'époque de son plus grand pouvoir, il partait du principe que, pour convaincre un hérétique, il faut recueillir contre lui tous les témoignages et ensuite lui laisser le choix ou de sauver sa vie en s'avouant coupable et se soumettant aux plus fortes pénitences, ou de persister à défendre par serment son innocence et d'être livré au feu. On vit s'élever des bûchers dans plusieurs villes: après y avoir fait brûler des gens de la plus basse classe, Conrad passa aux riches; plusieurs seigneurs et dames des premières familles furent punis corporellement et forcés de faire pénitence de leurs erreurs derrière les grilles des cloîtres.

Les archevêques de Mayence, Trèves et Cologne s'opposèrent à cet abus horrible, et prièrent Grégoire IX de révoquer les pouvoirs de ce fanatique furieux: le pape accorda leur demande, mais avant l'arrivée de sa réponse, les habitans de Marbourg avaient mis fin

aux prédications de l'inquisiteur, en le tuant le 30 juillet 1233. Un décret de la diète accorda aux personnes accusées d'hérésie la faveur d'être jugées d'après les formes ordinaires de procédure.

Croisade contre les Stedinger, 1233. Cependant il arriva un autre événement de nature purement politique, auquel on sut donner l'apparence d'une hérésie. Les pays qui forment aujourd'hui la province de Groningue, la principauté d'Ostfrise et le duché d'Oldenbourg, étaient habités par une tribu des anciens Frisons qui, sous le nom de Stedinger, avaient conservé un régime entièrement démocratique, et refusé de reconnaître le système féodal et de payer la dîme au clergé. Le comte d'Oldenbourg, dans l'intention de les soumettre, ayant fait construire quelques châteaux au milieu d'eux, les Stedinger prirent les armes, détruisirent les forts et rendirent leur pays marécageux inaccessible, en le coupant par des fossés défendus par des digues. Grégoire IX ordonna en 1233 que la croix fût prêchée contre ces hérétiques qui refusaient de payer à l'Église ce qui lui est dû. Le duc de Brabant, les comtes d'Hollande, de Gueldre, de Lippe et de Clèves les attaquèrent avec 40,000 hommes et les défirent le 28 mai 1234 à Altenesch. Une partie d'entre eux fut tuée, le reste se sauva chez les Westfrisons ou se soumit au régime féodal et perdit son immédiateté.

Constitution de Worms, de 1231. Henri, qui gouvernait l'Allemagne comme roi des Romains, n'avait pas la vigueur nécessaire pour étouffer tous ces troubles dans leur naissance. Son père lui avait donné comme tuteurs qui par la suite devaient

lui servir de ministres, Engelbert, archevêque de Cologne, et le duc de Bavière; mais le premier fut assassiné en 1225 et le duc, voyant que le jeune roi s'abandonnait à de mauvais conseillers, se retira dans son pays. Ces nouveaux amis s'efforcèrent de lui rendre odieuse la subordination dans laquelle il était tenu par son père. Ce fut sans doute d'après leur avis que, sans y être autorisé, il publia le 1 mai 1231 à Worms une constitution qui devait le rendre populaire. Les ducs, comtes, évêques, prélats et en général les États d'Allemagne avaient l'usage de consulter les plus notables de leur pays sur les affaires publiques : le jeune Henri s'avisa de transformer cette coutume en loi, et de rendre ainsi républicain le gouvernement des États. Une seconde ordonnance supprima les corps de métiers ou jurandes qui, depuis le milieu du douzième siècle, s'étaient formés dans les villes, et qui donnaient lieu à de fréquentes contestations avec les chefs des villes; parce que ces associations prétendaient avoir part au gouvernement municipal. Le mécontentement que la conduite de Henri donna à l'empereur fut une des causes de l'entrevue d'Aquilée[1]; le fils y promit de s'amender, et les ducs de Saxe, de Carinthie et de Méranie, le patriarche d'Aquilée et plusieurs évêques se rendirent garans de sa conduite et promirent, en cas de désobéissance de sa part, de n'être fidèles qu'aux ordres du père.

Révolte de Henri, roi des Romains, 1234.

Henri revint en Allemagne, mais non corrigé. Ses mauvaises intentions ne tardèrent pas à se manifester

[1] Voyez p. 193 de ce vol.

et enfin à une diète qu'il tint en 1234 à Boppard, il se déclara formellement contre l'empereur; il fit valoir des raisons, il employa des menaces et la corruption pour gagner des adhérens. Il paraît qu'aucun prince laïc ne se déclara pour lui; parmi les princes de l'Église le seul Landolf de Hoheneck, évêque de Worms, qui avait été une de ses cautions à Aquilée, fut un des fauteurs de la révolte. Mais Henri se voyant abandonné des princes, chercha à renforcer son parti d'une autre manière, et eut recours pour cela à la plus insigne des perfidies. Pendant que Frédéric et le pape pressaient la Ligue lombarde d'entrer en arrangement pour terminer de vieux différends, Henri leur envoya son maréchal, Anselme de Justingen, pour engager les villes à la révolte contre l'empereur; et le 18 décembre 1234 il fut conclu une convention par laquelle Milan, Bresse, Bologne, Novare, Lodi et le margrave de Montferrat reconnurent Henri comme seul roi, et celui-ci leur confirma tous les priviléges qui faisaient l'objet de leurs contestations avec l'empereur, renonça à toute négociation à laquelle la Ligue ne prendrait point part, et déclara que les ennemis de ses alliés seraient aussi les siens.

Des écrivains du temps ont accusé Grégoire IX d'avoir fomenté cette rebellion; d'autres très-dignes de foi justifient le pape, et son caractère fier et violent, mais éloigné de l'intrigue, écarte ce soupçon. Il désapprouva hautement l'entreprise criminelle du fils, accabla quelques évêques de reproches pour ne pas s'y être opposés avec assez de vigueur, et ordonna à l'archevêque de Mayence d'excommunier Henri.

Ce prince rassembla une armée près d'Oppenheim, et, réuni à Landolf de Hoheneck, attaqua Worms dont les bourgeois, reniant leur évêque, lui firent une vigoureuse résistance. Frédéric II, de son côté, partit de ses états héréditaires après les fêtes de Pâques de 1235, traversa la Lombardie sans armée, circonstance à laquelle il dut probablement de ne pas rencontrer d'obstacle, et arriva à Ratisbonne où soixante-dix prélats et princes l'attendaient. Ils déclarèrent unanimement Henri coupable de félonie, et fournirent à l'empereur les moyens d'assiéger à la fois dix châteaux du rebelle. Le grand-maître Teutonique s'entremit alors entre le père et le fils; celui-ci vint à Worms implorer son pardon et l'obtint le 2 juillet 1235; mais comme il prouva sa mauvaise foi par le refus qu'il fit de livrer Trifels, l'empereur le fit arrêter et conduire au château de San Félice en Pouille, où il mourut en 1242.

Frédéric II avait perdu en 1228 Yolanthe de Brienne, sa seconde épouse. Comme depuis la révolte de Henri il ne lui restait plus qu'un seul fils qu'il pût destiner à être son successeur, il résolut de se remarier. Son choix tomba sur Isabelle d'Angleterre, fille de Jean sans Terre, et le mariage eut lieu à Worms, le 20 juillet 1235. De là l'empereur se rendit à Mayence, où il avait convoqué une diète. Cette assemblée fut plus nombreuse qu'aucune autre qu'on eût vue depuis la fameuse diète tenue dans la même ville en 1184 [1] par Frédéric I.er; elle fut surtout plus importante. Il s'y trouva soixante-dix à quatre-vingt-cinq princes et pré-

Diète de Mayence de 1235.

[1] Voyez p. 126 de ce vol.

lats, douze cents seigneurs et une foule de peuple. Henri, fils de l'empereur, y fut formellement déposé.

Arrangement definitif de l'affaire des Guelfes. Origine de la maison de Brunswick.

Une seconde affaire de la plus haute importance, le différend entre les Guelfes et les Gibelins, y fut définitivement terminé. Le seul Guelfe existant encore était Otton l'Enfant, fils de Guillaume de Lunebourg et petit-fils de Henri le Lion. La succession des états patrimoniaux restés à son grand-père lui était contestée, en partie du moins, par l'empereur Frédéric II lui-même, comme ayant acquis à titre onéreux des filles de Henri Guelfe, comte Palatin du Rhin, leurs droits aux alleux de leur père. La conduite d'Otton l'Enfant, qui avait refusé la couronne impériale[1] avait disposé Frédéric en faveur de ce prince, et celui-ci avait appris sans doute, par ses malheurs, à estimer le prix d'une vie tranquille. L'empereur avait en conséquence nommé en 1234 le patriarche d'Aquilée, le roi de Bohème, le landgrave de Thuringe, le margrave de Brandebourg et quelques nobles, arbitres du différend, avec promesse de se soumettre à leur sentence. Il en résulta un arrangement en vertu duquel Frédéric II renonça à tous ses droits en faveur de l'Empire, et Otton offrit toutes ses terres sans exception à l'empereur et à l'Empire, pour les reprendre des mains de l'empereur, comme fiefs de l'Empire héréditaires dans sa maison, avec la dîme de Goslar, c'est-à-dire des mines du Hartz, qui jusqu'alors avaient appartenu à l'Empire. La diète de Mayence confirma cette convention qui reçut son exécution; Otton l'Enfant se

[1] Voyez p. 199 de ce vol.

présenta en personne et reçut l'investiture de toutes les terres de Brunswick et de Lunebourg érigées en duché sous le nom de Brunswick.

Frédéric II s'approprie le duché de Souabe.

De Mayence l'empereur se rendit dans le duché de Souabe et d'Alsace qui, par la félonie de son fils, lui était revenu. Il racheta par de l'argent les prétentions que les gendres du roi Philippe pouvaient former sur les alleux, prit de l'évêque de Strasbourg, à titre de fiefs, les districts dont ce prélat s'était emparé pendant les troubles, tels que Mülhouse en Alsace, l'avoyerie de Molsheim, Offenbourg, etc., et traitant le duché de Souabe comme domaine royal, il n'en disposa pas en faveur de son fils Conrad. Il résida à Haguenau pendant son séjour dans le pays, c'est-à-dire l'hiver de 1235 à 1236.

Paix publique de Mayence, 1235.

En janvier et mai 1232, l'empereur avait confirmé par deux lois données à Ravenne et Udine le contenu des constitutions arbitrairement publiées à Worms par son fils Henri [1]. A la diète de Mayence ces lois furent renfermées dans la paix publique et le recez qu'on y rédigea. Cette paix publique qui, au défaut des lois, avait pour but de maintenir la tranquillité par des espèces de conventions, est célèbre dans l'Empire et a servi de modèle à d'autres traités semblables dont il sera question.

Le 25 juillet 1236, Frédéric II partit d'Augsbourg pour se rendre en Italie; mais comme avant la fin de l'année il fut obligé de passer les Alpes, et de s'arrêter en Allemagne jusqu'en août, nous ajournons le

[1] Voyez p. 198 de ce vol.

récit de ce qui s'est passé en Lombardie en 1236 jusqu'à ce que nous puissions y joindre celui des événemens subséquens.

Troubles d'Autriche.

Frédéric le Belliqueux, duc d'Autriche, dont la sœur avait épousé Henri, ci-devant roi des Romains, était un prince turbulent, continuellement brouillé avec ses voisins, les rois de Bohême et d'Hongrie et le duc de Bavière, et avec ses propres vassaux. On l'accusait même d'avoir entretenu des liaisons secrètes avec les villes de la Lombardie. Frédéric II le fit citer à plusieurs diètes, mais le duc ne comparut pas. Enfin les princes assemblés à Augsbourg avant le départ de l'empereur pour l'Italie, en juillet 1236, prononcèrent contre lui le ban de l'Empire et le déclarèrent déchu de ses fiefs. Le roi de Bohême, le duc de Bavière, le landgrave de Thuringe, le patriarche d'Aquilée, l'archevêque de Salzbourg et les évêques de Ratisbonne et de Passau furent chargés de l'exécution de la sentence. Comme ils n'y procédaient pas avec vigueur, l'empereur qui venait de forcer Vicence, sentant le danger de laisser sur ses derrières un ennemi aussi actif que le duc d'Autriche, retourna promptement en Allemagne, se réunit à l'armée des princes que Frédéric le Belliqueux avait battue, s'empara de la Carniole, de la Stirie et de l'Autriche, et passa l'hiver à Vienne qui lui avait ouvert ses portes, pendant que le duc d'Autriche était assiégé à Neustadt. Il déclara Vienne ville libre, y invita les princes et en obtint en 1237 l'élection de son fils Conrad comme roi des Romains. Le diplôme de cette élection existe; et c'est

Le plus ancien diplôme d'élection d'un roi des Romains, 1237.

le plus ancien dont l'histoire d'Allemagne fasse mention; il est signé par les archevêques de Mayence, Trèves et Cologne, les évêques de Bamberg, de Ratisbonne, de Frisingue et de Passau, le comte Palatin du Rhin, le duc de Bavière, le roi de Bohème, le landgrave de Thuringe et le duc de Carinthie. Ce document prouve que le nombre des électeurs n'était pas encore réduit à sept, comme il le fut bientôt après. L'élection fut confirmée par un plus grand nombre de princes qui, à l'invitation de l'empereur, se rendirent auprès de lui à Spire, et le jeune Conrad fut couronné. L'empereur fit dès-lors administrer l'Autriche comme domaine de l'Empire, mais Frédéric le Belliqueux se réconcilia trois ans après avec l'empereur, et fut rétabli dans son duché, sans exception de la ville de Vienne.

A côté des républiques Lombardes, parmi lesquelles Milan était la plus riche et la plus puissante, deux familles établies dans la partie orientale de la Haute-Italie jouaient un rôle dans le treizième siècle; c'étaient les Romano et les Este, les premiers, Gibelins, les autres, Guelfes.

Origine de la famille Romano.

Etzelin, c'est-à-dire le petit Attila, gentilhomme allemand, avait accompagné l'empereur Conrad II en Italie en 1027. En récompense de ses services il avait reçu Romano et d'autres terres dans la Marche Trévisane. Ses descendans acquirent Bassano, Marostico et d'autres possessions dans les environs, et devinrent, dans cette partie de la presqu'île, les chefs du parti gibelin. Etzelin ou Eccelin III, son arrière-

petit-fils, qui a mérité le surnom de Cruel, était podestà de Vérone avec le titre nouveau de capitaine du peuple.

Origine de la maison d'Este.

Les anciens margraves d'Este faisaient remonter leur origine à une antiquité fabuleuse. Cette maison dont était la célèbre comtesse Mathilde qui a si souvent figuré dans cette histoire, et dont la ligne aînée florissait en Allemagne sous le nom de Guelfes, possédait les bourgs d'Este, de Montagnana et Badia, et la Polésine de Rovigo, située entre l'Adige et le Pô. Au commencement du treizième siècle elle acquit la principale influence à Ferrare et fut investie par le pape du vicariat d'Ancône. La maison d'Este était à la tête du partie guelfe en Italie, que d'après elle on nommait quelquefois le *parti des marquis*. A l'époque qui nous occupe, Azzon III, marquis d'Este, était podestà de Vicence et en guerre ouverte avec Eccelin Romano.

Eccelin et son frère Albéric de Romano, seigneur de Trévise, appelèrent Frédéric à leur secours. Le 16 août 1236, ils le reçurent à Vérone; bientôt après, l'armée allemande fut renforcée par celle des villes gibelines de Parme, Crémone, Reggio et Modène. Averti que les troupes de Padoue, Trévise, Vicence et Camino, sous le commandement du margrave d'Este s'approchaient de Vérone, Frédéric se tourna subitement contre elles, les battit, les poursuivit jusqu'à Vicence, et prit le 10 novembre cette ville de force. C'est de là qu'il marcha à Vienne, comme nous l'avons raconté[1].

[1] Voyez p. 204 de ce vol.

Eccelin Romano se rend maître de Padoue, 1237.

Pendant son absence, Eccelin se rendit, le 25 février 1237, maître de Padoue. C'est depuis ce moment qu'il montra ce caractère tyrannique qui a livré son nom à l'exécration des siècles.

Retour de Frédéric II en Italie.

Frédéric II rentra en Italie au mois d'août 1237, et le 10 octobre il réduisit Mantoue à l'obéissance. Cependant la force de son armée ne consistait pas en troupes allemandes. Depuis l'échec que l'autorité impériale avait reçu en Allemagne par les guerres entre Philippe et Otton IV, les princes d'Empire ne prenaient plus qu'un faible intérêt aux expéditions d'Italie qu'ils regardaient comme étrangères à leur cause. Frédéric n'avait donc pu obtenir que de faibles secours de ces vassaux puissans, et il avait tâché de remplacer par des troupes soldées, ce qui lui manquait de troupes féodales; ses finances étant en bon ordre, il se présenta assez d'hommes qui voulaient servir sous sa bannière. Ses cavaliers allemands et apuliens se distinguaient par leur tenue et par l'éclat de leurs armes. Sa bannière était portée par un éléphant, qu'escortait un corps d'élite composé de Chrétiens et d'Arabes; car il avait 12,000 Sarrasins de Nocera dans son armée. Les bannières des villes lombardes, ses ennemies, étaient montées sur un lourd chariot traîné par des bœufs qu'on appelait *caroccio* : sur le chariot on érigeait un mât, dont l'extrémité était ornée d'une croix ou de quelque image de saint. A chaque caroccio était attachée une cohorte de braves, qui avaient juré de le défendre au prix de leur vie.

Les batailles n'étaient pas fréquentes dans cette

guerre. L'ennemi qu'on avait à combattre était ordinairement retiré derrière ses murs, ou protégé par des retranchemens. On n'a qu'à jeter les yeux sur la carte et sur cette longue file de forteresses qui s'étendent depuis Trévise jusqu'à Milan, pour concevoir que dans un siècle qui ne connaissait pas l'usage des canons, et où de lourdes machines, des tours mobiles, des balistes et des béliers, devaient être transportés d'une ville à l'autre avant de pouvoir commencer les opérations d'un siége, il fallait un temps infini pour s'emparer de toutes ces villes. Dans une seule sortie heureuse les assiégés détruisaient quelquefois par le feu le travail de plusieurs mois.

Défaite des Milanais, 1237.

Il entrait en 1237 dans lo plan des Lombards de ne pas livrer de bataille décisive; mais l'empereur surprit les Milanais, lo 27 novembre, à Corte nuova, et les défit. Il n'en échappa qu'un petit nombre, et le caroccio même tomba au pouvoir du vainqueur, qui l'envoya à Rome comme un trophée de sa victoire. On le plaça au Capitole. La soumission de toute la Lombardie, à l'exception de Milan, Bologne, Plaisance et Bresse, fut lo fruit de cette victoire. L'empereur traita avec bonté toutes les villes qui rentraient sous l'obéissance. Milan offrit de le reconnaître comme souverain, de lui livrer tout l'or et l'argent, ainsi que tous les drapeaux qui se trouvaient dans la ville, et do fournir 10,000 hommes pour une croisade, si Frédéric voulait promettre une amnistie entière et la conservation de la ville. Frédéric rejeta ces propositions et, ne prenant conseil que de la passion, il demanda que les

habitans se rendissent à discrétion. Son intention était-elle de renouveler sur les descendans la punition que Frédéric Barberousse avait fait tomber sur les ancêtres? Nous l'ignorons.

Le 3 août 1238 l'empereur vint mettre le siége devant Bresse. La force des murs de cette ville, et le courage des habitans rendirent ses efforts infructueux. Cet échec fit grand tort à Frédéric dans l'opinion publique, qui en tira un pronostic défavorable pour la réussite du siége de Milan, qui offrait plus de difficultés encore. Une cruauté qu'il commit, lui aliéna les esprits. Pierre Tiépolo, fils du doge de Venise, avait été pris dans la bataille de Corte nuova. Frédéric le fit décapiter, et cette action ne contribua pas peu à engager la république de Venise à se joindre à ses ennemis.

Frédéric échoue dans le siége de Bresse.

Les négociations pour la paix se renouvelèrent à Rome au mois d'août 1238. Un incident inattendu vint les troubler. Adalasia, l'héritière de la maison de Gallura, une de ces familles de Pise qui s'étaient partagé la souveraineté de la Sardaigne[1], donna, au mois d'octobre 1238, sa main au bel Enzius ou Henri, fils naturel de l'empereur, qui l'autorisa à prendre le titre de roi de Sardaigne. Cette île était un de ces pays sur lesquels les papes et les empereurs prétendaient également exercer la suzeraineté, quoique ni les uns ni les autres ne la possédassent effectivement. Frédéric soutenait n'avoir rien fait qui ne fût conforme au serment par lequel il s'était engagé à son

Enzius, roi de Sardaigne, 1238.

[1] Voyez p. 104 de ce vol.

couronnement, de faire rentrer sous l'autorité impériale ce qui, par la suite des temps, en avait été détaché. Grégoire IX lui rappelait l'acte d'Égra de 1213[1], par lequel il avait contracté une tout autre obligation.

Alliance du pape et de la république de Venise, 1239.

Grégoire IX blâmait aussi la sévérité avec laquelle Frédéric paraissait vouloir traiter les quatre villes de la Lombardie qu'il n'avait pas encore réduites. Il réclamait l'exécution du compromis par lequel Frédéric avait nommé le pape arbitre de son différend avec les villes, et menaçait d'employer des voies de rigueur, si l'empereur persistait plus long-temps à vouloir se faire raison de ses ennemis par la force des armes. Cependant tout en préparant contre un fils désobéissant les foudres de l'Église, il ne négligea pas les armes séculières. Au commencement de 1239 il conclut avec la république de Venise un traité d'alliance par lequel les Vénitiens s'engagèrent de fournir, moitié à leurs frais, moitié aux frais du pape, 25 galères, 300 cavaliers, 2000 fantassins et 500 arbalétriers pour faire la guerre à l'empereur. Grégoire céda à la république Bari et Salpi en toute souveraineté, à charge de les conquérir, et promit de leur donner l'investitnre de toutes les parties du royaume de Sicile dont ils réussiraient à se rendre maîtres.

[1] Voyez p. 173 de ce vol.

SECTION III.

Seconde partie du règne de Frédéric II, 1239—1247.

Le dimanche des rameaux, 20 mars 1239, le jour même où l'empereur Frédéric II, revêtu de toute la splendeur de la majesté impériale, assistait aux fêtes qu'Eccelin et les habitans de Padoue lui donnaient, le pape Grégoire IX l'excommunia, comme nourrissant des sentimens haineux contre l'Église de Rome, le pape et les cardinaux; procédant arbitrairement en Sicile en matières ecclésiastiques; protégeant les Arabes infidèles; comme ayant usurpé la suzeraineté de la Sardaigne : le pape lui reprochait encore qu'il ne s'occupait point de la délivrance de la Terre-sainte et refusait de soumettre les affaires de Lombardie à l'arbitrage du saint-siége. Excommunication de Frédéric II, 1239.

L'empereur fit réfuter ces accusations par un discours que le grand-juge Pierre des Vignes prononça à Padoue sur ce thême :

Leniter, ex merito quidquid patiare, ferendum est;
Quæ venit indigno pœna, dolenda venit [1].
Au malheur qu'on mérite on cède avec constance,
On succombe aux ennuis d'une injuste souffrance [2].

Frédéric réfuta aussi les allégations du pape par des circulaires qui furent envoyées les unes aux cardinaux, les autres aux monarques de la chrétienté, aux princes d'Empire, aux barons français, au peuple romain, etc.

[1] Ovid. *Heroid.* V, 7.
[2] Traduction de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix.

Une espèce de manifeste adressé à tous les peuples chrétiens renferme des passages très-forts et qui devaient vivement piquer le souverain pontife. Les réponses de Grégoire IX ne furent pas plus modérées. Il s'efforça surtout de peindre Frédéric II comme un hérétique, et comme un blasphémateur qui avait dit que le monde avait été trompé par trois imposteurs, Moïse, Jésus-Christ et Mahomet, et que, si le dieu des Juifs avait vu Naples, il n'aurait pas tant loué la Palestine.

Nous nous dispenserons de rapporter ici les applications que les deux souverains se firent mutuellement de passages de l'Apocalypse dans le but d'exciter la haine contre leurs adversaires. Quelque habile que fût Pierre des Vignes dans ce genre d'escrime, les peuples étaient plutôt portés à croire que l'empereur était « le monstre plein de blasphème sorti de la mer, » qu'à se laisser persuader que le pape fût « le grand dragon qui séduit l'univers. » Ainsi l'opinion des peuples devint contraire à l'empereur. Il n'en était pas ainsi des personnes éclairées : les princes d'Empire contredirent positivement la prétention du pape de faire et défaire les empereurs; et le saint roi Louis IX demanda de quel droit le souverain pontife pouvait, sans l'avoir entendu, condamner et déposer un si grand prince qui n'avait pas de supérieur au-dessus de lui. « Que si Frédéric avait mérité une pareille punition, elle ne pourrait, disait le roi de France, lui être infligée que par un concile général. Les fautes qu'on lui reproche ne doivent pas être crues sur la simple dénon-

ciation de ses ennemis; il a été un bon voisin pour la France et nous n'avons rien remarqué dans sa conduite qui indique un ennemi de la religion. Nous ne répandrons pas notre sang dans une cause si injuste contre un monarque puissant. »

Frédéric II marche sur Rome.

Le pape ayant ouvertement pris le parti des Lombards, la faction guelfe commença à se relever; elle eut le dessus à Trévise et à Ravenne sur le parti gibelin qui perdit ces deux villes. Après avoir nommé, le 29 juin 1239, son fils, le roi de Sardaigne, gouverneur de toute l'Italie, et lui avoir ordonné d'envahir la Marche d'Ancône, Frédéric II entra lui-même par Pontrémoli dans la Toscane, où les villes gibelines de Pise, Sienne, Lucques et Arezzo le reçurent très-bien; il nomma Frédéric d'Antioche, un autre de ses fils naturels, gouverneur de la Tuscie. Au mois de janvier 1240 l'empereur entra dans l'État ecclésiastique, où l'importante ville de Viterbo, toujours en guerre avec les Romains, se soumit à ses ordres.

Courage de Grégoire IX.

Quoique Rome fût presque entièrement cernée et que le pape ne pût compter sur l'affection des Romains dont une grande partie était gibeline, cependant il resta fidèle à son caractère, en rejetant toute proposition d'accommodement contraire à son honneur et aux droits de l'Église. Privé de tout secours terrestre, ce vieillard presque centenaire trouva de nouvelles ressources dans la religion. Accompagné de tout le clergé, précédé de la sainte croix et des chefs des apôtres S. Pierre et S. Paul, il sortit un jour de son palais, marcha en grande pompe à la basilique du La-

tran, sans se laisser arrêter par les injures dont le parti gibelin l'accablait. Étonné de cette fermeté, le peuple le suivit à l'église où il prêcha avec tant de force contre l'empereur, qu'il excita un vif enthousiasme et qu'une foule de peuple prit la croix contre ce prince.

Frédéric II va à Naples sans passer par Rome.

Le parti gibelin n'osa plus se montrer dans Rome, et Frédéric ne crut pas prudent d'attaquer cette ville. Il alla à Naples, assembla un parlement à Foggie, et s'occupa des moyens de se procurer de l'argent et des troupes.

Tandis que Frédéric était occupé de ces préparatifs, les confédérés, assistés du parti guelfe de la ville de Ferrare, l'une des plus riches de l'Italie, forcèrent le vieux Salinguerra qui, avec le parti gibelin, gouvernait la ville, de la remettre le 3 juin 1240 au légat du pape : quinze cents familles mécontentes des conditions de la capitulation, quittèrent cette ville. L'empereur en personne marcha alors vers la Lombardie, prit le 22 août Ravenne et assiégea Faenza; mais cette ville se défendit jusqu'au 14 avril 1241.

Le pape convoque un concile à Rome.

Plus d'une fois l'empereur avait provoqué la réunion d'un concile général, et le pape avait éludé cette demande; mais dans un moment où il était abandonné de toute assistance des laïcs, il espérait trouver plus de ressource dans une assemblée de prélats, et en conséquence il convoqua un concile général qui devait s'assembler à Rome vers Pâques 1241. Frédéric ne voyant alors dans une pareille assemblée que des chances désavantageuses pour lui, écrivit en septembre 1240 à tous les rois et princes qu'il ne permettrait

pas dans ces circonstances la réunion d'un concile, parce que le pape, en y appelant les ennemis de l'empereur, le comte de Provence, le doge de Venise, le margrave d'Este, les Milanais, etc., avait trahi son dessein qui n'était pas de rétablir la paix, mais de semer la haine et la discorde. En principe, disait-il, le pape ne peut, sans l'assentiment de l'empereur, convoquer un concile général; encore moins cela pourait-il être permis à un pape qui s'est ouvertement déclaré l'ennemi de l'empereur, et qui prétend soumettre au jugement de ses serviteurs les actions des souverains qui ne sont justiciables d'aucun tribunal terrestre. Une circulaire rédigée par Pierre des Vignes et adressée à chaque prélat invité au concile avait pour but de les empêcher de se rendre à Rome; car sans doute ce qui aurait pu arriver de plus agréable à l'empereur aurait été que le concile eût manqué faute de prélats. Le rendez-vous de ceux-ci était à Gênes où le cardinal Otton de Montferrat conduisit les prélats anglais, et Jacques Pecoraria, cardinal de Préneste, les français, pendant que le cardinal Grégoire de Montelongo pressait les Génois, dont le gouvernement était alors de la faction guelfe, d'équiper une flotte pour transporter les pères à Civita-Vecchia.

Frédéric voyant que les prélats refusaient de se rendre à son injonction, fit de son côté équiper en Sicile une flotte, commandée par son amiral Anselme de Mari et par le roi Enzius; elle se reunit à la flotte des Pisans sous les ordres d'Ugolin Bazzacherini dei Sismondi. Le 25 avril 1241, les prélats français, an- Bataille navale de Meloria, 1241.

glais et lombards partirent de Gênes ; le 3 mai la flotte, forte de trente vaisseaux, rencontra près de l'île de Meloria, non loin de Livourne, celle de l'empereur qui consistait en vingt-sept vaisseaux siciliens et quarante pisans.

Il aurait certainement été très-facile à l'amiral génois, Guillaume Ubriacchi, d'éviter le combat en cinglant vers la Corse ; mais au lieu de suivre l'avis prudent des évêques, il courut à sa perte en attaquant les ennemis, et paya sa témérité par la ruine de sa flotte dont un sixième seulement échappa. Trois vaisseaux furent coulés à fond ; on en prit vingt-trois où se trouvaient le cardinal Otton de Montferrat avec les trésors qu'il avait ramassés en Angleterre [1], les deux autres cardinaux, les archevêques de Rouen, Bordeaux et Besançon (celui-ci le seul prélat germanique), les évêques de Carcassonne, d'Agde, de Nimes, de Tortone et de Pavie, les abbés de Clairvaux, Citeaux et Cluny, les députés des villes de la Lombardie et 4000 Génois. Plusieurs députés lombards et quelques prélats qui s'étaient embarqués sur les trois vaisseaux submergés, périrent dans les flots.

Les prélats français étant arrivés à Gênes et voyant le petit nombre de vaisseaux qui devaient à la fois leur servir de transport et d'escorte, les plus sages d'entre eux étaient retournés sur leurs pas. Aussitôt que S. Louis apprit que les autres avaient été pris par l'empereur et enfermés dans des forteresses, il envoya deux fois l'abbé de Corbie auprès de Frédéric pour

[1] Il en sera question au Chap. XIV.

demander la liberté des prélats français. « Nous avons cru jusqu'à présent, disait-il dans sa lettre, qu'il ne pouvait pas s'élever de différend entre nos royaumes, unis par une affection et une confiance réciproque... Ces prélats étaient obligés d'obéir aux ordres du pape; ils n'avaient pas de sentimens hostiles pour vous, quand même le pape voulait peut-être procéder contre vous d'une autre manière qu'il le devait. Nous réclamons leur liberté avec d'autant plus d'instance que nous n'avons cessé de nous refuser à tout ce que les légats du pape nous demandaient contre vous. Que Votre prudence impériale pèse bien ce que nous écrivons, et ne nous force pas de retirer les vœux que nous faisons pour elle; car, ce sont les propres expressions du roi, le royaume de France n'est mie encore si faible qu'il se laisse mener ne fouler à vos éperons. » Frédéric qui la première fois avait répondu à l'abbé de Corbie : « Que la royale majesté de France de ce ne s'émerveille pas si César-Auguste tient étroitement ceux qui César voulaient mettre en angoisse, » relâcha les prélats de France, après la seconde ambassade.

L'empereur était en route pour attaquer Bologne, quand il reçut la nouvelle de la bataille de Meloria; sur-le-champ, pour profiter de la première terreur, il rebroussa chemin, prit Spolète, Terni, Narni, Tivoli, Monte Albano, Grottaferrata.

Tandis que le chef de l'Église et le premier prince de la chrétienté se faisaient ainsi la guerre, le christianisme était menacé d'une destruction complète, par l'irruption des Mongols, qui avaient pénétré jusqu'en Irruption des Mongols en Allemagne.

Bohème. L'Allemagne tremblait et conjurait Frédéric de tourner ses forces contre ces barbares; mais ce prince qui était sur le point d'atteindre le but de tous ses efforts s'en excusa; cependant il envoya Enzius en Allemagne pour se réunir avec le roi des Romains. L'apparition des Mongols fera pour nous la matière d'un chapitre particulier.

Mort de Grégoire IX, 1241.

Cependant malgré le danger de jour en jour plus imminent dont Grégoire IX était menacé, rien ne put ébranler son courage. Enfin, lorsque Jean Colonna, cardinal de S. Praxède, qui, s'étant brouillé avec le pape, avait embrassé le parti de l'empereur, se fut emparé du château de Monteforte que le pape avait fait construire pour s'y réfugier avec les siens à la dernière extrémité; lorsque enfermé dans Rome il fut obligé, pour la première fois, de respirer le mauvais air qui en été plane sur les parties basses de cette ville, sa grande âme ne fut pas abattue, mais son corps succomba : Grégoire IX expira le 21 août 1241.

Circonstances de l'élection d'Innocent IV.

Après la mort de Grégoire IX Frédéric cessa toutes les hostilités contre Rome, et, à la prière des cardinaux, relâcha ses prisonniers. Les huit cardinaux qui composèrent le conclave ne purent s'entendre sur l'élection d'un pape que le 23 septembre 1241 : le choix tomba sur Geoffroy de Castiglione, noble Milanais, qui prit le nom de *Célestin IV*, mais mourut seize ou dix-huit jours après, sans avoir été consacré.

L'empereur était toujours en possession de l'État ecclésiastique, et s'emparait de tout l'argent qu'on envoyait à Rome des pays transalpins. Il ne se mêla

pas de l'élection d'un souverain pontife; mais pendant long-temps il ne la pressa pas. Probablement il n'était pas fâché de la longue vacance, et les cardinaux qui, divisés en factions, ne pouvaient s'accorder, l'accusèrent d'empêcher l'élection; c'était à la fois le moyen de se disculper devant la chrétienté et de rendre Frédéric II odieux. Ce prince était trop brouillé avec l'Église entière pour oser recourir à un moyen dont quelques-uns de ses prédécesseurs avaient usé en de pareilles circonstances, c'est-à-dire de faire élire un pape par son propre parti. Enfin, pour faire taire les clameurs qui s'élevaient contre lui dans tous les pays de la chrétienté, il usa de violence, cerna Rome étroitement, et dévasta les terres des cardinaux pour les forcer à terminer la longue vacance du saint-siége; le 25 juin 1243, ils nommèrent pape Sinibald Fiesque de la maison des comtes de Lavagne, génoise, mais gibeline, parce qu'elle tenait des fiefs impériaux, et domiciliée à Parme, ville dévouée à l'empereur.

Comme cardinal, Sinibald avait montré de l'attachement pour Frédéric; mais celui-ci prouva qu'il connaissait bien les hommes, lorsqu'en apprenant la nouvelle de son élection il s'écria : Je crains bien d'avoir perdu un ami parmi les cardinaux pour avoir un pape ennemi! Le nouveau pontife prit le nom d'*Innocent IV*, comme s'il voulait annoncer d'avance sur quel modèle il se réglerait. Cependant il montra d'abord des dispositions pacifiques, et l'on entra en négociation pour une paix solide : mais insensiblement différens incidens qui, paraissant d'abord de peu d'importance,

dégénérèrent en griefs réciproques, vinrent traverser la marche des négociations. Ensuite le pape qui avait déclaré qu'il ne ferait pas la paix sans les Lombards, dont il avait fait ses alliés, exigea néanmoins que Frédéric soumît à son arbitrage la décision de ses différends avec les villes ; et lorsque celui-ci, partant des idées de droit public, dont il était imbu, observa qu'avant tout ces villes devaient justifier devant les tribunaux de l'Empire, leurs juges naturels, à quel titre elles s'étaient emparées de droits régaliens (c'est-à-dire de souveraineté) que la paix de Constance ne leur avait pas accordés, le pape répondit qu'avant d'entamer une pareille procédure, il se présentait une question préalable à résoudre, savoir : Les confédérés Lombards sont-ils vassaux de l'Empire dans un sens qui les rende justiciables de ses tribunaux?

Il survint un événement qui aigrit les esprits. Depuis que l'empereur s'était rendu maître de Viterbe, il avait comblé cette ville de bienfaits. Simon, comte de Théano qui, au nom de Frédéric, gouvernait alors la plus grande partie de l'État ecclésiastique, y résidait dans un palais que l'empereur avait fait bâtir, et il était fortement question de transférer à Viterbe le siége de l'Empire. Cependant le parti guelfe de cette ville, d'accord avec le cardinal Rénier Capocci qui, sans l'autorisation expresse du pape, mais avec sa connivence avait levé un corps de troupes, força le comte Simon de se retirer dans le château, où il fut assiégé en septembre 1243. L'empereur en personne accourut pour délivrer son gouverneur ; le 12 octobre

il livra à la ville un assaut qui ne réussit pas; un second qu'il entreprit le 10 novembre, fut très-malheureux pour lui. La garnison fit une sortie par des allées souterraines, mit le feu à ses machines et lui causa une très-grande perte. Le lendemain le cardinal Otton de Montferrat vint traiter avec Frédéric d'une cessation d'hostilités; on convint des conditions dont l'une assurait à la garnison impériale enfermée dans le château et à tous les partisans de l'empereur, une libre sortie. Cet engagement fut violé d'une manière révoltante; à la vérité malgré le cardinal Otton, mais sans qu'on donnât à l'empereur la moindre satisfaction.

Malgré tant d'obstacles Thaddée de Suessa et Pierre des Vignes, ambassadeurs de l'empereur à Rome, conduisirent la négociation habilement à sa fin. La paix fut signée et jurée le 31 mai 1244 en présence de Baudouin II, empereur de Constantinople. En voici les conditions. L'empereur restituera à l'Église et à ses adhérens tout ce qu'ils avaient possédé lorsque l'excommunication fut prononcée contre lui. Il déclarera que, s'il a paru mépriser l'excommunication, c'est que, trompé par ses conseillers, il l'avait envisagée comme non avenue, parce qu'elle ne lui avait pas été duement signifiée. Il se soumettra aux pénitences que le pape ordonnera pour obtenir son absolution; il rendra aux prélats captifs ce qui leur a été enlevé. La fixation de tout dommage (hors le dommage de guerre) que des églises et des ecclésiastiques ont souffert par lui depuis l'excommunication, est abandonnée au pape et

Paix entre l'empereur et le pape, 1244.

à trois cardinaux. L'empereur, du consentement du pape, commettra un prélat italien pour juger toutes les causes civiles et criminelles des Guelfes de l'État ecclésiastique. Amnistie réciproque pleine et entière.

Évasion de d'Innocent IV, 1244.

Ainsi la paix était conclue; il ne fallait plus qu'en exécuter le traité. Mais qui commencera? Chaque partie se méfiait de la mauvaise foi de l'autre : le pape prétendait qu'une fois l'excommunication levée, Frédéric ferait naître des difficultés; l'empereur rétorquait l'argument. Pendant qu'on était en pourparler pour s'entendre, Innocent IV, faisant semblant de vouloir accepter l'invitation à une entrevue avec l'empereur, se rendit en toute hâte et travesti à Civita-Vecchia où le doge de Gênes avait envoyé sous quelque prétexte une flotte. Celle-ci reçut le pape le 30 juin 1244, et le porta à Gênes : de là il se rendit à Lyon où il arriva le 2 décembre 1244. Quoique cette ville, appartenant au royaume d'Arles, se trouvât placée sous la suzeraineté de l'empereur, cependant comme l'archevêque et le chapitre y exerçaient presque tous les droits de souveraineté, le pape s'y trouva parfaitement en sûreté, et put y tenir le concile que Grégoire IX avait été empêché de réunir à Rome.

Concile de Lyon, treizième général, 1245.

Il convoqua le concile pour la Saint Jean 1245 et cita l'empereur à y comparaître en personne ou par ses délégués pour se justifier des plaintes élevées contre lui. C'est le treizième concile général.

Les prélats d'Espagne, d'Angleterre, de France et de la Lombardie arrivèrent à Lyon à l'époque prescrite. Les deux patriarches, de Constantinople et

d'Antioche, s'y rendirent; le troisième, celui d'Aquilée, ne fut pas admis en cette qualité. Il n'y eut presque point de prélats d'Allemagne, d'Hongrie et des pays du Nord. Le nombre des archevêques et évêques présens se monta à près de cent quarante. De la part de l'empereur parut Thaddée de Suessa, assisté de deux autres jurisconsultes. Dans la seconde séance le pape prononça un sermon souvent interrompu par ses sanglots, sur ces mots : O vous tous qui passez, regardez et voyez s'il y a une douleur comparable à la mienne. Comparant ses douleurs aux cinq plaies de notre Seigneur, il les détailla; c'étaient celles que lui causaient les Mongols; le schisme des Grecs; les hérésies qui faisaient tous les jours de nouveaux progrès; la dévastation de la Terre-sainte par les Khowaresmiens[1]; enfin les attentats *énormes* de l'empereur. Il détailla ensuite ces attentats. Frédéric était un hérétique, un musulman, un blasphémateur; il avait fait alliance avec le sultan d'Égypte, avait reçu des Sarrasins dans ses villes et ses armées; c'était un parjure, un persécuteur du clergé, un spoliateur de l'Église.

Thaddée de Suessa réfuta toutes ces inculpations, et certes il ne fallait pas l'éloquence de ce jurisconsulte pour les réduire à leur valeur. Le dernier crime qu'on reprochait à Frédéric était l'arrestation des pères appelés au concile de Rome; le pape s'en servit pour échauffer la bile de bien des prélats présens. Les ambassadeurs d'Angleterre qui voyaient avec quelle

[1] Voyez p. 10 de ce vol.

passion Innocent IV agissait, craignant qu'on n'enveloppât dans la proscription de l'empereur que ce pontife méditait, les enfans que lui avait donnés la sœur de leur roi, s'unirent à ceux de France et à Thaddée, pour obtenir qu'on accordât à Frédéric un délai pendant lequel il pût se présenter en personne ou s'occuper de sa justification.

La demande était trop juste pour être refusée; mais afin que le délai devînt inutile, le pape ne l'accorda que pour douze jours, terme qui alors ne laissait que le temps nécessaire pour aller à Turin où l'empereur s'était rendu, et en revenir. Le pape employa ces douze jours à gagner un grand nombre de prélats à ses vues, et à peine le délai fut-il écoulé qu'il tint, le 17 juillet 1345, une nouvelle séance pour passer outre dans cette affaire importante. En vain Thaddée s'écria-t-il : « J'appelle de cette assemblée où manquent tant de prélats et de députés séculiers, à un vrai concile général et impartial; j'appelle de ce pape, ennemi déclaré de mon maître, à un futur pape animé de sentimens plus chrétiens. » Innocent ne se laissant point arrêter par une telle protestation, produisit une bulle qui renfermait la condamnation de Frédéric II. « Nous avons, c'est ainsi que finit la bulle, privé et déposé de toutes ses dignités et de ses honneurs ce prince que le ciel a rejeté pour ses injustices. Nous délions de leurs sermens tous ceux qui lui ont promis fidélité, et défendons en vertu de notre pouvoir apostolique que personne lui obéisse à l'avenir. Quiconque transgressera cet ordre, sera excommunié par le fait. Les

Excommunication de Frédéric II.

princes d'Allemagne qui y ont droit, nommeront un roi; de l'avis des cardinaux nous ordonnerons le nécessaire pour le royaume de Sicile. » Cette sentence fut prononcée, sans que l'empereur eût été entendu dans sa justification, sans qu'on eût recueilli les suffrages ni fait un décret de concile. Pendant la lecture de la bulle, chaque prélat tenait un cierge brûlant entre les mains; à l'instant où elle fut achevée, ils les jetèrent tous par terre pour les laisser s'éteindre. Thaddée se frappant la tête et la poitrine s'écria : « Jour de colère, de calamité et de misère ! » Innocent IV se leva aussitôt et entonna le Te Deum pour louer le Seigneur. Ainsi finit le treizième concile général dont le dernier acte fut un outrage pour les évêques présens; car ce n'est point avec eux, c'est en leur présence que la déposition de l'empereur fut prononcée.

Lorsque Frédéric fut instruit de ce procédé du pape, il adressa, pour sa justification, une nouvelle circulaire aux monarques et aux princes chrétiens. « Le pape, y disait-il, s'est permis de nous déposer dans un soi-disant concile général, sans nous avoir convaincu d'aucun délit. Que ne doit pas craindre chacun de vous, puisqu'il ose déposer un empereur légalement élu, qu'il n'aurait aucun droit de punir, quand même la preuve de ses délits existerait. Et vous obéissez à ces hypocrites dont l'ambition n'a d'égal que leur esprit vindicatif ! Oh si dans votre simplicité vous aviez tâché d'apprendre par les paroles du Sauveur ce qu'est la dissimulation des pharisiens, combien de fois auriez-

vous exécré les infamies qui se passent à la cour de Rome, et qui révoltent la pudeur. » Parlant ensuite de ses préparatifs pour une nouvelle campagne dans laquelle il espère triompher de ses ennemis : « Ne croyez pas, dit-il, que la majesté de notre grandeur ait souffert la moindre diminution par la sentence du pape. Notre conscience est pure; par conséquent Dieu est avec nous : qu'il soit notre témoin. Dès l'origine nous nous sommes proposé de ramener le clergé, et surtout ses membres les plus élevés, à ce qu'ils étaient dans l'Église primitive, c'est-à-dire à mener une conduite apostolique, à imiter l'humilité de leur maître. Ces bons prêtres vivaient dans la société des anges, ils brillaient par des miracles, ils guérissaient des malades, ils rappelaient des morts à la vie, et, par leur sainteté, non par les armes, forçaient les princes à être leurs serviteurs. Nos prêtres au contraire, sont enivrés de délices; l'excès de leurs richesses étouffe en eux tout sentiment de religion. C'est une œuvre de charité que de leur ôter ce superflu pernicieux qui les accable. Réunissez-vous donc à nous pour les obliger à s'en débarrasser, afin que, contens de revenus modiques, ils s'occupent uniquement à servir Dieu. »

Faut-il s'étonner que l'auteur d'une telle lettre ait généralement passé pour un hérétique, et que finalement tout le monde l'ait abandonné?

Continuation de la guerre en Lombardie.

Innocent IV n'avait rien de plus à cœur que de faire exécuter sa sentence. Ses émissaires sommèrent les Napolitains d'abandonner le second Néron et de

rentrer dans le giron de l'Église. Ces exhortations ne restèrent pas sans effet; il se forma une conspiration contre la vie de Frédéric; mais elle fut découverte et étouffée dans le sang des coupables.

Henri Raspon, landgrave de Thuringe, antiempereur, 1246.

Innocent IV somma à plusieurs reprises les princes d'Empire et les conjura au nom de la gloire de Dieu et de l'Église, et pour le bien de la religion chrétienne, de nommer un autre roi. De tous les princes séculiers, un seul se laissa ébranler, Henri Raspon ou de Raspenbourg, landgrave de Thuringe, prince qui jouissait d'une telle considération que lorsqu'en 1231 Frédéric II retourna en Italie, laissant en-deçà des Alpes son fils Conrad, âgé de neuf ans, il avait confié le gouvernement à Raspon, sous le titre de procurateur de l'Empire. Innocent IV tenta son ambition par l'offre de la couronne impériale, que Henri refusa d'abord, comme étant trop âgé et dépourvu d'enfans et d'amis puissans en état de le soutenir; il n'était d'ailleurs pas assez riche, disait-il, pour suffire aux frais d'une guerre contre Frédéric II. Mais le pape ayant insisté, et joint à ses offres la promesse de fournir les fonds nécessaires, le sage, le prudent Raspon succomba. Sigefroi d'Eppstein, archevêque de Mayence, ennemi zélé de l'empereur; Conrad, comte de Hochstett, archevêque de Cologne; Arnold d'Isenbourg, archevêque de Trèves, et les évêques de Strasbourg, de Metz et de Spire se réunirent à Würzbourg, et, en l'absence des autres évêques et de tous les princes séculiers, élurent le 2 mai 1246 Henri Raspon roi d'Allemagne; le peuple, par mépris, le nomma généralement le roi des clercs *(Pfaffenkönig)*. Le pape

témoigna une joie scandaleuse du succès de son intrigue, et fit remettre au nouveau roi 25,000 marcs d'argent pris sur les fonds que l'Angleterre lui avait fournis. L'évêque de Ferrare fut envoyé comme légat chargé du pouvoir « de détruire et de déraciner, de bâtir et de planter, ainsi que cela lui paraîtrait conforme à la volonté divine, » et ce légat donna des indulgences pour vingt à quarante jours à quiconque assisterait seulement à ses prédications. Les moines mendians reçurent l'injonction de prêcher dans toutes les chaires une croisade contre Frédéric II.

Par ces moyens l'antiroi, comme les Allemands ont coutume de dire, ramassa une armée assez forte de croisés, avec laquelle il battit le 5 août 1246 le roi Conrad près de Francfort; il dut cette victoire à la trahison de deux comtes souabes, qui s'étaient laissé gagner par la promesse qu'on leur abandonnerait le duché de Souabe pour le partager. On leur avait donné 7000 marcs avec lesquels 2000 hommes furent séduits et passèrent du côté de Raspon. Cette trahison exécutée sur le champ de bataille, mit la confusion dans toute l'armée de Conrad.

Mort d. Henri Raspon, 1247.

Après cette défaite, le jeune roi des Romains forma une nouvelle armée. Les ducs de Lorraine et de Lothier ou Brabant, les comtes de Bar, de Châlons et d'autres vassaux lui amenèrent des troupes. Le landgrave assiégea Ulm, mais Conrad le défit près de cette ville, de manière qu'il ne put plus tenir la campagne, et dut se retirer en Thuringe. Une bonne partie de l'argent envoyé par le pape tomba entre les mains du

vainqueur. L'antiroi mourut de chagrin le 17 février 1247, le dernier de sa race, car, quoique marié trois fois, il ne laissa pas d'enfans. Avec lui se serait entièrement éteinte la ligne française de la maison Carlovingienne[1], s'il n'en avait survécu une branche collatérale dans la maison des comtes de Hohnstein qui descendait de Bérenger de Sangerhausen, fils cadet de Louis le Barbu, premier landgrave de Thuringe, et de Cécile de Sangerhausen, comme Henri Raspon descendait de Louis le Sauteur, leur fils aîné.

Le landgraviat de Thuringe et le comté Palatin de Saxe sont conférés à la maison de Misnie, 1247.

La mort de Henri Raspon causa un changement notable dans l'état des possessions de quelques princes d'Empire. Le landgraviat de Thuringe et le comté Palatin de Saxe qui y était réuni, étant fiefs masculins de l'Empire, seraient retournés à la couronne en 1247, si l'empereur, usant de son droit, n'en avait disposé d'avance, en 1242, en faveur de Henri l'Illustre, margrave de Misnie, fils de Jutta, sœur consanguine de Henri Raspon. Le margrave de Misnie prit donc possession des fiefs en 1247. Il ne pouvait pas prétendre, en vertu de l'investiture impériale, aux biens alleux de la maison, à l'égard desquels la succession avait lieu selon la loi civile; mais il y prétendit, comme fils de la sœur aînée de Henri Raspon. Cependant il existait encore une autre princesse de Thuringe, qui les lui disputait; c'était Sophie, fille du frère aîné de Henri Raspon, ce landgrave Louis VI, de la mort duquel nous avons parlé[2], et de Ste. Élisabeth d'Hongrie. Cette Sophie avait épousé le duc de Brabant dont elle

[1] Voyez p. 69 de ce vol. — [2] Voyez p. 5 de ce vol.

Henri, l'Enfant de la maison de Brabant, tige de la maison de Hesse.

avait un fils nommé Henri l'Enfant. Immédiatement après la mort de Henri Raspon, son oncle, elle vint prendre possession de tout ce qui dans le pays de Hesse avait appartenu, comme alleu, aux landgraves de Thuringe. Elle éleva aussi des prétentions sur la Thuringe même; mais les Thuringiens reconnurent le margrave de Misnie comme leur seigneur légitime, à condition qu'il satisferait le prince d'Anhalt, qui, fils d'une sœur germaine de Henri Raspon, réclamait une part aux alleux. Il en résulta une guerre dans laquelle Sophie de Brabant eut pour allié Albert, duc de Brunswick. Elle se termina le 28 octobre 1263 par une bataille que les fils du margrave de Misnie gagnèrent à Besenstadt sur l'Elster entre Halle et Wettin. Le duc, fait prisonnier dans cette bataille, paya sa rançon par la cession d'Eschwege et des autres terres que la maison Guelfe possédait en Hesse. Cet événement accéléra la conclusion de la paix qui eut lieu en 1265. Toutes les possessions des landgraves de Thuringe en Hesse, y compris celles qu'Albert venait de céder, furent abandonnées à Sophie de Brabant, et toute la Thuringe resta aux margraves de Misnie. Ces princes dont descendent les rois et tous les ducs de Saxe, formèrent ainsi une puissante maison, et le nombre des familles allemandes fut augmenté d'une nouvelle, la famille de Hesse, ou la branche cadette des ducs de Brabant. La Hesse étant un bien allodial ne portait aucun titre féodal, tels que sont ceux de duché, landgraviat, margraviat, comté, etc.; mais Henri l'Enfant, premier seigneur de la Hesse, prétendant au landgra-

viat de Thuringe, prit ce titre qui resta abusivement attaché à la Hesse. Par la suite, le 11 mai 1292 il offrit à Adolphe de Nassau, roi d'Allemagne, sa ville d'Eschwege, et la reçut de retour des mains de ce monarque comme fief de l'Empire et principauté. C'est ainsi que la maison de Hesse prit rang parmi les princes germaniques.

Extinction de la première maison d'Autriche ou de Babenberg, 1246.

Avant de revenir à Frédéric II, nous devons parler de deux autres successions qui furent ouvertes à cette époque : ce sont celles d'Autriche et de Méranie. Frédéric le Belliqueux, duc d'Autriche, dernier de la maison de Bamberg ou de Babenberg, périt en 1246 dans une bataille contre les Hongrais. Ce prince n'ayant disposé, ainsi qu'il en avait le droit par le privilége de 1156 [1], ni de l'Autriche ni de la Stirie qu'il avait héritée en 1192, l'empereur en fit prendre possession comme de fiefs dévolus à la couronne, et son intention était de conserver les deux duchés à la couronne impériale pour en augmenter l'éclat. Le pape s'efforça de faire manquer ce projet, en excitant d'autres prétendans à se présenter. C'étaient le margrave de Bade, celui de Misnie, le roi de Bohême, et Frédéric, petit-fils de l'empereur par Henri, son fils aîné, tous les quatre au nom de princesses autrichiennes ayant droit non-seulement aux alleux, mais d'après le privilége cité, aux fiefs mêmes ; un cinquième prétendant était le roi d'Hongrie, auquel le pape destinait ces pays. Sans nous arrêter ici au détail des événemens, il suffira de dire que le margrave Hermann de

Hermann de Bade, duc d'Autriche, 1248—1250.

[1] Voyez p. 91 de ce vol.

Bade se mit en 1248 en possession du duché, mais qu'après sa mort arrivée en 1250 son fils Frédéric ne put s'y maintenir, et que Wenceslas I.er, roi de Bohème, finit par s'emparer de l'Autriche et de la Stirie : Richard de Cournouailles que nous verrons figurer parmi les rois d'Allemagne, les conféra en 1262 à son fils comme fiefs vacans, et en 1270 il y réunit, par héritage, la Carinthie et la Carniole. Nous dirons par la suite comment il en fut dépouillé et comment fut fondée, sur la base de ces provinces, la seconde maison d'Autriche.

Ottocar, roi de Bohème, duc d'Autriche, de Stirie, de Carinthie et de Carniole, 1262.

Extinction de la maison d'Andechs ou de Méranie.

Les ducs de Méranie s'éteignirent en 1248 avec Otton II. Nous avons fait connaître l'origine[1] de ces ducs, descendans des anciens comtes d'Andechs, seigneurs qui avaient de riches possessions en Franconie, en Bavière et dans le Tirol, auxquelles ils avaient réuni la Marche d'Istrie avec une partie de la Dalmatie et de la Croatie. Otton I.er, duc de Méranie, acquit encore en 1208 le comté Palatin de Bourgogne ou la Franche-Comté, par son mariage avec l'héritière de ce pays. Nous avons dit dans le temps que l'empereur Frédéric I.er, Barberousse avait épousé en secondes noces Béatrix, héritière de la Franche-Comté[2], A sa mort le pays avait passé au troisième fils que Béatrix lui avait donné. Celui-ci ne laissa qu'une fille, également nommée Béatrix, et qui fut cette héritière que le duc de Méranie épousa en 1208. Il mourut en 1248 sans postérité. La Franche-Comté passa alors à la maison de Châlons, par le mariage d'Alix ou

La maison de Châlons acquiert la Franche-Comté.

[1] Voyez p. 128 de ce vol. — [2] Voyez p. 109 de ce vol.

Adélaïde de Méranie, sœur d'Otton, avec un comte de Châlons. Les terres d'Allemagne de la maison furent, comme allodiales, partagées entre plusieurs héritiers. Mainard II, comte de Gœrtz (Gorice), eut les possessions situées sur l'Inn et l'Adige dans le Tirol, lesquelles étaient d'autant mieux à sa convenance qu'il avait épousé l'héritière des comtes de Tirol. Les ducs de Bavière s'emparèrent de tout ce qui était situé sous leur supériorité territoriale; les Vénitiens de ce qui était à leur portée en Dalmatie.

Les comtes de Gœrtz obtiennent l'Istrie et le Tirol.

Frédéric III de Hohenzollern, bourgrave de Nuremberg (c'est-à-dire investi de la juridiction impériale sur cette ville et son district, à titre de fief), eut, en qualité de beau-frère du dernier duc, une partie des terres de Franconie et entre autres Bayreuth et Cadelsbourg qui formèrent par la suite le noyau des deux principautés d'Ansbach et Bayreuth. Un autre beau-frère d'Otton II, Otton II, comte d'Orlamunde, hérita du reste des terres de Franconie, nommément Culmbach et Plassenbourg, qu'un de ses descendans vendit par la suite aux bourgraves de Nuremberg.

La maison de Hohenzollern acquiert Bayreuth et Cadelsbourg.

Frédéric faisait des progrès bien lents en Italie, où ses amis l'abandonnaient l'un après l'autre : peu d'hommes étaient assez forts pour résister aux armes qu'employait l'Église; et l'empereur désirait ardemment qu'une réconciliation avec le pape vînt mettre fin à un état de choses qui faisait le tourment de sa vie. Il réclama la médiation de Louis IX, roi de France. En 1245, immédiatement après le concile de Lyon, ce monarque avait essayé, dans une entrevue qu'il eut à

S. Louis interpose sans fruit sa médiation entre l'empereur et le pape.

Cluny avec Innocent IV, d'inspirer au pontife des sentimens de modération. A la demande de l'empereur il eut une seconde entrevue avec le pape dans la même abbaye en 1247 : il était autorisé à offrir de grands sacrifices au nom de son ami. Mais ces propositions même ne servirent qu'à rendre Innocent plus inexorable. En vain le roi lui rappela-t-il que l'évangile ordonne de tendre toujours la main à celui qui demande miséricorde. Imitez, seigneur, lui dit-il, la bonté de celui dont vous êtes le vicaire sur la terre ; du moins laissez-vous toucher par les calamités de la Terre-sainte qui ne peut être secourue sans ce prince, maître de la Méditerranée. Écoutez mes prières, celles de tant de milliers de pélerins qui attendent un passage favorable, celles enfin de toute l'Église qui vous demande par ma voix de ne pas rejeter des soumissions que Dieu ne rejette peut-être pas. A toutes ses sollicitations le pape répliqua que les intérêts de l'Église étaient sans doute trop chers au roi de France pour vouloir qu'elle achetât une paix honteuse.

Innocent IV recourait à toutes les ressources fiscales possibles pour se procurer de l'argent : il demandait au clergé la dîme de ses revenus, il vendait les indulgences, il trafiquait des bénéfices, il extorquait des sommes aux uns, il en empruntait aux autres. Des essaims de moines mendians se répandirent de Lyon sur tous les états de l'empereur pour prêcher la rebellion. On s'adressa même à Conrad pour l'engager à une sainte désobéissance. Un des cardinaux alla jusqu'en Norwége, pour offrir au

roi Haquin V la couronne impériale. « Je combattrai, répondit le roi du Nord, tous les ennemis de l'Église, mais non tous ceux du pape. »

Le roi Enzius avait épuisé ses forces en Lombardie où les deux partis étaient réduits à l'inaction. La Pouille, la Calabre et la Sicile avaient prêté hommage à Henri, second fils de l'empereur, qui était désigné pour lui succéder dans ses états. Frédéric jouissait d'un moment de tranquillité qu'il voulait employer pour aller à Lyon et fléchir la colère du pape dans un entretien. Pour se purger du soupçon d'hérésie il se fit examiner par cinq prélats italiens dont il envoya les certificats à Innocent; mais celui-ci leur reprocha sévèrement d'avoir pris part à un acte où Frédéric prenait le titre d'empereur et de roi; l'examen fut déclaré illusoire et illégal, et le pape fit dire à l'empereur qu'il ne pourrait être reçu que s'il venait désarmé et avec peu de suite.

Cependant Innocent ne crut pas qu'à Lyon il fût à l'abri d'une surprise, tant que Frédéric ne serait pas occupé en Lombardie. Un parti pontifical s'empara à l'improviste, le 16 juin 1247, de la ville de Parme, dont la possession était de la plus haute importance pour l'empereur. Celui-ci vint en toute hâte l'assiéger; mais comme il trouva une résistance vigoureuse, et que l'hiver approchait, il bâtit une seconde ville à côté de l'autre, et, comptant sur un succès, l'appela d'avance Vittoria. Mais après y être resté jusqu'au milieu de février 1248, dans le moment où il croyait réduire Parme, les Parmesans profitèrent

d'une absence de l'empereur pour faire une sortie, et détruire la nouvelle ville et tous les travaux de l'empereur. Thaddée de Suessa, après avoir perdu les deux mains, fut fait prisonnier et massacré par les Parmesans. Ce coup était décisif pour les affaires d'Italie.

SECTION IV.

Troisième partie du règne de Frédéric II, 1247-1250.

Guillaume, comte d'Hollande, anti-empereur, 1247.

L'empereur n'était guère en meilleure position en Allemagne qu'en Italie. Après la mort de Henri Raspon qu'on regardait comme l'effet d'un jugement de Dieu, Innocent avait en vain offert dans tous les pays la couronne impériale. Enfin il se trouva un jeune ambitieux qui consentit à entrer dans cette carrière glissante; c'était Guillaume, comte d'Hollande. L'éclat d'une couronne le séduisit; il compta sur l'assistance de son oncle, le duc de Brabant, et sur l'influence de ses cousins, les évêques de Liège et d'Utrecht et l'archevêque de Cologne. Les trésors et les promesses du pape lui procurèrent des suffrages; le cardinal légat Capocci convoqua une assemblée au château de Wöringen entre Cologne et Nuys (Neusse). Outre les prélats nommés, Wenceslas I.er, roi de Bohème, y assista. Le 3 octobre 1247 Guillaume d'Hollande fut élu. Comme il n'avait pas encore été créé chevalier, il se fit recevoir par le roi de Bohème dans l'église métropolitaine de Cologne. Cependant la plupart des princes et quelques évêques, se mettant au-dessus des ordres et des menaces du pape, refusèrent de reconnaître ce roi intrus, et les villes, principalement Worms, Spire, Strasbourg, Metz, Halle en Souabe, Reutlingen, Ulm, restèrent fidèles à l'empereur. Les plus empressés à lui tourner le dos étaient les princes et seigneurs de Souabe, qui espéraient tirer avantage

de la destruction du duché, patrimoine des Hohenstaufen. L'évêque de Strasbourg, Henri de Stahleck fut le plus actif à s'emparer des terres et des fiefs de cette maison en Alsace et dans le Brisgau. Cette confusion de pouvoirs produisit une anarchie complète qui engagea les villes des environs du Rhin et de la Westphalie, ainsi que quelques princes voisins, à former pour leur sûreté une Ligue qui est devenue célèbre sous le nom de *Confédération rhénane*. Son but était de maintenir la paix publique et de protéger le commerce. Elle fut confirmée, par Guillaume d'Hollande même, dans une assemblée tenue en 1255 à Oppenheim.

Confédération rhénane.

Le pape envoya à l'antiroi une somme de 30,000 marcs d'argent, et ordonna une croisade contre les habitans d'Aix-la-Chapelle qui, protégés par une garnison du roi Conrad, fermaient leurs portes à Guillaume. La ville fut bloquée vers la fin de 1247, et formellement assiégée dès le mois de mai 1248. Conrad qui se battait avec peu de succès contre les États de Souabe, était dans l'impuissance de secourir cette ville fidèle; elle se rendit, mais seulement lorsque la famine eut réduit les habitans à l'extrémité. Elle obtint, en octobre 1248, une capitulation honorable, et le 1 novembre l'archevêque de Cologne y couronna l'usurpateur. Kayserswerth, assiégé depuis un an, tomba quelques jours après. Toute l'Allemagne était en feu. Le cardinal légat Capocci et l'archevêque de Cologne, à la tête d'un corps considérable, parcouraient les petits états, extorquaient de l'argent aux

couvens et aux églises, s'emparaient souvent des vases sacrés et ne dédaignaient pas même les cloches. Rien n'échappa à la rapacité de ces brigands, qui s'autorisaient d'ordres du pape et couvraient le vol du manteau de la religion.

Le roi Enzius est fait prisonnier.

L'année 1249 devint une année de deuil pour Frédéric II. Le parti des Guelfes avait été entièrement subjugué dans la Toscane, et l'empereur était maître de Florence. Un grand nombre de Guelfes s'était réfugié à Bologne. Le cardinal Ottaviano des Ubaldini, légat du pape, excita cette ville à réduire la Romagne sous l'obéissance de l'Église, et à pousser la guerre contre le roi de Sardaigne dont l'armée était affaiblie. En 1250 les Bolonais, assistés de troupes du marquis d'Este, marchèrent sur Modène qui, depuis la perte de Parme, était la principale ville du parti gibelin. Enzius vola à son secours. Le 26 mai il livra bataille près du torrent de Fossalta : elle dura jusqu'à la nuit. Enfin l'ordre de bataille des Gibelins fut rompu; Enzius, séparé des siens, s'égara dans l'obscurité. Il tomba entre les mains des Bolonais qui le conduisirent dans leur ville. « Enzius, dit M. de Sismondi, brillait au milieu des prisonniers. Fils d'un puissant empereur, portant lui-même une couronne, il pouvait attirer les regards par d'autres prérogatives encore. A peine était-il âgé de vingt-cinq ans; ses cheveux, d'un blond doré, tombaient jusqu'à sa ceinture; sa taille surpassait celle de tous les prisonniers au milieu desquels il marchait; et sur son noble visage dont on admirait la mâle beauté, on

lisait et son courage et son malheur. Ce malheur était grand en effet; car le sénat de Bologne porta une loi qui fut confirmée par le peuple, pour s'interdire à jamais de remettre en liberté le roi Enzius, quelque rançon qui fût offerte par la magnanimité de son père, ou quelque menace qu'il proférât dans son courroux. En effet ce prince fut tenu en prison jusqu'à sa mort qui arriva le 14 mars 1272[1].

Condamnation de Pierre des Vignes, 1249.

Frédéric II fit une seconde perte bien douloureuse; son premier ministre, son principal confident, son ami, Pierre des Vignes, cessa de vivre en 1249, et, pour comble de malheur, ce fut Frédéric lui-même qui se crut obligé d'ordonner sa mort. Soit que cet homme extraordinaire se fût véritablement rendu coupable d'une trahison, ou que devenu défiant par le malheur, Frédéric se soit laissé tromper par des calomniateurs, il accusa Pierre d'avoir voulu l'empoisonner, et il le condamna à perdre les yeux; mais le chancelier frappa de sa tête avec tant de violence contre la muraille, qu'il s'entrouvrit le crâne et mourut presque aussitôt. Il est cependant permis de douter de son crime; le siècle suivant le crut généralement innocent, et à la fin de ce passage dont nous avons rapporté le commencement[2], Dante lui fait dire : « Je fus fidèle dans

[1] M. DE SISMONDI parle de la manière noble dont les Bolonais pourvurent aux besoins et même aux amusemens de leur prisonnier. Les preuves manquent; celles du contraire se trouvent dans l'ouvrage de M. DE RAUMER, qui est toujours un guide sûr quand M. de Sismondi s'abandonne à ses préventions.

[2] Voyez p. 180 de ce vol.

mon glorieux emploi; je lui consacrai mes veilles et même mon existence. La vile courtisane (l'envie), ce vice et cette peste ordinaire des cours, qui ne cessa de fixer ses yeux vindicatifs sur le palais de César, enflamma tous les esprits contre moi; et leur colère alluma tellement celle d'Auguste que des jours de gloire se changèrent bientôt en des jours de deuil. Mon esprit qui avait toujours été irréprochable, me rendit injuste envers moi-même. Je crus dans mes dédains que la mort mettrait fin à mes disgrâces. Au nom des racines récentes de cet arbre, je vous jure que jamais je ne manquai de foi à mon maître qui était un si vertueux souverain. Si l'un de vous retourne au monde, qu'il daigne rendre quelque honneur à ma mémoire qui souffre encore des coups que lui a portés l'envie. »

Suite de la guerre de Lombardie.

Après la bataille de Fossalta, Modène tint encore jusqu'à la fin de l'année 1249. Cette perte fut réparée par l'acquisition que le parti gibelin fit de Faenza et de Ravenne, et en 1250 de Lodi et de Plaisance. Il fut aussi raffermi par les progrès qu'Eccelin ne cessait de faire dans la Marche Trévisane, où il avait pris successivement une foule de châteaux forts, entre autre S. Boniface, patrimoine d'une famille guelfe, long-temps rivale de la sienne; Eccelin força à la soumission les villes de Feltre et de Bellune. Ainsi la puissance de Frédéric se maintint en Lombardie et ses états héréditaires florissaient dans une paix parfaite. Le pape s'était rendu odieux par ses violences et ses exactions; l'archevêque de Lyon était fatigué

de son long séjour dans cette ville métropolitaine, et les Romains menaçaient Innocent IV de nommer un autre pontife s'il ne revenait pas au milieu d'eux. La fortune paraissait vouloir sourire encore une fois à Frédéric, et il espérait toujours pouvoir marcher avec une armée à Lyon et rétablir son autorité dans le royaume d'Arles; mais sa santé était minée par tant de peines : il tomba malade dans son château de Fiorentino dans la Capitanata, et, après avoir reçu l'absolution de l'archevêque de Palerme, il mourut dans les bras de Mainfroi, le plus chéri de ses fils, le 13 décembre 1250, peu de jours avant d'avoir achevé sa soixante-sixième année.

Mort de Frédéric II.

Caractère de Frédéric II.

Frédéric II possédait toutes les qualités qui forment le grand prince. Brave dans la guerre, courageux dans le malheur, entreprenant et prudent, actif et persévérant, juste et clément, il était initié dans l'art de la politique comme dans les sciences militaires. La beauté de sa figure répondait à l'amabilité de son caractère. Il aimait le plaisir et un peu trop le beau sexe. Il protégeait tous les arts et toutes les sciences; lui-même était très-instruit, savant même. Il savait six langues, l'italien, le français, l'allemand, l'arabe, le grec et le latin. Son ouvrage sur l'art de chasser aux oiseaux, et particulièrement au faucon, ne renferme pas seulement une bonne théorie de cet amusement royal; c'est un traité d'histoire naturelle si parfait qu'il est encore estimé par les savans de nos jours. La bibliothèque de S. Marc à Venise possède, en manuscrit, un ouvrage sur la nature du cheval, composé

par Giordano Ruffo, écuyer de Frédéric, mais d'après les données fournies par ce prince. Ce fut Frédéric qui fit faire la plus ancienne traduction latine des œuvres d'Aristote. Il fut aussi le premier qui fit venir en Italie des animaux étrangers pour un but purement scientifique : il se servit, pour se les procurer, de ses liaisons avec les princes d'Orient. Des loges et des jardins étaient destinés à ses chameaux, léopards, tigres, lions et giraffes. Il entretenait pour son plaisir des parcs magnifiques et de grands viviers. Il bâtit des palais dans plusieurs villes de son royaume héréditaire, et s'y abandonnait aux plaisirs de la poésie et des arts, quand les soins du gouvernement lui permettaient un délassement. Frédéric paya un tribut à son siècle en consultant les astres sur les événemens terrestres. Il conserva à Venusium une mécanique astronomique que le sultan d'Égypte lui avait envoyée; c'était une tente d'une richesse extrême dans laquelle on voyait le soleil et la lune se lever, parcourir leur révolution et marquer les heures du jour et de la nuit.

Dans son château de Palerme il rassemblait les artistes, les poètes et les savans; leurs ouvrages étaient lus et jugés sous sa présidence. Souvent le talent y fut couronné. Les plus belles femmes de son royaume assistaient à ces réunions et les animaient. Dans ces cercles polis la langue italienne prit son premier développement, et si le règne de Frédéric II ne produisit pas en Italie des poètes comparables à ceux qui sous les Hohenstaufen brillèrent en Allemagne, il n'en est pas moins vrai que l'amour de la poésie se répandit

dans toute l'Italie[1]. L'empereur, ses fils, et Jean de Brienne, roi de Jérusalem, composaient des chansons italiennes, et le plus ancien sonnet en langue italienne qu'on connaisse est de ce même Pierre des Vignes qui rédigea le plus ancien code moderne.

Les écrivains pontificaux accablent la mémoire de Frédéric de reproches de parjure, de cruauté, d'hérésie, et de superstition; mais leurs récits sont si passionnés et souvent si absurdes que l'histoire doit récuser leur témoignage. Un reproche mieux mérité lui est fait par les écrivains allemands. C'est que son projet de soumettre la Lombardie, et d'établir sur cette base et sur celle de son royaume de Sicile, le plus puissant empire de la terre, l'empêcha de donner ses soins à l'Allemagne qu'il regardait comme un pays étranger, et comme une charge onéreuse, mais nécessaire pour l'exécution de ses projets.

[1] LEON ALLAZZI, dans son ouvrage de *Poet. antiqu.* donne le catalogue des poètes italiens de cette époque qu'on peut nommer l'enfance de la littérature italienne. On y trouve un *Jacobo dell' Uva*, un *Falco Calabrese*, un *Guillelmo di Otranto*, un *Guzzolo Tarantese*, un *Cola di Allestandro*, etc.

SECTION V.

Fin de la guerre entre l'Empire et le Sacerdoce.

Innocent IV célébra la mort de Frédéric II par des démonstrations publiques de joie, indignes d'un Chrétien. Toutefois sa vengeance n'était pas assouvie; elle embrassait toute la race encore existante de son ennemi : il fallait que la famille de Hohenstaufen fût éteinte. Innocent écrivit aux grands de Naples et de Sicile, que dorénavant ils n'auraient d'autre maître que le pape; il ordonna à tous les princes et seigneurs, ainsi qu'aux villes d'Allemagne d'abandonner *Conrad IV* qui, par la mort de Frédéric, était devenu leur roi légitime. Il voulut qu'on n'admît comme témoins aux tribunaux, qu'on ne donnât la communion qu'à ceux qui juraient de renoncer aux Hohenstaufen : quelques-uns des prédicateurs qu'il envoya en Allemagne, auraient bien voulu y voir imiter la manière italienne de confisquer les biens de tous ceux qui tenaient pour le parti gibelin. Ce pays était plongé dans une anarchie parfaite, car ni Conrad, ni Guillaume d'Hollande ne pouvaient se faire obéir. Innocent déclara le premier déchu, même du duché de Souabe. Conrad IV. 1250 — 1254. Anarchie en Allemagne.

Dans ces entrefaites, Conrad IV, ajournant les affaires d'Allemagne, où il n'avait presque plus d'autre partisan que son beau-père Otton l'Illustre, duc de Bavière et comte Palatin du Rhin, se prépara à se rendre en Italie. Le pape l'y prévint. Parti de Lyon vers la fin d'avril 1251, il arriva en juin à Gênes où il

conféra avec les députés des villes guelfes. De là il se rendit par Milan et Bologne à Pérouse, et enfin à Anagni, car il n'osait entrer dans Rome.

Mainfroi, fils de Frédéric II, prend les rênes du gouvernement dans les Deux-Siciles.

Outre Conrad IV, Frédéric II avait laissé deux petits fils, nés de Henri, roi des Romains qui avait été déposé en 1235[1], et un fils de son mariage avec Isabelle d'Angleterre, qui s'appelait aussi Henri. Frédéric II destinait à l'aîné de ses petits-fils, nommé Frédéric, le duché d'Autriche dévolu à la couronne[2] et auquel ce jeune prince avait quelque droit par sa mère. Henri, fils de l'empereur et d'Isabelle d'Angleterre, n'avait que treize ans et ne pouvait, dans des temps si difficiles, se mettre à la tête des affaires en l'absence de Conrad IV. Heureusement pour celui-ci Frédéric avait laissé un troisième fils, Mainfroi, prince de Tarente. Sa mère, Blanche, fille du comte de Lancia, avait été l'épouse légitime, mais non reconnue, de l'empereur : aussi Mainfroi était-il généralement regardé comme fils illégitime. Ce fut ce prince, âgé de dix-huit ans, vrai représentant de son père par ses qualités physiques[3], morales et intellectuelles, qui d'une main ferme prit les rênes du gouvernement jusqu'à l'arrivée de Conrad IV.

Conrad IV prend possession du royaume des Deux-Siciles.

Celui-ci, après avoir laissé son épouse[4] enceinte

[1] Voyez p. 201 de ce vol. — [2] Voyez p. 225 de ce vol.

[3] Un historien contemporain anonyme dit qu'il fut nommé *Manfredus*, parce qu'il était la main droite de Frédéric. Cet anonyme est la principale source de l'histoire de Mainfroi.

[4] Élisabeth, fille d'Otton l'illustre, troisième duc de Bavière de la maison de Wittelsbach.

auprès de ses parens en Bavière où le 25 mars 1252 elle accoucha du malheureux Conradin, entra en Italie en septembre 1251, eut en octobre une conférence à Goito dans le Mantouan, avec les chefs du parti gibelin; alla par Vicence et Padoue à la mer et se rendit, en traversant l'Adriatique, à Pola en Istrie où il trouva des députés de la Pouille avec lesquels il débarqua le 8 janvier 1252 à Siponto, à l'endroit où Manfredonia fut bâtie par la suite. Assisté de Mainfroi, il soumit bientôt toutes les villes du continent, à l'exception de Naples qui s'était déclarée pour le pape. Innocent IV allarmé de ses progrès, offrit la couronne de Sicile à Charles d'Anjou, frère de S. Louis, et ses offres ayant été rejetées avec indignation par la régente, Blanche de Castille, il l'offrit à Richard de Cornouailles, frère de Henri III, roi d'Angleterre. Celui-ci l'ayant également refusée, le faible roi l'accepta pour son second fils, Edmond le Bossu, et envoya au pape de fortes sommes pour faire la guerre à Conrad IV. Mais celui-ci et Mainfroi agirent avec tant de vigueur que la ville de Naples fut forcée de se rendre le 1 octobre 1253. Conrad qui n'avait accordé aux habitans d'autre condition que la vie sauve, permit à son armée de piller la ville, et traita avec une grande sévérité les chefs des mutins; l'archevêque fut chassé et le roi condamna les Napolitains à détruire eux-mêmes les murs de leur ville, dont la force était déjà renommée du temps d'Annibal.

Vers la fin de l'année 1252 mourut Frédéric, petit-fils de l'empereur Frédéric, désigné duc d'Autriche, et *Mort de Conrad IV.*

en décembre 1253 Henri, frère de Conrad IV. Le pape et ses amis accusèrent celui-ci, ou Mainfroi, de les avoir fait périr. Cette accusation ne repose sur aucun fait, sur aucune probabilité. Conrad IV se proposait alors de passer en Allemagne à la tête d'une forte armée, lorsqu'il mourut d'une fièvre dans son camp à Lavello, le 21 mai 1254, âgé de vingt-six ans. Plusieurs historiens du temps prétendent que Mainfroi, envers lequel depuis quelque temps il ne montrait plus ses anciennes dispositions amicales, le fit empoisonner; mais ils se contredisent tellement sur les circonstances de ce crime, que toute l'accusation a l'air d'un bruit populaire inventé par la malveillance et accrédité d'après la maxime souvent fausse que celui-là est l'auteur d'un crime à qui il profite[1].

Mort de Guillaume d'Hollande.

Après la mort de Conrad IV, Guillaume d'Hollande pouvait se regarder comme roi d'Allemagne, en tant qu'il n'y eût pas d'élection pour donner un successeur à Conrad : il n'en jouit pourtant pas pour cela d'une plus grande autorité. Le pape l'invita à passer en Italie pour se faire couronner empereur; mais avant d'avoir pu se rendre à cette invitation il périt le 28 janvier 1256 dans une guerre qu'il eut à soutenir contre les Frisons.

Richard de Cornouailles et Alphonse le Sage achètent la dignité impériale, 1257.

Après la mort de Guillaume d'Hollande on vit arriver ce que l'on aurait peut-être cru impossible : aucun prince d'Empire ne recherchait la dignité royale : tant

[1] Pierre Giannone même, l'auteur de l'Histoire civile du royaume de Naples, n'a pas su se tenir libre de préventions. Il juge en général fort mal Conrad IV.

était grande l'anarchie qui avait pris le dessus depuis la mort de Frédéric II; tant étaient décourageans les exemples des derniers princes qui avaient porté une couronne à laquelle était attaché un grand éclat et peu de pouvoir. Il y avait un seul prince qui aurait peut-être accepté la dignité royale, si on la lui avait offerte : c'était Ottocar, roi de Bohème, duc d'Autriche, de Stirie et de Carinthie; mais ce prince était trop puissant pour que ses confrères ne craignissent pas qu'élevé au-dessus d'eux; il ne voulût leur demander compte des droits qu'ils avaient usurpés. Le pape était fort indifférent sur le choix qu'on ferait, pourvu qu'il ne tombât pas sur le fils de Conrad IV qu'Alexandre IV qui régnait alors, exclut nommément dans une lettre adressée aux trois archevêques du Rhin. De tout temps c'était l'archevêque de Mayence qui avait le plus d'influence sur les élections; mais l'archevêque d'alors, le Rhingrave Gérard, enveloppé dans une guerre privée avec le duc de Brunswick, était tombé entre les mains de celui-ci qui le tenait dans une étroite prison. En son absence ce fut Conrad de Hochstætte, archevêque de Cologne, qui se chargea de diriger l'élection du successeur de Guillaume. Il disposa les princes en faveur de Richard de Cornouailles, frère de Henri III, roi d'Angleterre. C'était un prince étranger, et le choix d'un étranger était une chose inouie en Allemagne; cependant il était allié à la maison des Guelfes, et neveu par sa mère de Henri le Lion; il était beau-frère de l'empereur Frédéric II; mais ce qui parlait surtout en sa faveur, il était riche

et peu puissant. L'archevêque de Cologne résolut de lui vendre la couronne. Richard ne crut pas pouvoir faire un meilleur usage de son argent. Il promit à l'archevêque de Mayence 8000 marcs d'argent, dont 5000 devaient servir à sa rançon; 12,000 à l'archevêque de Cologne; 18,000 au comte Palatin, duc de Bavière; mais comme on n'en offrit que 8000 à chacun des autres princes électeurs, l'archevêque de Trêves, Arnold d'Isenbourg, se mit à la tête d'une opposition. Ainsi il y eut schisme et double élection; le 13 janvier 1257 *Richard de Cornouailles* fut proclamé par l'archevêque de Cologne en son nom et en celui de l'archevêque de Mayence prisonnier, et par le comte Palatin du Rhin. Le 1 avril l'archevêque de Trêves en son nom et en celui du roi de Bohème, du duc de Saxe et du margrave de Brandebourg, proclama *Alphonse de Castille* qui, parmi les rois de Castille, est appelé Alphonse X et surnommé le *Philosophe* ou *le Sage*. Alphonse était petit-fils, par sa mère, de l'empereur Philippe; en vertu de sa naissance il s'attribuait des droits aux alleux des Hohenstaufen, et avait envoyé des ambassadeurs pour les réclamer. Ce fut à cette occasion que pour la première fois, on entendit parler en Allemagne de la sagesse de ce prince; car c'est ainsi qu'on appelait alors l'érudition. Il se mit sur les rangs pour la couronne, et sa demande était appuyée par une promesse de 20,000 marcs en faveur de chaque prince électeur.

Cette double élection de 1257 est très-remarquable sous le rapport du droit public, parce qu'elle est la

première à laquelle les seuls grands dignitaires de la couronne aient eu part, à l'exclusion de tous les autres grands vassaux : c'est en un mot la première où nous voyions paraître les sept princes électeurs.

Richard débarqua à Dordrecht, le 1 mai 1257, avec une somme considérable que les auteurs anglais du temps font monter à 700,000 livres sterling, et se fit couronner le 17 du même mois à Aix-la-Chapelle par l'archevêque de Cologne en présence de celui de Mayence, de dix évêques, de trente ducs et comtes, et d'une foule de chevaliers. Il fut successivement reconnu dans la plupart des états d'Allemagne; mais comme les troubles auxquels l'Angleterre était en proie, l'obligeaient à de fréquentes absences d'Allemagne, son autorité dans ce pays se borna à signer plusieurs priviléges qui ont perpétué sa mémoire. C'est ainsi que le 9 août 1262 il investit Ottocar de Bohème des duchés d'Autriche et de Stirie, comme de fiefs dévolus à la couronne.

Cependant Alphonse de Castille s'était adressé à la cour de Rome pour obtenir qu'elle prononçât entre lui et son compétiteur; Richard de Cornouailles, qui pouvait compter sur le pape, ne déclina pas son arbitrage; mais divers incidens ne permirent pas que ce jugement eût lieu. Richard revint pour la dernière fois en Allemagne après une absence de cinq ans, au mois d'août 1268. Il convoqua une diète à Worms pour le mois d'avril 1269, et y fit passer un réglement fort utile et par lequel il devint le bienfaiteur de l'Allemagne. Ce fut en conséquence de ses représentations aux États

Réglement de Richard sur l'abolition des péages superflus.

d'Empire, que cette multitude de péages établis par plusieurs d'entre eux sur le Rhin et qui en entravaient la navigation, fut abolie; on ne maintint que ceux de Boppard et de Kaiserswerth. Richard se maria ensuite, pour la troisième fois, avec une dame allemande de la haute noblesse, Béatrix de Falkenstein, le 16 juin 1269, retourna bientôt après avec sa jeune et belle épouse en Angleterre et y mourut le 2 avril 1272, sans avoir revu l'Allemagne. Quant à Alphonse de Castille, il n'y vint jamais, et le seul acte qu'il exerça comme roi d'Allemagne, fut d'accorder l'investiture au duc de Lorraine qui était allé le trouver en Espagne : encore cet acte était-il nul, parce qu'il fallait avoir reçu la couronne d'Allemagne avant d'accorder une investiture. Aux yeux de la plupart des princes d'Empire ni Guillaume d'Hollande, ni Richard de Cornouailles, ni Alphonse de Castille, ni même Conrad IV, après la mort de son père, n'ont jamais existé comme chef de l'Empire. Aussi les publicistes d'Allemagne ont-ils anciennement désigné les vingt-deux années qui se sont écoulées depuis 1250 jusqu'en 1272, par la dénomination de *Grand interrègne*, laquelle cependant a été abandonnée comme inexacte par les modernes.

Avec Conrad IV la maison de Hohenstaufen cessa de régner en Allemagne; c'était un grand sujet de triomphe pour la cour de Rome; mais pour que la puissance pontificale reposât sur des bases solides, il fallait aussi que cette maison perdît Naples et la Sicile; il fallait que le parti Gibelin fût terrassé en Italie. Nous allons remplir une tâche pénible en produisant

devant nos lecteurs la catastrophe par laquelle le plan des Grégoire et des Innocent eut sa pleine exécution.

Conrad IV avait confié la régence du royaume de Sicile pendant la minorité de son fils, le jeune Conrad ou Conradin, non à son frère Mainfroi contre lequel on lui avait inspiré des soupçons, mais à Bertold de Hohenbourg, seigneur bavarois et parent de son épouse. Il avait recommandé son fils à la protection du pape. Lorsque le régent pria Innocent IV de remplir le vœu du roi défunt, le pape répondit que le royaume de Sicile était dévolu à l'Église, mais qu'il se sentait disposé à laisser au jeune Conrad le royaume de Jérusalem qui n'était qu'un vain titre, et le duché de Souabe. Berthold sentit alors qu'en sa qualité d'étranger il n'inspirerait pas aux Siciliens assez de confiance pour maintenir avec leur aide les droits de son pupille. De l'avis des grands, il engagea Mainfroi, prince de Tarente, à accepter la régence. Personne n'était par ses qualités, plus propre que Mainfroi à remplir cette charge; personne n'y avait plus de droit que Mainfroi, que le testament de Frédéric II nommait héritier du trône pour le cas où Conrad IV mourrait sans descendance.

Mainfroi s'érige en tuteur de Conradin.

Le nouveau régent, cédant aux circonstances, conclut le 27 septembre 1254 un arrangement avec le pape, par lequel Innocent, non comme suzerain seulement, mais comme véritable souverain du royaume de Sicile, conféra à Mainfroi non seulement la principauté de Tarente et les autres terres que Frédéric lui avait données, mais aussi le comté d'Andria, le tout

Innocent IV s'érige en souverain de Naples.

comme fiefs immédiats de l'Église, à la charge de fournir, toutes les fois qu'il en serait requis, cinquante cavaliers pendant quarante jours. Le pape le nomma son vicaire en-deçà du phare, avec des appointemens de 8000 onces d'or. Petro Ruffo, comte de Cantazaro, conserva le gouvernement de l'île de Sicile que Conrad IV lui avait confié.

Après cette convention, Innocent IV se rendit vers la fin de novembre 1254 à Naples et y régna avec un pouvoir absolu. Mainfroi avait réservé les droits de son neveu Conradin; mais les légats du pape exigèrent partout qu'on prêtât serment de fidélité au pape. Mainfroi dissimula encore jusqu'à ce que l'impossibilité de vivre en bonne harmonie avec le pape devenant de jour en jour plus manifeste, il se mit à la tête des Sarrasins de Nocéra, avec lesquels il dispersa près de Foggia un corps de troupes papales dont la fuite répandit la consternation à Naples. Le chagrin qu'Innocent IV en ressentit, le conduisit au tombeau : il mourut le 7 décembre 1254, ou selon d'autres le 13, ce qui serait précisément quatre ans après la mort de Frédéric II.

Plaçons encore ici une anecdote de la vie d'Innocent IV. Ayant un jour fait voir ses richesses à S. Thomas d'Aquin, il dit : Vous voyez bien que nous ne sommes plus au temps où S. Pierre disait : Je n'ai ni or ni argent. Cela est vrai, saint-père, répondit Thomas, mais aussi nous ne sommes plus au temps où S. Pierre disait au paralytique : Au nom de Jésus-Christ ! levez-vous et marchez !

Peu de jours après la mort d'Innocent IV les cardinaux élurent Reinald, comte de Segni, neveu de Grégoire IX, qui prit le nom d'*Alexandre IV*. Le nouveau pontife poursuivit le plan d'Innocent IV, mais avec moins de talens. Le 9 avril 1255 il conclut, aux conditions suivantes, un traité avec Edmond de Lancastre auquel son prédécesseur avait offert le trône de Sicile. Edmond recevra le royaume de Sicile et de Pouille comme fief du pape, payera annuellement un cens de 2000 onces d'or, et fournira, s'il en est requis, 500 cavaliers pendant trois mois. Aucun roi de Sicile ne pourra accepter la dignité impériale. Le pape disposera du clergé, des églises et des domaines ecclésiastiques. Le roi d'Angleterre payera 135,541 marcs d'argent et enverra des troupes en Sicile. Alexandre IV pape, 1254—1261.

Cette convention n'eut pas son exécution; Mainfroi eut tant de succès que le pape, ne se croyant plus en sûreté à Naples, quitta cette ville en 1255 et se fixa à Anagni. Après son départ, l'armée de l'Église souffrit par des défaites et des maladies. Naples, Capoue et Averse se rendirent à Mainfroi en 1256. Il soumit la Sicile, et la domination directe de l'Église sur ce pays cessa entièrement.

Conradin qui était resté en Bavière auprès de sa mère, avait atteint sa sixième année, lorsque la nouvelle de sa mort se répandit en Basse-Italie. Il est possible que Mainfroi fût lui-même l'auteur de ce bruit; au moins ne fit-il rien pour le démentir. Pressé de monter sur un trône qui lui était dévolu par héritage, il se fit proclamer roi de Sicile et couronner à Palerme Mainfroi se fait proclamer roi, 1258.

le 11 août 1258. La mère et l'oncle du jeune Conrad ayant protesté contre cette usurpation, Mainfroi répondit qu'il avait conquis le royaume sur deux papes lorsqu'il était entièrement perdu pour Conradin; mais qu'il promettait de le laisser à ce neveu après sa mort; que cependant les Napolitains ne souffriraient pas la domination des Allemands; qu'il était nécessaire par conséquent que le jeune prince fût élevé en Sicile dans les mœurs de la nation; qu'il l'invitait en conséquence à se rendre auprès de lui, et qu'il donnait l'assurance de le traiter comme son fils. Cette invitation ne fut pas acceptée : l'impératrice mère nourrissait trop de préventions contre Mainfroi, pour lui confier Conradin.

Mainfroi se rend maître de la Tuscie. Au mois de février 1260 Alexandre IV entama des négociations avec Mainfroi ; mais une des premières conditions mises en avant par le pape les fit échouer. Alexandre demandait que Mainfroi chassât les Arabes de ses états ; le roi en fit au contraire venir un plus grand nombre, et, à la tête d'une armée considérable, envahit l'État ecclésiastique. La ville de Sienne, du parti gibelin, était en guerre avec Florence, une des principales villes guelfes. Les troupes de Mainfroi commandées par le comte Giordano Lancia, son oncle maternel, se réunirent à celles des Siennois et livrèrent, le 4 septembre 1260, près de Montaperto une bataille aux Guelfes qui furent défaits. Neuf jours après, tous les Guelfes sortirent de Florence pour aller habiter Lucques ; les Gibelins entrèrent dans Florence et prêtèrent le serment de fidélité au vicaire de Mainfroi.

Celui-ci devint maître de toute la Tuscie, à l'exception de Lucques.

Les Romains, gouvernés par le sénateur Brancaleone, avaient obligé Alexandre IV de quitter leur ville; le sénateur fit démolir cent quarante tours fortifiées des environs de Rome, d'où la noblesse exerçait les hostilités contre le peuple. A sa mort les Romains nommèrent sénateur son oncle Castellano, malgré l'opposition du pape. Celui-ci mourut à Viterbe, le 25 mai 1261. Les huit cardinaux qui existaient alors, ne pouvant s'accorder à élire l'un d'eux, nommèrent un prélat français qui se trouvait à Viterbe. C'était Jacques Pantaléon, surnommé de Court Palais, fils d'un savetier de Troyes, mais homme de mérite et savant distingué. Il avait été évêque de Verdun, et ensuite patriarche de Jérusalem. Ce pape qui se nomma *Urbain IV* eut dans la personne de Mainfroi un ennemi formidable à combattre. Ce prince était alors au comble de la grandeur. Maître des Deux-Siciles et de la Toscane, allié avec la faction qui dominait à Rome, sa cour, embellie par une jeune reine, Hélène, fille de Michel Comnène, despote d'Épire et d'Étolie, était, comme l'avait été la cour de son père, le rendez-vous des poètes et des musiciens. Le roi, toujours vêtu des couleurs de l'espérance, se distinguait de tous les courtisans par son élégance, ses grâces et son esprit, comme la reine était la plus belle parmi les jolies femmes dont elle était entourée. Ce ne fut pas un petit accroissement de considération pour Mainfroi que de voir Pierre III, roi d'Aragon,

Urbain IV, pape, 1261 —1264.

demander la main de Constance, sa fille aînée d'un premier lit et qui pouvait devenir l'héritière de ses états : ce mariage eut lieu à Montpellier le 13 juin 1262. Enfin rien n'aurait manqué à sa félicité, si le pape avait voulu prêter les mains à une réconciliation.

Urbain IV offre le royaume de Naples à S. Louis.

Urbain IV offrit à son ancien souverain, Louis IX, le royaume de Pouille pour un de ses fils : le saint roi s'y refusa, et lorsque ensuite le pape renoua les négociations de ses prédécesseurs avec Charles d'Anjou, frère du roi, celui-ci dit que c'était un scandale que d'envahir le bien d'autrui. Charles qui était d'un caractère dur, sombre, actif jusqu'à la turbulence, ennemi de la poésie et de la musique, simple dans ses manières, insensible aux charmes de la beauté, sévère envers le crime, moins par justice que par cruauté, ambitieux et avide, était étranger à ces scrupules. Sa femme, héritière du comté de Provence, et de celui de Forcalquier qui y était réuni depuis 1298[1], se sentait malheureuse de ce que, seule de quatre sœurs, elle ne portait pas de couronne. Ce fut là le couple auquel Urbain adressa, et non sans succès, les offres suivantes : Le royaume de Pouille et de Sicile, dans les limites à déterminer, sera conféré au comte d'Anjou et de Provence à titre de fief mâle. Du moment qu'il en possédera une partie suffisante pour être regardé comme maître du pays, il payera à l'Église 8000

[1] Ces deux comtés comprenaient, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, les départemens des Basses-Alpes, du Var et des Bouches du Rhône, avec la moitié de la ville d'Avignon et le comté de Nice.

onces d'or par an, et lui fera présenter tous les trois ans une haquenée blanche en reconnaissance de son vasselage. Il fournira au pape, toutes les fois qu'il en sera requis, 300 cavaliers pour trois mois, avec la suite nécessaire. Le pape stipula encore le rappel des exilés, la restitution des biens de l'Église, l'abolition des constitutions de Frédéric II et de Mainfroi à cet égard. Le roi de Pouille et de Sicile ne pourra être empereur ni roi d'Allemagne, ni posséder la Tuscie ni la Lombardie, ni accepter quelque dignité dans ces pays, ou dans l'État ecclésiastique. Il ne mariera pas sa fille sans la permission du pape, et ne lui donnera pas un époux qui possède les pays ou dignités auxquelles lui-même a renoncé. Ces conditions seront jurées, tous les dix ans, par les barons du royaume.

Telles furent les propositions que le pape fit au frère de S. Louis. Ses ambassadeurs étaient chargés, en explication de la première, de demander que Gaëte, Capoue, Monte Cassino, San Germano, Naples et leurs dépendances fussent séparées de la Pouille, et réunies à l'État ecclésiastique. Contre cette cession le pape aurait conféré à Charles d'Anjou pour trois ans la dîme de tous les biens ecclésiastiques de ses états et de toute l'Italie.

Charles d'Anjou est nommé sénateur de Rome.

Avant que ces négociations eussent un résultat, une des factions qui se combattaient sans cesse à Rome, parvint à faire déférer la dignité de sénateur à Charles d'Anjou. Cette circonstance rendit les deux parties plus difficultueuses; le pape parce qu'il ne voulait pas d'un roi de Pouille qui exerçât un pouvoir à Rome;

Charles parce qu'il prétendait tirer avantage de sa nomitation comme sénateur, pour obtenir des conditions plus favorables en y renonçant ensuite. La situation du pape devint d'autant plus pénible que Mainfroi, maître de la Tuscie, où Lucques, le dernier refuge des Guelfes, avait été obligé d'entrer dans la Ligue gibeline, était sur le point d'attaquer Rome. Urbain se sauva à Pérouse, mais le lendemain de son arrivée, le 2 octobre 1264, il mourut.

Clément IV, 1265—1268. Il y eut une vacance de cinq mois dans le saint-siége; d'abord parce que les cardinaux ne pouvaient pas s'accorder, et que ce ne fut que le 5 février 1265 que le parti français emporta l'élection de Guy Foulques de S. Gilles sur le Rhône, archevêque de Narbonne; ensuite parce qu'il se passa quelques semaines avant que ce prélat revînt en Angleterre où il avait été envoyé comme légat. Il choisit le nom de *Clément IV*. Au mois de mars 1265, Charles d'Anjou partit de Paris pour se rendre à Rome. Louis IX avait enfin cessé de s'opposer à son entreprise, et un assez grand nombre de chevaliers français, désireux de courir les aventures, y avaient pris part. Charles arriva à l'entrée du Tibre, le 21 mai 1266, sans argent et avec peu de suite, pendant qu'une armée de Croisés français, parmi lesquels se trouvaient l'évêque d'Auxerre; Robert de Béthune, fils du comte de Flandre et gendre de Charles; Bourcard, comte de Vendôme; Jean, comte de Soissons; Guy, maréchal de Mirepoix, et beaucoup d'autres seigneurs, passa les Alpes du côté du Col de Tende, et trouvant peu de résistance

de la part des Gibelins, prit la route de Parme, Ferrare et Bologne, et, évitant la Tuscie, arriva près de Rome vers la fin de l'année.

Le 28 mai 1265, Charles avait signé la convention projetée, qui toutefois avait reçu quelques changemens. Renonçant à l'idée d'agrandir l'État ecclésiastique aux dépens de la Pouille, le nouveau pape conférait le royaume entier à Charles d'Anjou pour lui et ses descendans mâles et femelles, et, à leur défaut, à son frère Alphonse, comte de Poitou et de Toulouse, et à son fils; et, à défaut de celui-ci, à un des fils de Louis IX. Une princesse de Sicile qui se marierait sans le consentement du pape, perdrait son droit à la succession. Les rois ne se mêleraient en aucune manière des affaires d'Allemagne, de la Lombardie et de la Tuscie. Toute la législation ecclésiastique de Frédéric II fut déclarée abolie, de même que les donations faites par ce prince et ses fils. Charles ne conserverait la place de sénateur de Rome que jusqu'au moment où il serait maître du royaume. Outre les 8000 onces annuelles, il payerait encore, une fois pour toutes, 50,000 marcs. Le 6 janvier 1266, Charles et Béatrix furent couronnés. Charles d'Anjou est nommé roi des Deux-Siciles, 1265.

Cependant Mainfroi garnit de troupes les gorges de l'Apennin par lesquelles on peut entrer dans le royaume de Naples. La défense du pont du Garigliano près de Ceperano était confiée à son oncle, le comte Giordano Lanoia, et à son beau-frère Richard, comte de Caserta [1]; mais le traître Richard livra ce passage Bataille de Bénévent, mort de Mainfroi, 1266.

[1] Il avait épousé une fille naturelle de Frédéric II.

à l'ennemi qui s'empara le 10 février 1266 de San Germano. Gaëte et Mont Cassin se rendirent à Charles. Mainfroi prit poste à Capoue, mais averti que les Français avaient l'intention de le couper de Naples, il marcha en diligence vers Bénévent qu'il atteignit avant eux. Ce fut là qu'il livra le 26 février 1266 la bataille qui décida du sort du royaume de Naples. Mainfroi voyant la bataille perdue par la trahison de quelques-uns de ses vassaux, se précipita au milieu des ennemis et fut tué.

Charles se conduisit indignement après la victoire. On refusa une sépulture chrétienne à l'excommunié Mainfroi. La belle Hélène et tous les enfans du jeune héros tombèrent entre les mains du vainqueur qui les retint prisonniers et enchaînés : la reine mourut au bout de peu d'années. Les enfans portèrent leurs chaînes pendant trente et un ans; car ce ne fut qu'en 1297 que le féroce Charles les leur fit ôter et permit qu'un prêtre et un médecin les visitassent dans leur misère.

Renversement de la constitution du royaume de Naples.

Après la bataille de Bénévent, Charles d'Anjou régna en souverain maître à Naples et en Sicile. Toute l'organisation que Frédéric II avait donnée à cet état, modèle de sagesse, fut bouleversée. L'autorité du roi sur le clergé et son influence sur les élections furent réduites à un simple droit de patronage; en revanche toutes les institutions par lesquelles Pierre des Vignes avait borné le pouvoir politique du roi furent abolies. Plus de grande cour des barons, plus de parlemens renfermant une représentation des villes,

plus de code civil et criminel. Le despotisme, associé inséparable de l'usurpation, prit la place des lois.

Comme toute association fondée sur le crime porte en elle le germe de sa dissolution, l'amitié entre Charles et le pape commença bientôt à se troubler par le refus du premier de payer les 50,000 marcs stipulés, et de déposer la dignité de sénateur de Rome. Clément IV fut très-jaloux des opérations que sa créature se permit en Tuscie. Il avait exhorté les Gibelins de Florence à se conduire avec modération pour ne pas fournir à Charles un prétexte de leur faire la guerre; mais celui-ci envoya en Tuscie un corps de troupes françaises à l'approche desquelles les Guelfes chassèrent, vers Pâques 1267, tous les Gibelins; les exilés se rendirent à Pise et à Sienne. Leurs biens furent confisqués. Les Guelfes, maîtres de Florence, nommèrent Charles podestà pour une série d'années; Pistoie, Prato, Lucques s'empressèrent d'imiter cet exemple. Pour sauver les apparences et faire croire que ces nominations se faisaient du consentement de la cour de Rome, le pape nomma le roi de Sicile, le 4 juin 1267, pour trois ans *Conservateur de la paix en Tuscie*, et lui adressa successivement plusieurs exhortations pour l'engager à la modération, à la justice et à la clémence : paroles qui manquèrent leur effet chez un homme sans ame, et qu'on aurait cru entièrement destitué de conscience, s'il était possible que l'homme pût faire taire tout-à-fait la voix de ce juge sur lequel les illusions n'ont pas de pouvoir.

Cependant le jeune Conrad était élevé par sa mère

Dilapidation du patrimoine des Hohenstaufen.

à la cour des ducs de Bavière, frères de la reine. L'évêque de Constance fut son tuteur, mais il ne put lui conserver son patrimoine, le duché de Souabe, où chaque prince, chaque abbé, chaque possesseur d'un château s'était rendu indépendant. Les débris de sa fortune furent engagés à ses oncles pour lui procurer des moyens de subsistance. Dans sa mauvaise fortune il eut le bonheur de trouver un ami qui lia son sort au sien : ce fut Frédéric, margrave de Bade. Ce prince qui avait trois ans de plus que Conradin, est aussi nommé Frédéric d'Autriche, parce que sa mère Gertrude était une de ces princesses qui se portèrent héritières de la maison de Bamberg, et que son père Hermann avait en effet été en possession jusqu'à sa mort du duché d'Autriche [1].

Expédition de Conradin en Italie.

Le jeune Conrad était dans sa quinzième année, lorsque les comtes de Lancia, ceux de Capoue et d'autres grands de la Pouille et de la Sicile vinrent l'inviter à recueillir l'héritage de son père, et lui promirent l'assistance des Gibelins de la Lombardie, de Mastino della Scala, souverain de Vérone, du marquis Oberto Pallavicino, seigneur de Plaisance, de Pavie, de Tortone, d'Alexandrie, etc., de Buoso de Doara, seigneur de Crémone. En vain la reine Élisabeth s'efforça-t-elle de détourner son fils d'une entreprise si hasardeuse. Son oncle, ainsi que Mainard III, comte de Gœrz et de Tirol, à qui Élisabeth avait donné sa main, l'approuvèrent et voulurent en partager la gloire et le péril. Ce fut en automne 1267 que Conrad se mit en

[1] Voyez p. 232 de ce vol.

marche; il partit de Brégenz; le 20 octobre il arriva à Vérone. Il avait quitté l'Allemagne à la tête de 10,000 hommes, mais la disette d'argent en engagea plus de la moitié à s'en retourner; le duc de Bavière et le comte de Gœrz furent du nombre des déserteurs.

Charles d'Anjou avait eu le projet d'occuper la Lombardie avant l'arrivée du jeune Hohenstaufen; mais Henri de Castille, les Siciliens et les Sarrasins de la Pouille l'en empêchèrent.

Henri de Castille, fils de Ferdinand III et de Béatrix de Hohenstaufen, fille de l'empereur Philippe, brouillé avec son frère le roi de Castille qui s'appelait aussi roi d'Allemagne, s'était sauvé à Tunis où il avait pris service et gagné beaucoup d'argent. Il était venu en 1266 avec un corps d'Espagnols chercher fortune en Italie. En 1267 il réussit à se faire nommer sénateur de Rome et se fit aimer par la bonne justice qu'il rendait. Il demanda alors au pape le royaume de Sardaigne; cette démarche l'ayant brouillé avec Charles d'Anjou qui ambitionnait cette couronne, il se déclara subitement Gibelin, fit arrêter tous les Guelfes de Rome, s'allia avec Conradin et arbora, le 18 octobre 1267, les drapeaux de Hohenstaufen sur les murs de Rome. Henri de Castille, sénateur de Rome, s'allie à Conradin.

Les Sarrasins de Lucera qui, favorisés sous les règnes précédens, étaient foulés sous celui de Charles d'Anjou, se soulevèrent à la même époque, et tant de villes chrétiennes se joignirent à leur révolte qu'il fut plus facile de compter celles qui étaient restées fidèles, que les autres.

Conrad de Capese que Conradin, étant encore en Allemagne, avait nommé gouverneur de la Sicile, était allé à Tunis; il y trouva Frédéric de Castille, frère aîné de Henri. Le roi de Tunis leur abandonna des aventuriers allemands, espagnols et toscans qui étaient à sa solde : avec cette troupe ils abordèrent en 1267 à Sciacca, et appelèrent les Siciliens à se réunir sous les drapeaux de Conradin. Foulques de Puyregard, lieutenant de Charles d'Anjou, marcha contre eux; mais abandonné par les Siciliens il fut battu. Messine, Palerme, Syracuse furent les seules villes dont Charles resta le maître; les autres places de l'île se déclarèrent pour Conradin.

Celui-ci sachant que les deux portes de la Moyenne-Italie, Bologne et Pontrémoli, lui étaient fermées, marcha à travers les possessions de la maison de Careto à Porto-Fino, où il trouva des vaisseaux qui le portèrent le 5 avril 1268 à Pise. Ses principales forces, sous la conduite de Frédéric d'Autriche, marchèrent par la Lunigiana; les Pisans allèrent à leur rencontre pour leur servir de guides. De Pise Conradin alla à Sienne où il fut bien reçu; Charles qui avait été à Viterbe s'était retiré dans son royaume, et son lieutenant, le maréchal Boiselve, qu'il laissa en Tuscie, fut battu le 25 juin au pont de Valle sur l'Arno, par les Gibelins. Une flotte pisane sortit pour porter 5000 hommes en Sicile. Conradin, laissant Viterbe à gauche, entra dans Rome, et monta au Capitole, où les acclamations du peuple l'accompagnèrent.

Le 18 août Conradin quitta Rome, et au lieu de

prendre la route de Ceperano, comme Charles le croyait, il traversa l'Apennin et arriva à Tagliacozzo et de là à Alba dans la plaine Palentine. Charles qui assiégeait Lucera, se rendit à marchés forcées par Sulmone et Aquila à Alba. La bataille fut livrée à Scurcola entre Tagliacozza et Alba, le 23 août 1268. Elle tourna d'abord à l'avantage de Conradin, jusqu'à ce qu'une réserve commandée par Érard de Valéry, tomba sur les Allemands et leur arracha la victoire. Henri de Castille qui poursuivait les fuyards français sur la route d'Aquila, donna dans cette réserve, fut battu et se sauva à Monte Cassino, dont l'abbé l'arrêta. Conradin de Hohenstaufen, Frédéric d'Autriche et plusieurs chevaliers s'enfuirent à Rome, et de là à Astura où ils voulaient s'embarquer pour la Sicile; mais Otton Frangipani, seigneur d'Astura qui devait toute sa fortune à Frédéric II, vendit le petit-fils de son bienfaiteur et sa suite à Robert de Lavena, amiral de Charles d'Anjou. Défaite de Conradin à Tagliacozzo ou Scurcola, 1268.

Les prisonniers furent conduits à Naples. Charles d'Anjou insulta à la justice en établissant une commission composée de jurisconsultes, devant laquelle il accusa Conradin et ses compagnons de malheur, de révolte et de haute trahison. Les juges furent consternés de l'accusation; un seul, Guido de Suzara, osa protester contre une pareille procédure; mais tous les autres à l'exception d'un seul, l'infâme Robert de Bari, déclarèrent Conradin innocent. Le féroce Charles, cumulant alors les qualités d'accusateur et de juge, confirma le vote de Robert, et prononça la sentence Conradin et Frédéric d'Autriche sont faits prisonniers.

de mort contre tous les prisonniers d'Astura, dont aucun n'avait été entendu dans sa défense.

Exécution de Conradin et de Frédéric, 1268.

Conradin jouait aux échecs avec son ami, lorsqu'on leur annonça la mort. Sans se troubler il fit son testament, par lequel il institua héritiers ses oncles, les ducs de Bavière, ensuite il se prépara à mourir. L'échafaud fut dressé sur une place publique où l'on jouit de l'aspect magnifique que présente la baie de Naples; comme si l'on avait voulu faire voir à Conradin toute la beauté de l'héritage dont on le dépouillait. L'exécution eut lieu le 29 octobre 1268. Charles en fut témoin du balcon d'une fenêtre. Robert de Bari publia la sentence de mort. Un chevalier français, Robert III, comte de Flandre, gendre de Charles, plein d'indignation courut sur Robert: Comment oses-tu, lui dit-il, vilain! condamner à mort un si grand chevalier? En disant ces mots, il le frappa à mort. Tous les chevaliers français témoignant qu'ils approuvaient l'action de Robert, le roi n'osa manifester sa colère; mais il ne changea rien au sort des victimes. Conradin protesta contre son jugement et jeta son gand parmi la foule comme signe, dit-on, qu'il transférait ses droits à Pierre, roi d'Aragon. Henri Truchsess de Waldbourg, chevalier souabe, ramassa le gage de la vengeance, et exécuta la dernière volonté de son prince. Conradin s'agenouilla, puis se redressant subitement, il s'écria : O ma mère, que de douleurs je vous ai préparées! puis il reçut le coup qui termina sa vie. Lorsque Frédéric d'Autriche vit tomber la tête de son ami, il fit un cri perçant de

douleur qui arracha des larmes à tous les assistans, excepté à celui qui n'avait que des larmes de colère. Sa tête tomba. Le comte Galvan Lancia offrit 100,000 onces d'or comme rançon de sa vie et de celle de ses fils; le monstre ordonna que le père verrait expirer ses fils pour mourir le dernier. Charles sacrifia plus de mille victimes à sa vengeance.

Il voulut récompenser par le don des villes d'Amalfi et de Sorrente le service qu'Érard de Valéry lui avait rendu. Je ne veux rien de vous, répondit le chevalier; ce que j'ai fait, je l'ai fait pour l'amour de mon roi, le pieux Louis, et pour l'honneur de ma patrie; et il retourna en France. Le 29 novembre 1268, un mois après le supplice des princes, mourut le pape Clément IV. Il est faux que, consulté par Charles d'Anjou sur ce qu'il devait faire de Conradin, il ait répondu : La vie de Conradin est la mort de Charles; les conseils que le pape donna à Charles, dans sa correspondance qui existe, prouvent qu'il était bien loin d'approuver sa conduite.

Marguerite, margrave de Misnie, héritière de la maison de Hohenstaufen.

Il ne restait plus que deux faibles branches de la maison de Hohenstaufen, Marguerite, fille de Frédéric II et le roi Enzius. Marguerite, mariée à Albert le Dégénéré, margrave de Misnie, n'eut d'autre moyen d'échapper à la brutalité de son époux que de descendre par le moyen de cordes du château de Wartbourg. En se séparant de ses fils qui étaient en bas âge; la douleur l'égara au point qu'elle mordit la joue de l'un d'eux avec une telle violence qu'on en vit toute sa vie la trace. Il est connu sous le nom de Frédéric à la

joue mordue. Retirée à Francfort elle mourut en 1270. Cette princesse fut la seule héritière légitime de la maison de Hohenstaufen. Elle est la mère commune de toutes les branches de la maison de Saxe d'aujourd'hui.

Mort du roi Enzius.

Pour Enzius, tout espoir de sortir de prison s'évanouit à la mort de son neveu. Il s'occupait de poésie et de musique et conserva sa gaîté au milieu de ses ennuis que l'amour vint pourtant adoucir. Du bel Enzius et de la belle Lucie Viadagola descend la famille de Bentivoglio (ben ti voglio). Dans son testament il légua ses prétentions à la fortune des Hohenstaufen à ses neveux, Alphonse d'Aragon, Frédéric de Thuringe et Conrad d'Antioche, et supplia les héritiers de tant de vastes possessions de fournir aux frais de son enterrement, au remboursement de quelques petites dettes, à la récompense de quelques serviteurs fidèles, et à la dot de ses filles. Il mourut le 14 mars 1272.

La cause du pape avait triomphé en Italie; elle triompha aussi en Allemagne. Clément IV avait fixé le 1 juin 1269 pour le jour où il prononcerait définitivement entre Richard de Cornouailles et Alphonse de Castille; mais il mourut le 29 novembre 1268 à Viterbe où il résidait. Sa mort fut suivie d'une vacance du siége apostolique de près de trois ans. Les quinze cardinaux qui se trouvaient à Viterbe où le podestà les tenait enfermés, ne pouvaient s'accorder sur le choix d'un successeur. A la fin le cardinal S. Jean de Bonaventure les engagea à abandonner l'élection à six

d'entre eux qui seraient autorisés à nommer un pape. Tous les six se réunirent enfin, le 1 septembre 1271, en faveur de Thibaud Visconti de Plaisance, chanoine de Lyon et archidiacre de Liège.

Second concile de Lyon, quatorzième général, 1271.

Visconti qui était en Palestine, arriva le 1 mars 1272 à Rome et fut couronné sous le nom de *Grégoire X*. L'événement le plus important de son pontificat fut le second concile de Lyon; quatorzième concile général de l'Église catholique, auquel Grégoire X présida. On s'y occupa des affaires de la Terre-sainte, de l'union entre les Grecs et les Latins et d'une réformation du clergé qui ne réussit pas. Pour que le scandale d'une vacance du saint-siége pendant plusieurs années qui avait eu lieu après le décès de Clément IV ne se renouvelât pas, Grégoire X fit passer, malgré les cardinaux, un décret qui règle la forme du conclave; mais ses successeurs en ont abrogé quelques dispositions essentielles.

Constitution de Grégoire X sur le mode d'élection du pape.

Grégoire X et Rodolphe de Habsbourg terminent la guerre entre l'Empire et le Sacerdoce.

Ce fut Grégoire X qui termina entièrement, et à l'avantage de la cour de Rome, la contestation entre l'Empire et le Sacerdoce qui, depuis son renouvellement, avait duré plus de soixante-dix ans et occupé presque sans relâche huit de ses prédécesseurs.

Rodolphe de Habsbourg avait été élu roi des Romains en 1273. L'affaire la plus importante pour ce prince était de terminer le long différend qui divisait les puissances impériale et pontificale, ainsi que les affaires d'Italie qui avaient absorbé toute l'attention de la maison de Hohenstaufen. Il envoya à Lyon où Grégoire X était encore, son vice-chancelier Otton,

prévôt de S. Guidon à Spire, lequel promit en son nom et jura en son âme, d'observer tout ce que Otton IV et Frédéric II avaient juré[1]; et de plus d'abandonner sans retour au pape toutes les terres qui avaient été si souvent l'objet de contestations entre les empereurs et les papes; de ne s'emparer d'aucun bien ecclésiastique, quand même il lui serait offert; de n'accepter, sans le consentement du pape, aucune charge dans l'État romain ni dans la ville de Rome; de n'inquiéter aucun vassal de l'Église, nommément le roi de Sicile, ni de chercher à venger la mort de Conradin. En revanche Grégoire X força Alphonse de Castille de renoncer à faire valoir ses prétentions sur le royaume d'Allemagne et le duché de Souabe. En s'en retournant à Rome en 1275, Grégoire X eut une entrevue à Lausanne avec Rodolphe, qui confirma tout ce que ses ambassadeurs avaient promis en son nom, prit avec son épouse la croix et promit de venir l'année suivante à Rome pour recevoir la couronne impériale.

[1] Voyez p. 167 de ce vol.

SECTION VI.

Papes depuis 1273 jusqu'en 1294.

Grégoire X revenu en Italie, choisit pour sa résidence la ville d'Arezzo et y mourut le 10 janvier 1276. Sa mémoire est vénérée à l'instar de celle d'un saint.

L'année de sa mort on élut successivement trois papes. Pierre de Tarentaise, savant théologien, régna depuis le 21 février jusqu'au 22 juin sous le nom d'*Innocent V*. Ottoboni de Fiesque qui prit le nom d'*Adrien V* commença par suspendre la constitution de Grégoire X sur l'élection des papes; mais il n'eut pas seulement le temps d'être consacré pape ni même ordonné prêtre : enfin l'archevêque de Braga en Portugal, Pierre, élu le 18 septembre 1276 sous le nom de *Jean XXI*, mourut le 16 mai 1277. C'était un savant médecin et astrologue, auteur de deux ouvrages qui ont été long-temps les manuels de ceux qui étudiaient la logique et la médecine; l'un est intitulé : *Summulæ logicales*, l'autre : *Thesaurus pauperum*. Le pape, après avoir confirmé la suspension de la constitution de Grégoire X sur la tenue du conclave, mourut à Viterbe des blessures qu'il avait reçues, lorsque dans la nuit l'appartement où il couchait s'était écroulé. Innocent V, Adrien V, Jean XXI, 1276 — 1277.

Les huit cardinaux qui s'étaient assemblés à Viterbe passèrent près de six mois sans s'entendre sur un candidat au pontificat, quoique les habitans les eussent enfermés dans leur hôtel de ville, pour les forcer à se Nicolas III, 1277 — 1280.

mettre d'accord; enfin le 25 novembre 1277 ils nommèrent Jean Gaëtan de la maison des Ursins, qui prit le nom de *Nicolas III*. La bonne intelligence entre Rodolphe de Habsbourg et la cour de Rome fut troublée par un nuage qui s'éleva sous ce pape, et que la candeur du roi dissipa. Clément IV regardant, pendant la contestation entre Richard et Alphonse, l'Empire comme vacant, avait pris sur lui de nommer Charles d'Anjou, vicaire en Toscane pendant cette vacance. En supposant, ce qui n'était pas, que Clément IV en eût eu le droit, toujours est-il évident que le vicariat de Charles cessait dès que l'Empire avait un chef; mais le roi de Naples qui ne rendait pas volontiers ce qu'il tenait une fois, refusa de se retirer. Comme pendant la longue vacance du siége apostolique en 1277, les cardinaux avaient prié Rodolphe de ne pas venir en Italie avant que l'affaire avec Charles d'Anjou ne fût arrangée, Rodolphe envoya un commissaire impérial dans la Romagne qui y fit prêter hommage au roi. Ce district nommé, en latin du temps, Romandiola, faisait partie de l'ancien Exarchat, lequel avait été abandonné à l'Église par Otton IV et Frédéric II, et par conséquent par Rodolphe I.er dans les actes de Lyon et de Lausanne [1]; mais on avait des idées si peu claires sur les limites de l'Exarchat, qu'on ne pensait pas que les concessions faites au pape s'étendaient sur la Romagne. Averti par Nicolas III que ce district appartenait à l'Église comme souveraine de l'Exarchat, le conciliant Rodolphe, toujours disposé à tenir sa

[1] Voyez p. 272 et 273 de ce vol.

parole, annula tout ce que son délégué avoit fait, et signa le 14 février 1279 une déclaration confirmant ses anciens engagemens, et exprimant clairement ce qu'on devait entendre sous les mots d'Exarchat et de Pentapole. Pour tranquilliser entièrement le pape, il lui fit aussi tenir un acte exprimant l'assentiment des électeurs (*Willebrief*). Les villes reconnues pour faire partie de l'État ecclésiastique étaient Bologne, Imola, Faenza, Forli, Forlimpopoli, Cesena, Ravenna, Rimini et Urbin, et de plus la Sicile, la Sardaigne et la Corse.

Déclaration de 1279 sur l'étendue de l'Exarchat et de la Pentapole.

Ainsi fut extirpé le dernier germe de dissension entre les empereurs et les papes. L'histoire de la guerre entre l'Empire et le Sacerdoce finit ici; mais comme nous avons pris pour dernier terme de l'époque qui nous occupe l'avénement du pape sous lequel commença à s'écrouler le vaste édifice érigé avec tant de peines par les plus grands hommes qui aient occupé le siége apostolique, nous sommes forcés de conduire le précis de l'histoire des papes jusqu'à l'année 1294. Quant à celle de l'Empire germanique, pour laquelle une époque entièrement nouvelle commence en 1273, il nous a suffi de rappeler les transactions par lesquelles Rodolphe de Habsbourg ferma la source de toute dissension. Le reste du règne mémorable de ce grand prince sera mieux placé dans le livre suivant.

Le pape Nicolas III avec lequel Rodolphe de Habsbourg conclut la convention dont il a été question, est celui des souverains pontifes, auquel on rapporte préférablement l'origine du *népotisme*, ou de cet usage

Origine du népotisme.

des papes d'élever leurs parens au rang de princes, de leur accorder sous le titre de *neveux* une grande autorité dans le gouvernement, et de les enrichir aux dépens de la Chambre apostolique. Il proposa à Rodolphe de Habsbourg de partager l'empire romain en quatre royaumes héréditaires, savoir l'Allemagne pour Rodolphe et ses descendans mâles, le royaume de Vienne ou d'Arles pour sa fille Clémence et le mari de cette princesse, Charles Martel, fils de Charles II, comte de Salerne, et les royaumes de Lombardie et de Toscane pour deux Orsini, neveux du pape. La mort subite de Nicolas III l'empêcha de donner suite à ces projets.

Martin IV, 1281 — 1285. Après la mort de Nicolas III, arrivée en août 1280, il y eut, tant à Rome qu'à Viterbe, des troubles entre deux factions, celle des *Annibaldini* qui étaient dans les intérêts de Charles d'Anjou, et celle des *Orsini* ou Ursins. Enfin le 22 février 1281 les Annibaldini nommèrent pape Simon de Brion[1], Français qui prit le nom de *Martin IV*, quoiqu'il n'y ait eu avant lui qu'un seul pape de ce nom; mais on regarda les noms de Marin et Martin comme identiques. Sous Martin le système de la cour de Rome changea à l'égard de Charles d'Anjou, roi de Naples. Les derniers pontifes l'avaient surveillé comme un vassal peu sûr; Martin au contraire qui lui devait son élévation, se conduisit comme sa créature. La dignité de sénateur de Rome était depuis long-temps l'objet de l'ambition des chefs de parti; et le pape, afin de pouvoir la faire

[1] Non de Brie.

passer sur le roi de Sicile, s'en fit revêtir lui-même, non comme pape, mais personnellement. A peine le diplôme fut-il entre les mains de Martin, qu'il céda la charge à Charles.

Ce fut Charles d'Anjou qui l'engagea à excommunier l'empereur Michel Paléologue, sous prétexte qu'il n'observait pas l'union qui avait été jurée au concile de Lyon. L'intention de Charles était de faire descendre du trône Michel, l'usurpateur, et d'y placer Philippe, fils de Baudouin II de Courtenay, dernier empereur latin de Constantinople. Philippe qui avait pris ce titre après la mort de Baudouin, était gendre de Charles d'Anjou. L'excommunication devait empêcher tout prince catholique de s'allier à Michel.

En 1283 Martin déclara Pierre III d'Aragon déchu de ses royaumes d'Aragon et de Valence et de la principauté de Catalogne, pour s'être emparé de la Sicile[1]; il conféra le royaume d'Aragon et la Catalogne à Charles de Valois, second fils de Philippe III, roi de France. Quant au royaume de Valence, Martin le destina à un des fils du roi de France, à condition qu'il en ferait la conquête dans un délai donné; autrement il le réservait à l'Église.

Ce pape qui disposait des royaumes de la terre ne pouvait résider à Rome parce qu'une faction contraire à la sienne y était maîtresse; et en 1284 il fut aussi chassé d'Orviéto. Il alla mourir à Pérouse, où il décéda le 29 mars 1285.

Son successeur, Jacques Savelli, nommé le 2 avril

[1] Comme nous le raconterons ailleurs.

Honorius IV, 1285 — 1287. 1285 à Pérouse, sous le nom d'*Honorius IV* était perclus de la goutte et incapable de marcher ni de remuer les mains; mais son esprit n'en était pas moins vif et actif. Il continua de sévir par des interdits et des excommunications contre Alphonse III, roi d'Aragon, et son frère Jayme II, roi de Sicile, sans réussir à les rendre obéissans.

Nicolas IV, 1288 — 1292. *Nicolas IV* d'Ascoli, fut élu le 15 février 1288, le siége apostolique ayant été vacant depuis le 3 avril 1287. Nous verrons ailleurs la part qu'il eut aux affaires d'Aragon; il ne parvint pas à son but de faire rendre la Sicile à la maison d'Anjou. Nicolas IV fut plus heureux en Portugal; les contestations qui existaient entre les rois de ce pays et le saint-siége furent terminées en 1289 à la satisfaction du pape.

Nicolas IV se laissa entièrement gouverner par la faction Colonne: il combla cette maison de faveurs. Deux de ses membres étaient cardinaux; Nicolas conféra à un troisième la Marche ou le marquisat d'Ancône et à un quatrième le comté de la Romagne. Il mourut le 4 avril 1292.

Factions des Ursins et des Colonne à Rome. La désunion entre les factions des Ursins et des Colonne fut cause qu'il se passa vingt-sept mois avant qu'il fût élu un autre pape. Cela ne serait probablement pas arrivé, si l'on avait suivi la constitution de Grégoire X qui ordonnait que les cardinaux restassent enfermés pendant la vacance du saint-siége. Enfin l'un d'eux ayant prononcé le nom d'un pieux ermite, nommé Pierre, vieillard décrépit de soixante-dix-neuf ans qui vivait en odeur de sainteté à Murrone, mon-

tagne située près de Sulmone dans le royaume de Naples, cet inconnu fut proclamé pape d'un commun accord et comme par inspiration le 5 juillet 1294. Les cardinaux qui furent députés pour le conduire à Pérouse étant tombés aux genoux de ce vieillard, qu'ils trouvèrent couvert de haillons, lui dans sa simplicité s'agenouilla devant eux. Devenu étranger au monde, il voulait refuser l'honneur qu'on lui décernait; mais l'autorité de Charles II, roi de Naples, et de son fils, Charles Martel, roi d'Hongrie, qui étaient venus le chercher dans sa solitude, lui arracha son consentement. Au lieu de se rendre à Pérouse, il invita les cardinaux à venir le trouver à Aquila. Charles II, qui désirait que le pape résidât dans ses états, s'engagea par serment envers les cardinaux à ne pas les retenir, si le pape mourait dans le royaume de Naples. Le modeste pape fit son entrée à Aquila, assis sur un âne; mais les deux rois tenaient la bride de sa monture, et la curiosité avait attiré à Aquila plus de 200,000 individus. Le pape fut couronné en cette ville, le 29 août 1294 et prit le nom de *Célestin V*. Il resta à Naples, où ses premières démarches excitèrent le vif mécontentement des cardinaux auxquels il devait une grandeur qui lui était à charge. D'après le conseil du roi de Naples, il reçut au collége des cardinaux, sans les consulter auparavant, douze nouveaux membres, sept Français et cinq Italiens. Il annula le serment que ce prince avait prêté avant l'arrivée des cardinaux, voulant que s'il mourait dans le royaume de Naples, le roi forçât ces prélats à se réunir en conclave. Enfin

Célestin V, 1294.

il renouvela formellement la constitution de Grégoire X sur la forme du conclave. Il fonda un nouvel ordre de religieux qui se nommèrent *Célestins.* La cellule qu'il habitait près de Sulmone en devint le chef-lieu. Cet ordre fut détruit par le successeur de Célestin V.

Premier exemple d'un pape abdiquant la tiare.

Les cardinaux voyant la disposition de ce pape à retourner à la vie d'anachorète, en profitèrent pour le dégoûter de plus en plus des affaires dont il se sentait incapable. Le plus actif et le plus intrigant d'entre eux, le cardinal Benoît Gaëtan, l'engagea à publier une constitution, portant qu'il dépendait d'un pape de se démettre de sa dignité : c'était jusqu'alors une question litigieuse, et il n'existait pas d'exemple d'un souverain pontife qui eût abdiqué. Le sacré collége ayant donné son approbation à cette constitution, le pape lut le lendemain une déclaration, rédigée probablement par Gaëtan, par laquelle il se démettait de la papauté. Aussitôt après, il se dépouilla de ses vêtemens pontificaux et prit place parmi les cardinaux, comme le dernier d'entre eux.

Gaëtan pouvait espérer alors d'être élu, si le roi Charles ne lui avait été contraire ; le cardinal se rendit nuitamment auprès de ce monarque, et prit envers lui des engagemens qui lui gagnèrent l'appui de Charles. Il fut élu pape le 24 décembre 1294 et prit le nom de *Boniface VIII.*

CHAPITRE XI.

État politique et littérature de l'Allemagne sous les empereurs de la maison de Hohenstaufen.

SECTION I.re

État politique, dans les douzième et treizième siècles.

Nous avons conduit l'histoire d'Allemagne au point où une nouvelle dynastie va rendre son ancien éclat à la couronne impériale, et l'histoire des souverains pontifes au dernier période de leur grandeur, lequel est en même temps l'époque de la décadence de leur puissance. Avant de passer aux autres états de l'Europe, deux questions méritent que nous nous y arrêtions. Quel fut, sous les Hohenstaufen et à la fin de leur domination, l'état politique et littéraire de l'Allemagne? et quels changemens l'Église occidentale a-t-elle éprouvés dans son organisation, pendant que ses chefs combattaient pour l'empire du monde? Nous consacrerons deux chapitres à cette recherche. L'Allemagne fera l'objet du premier; dans le suivant nous nous occuperons de l'Église.

L'empire romain de la nation germanique (tel est le titre de cette agglomération d'états dont il est question) se composait 1.° du royaume d'Allemagne auquel étaient incorporés les royaumes de Lorraine et d'Arles ou les provinces situées entre l'Allemagne et la Étendue de l'Empire.

France, lesquelles par le traité de Verdun étaient échues à Lothaire, l'aîné des trois frères copartageans; 2.° du royaume d'Italie; réuni au royaume d'Allemagne, sans y être incorporé; 3.° de la dignité d'empereur romain qui faisait la pointe de cette pyramide d'honneurs. La suzeraineté que les empereurs avaient exercée anciennement sur la Hongrie, la Pologne et le Danemark n'existait plus par le fait, quoique les chefs de l'empire n'y eussent pas renoncé. En revanche, depuis 1182, la Poméranie, pays vénède, avait été incorporée à l'Allemagne, et les deux ordres établis en Prusse et en Livonie reconnaissaient sa suzeraineté. L'autorité impériale en Italie était extraordinairement réduite par les usurpations des papes et des villes lombardes.

Suprématie des empereurs.

La couronne impériale, la première de la chrétienté, brillait sur la tête de celui que la nation allemande s'était donné pour chef. L'opinion de ces siècles y attachait la suprématie sur tous les trônes de la terre; toutefois le roi d'Allemagne qu'on nommait aussi roi des Romains, ne pouvait s'arroger le titre impérial, en vertu de sa seule élection; avant de s'en décorer, il devait avoir reçu à Rome, par les mains du pape, la couronne de Charlemagne. Des princes étrangers sollicitaient auprès de l'empereur la dignité royale que lui seul pouvait leur conférer.

Nature du gouvernement féodal modifié.

Le système féodal établi dès l'origine en Allemagne, y avait pris, dans le douzième siècle, une forme toute particulière. On y avait amalgamé des idées de théocratie, et ces principes combinés étaient devenus la

base d'un nouvel ordre social. Dans ce système la puissance suprême dans l'État et dans l'Église était considérée comme venant immédiatement de Dieu : de même que le pape, chef ecclésiastique de la chrétienté, était investi de la puissance dans l'Église ; l'empereur l'était dans l'État. Chacun de ces deux chefs exerçait la toute-puissance qui lui était déléguée d'en haut, en y faisant participer des officiers qui, à leur tour, se déchargeaient sur leurs serviteurs d'une partie de l'office qui leur avait été confié. Chaque chef qui demandait ainsi un service à un subordonné, l'attachait comme charge à une terre dont il investissait le serviteur ; et ce service était, ou judiciaire, ou administratif, ou militaire ; c'était une partie de juridiction, la recette des contributions, la commission d'appeler les vassaux au service militaire et de les conduire à la guerre. L'emploi ainsi conféré avait ceci de particulier, qu'aussi bien que la terre à laquelle il était attaché, il devenait la propriété de celui à qui il avait été alloué. Dans un tel système de gouvernement l'autorité du premier chef disparaissait ; quiconque avait des devoirs à remplir, quiconque voulait réclamer la protection des lois, s'adressait à son chef immédiat qui, pour lui, était la source de tout pouvoir. Il est donc évident que ce système est favorable au pouvoir arbitraire ; et ce reproche a été fait avec raison à la féodalité. Dans nos états modernes nous jouissons d'une plus grande partie de liberté politique, et nous nous félicitons de ce que le système féodal est tombé ; les vices qui y étaient inhérens, ont disparu, il est vrai ; mais avec

eux se sont éclipsés cette loyauté, ce dévouement héroïque des vassaux pour leurs seigneurs, cette protection magnanime que souvent le seigneur accordait à son vassal; ils nous ont laissé l'égoïsme, l'indifférence et l'ingratitude.

Tandis que le trône des empereurs d'Allemagne était entouré de tous les prestiges de la puissance, la véritable autorité de ces monarques baissait de plus en plus; tandis que les Hohenstaufen épuisaient leurs forces en Italie, le terrain qui devait porter les fondations de l'édifice de leur grandeur s'écroulait. Une maison rivale, toujours attentive à profiter de leurs absences, les força à des sacrifices qui minèrent leur puissance. Pour se faire des amis, ils dilapidèrent leur patrimoine, et, en faisant des ingrats, se privèrent du moyen d'agrandissement auquel les rois de France durent tous leurs succès. Les Guelfes tombèrent; les duchés trop puissans furent partagés; mais ils ne tournèrent pas, comme chez les Capétiens à l'avantage de la couronne, parce qu'ils n'y furent jamais réunis. Les grands vassaux ou les princes, comme dès-lors, pour être entendus, nous sommes forcés de les nommer, rompirent l'un après l'autre les liens qui les attachaient au monarque; ils s'arrogèrent la juridiction, le droit de demander le service militaire pour leur compte, celui d'établir des péages et d'autres droits régaliens. Ce fut ainsi que prit naissance cet état bizarre qu'on n'a vu qu'en Allemagne, cette *quasi-souveraineté* ou *supériorité territoriale*, nom sous lequel les États d'Empire comprirent l'ensemble de leurs

usurpations, et qu'il faut distinguer et de la véritable souveraineté dont elle n'est qu'une partie, et de la suzeraineté avec laquelle elle n'a rien de commun.

A la célèbre diète de Roncale en 1158[1] l'étendue des droits de souveraineté, ou, comme on disait, des droits régaliens qui appartenaient à l'empereur, roi d'Italie, fut tracée avec précision : on prit pour base de cette détermination les maximes du droit romain, qu'on n'avait pas encore tenté de greffer sur l'arbre de la féodalité. La tentative pouvait réussir en Italie où une espèce de respect pour la legislation de Théodose et de Justinien s'était toujours conservée; mais il aurait été inutile de vouloir introduire en Allemagne ce nouveau droit public. Le système féodal, nous le répétons, ne connaissait d'autres droits régaliens que la juridiction temporelle, les péages, le droit de battre monnoie, celui d'exploiter les mines et d'autres émolumens de ce genre; personne ne pouvait en jouir qu'en vertu d'une concession impériale. Dans la législation générale, les vassaux devenus des princes et nommés États avaient pris la place des hommes libres et ayant le port d'armes qui anciennement assistaient aux assemblées nationales. Les lois étaient rendues avec leur concours et assentiment, et publiées ensuite comme constitutions impériales. Le droit de guerre appartenait exclusivement à l'empereur; mais s'il avait besoin de l'assistance des vassaux, il fallait s'assurer de leur consentement. Aucun des successeurs de Frédéric I.er jusqu'à Sigismond ne réussit à faire décréter une

[1] Voyez p. 97 de ce vol.

expédition générale ; l'Allemagne ne prit aucune part, comme corps politique, aux guerres d'Italie de son fils, et nous verrons aux livres suivans les peines inutiles que quelques empereurs se donnèrent pour vaincre la répugnance des États pour des expéditions de la réussite desquelles dépendait le bien-être de la patrie. La plus belle prérogative que les empereurs sauvèrent du naufrage, fut le droit de disposer librement et sans l'avis des États, des fiefs tels que comtés palatins, duchés, landgraviats, margraviats, bourgraviats, comtés et dynasties, dévolus à la couronne par l'extinction des familles ou par félonie. Dans les domaines de la couronne et dans les villes impériales, la juridiction était exercée par des fonctionnaires appelés avoyers (*Vögte*, en français vidames); mais bientôt il arriva des avoyeries ce qui était arrivé des comtés, ils furent aliénés à titre de fiefs.

Après ces observations générales, nous allons entrer dans quelques détails sur l'état politique de l'Allemagne à cette époque.

Éligibilité du trône. Le trône était électif, de manière cependant que dans la règle on ne renonçait pas à une maison régnante tant qu'elle fournissait un candidat propre à la dignité impériale. L'usage s'était introduit qu'avant l'élection formelle il y eût une espèce de *pré-élection*, c'est-à-dire que quelques princes pris dans les quatre nations des Francs, Souabes, Bavarois et Saxons délibérassent d'abord séparément sur le mérite des concurrens parmi lesquels les voix pourraient se partager. Ensuite l'élection se faisait par le corps de

la nation; les hommes libres de chacune des quatre nations y prenaient part, rangés sous les bannières de leurs ducs. Lorsque par suite de la proscription de Henri le Lion l'ancienne division en quatre nations cessa, et que l'Allemagne fut partagée en une foule de principautés immédiates, chacun de ces princes voulut prendre part à l'élection. De la confusion qui en résulta, il naquit successivement, et sans qu'on puisse en assigner avec précision les époques, un ordre de choses tout différent. Le droit de concourir aux élections fut restreint à un petit nombre de princes, regardés comme les représentans d'une certaine masse de suffrages; on les nomma *princes-électeurs*, titre qui se lit pour la première fois dans le diplôme que Frédéric I.er accorda en 1156 à Henri Jasomirgott[1]; mais le premier exemple de sept princes-électeurs nommant un roi de plein droit et exclusivement, se trouve à l'élection schismatique de Guillaume d'Hollande et de Richard de Cornouailles. C'étaient les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, et quatre princes séculiers.

Origine des princes-électeurs.

Ces derniers devaient cette prérogative aux grandes charges ou *archi-offices* (*Erzämter*) dont ils étaient revêtus. Ces charges qui originairement avaient appartenu aux quatre grands-duchés, étaient celles d'archi-sénéchal et grand-maître ou Truchsess (*dapifer*); d'archi-maréchal, d'archi-échanson et d'archi-camérier.

La première de ces dignités, dont le nom signifie

Archi-offices séculiers.

[1] Voyez p. 91 de ce vol.

proprement un inspecteur des troupeaux[1], était attachée au duché de la France rhénane qui cessa en 1039. Henri IV rétablit le duché de Franconie; mais ce nouveau duché consistant dans la Franconie orientale et ayant Nuremberg pour capitale, fut conféré, avec celui de Souabe, à la maison de Hohenstaufen. Lorsqu'en 1156 Conrad, frère de l'empereur Frédéric I.er, hérita du comté Palatin du Rhin, il y attacha la charge d'archi-sénéchal. Depuis ce moment le comte Palatin du Rhin fut regardé comme le premier prince d'Empire séculier. Nous avons raconté comment ce comté passa momentanément dans la maison de Guelfe, et ensuite dans celle de Wittelsbach[2].

Le second office, celui d'archi-maréchal (mot à mot inspecteur de l'écurie)[3] était inhérent au duché de Saxe. La charge d'archi-échanson qui appartenait au duc de Bavière, fut abandonnée à celui de Bohème, lorsque Henri le Superbe réunit deux duchés. Enfin celle d'archi-camérier ou grand-chambellan, appartenant au duché de Souabe, en fut détachée en faveur d'Albert l'Ours, margrave de la Saxe septentrionale ou de Brandebourg: nous avons dit à quelle occasion[4].

[1] De *Scn*, troupeau, et *schalk*, valet, seneschalk, chef de l'économie domestique, maître d'hôtel, chef des domestiques qui servaient le dîner du roi. Il était le premier dignitaire de la cour; à l'armée il portait la bannière.

[2] Voyez p. 176 de ce vol.

[3] De *mar*, cheval. Ce mot répond par son étymologie à celui de connétable, comes stabuli. L'archi-maréchal, comme premier écuyer, portait le glaive devant l'empereur.

[4] Voyez p. 79 de ce vol.

Enfin pour finir tout ce qui regarde l'élection de l'empereur, nous dirons encore qu'on regardait comme nécessaire à la légalité de cette élection, qu'elle eût lieu sur terre des Francs : elle se faisait ordinairement à Francfort. L'électeur de Mayence, et, à son défaut, le Palatin, convoquait la diète d'élection.

Le premier ministre, ou plutôt le seul de l'empereur comme roi d'Allemagne, était l'archevêque de Mayence, archi-chancelier; les fonctions d'archi-chancelier du royaume d'Italie étaient exercées par l'archevêque de Cologne. Deux archi-chanceliers.

Les Hohenstaufen, non plus que les empereurs précédens, n'avaient de résidence fixe : ils allaient habiter tour à tour leurs châteaux dispersés dans toute l'Allemagne. Frédéric I.er bâtit celui de Kayserslautern, et restaura les palais d'Ingelheim, Nimègue et Haguenau. On voit encore les ruines do son palais de Gelnhausen. Résidences impériales.

Les duchés, comtés, margraviats, etc., éprouvèrent beaucoup de changemens dans cette époque; nous en avons parlé, à mesure qu'ils ont eu lieu, et nous réunirons plus bas tous les États d'Empire en un seul tableau. Il faut faire ici une observation, c'est que le nombre des évêchés qui furent soustraits à la dépendance où ils se trouvaient à l'égard des ducs, ou qui, pour parler le langage du droit public germanique, acquirent l'immédiateté, s'accrut infiniment, surtout depuis le démembrement des duchés de Saxe et de Bavière.

Une des principales suites de l'affaiblissement du Hérédité des grands fiefs.

pouvoir monarchique fut l'hérédité des duchés, comtés et autres fiefs, laquelle fut entièrement consommée dans cette époque. On s'écarta même de l'essence du droit féodal sur un autre point, en permettant qu'à l'instar des alleux, ils fussent partagés entre les héritiers. Il n'y avait plus de différence entre les ducs, landgraves, margraves, comtes, etc., que celle du rang : tous avaient également cessé d'être officiers de l'empereur pour devenir princes. Cependant leur supériorité territoriale qui est née dans cette période, n'avait pas encore l'étendue qu'elle eut dans les siècles suivans. La juridiction ducale était restreinte de plusieurs manières par la concurrence des rois, et entièrement suspendue par la présence du monarque dans un duché ; mais elle reçut un grand accroissement par les chartes que Frédéric II accorda en 1220 aux princes ecclésiastiques et en 1230 aux princes séculiers ; chartes par lesquelles il s'obligea à ne plus s'immiscer dans leur juridiction, excepté le cas de sa présence personnelle. Les vassaux ou États des duchés *(Landstände)* avaient quelque part à l'exercice de la supériorité territoriale, de la même manière que les États de l'Empire participaient à la puissance législative de l'empereur. On trouve dans le treizième siècle la première trace du droit des États d'Empire d'imposer leurs sujets, droit alors très-restreint et dont ils n'ont généralement joui que beaucoup plus tard. Le pouvoir des princes d'Empire était souvent entravé, avant l'usage de la poudre à canon, par les villes qui, se fiant à la force de leurs murs, osaient fréquemment leur résister.

Les villes étaient toujours de deux classes; les unes royales ou impériales, les autres préfectoriales; les premières immédiatement soumises à l'empereur, les autres placées sous l'administration et la juridiction des ducs, comtes, margraves, etc. Les empereurs diminuaient de plus en plus le nombre des dernières, parce que les villes immédiates étaient leur plus ferme appui contre les princes. Parmi les villes impériales, celles où étaient des cathédrales ou des métropoles, avaient de fréquentes contestations avec les évêques et archevêques, qui ayant trouvé moyen de se faire conférer par l'empereur comme fief l'avoyerie ou le bourgraviat[1], c'est-à-dire la juridiction, tendaient à changer celle-ci en supériorité territoriale et à devenir ainsi les maîtres des villes. Ils ne voulaient pas permettre que les bourgeois nommassent, sans leur intervention, les membres de leur administration municipale, et à force de sollicitations et d'intrigues, ils obtinrent que l'empereur Frédéric II, dans une diète tenue à Ravenne en 1233, privât les villes de ce droit; mais cette ordonnance, comme tant d'autres rendues par l'autorité suprême, n'eut pas d'exécution. **Villes.**

Le gouvernement intérieur des villes mêmes n'était pas sans trouble. L'établissement des jurandes, ou corps de métiers, y donna lieu d'abord. Les fabricans ou marchands de drap (*Gewandschneider*) de Magdebourg furent les premiers artisans qui se réunirent en une corporation ayant ses chefs ou anciens, **Origine des jurandes.**

[1] Le mot de *bourgrave* veut dire un comte (c'est-à-dire un juge) résidant dans un palais de justice.

ses statuts et ses assemblées, le tout conformément au privilége que l'archevêque Wichmann leur accorda en 1153. Les cordonniers de la même ville les imitèrent et l'on vit des jurandes s'établir à Goslar, Würzbourg, Brunswick et successivement dans d'autres villes. Bientôt les jurandes prétendirent à une part dans le gouvernement des villes; ce qui occasionna beaucoup de contestations avec les administrations municipales nommées en Allemagne magistrats[1]. Ces plaintes engagèrent Henri, roi des Romains, fils de Frédéric II, à casser, par la constitution de Worms de 1231[2], tous les corps de métier. L'empereur confirma ce décret à la diète de Ravenne de 1232[3]; mais de même que les villes conservèrent le droit de nommer leurs magistrats sans la permission des évêques, les jurandes, les armes à la main, se maintinrent dans celui d'y concourir, et nous les verrons, dans l'époque suivante, de réunions d'artisans devenir des corps politiques.

Muntmanns et pfahlbürger.

Pour se renforcer, les jurandes reçurent dans leur sein la classe des habitans qu'on nommait *Muntmann*. C'étaient les descendans des affranchis et des serfs qui s'étaient établis dans les villes où, sans participer aux droits politiques, ils vivaient sous la protection de quelque citoyen puissant, dans un rapport qui avait quelque analogie avec celui qui chez les anciens Ro-

[1] Quoiqu'en français le mot de *magistrat* veuille dire juge, néanmoins on s'en sert aussi quelquefois pour désigner le corps des officiers municipaux. En allemand au contraire il a exclusivement cette dernière signification collective.

[2] Voyez p. 198 de ce vol. — [3] Voyez p. 192 de ce vol.

mains avait existé entre les patrons et les cliens. L'empereur Henri V leur avait généralement accordé les prérogatives d'une naissance libre (*ingenuitas*, *Freybürtigkeit*).

La période qui nous occupe vit naître une autre classe de bourgeois des villes, qu'on nommait *pfahlbürger* : c'étaient des sujets de princes et de nobles qui, sans quitter leurs demeures, s'étaient fait accorder le droit de cité dans quelque ville voisine qui n'était pas soumise à leurs seigneurs [1]. En vertu de leur qualité de citoyens, ils prétendirent se soustraire à ce qu'ils devaient aux seigneurs territoriaux, et furent soutenus par les villes. A leur exemple, beaucoup de nobles, pour se soustraire à leur tour à la dépendance des princes, se firent recevoir bourgeois. On peut s'imaginer à quelle confusion et à combien de rixes un pareil abus donna lieu. A l'époque qu'on a quelquefois nommée le grand interrègne, les villes, qui ne trouvaient plus dans les empereurs un appui contre les princes, abolirent cette institution; mais par la suite elle reprit vigueur.

Commerce des villes.

C'est un phénomène curieux que l'état prospère ou les villes d'Allemagne s'élevèrent par le commerce dans les siècles où il n'y avait pas de sûreté publique pour les voyageurs. Elles profitèrent, comme celles

[1] DUCANGE et d'autres, trompés par la ressemblance du mot *pfahl* ou *pfal* avec *falsus*, ont traduit pfahlbürger par *falsus burgensis*, faux bourgeois. Leur nom vient de la circonstance qu'ordinairement ils demeuraient dans les faubourgs entre la ville et les *palissades* ou *pals* ou *potaux* qui en marquaient la banlieue.

d'Italie, des nouvelles routes que les croisades avaient ouvertes à l'industrie, et elles s'en ouvrirent d'autres dans le Nord. Julin, port de la Poméranie, alors le principal entrepôt du commerce avec la Scandinavie et la Russie, ayant été détruit en 1170 par les Danois, ce commerce se fixa à Wisby, ville de l'île de Gothland, qui était en partie habitée par les Allemands. Lubeck, bâtie en 1140 par Adolphe II, comte de Schaumbourg-Holstein, devint une ville très-florissante, surtout depuis qu'elle eut été cédée à Henri le Lion, duc de Saxe, et que ce prince eut détruit en 1189 de fond en comble, Bardewyck, la rivale de Lubeck. Brême et Hambourg prospéraient dans le douzième siècle. Il serait inutile de nous étendre sur le commerce des villes du Nord dans le moyen âge; cette matière intéressante tient à l'histoire du commerce de la Méditerranée et à celle de la Ligue hanséatique, à laquelle nous consacrerons un chapitre du livre suivant. Nous ajouterons ici que les principaux articles d'exportation que l'Allemagne fournissait en échange des soieries et des épiceries qu'elle recevait du midi, étaient l'argent en lingots, l'étain, le plomb, le mercure, le fer, les draps, la toile, le bois de construction, les cordes, le goudron.

Le nombre des péages établis sur le Rhin, prouve l'importance du commerce du midi de l'Allemagne, pour la sûreté duquel la fameuse Confédération Rhénane fut conclue en 1247[1]. Ce qui y donna naissance, ce fut la défense que vers cette époque les princes

[1] Voyez p. 238 de ce vol.

firent aux négocians de traverser leurs pays, accompagnés d'une escorte armée, parce qu'ils se chargeaient eux-mêmes de les faire convoyer moyennant une rétribution qui, au lieu d'être le prix de la sûreté publique, devint la source de nouvelles vexations. Le droit de convoi que les princes dérivaient de leur supériorité territoriale, s'est conservé jusqu'à nos jours dans une partie de l'Allemagne : le convoi n'a plus lieu mais il se paye. Ce fut pour se mettre à couvert des spoliations que dans le treizième siècle les princes exerçaient sous le titre de convoi, que les villes conclurent la Confédération Rhénane. Remarquons en passant que l'empereur Frédéric II fut un des plus gros négocians de son temps, et que c'était à des spéculations heureuses qu'il devait la masse d'or dont il disposa par son testament.

Une cisconstance qui tenait au régime politique et féodal entravait les progrès de l'agriculture dans les premiers siècles du moyen âge; c'était le manque de petits propriétaires. Les terres appartenaient par masses soit aux couvens, soit aux grands vassaux. Les premières étaient administrées aux frais des fondations mêmes, et par leurs serfs; quelques-unes seulement étaient cultivées par des paysans libres. Les seigneurs, manquant d'argent pour payer les services domestiques et militaires qu'on leur rendait, donnaient des terres à titre de fief; mais comme le fief n'était conféré qu'à vie ou pour la durée du service, les terres qui y appartenaient étaient cultivées avec l'indifférence et la négligence de fermiers dont le bail approche de sa fin. Agriculture.

L'état des choses changea, lorsque les fiefs devinrent héréditaires : les possesseurs qui les regardaient dès-lors comme leur propriété, s'y établirent avec leurs familles, et commencèrent à cultiver les champs avec soin et assiduité. A la place de quelques étables ou hangars, il s'éleva des maisons, et, autour de celles-ci, des cabanes de paysans. Telle fut l'origine d'un grand nombre de villages.

Un second changement qui favorisa l'agriculture fut l'établissement de colons ou emphytéotes. L'augmentation toujours croissante de la population exigeant la production d'une plus grande quantité de grains, il fallut défricher les pâturages et les forêts. Les serfs des grands propriétaires étaient peu propres à un travail qui ne réussit que lorsqu'on y est stimulé par l'intérêt. On le confia à des hommes libres, contre l'engagement de payer un cens, nommé *canon*. Ainsi commencèrent les baux emphytéotiques que bientôt on étendit aussi aux terres entièrement défrichées pour la culture desquelles on manquait de mains, et l'on eut des paysans censiers. On trouve des exemples de pareils contrats dès le neuvième siècle en France, en Italie et en Allemagne. Vers le milieu du onzième, le district fertile situé sur les deux rives du Cornio dans la Marche de Trévise qui appartenait au domaine de la couronne (au *saccus* du roi) était divisé en biens emphytéotiques (*terra di sacco, terra saccensis*) dont les possesseurs (*uomini di sacco, saccenses*) payaient un canon au fisc royal. Ils pouvaient vendre les terres, mais non à des prélats ou grands vassaux,

en général pas à des hommes puissans, afin que l'évêque de Padoue qui avait été investi du comté ou de la juridiction de ce district (*corte de sacco*) et qui y jouissait de divers droits régaliens[1], ne fût pas troublé dans cette jouissance.

La même institution se retrouvait parmi les Saxons sous les noms de *mal* (cens)[2] et *malman*, et en Angleterre sous ceux de *soka*, *socman*[3]. La rétribution que payaient les socmen, était nommée *gable* ou *land-gable*, du mot de *gablum* qui dans le moyen âge signifiait toutes sortes de droits ou contributions : il est l'origine du mot de gabelle qui ne prit qu'au quatorzième siècle la signification qu'il a aujourd'hui.

Nous remarquons encore l'expression de *terre Salique* qu'on rencontre fréquemment dans cette période. Dans l'origine elle était synonyme d'alleu; par la suite elle servait à désigner le bien qu'une famille noble s'était réservé pour l'administrer elle-même comme dépendance de son habitation. Dans cette seconde signification le mot n'a rien de commun avec les Francs Saliens; il dérive de *Sala*, demeure seigneuriale, petit palais[4]. Les hommes occupés à labourer ces terres étaient nommés serfs Saliques.

[1] GENNARI *annali della città di Padova*, p. 32 suiv.

[2] En suédois, *måla*.

[3] The socmen were land-owners who had lands in the soc or franchise of great baron; privileged vilans, who, though their tenures were absolutely copyhold, yet had an interest equal to a freehold. Their services were fined and determinate. *Doomsday-book*, vol. III. General Introduction, p. XXI.

[4] Voy. BALUZ. *Capit.* T. II, p. 1481 : « Sala seu palaciolum. »

Diète et cour plénière.

La diète, ou l'assemblée de l'empereur avec les États d'Empire continuait à s'occuper des affaires les plus importantes qui intéressaient la généralité de l'Empire, de la publication des lois, et des causes criminelles des princes lorsqu'elles pouvaient entraîner la proscription ou la confiscation des terres, ou même une peine capitale. La diète ne se tenait qu'en présence du chef de l'Empire. Outre cette sorte d'assemblées on vit dans le douzième siècle deux autres espèces de réunions que les empereurs convoquaient, savoir les cours plénières (*Hoftage*) où ils se montraient au peuple entourés de toute leur splendeur, et les petites cours (*Reichshöfe*) qui étaient des réunions des principaux États, au nombre de sept au moins, pour donner leur avis sur des causes judiciaires importantes.

Les empereurs, avoyers de l'Église.

Dans un autre chapitre nous verrons quelles prérogatives les empereurs perdirent dans ces siècles en affaires ecclesiastiques. Ils conservèrent le titre d'avoyers ou vidames et de défenseurs de l'Église; titre qui leur imposait des obligations qui étaient honorables à remplir.

Noblesse.

La noblesse continuait à se diviser en haute noblesse et en noblesse inférieure ou basse noblesse. Les derniers de la haute noblesse étaient les dynastes, c'est-à-dire les vassaux immédiats qui ne différaient des ducs, comtes et autres vassaux titrés, que précisément parce qu'il leur manquait un titre. On commença depuis le quatorzième siècle à les nommer

Barons.

barons. Ce mot est étranger à l'Allemagne; il vient

des régions septentrionales et a été porté en France par les Normands. Otton de Freisingen, historien allemand du commencement du douzième siècle, qui avait fait ses études à Paris, l'employa le premier en Allemagne pour désigner la haute noblesse en général. Il prit d'abord une grande vogue, mais ensuite la noblesse titrée le dédaigna et il resta à la dernière classe de cette noblesse.

Il existait une classe d'individus de la noblesse inférieure qu'on appelait *ministériels (Dienstmannen)*. Quoique nobles par leur naissance, ils n'étaient pas comptés dans la classe des hommes libres, car ils étaient astreints à un service, non en vertu d'un fief (quoique souvent on leur conférât des terres considérables), mais par suite d'une servitude personnelle et héréditaire, d'où, comme les véritables serfs, ils ne pouvaient sortir que par une manumission. De la même manière que ceux-ci étaient attachés à la glèbe, les ministériels l'étaient à la terre seigneuriale avec laquelle ils pouvaient être vendus. L'empereur, les évêques et les princes séculiers avaient de tels serviteurs *(Reichs-Dienstmannen, Stammguts-Dienstmannen)*. Leur service n'avait rien de dégradant : ils sont les précurseurs des charges de cour et des employés des princes d'aujourd'hui. Ministériels.

Ce service était ou civil et domestique ou militaire. Les ministériels chargés d'un service militaire étaient ou *Scharmannen (scaremanni)* ou *Burgmannen (ministeriales castrenses, castellani)*. Les premiers, bien distingués de la milice féodale, formaient la garde

(*Schaarwache*) du seigneur, maintenaient la police et portaient une espèce d'uniforme; car le seigneur leur fournissait annuellement une pièce de drap (*Scharlak*, *scharlot*). Les burgmannen servaient de garnisons dans les châteaux et les villes fermées, et avaient la jouissance des terres qui en dépendaient et qu'on nommait fiefs du château (*Burglehen*, *feuda castrensia*). Leur commandant, nommé bourgrave, exerçait en même temps la juridiction, comme comte, sur les habitans du château et de la banlieue.

Juridiction. La juridiction était la plus belle prérogative que les empereurs avaient sauvée. C'était pour juger les causes des peuples que les rois teutoniques avaient été institués[1]. Les empereurs exerçaient encore par eux-mêmes, dans cette époque, les fonctions de juges suprêmes, et c'était un des motifs des tournées fréquentes qu'ils faisaient en Allemagne. Quoique les ducs et les comtes fussent investis de la juridiction dans leurs ressorts, les rois avaient dans les duchés un tribunal présidé par un comte Palatin, pour exercer la haute justice en tant que l'empereur se l'était réservée, ainsi que pour recevoir les plaintes portées contre les ducs, et les soumettre à la décision de l'empereur à son arrivée dans le duché. Les comtes Palatins d'Allemagne étaient au nombre de cinq ou six, savoir : 1.° celui de la nation des Francs; sa résidence primitive était à Aix-la-Chapelle; 2.° celui de Saxe, de Thuringe et de Frise; 3.° celui de Souabe; 4.° celui de Bavière. Par suite du partage de Verdun et de l'origine du royaume

[1] Voyez vol. I, p. 264.

de Lotharingie, le comte Palatin des Francs perdit une grande partie de son ressort, et même sa résidence qui devint celle d'un nouveau comte Palatin, savoir : 5.° celui de Lorraine; enfin 6.° Frédéric Barberousse gratifia son troisième fils Otton, que lui avait donné sa seconde épouse, Béatrix, héritière de la Franche-Comté, du titre de comte Palatin de Bourgogne que tous ses successeurs ont porté. De même que l'empereur faisait la tournée dans tous les duchés, le comte Palatin la faisait dans les comtés de son ressort.

Indépendamment de ces cours de justice, les empereurs établirent, dans les principales villes, des cours d'échevins chargés de diriger les juges ignorans des princes. Ces cours nommées *Hofgericht* ou *Landgericht* (tribunal de la cour, tribunal provincial) exercèrent par la suite une juridiction concurrente avec celle des princes et États : cet usage, qualifié d'abus, devint l'objet d'un des griefs auxquels on remédia au dix-septième siècle; néanmoins un de ces tribunaux inférieurs de l'empereur s'est maintenu jusqu'aux derniers temps en Souabe : il siégeait à Rothweil.

Quelques villes d'Allemagne possédaient des cours d'échevins, auxquelles était porté l'appel des sentences rendues dans d'autres villes qui leur reconnaissaient ce droit de supériorité. Cologne jugeait ainsi les appels de Fribourg en Brisgau, de Fribourg en Uchtland et de Berne; Aix-la-Chapelle, Sœst et Goslar ceux de plusieurs villes rhénanes, westphaliennes et saxonnes; quelques autres villes de la Saxe, de la Silésie et de la Lusace, s'adressaient à Magdebourg; de presque toutes

les villes de la Baltique, depuis le Holstein jusqu'à la Livonie, l'appel allait à Lubeck.

Sachsenspiegel et Schwabenspiegel.

La diversité des nations dont l'Allemagne était habitée avait empêché de donner à toute la nation un code général de lois. Le droit romain qu'Irnérius avait fait revivre en Italie[1] ne cadrait guère avec les coutumes teutoniques, et les empereurs, auxquels il plaisait beaucoup à cause des principes excessivement monarchiques qu'il renferme, ne réussirent pas à le faire adopter en Allemagne. Quant au droit canon, il y fut introduit par force. Pour s'opposer à l'envahissement de législations étrangères, quelques patriotes allemands du treizième siècle s'avisèrent de rassembler les coutumes nationales relatives tant au droit privé qu'au droit féodal, et de les réunir en collections. Ecco (ou Eyke) de Repgow du pays d'Anhalt est l'auteur du plus ancien recueil de ce genre; car il est probablement antérieur à l'année 1220. Eyke l'appela *Sachsenspiegel*, miroir des Saxons, parce qu'il renferme les coutumes des peuples de race Saxonne. Quoique cette compilation ne fût jamais approuvée par l'autorité publique, elle était généralement adoptée dans toute l'Allemagne septentrionale, ainsi qu'en Bohème, en Moravie, en Pologne et en Prusse. Un second recueil, rédigé vers la fin du treizième siècle par un inconnu, eut une semblable vogue dans l'Allemagne supérieure. L'auteur se servit du Sachsenspiegel, du droit romain, du droit canon; des coutumes des Allemands et des Francs, et intitula sa col-

[1] Voyez p. 46 de ce vol.

lection *Schwabenspiegel*, miroir des Souabes. Les deux codes que nous venons de faire connaître, ont toujours servi de source au droit féodal de l'Allemagne, où les lois lombardes n'avaient qu'une autorité subsidiaire, particulièrement pour l'ordre de succession dans les fiefs.

Revenus des empereurs.

Les revenus des empereurs, comme tels, étaient encore considérables dans le douzième et dans le treizième siècle, quoiqu'ils allassent perpétuellement en diminuant. Les domaines de la couronne dispersés dans toute l'Allemagne étaient d'un grand rapport. L'empereur jouissait de tous les produits des péages, fleuves, forêts et mines; les amendes pécuniaires lui appartenaient, au moins en partie, ainsi que la dépouille des prélats. Les villes lui payaient une certaine contribution. Les Juifs étaient regardés comme serfs de la chambre impériale; en cette qualité ils vivaient sous la protection de l'empereur et la payaient par un tribût. Une espèce de marchands ambulans qu'on appelait Italiens ou Cahorsins, Caurzim[1], achetaient de l'empereur la permission de colporter des épiceries, et de faire de petites affaires usuraires.

Nous terminerons le tableau politique de l'Allemagne par la liste des principaux ducs, princes ou comtes qui, à l'extinction de la maison de Hohenstaufen, possédaient une immédiateté constitutionnellement reconnue.

Tableau des États d'Empire à la fin du treizième siècle.

Les trois *archevêques du Rhin*, savoir ceux de Mayence, Trèves et Cologne, étaient les premiers

[1] Corruption du mot de *Campsores*, changeurs.

en rang de tous les princes d'Empire et les premiers électeurs; deux d'entre eux en vertu de l'archi-office de chancelier dont ils étaient revêtus.

Le *comte Palatin du Rhin*, électeur, archi-sénéchal et premier prince séculier. Le palatinat du Rhin est, comme dignité, un démembrement de l'ancien palatinat des Francs, et, comme territoire, du duché de France. Le premier comte Palatin du Rhin qu'on trouve est Henri de Lâch (*de Lacu, vom See*) qui après 1093 eut pour successeur Godefroi, son fils. Le palatinat du Rhin appartenait depuis 1215 à la maison de Wittelbach [1], dont les membres, plus anciennement, dans le dixième et le onzième siècle, se nommaient comtes de Scheyren ou Schyren.

A côté du palatinat du Rhin, sur la rive gauche du fleuve, il y avait des *comtes de Linange*. On trouve ces comtes dans les plus anciens temps. Leur famille s'éteignit en 1220, et leurs possessions passèrent par le mariage de Lucarde, sœur du dernier comte, dans la maison des anciens comtes de Saarbruck: Frédéric, troisième fils de Lucarde, que, d'après un château qu'il avait bâti, on nommait Frédéric de Hardenberg, continua les comtes de Linange. Son fils Simon épousa Gertrude, héritière d'Albert, dernier comte de Dabo [2] (dans les Vôges) : l'évêque de Strasbourg, seigneur direct du comté de Dabo, la conféra de nouveau à Simon.

Le *comté Palatin de Souabe* [3] appartenait depuis la

[1] Voyez p. 178 de ce vol. — [2] En allemand *Dagsburg*.

[3] Voyez p. 300 de ce vol.

fin du onzième siècle à la famille des comtes de Tubingue et de Calw.

Les *margraves de Bade*, ligne cadette de la maison de Zæhringen, étaient très-puissans parmi les États de Franconie; car ce margraviat n'appartenait pas à l'ancien duché de Souabe. En Souabe il existait encore une branche de la maison de *Zæhringen* qui avait pour apanage un château situé dans la chaîne du Mont-Alb[1]; depuis l'extinction de la branche principale, elle en avait pris le titre, et ses membres se nommaient les *ducs de Teck*. Ils n'entrent pas ici en considération. Déjà sous les ducs de Souabe de la maison de Hohenstaufen, plusieurs évêques, abbés, comtes, dynastes et villes de Souabe et d'Alsace avaient obtenu l'immédiateté, soit par concession, soit par usurpation; le reste profita de la décadence de cette maison pour acquérir, usurper, ou se faire confirmer l'indépendance de l'autorité ducale, ou, comme on disait, l'immédiateté. Nous verrons dans l'époque suivante, la Souabe partagée en une centaine d'états indépendans que jusqu'alors l'autorité d'un duc avait contenus. Pour le moment nous remarquons, outre les évêques d'*Augsbourg*, de *Constance* et de *Strasbourg*, cinq maisons de la plus haute antiquité, auxquelles le destin a préparé un sort très-différent; savoir les *comtes de Hohenzollern*, peu puissans par eux-mêmes, mais

[1] Le château de Zæhringen bâti par la famille depuis la perte du duché de Carinthie, a été, sans doute, ainsi nommé en mémoire du berceau de cette maison, le bourg de *Zeyring* ou Oberzeyring dans le cercle de Judenbourg en Stirie.

dont la ligne cadette destinée à un sort brillant était déjà riche en Franconie; les *comtes de Fürstenberg*, descendans des comtes d'Urach; les *comtes de Fribourg*, anciennement nommés comtes d'Urach, qui participèrent à la succession de Zæhringen dans le Brisgau; les *comtes de Wirtenberg* qui, dans le treizième siècle, acquirent les domaines des comtes d'Urach, des comtes Palatins de Tubingue, des comtes de Calw, et, dans le quinzième siècle, ceux des ducs de Teck, des comtes de Lupfen et de beaucoup d'autres; et les *comtes dŒttingen*, de la maison royale de Saxe, propriétaires du Riesgau.

Le *duché de Bavière*, resserré entre le Lech, l'Inn et le Danube (car le Nordgau appartenait au duché de Franconie, ou formait jusqu'en 1204 la Marche de Bavière contre les Bohémiens et les Sorabes, et appartenait aux comtes de Cham) était depuis 1180 devenu une propriété de la même maison de Wittelsbach dont les ancêtres l'avaient déjà possédé au dixième siècle. Depuis 1214 ces princes possédaient aussi le Palatinat du Rhin; la dignité de *comte Palatin de Bavière* se trouvait éteinte par sa réunion à celle de duc [1].

Des évêchés enclavés dans la Bavière, *Freisingen, Ratisbonne, Passau*, et l'archevêché de *Salzbourg* étaient devenus des principautés immédiates : c'était à cette condition que la maison de Wittelsbach avait obtenu le duché de Bavière.

Les *comtes de Tyrol et de Gœrz* (Gorice) appartenaient à une même famille, dont la généalogie remonte aussi haut que l'origine des noms de famille.

[1] Par la proscription d'Otton de Wittelsbach.

Ils furent les héritiers d'une partie des biens de la famille ducale de Méranie, et leurs possessions s'étendaient sur toute l'Istrie.

Les *duchés d'Autriche* et de *Stirie*, et ceux de *Carinthie* et de *Carniole* étaient, depuis l'extinction de la première maison d'Autriche, ou de la maison de Babenberg-Autriche, et celle de la maison d'Ortenbourg, qui avait possédé la Carinthie depuis 1090 jusqu'en 1369, entre les mains de Przemysl-Ottocar II, roi de Bohème : nous verrons Rodolphe de Habsbourg les enlever à ce prince et fonder la seconde maison d'Autriche. Les évêques de ces duchés n'avaient pas réussi à se rendre immédiats; les comtes de Cilli n'existaient pas encore.

En continuant d'aller au nord, nous trouvons le *royaume de Bohème*[1], auquel étaient incorporés le margraviat de *Moravie* et le pays qui par la suite fut nommé *Haute-Lusace*, et qu'alors encore on appelait le pays des Six-villes (Budissin, Görlitz, Zittau, Lauban, Camenz et Lœbau). La Silésie appartenait alors à la Pologne. Le peuple qui habite la Bohème n'est Bohème.

[1] Le plus ancien historien de la Bohème est COSMAS, doyen de l'église de Prague, qui a écrit en langue latine l'histoire de sa nation jusqu'en 1125, époque de sa mort. Le manuscrit, d'après lequel *Marquard Freher* la publia en 1603, se trouve aujourd'hui à Stockholm, un des trophées de la prise de Prague en 1648. Le chanoine VINCENTIUS, qui depuis 1158 assista, comme aumônier de l'évêque de Prague, à l'expédition de Frédéric Barberousse en Italie, et accompagna plusieurs fois son chef dans la presqu'île, continua l'ouvrage de Cosmas, sous le titre de Chronique de Prague jusqu'en 1167; jusqu'en 1193 il fut continué par un anonyme, et jusqu'en 1198 par GERLACUS, premier abbé de Milowiez.

pas de race teutonique, il est d'origine slave et s'appelle Czech[1]; c'est au hasard qu'il doit le nom de Bohémiens. Lorsque les Czechs, venus du Don, occupèrent le pays anciennement habité par les Boïens, ensuite par les Marcomans, ils y fondèrent divers petits états ou républiques : celle de Prague devint la plus puissante de toutes et subjugua successivement les autres. A l'époque où les Francs étendirent leurs conquêtes en Allemagne, les Bohémiens se donnèrent un gouvernement monarchique. La tradition nomme le premier duc Croc ou Crac dont la fille Libussa donna, dit-on, vers 722, sa main et le duché a un paysan nommé Przemysl, qui fut la souche de tous les ducs ou rois de Bohème jusqu'en 1310. La véritable histoire de la Bohème, comme celle de plusieurs autres pays, ne commence qu'avec l'introduction du christianisme; le christianisme a été répandu en Bohème, comme en tant d'autres pays, par une femme. Ste. Ludmille, fille d'un comte de Melnick, le fit aimer à son époux le duc Borziwoi I.er qui se fit baptiser vers 894. Ses fils Spitignew I.er et Wratislaw I.er se reconnurent vassaux de l'empire d'Allemagne. Udalric I.er, ou Ulric, qui en 1024 assista à l'élection de l'empereur Conrad II[2] enleva aux Polonais la Moravie, ainsi nommée d'après une race de Slaves qui avaient fondé dans le huitième ou neuvième siècle le royaume de Marchavania : les Allemands, réunis aux Polonais et aux Hongrais, avaient détruit ce royaume en 908.

[1] Prononcez *Tchékh*.

[2] Voyez vol. II, p. 352.

Brzétislaw I.er, fils d'Ulric I.er, introduisit en 1055 un ordre de succession d'après lequel la couronne ducale passait, à chaque vacance du trône, non au fils du dernier duc, ni au plus proche agnat, mais au doyen d'âge de la famille. Cette succession est connue sous la dénomination de ***Justice des Bohémiens.***

Wratislaw II, son second fils, obtint de l'empereur Henri IV, son seigneur direct, la dignité royale, et fut couronné à Prague le 15 juin 1086; mais cette dignité, purement personnelle, ne passa pas à ses successeurs. Elle fut de nouveau accordée à Wladislaw II. Ce prince qui avait pris part à la seconde croisade en 1147 fut nommé, à la diète de Ratisbonne de 1158, roi de Bohême pour sa personne et obtint en même temps l'office d'archi-échanson, auquel fut attachée ensuite la prérogative électorale.

Wratislaw II est nommé personnellement roi en 1086 par l'empereur.

Après ces princes il y eut, pendant une vingtaine d'années, des troubles occasionnés par les prétentions des différens concurrens, alternativement soutenus par les empereurs, jusqu'à ce qu'enfin Przemysl-Ottocar I.er réussit en 1197 à se maintenir contre tous ses rivaux. L'empereur Philippe le créa de nouveau roi de Bohême en 1198 pour lui et pour ses successeurs. Dans les contestations qui s'élevèrent entre l'empereur et Otton IV, son rival, Przemysl observa une conduite équivoque, favorisant tantôt l'un, tantôt l'autre, selon que son intérêt paraissait l'exiger. Nous en avons parlé dans l'histoire de ces princes; nous avons indiqué les faveurs que lui accorda Frédéric II à l'élévation duquel il prit une part active[1]. Ainsi les rôles

La dignité royale devient permanente en Bohême depuis 1198.

[1] Voyez p. 175 de ce vol.

avaient changé; la Bohème qui jusqu'alors avait reçu ses princes de la main des empereurs, devint un des principaux appuis de ceux qu'elle reconnaissait chefs de l'Empire. Si elle devait continuer à jouer ce rôle, il fallait abroger l'ancien ordre de succession très-vicieux que Brzétislaw I.er avait établi, et introduire la primogéniture à la place du séniorat. Après avoir obtenu le consentement de Wladislaw-Henri, son frère cadet, qui, s'il lui avait survécu, aurait, d'après la loi du séniorat, dû être son successeur, Przemysl-Ottocar fit agréer en 1216 aux États, son fils âgé de onze ans, et abrogea la Justice des Bohémiens. L'empereur Frédéric II confirma à Ulm en 1218 le nouvel ordre de succession. Przemysl-Ottocar fit couronner son fils de son vivant en 1228; et, comme il était brouillé avec l'évêque de Prague, cette cérémonie se fit par l'archevêque de Mayence, métropolitain de la Bohème. Les deux rois, père et fils, signèrent un acte, par lequel le droit de couronner les rois de Bohème fut conféré à perpétuité aux archevêques de Mayence.

Przemysl-Ottocar I abroge la Justice des Bohémiens, 1216.

Wenceslas I, 1230 – 1253.

Wenceslas I.er (comme roi, car comme duc de Bohème il était le troisième) succéda à son père le 15 décembre 1230. L'arrivée des Mongols, et l'ouverture de la succession d'Autriche sont les deux événemens les plus mémorables de son règne. Maîtres de Breslau et vainqueurs en 1241 à Liegnitz de Henri le Pieux[1], les Mongols s'arrêtèrent pendant neuf jours à Ottmachau, indécis s'ils devaient entrer en Bohème ou en Hongrie. Enfin voyant les gorges de Glatz gar-

Irruption des Mongols.

[1] Voyez Chap. XX.

dées par une armée formidable de Bohémiens, ils prirent la route de la Moravie pour se diriger vers la Hongrie. Iaroslaw de Sternberg, général de Wenceslas, les battit près d'Ollmütz sans pouvoir empêcher qu'ils ne commissent d'horribles dégâts en traversant la Moravie.

Wenceslas est un des prétendans à la succession d'Autriche.

La succession d'Autriche fut ouverte en 1246 par la mort de Frédéric le Belliqueux, dernier duc de l'ancienne maison de Babenberg [1]. Parmi les prétendans qui se présentèrent pour recueillir cet héritage qui consistait dans les duchés d'Autriche et de Stirie, se trouvait Wladislaw-Henri, fils aîné de Wenceslas, qui l'avait nommé duc de Moravie. Il fondait ses droits sur son mariage avec Gertrude, nièce du dernier duc; mais comme il mourut en 1247 sans enfans et que sa veuve se maria avec Hermann, margrave de Bade, celui-ci se mit en possession des deux duchés et les garda jusqu'à sa mort arrivée en 1250, sans pouvoir les transmettre à son fils Frédéric, le malheureux compagnon d'infortune de Conradin.

Wenceslas I.er contribue à l'élection de Guillaume d'Hollande.

Wenceslas I.er fut un des princes qui assistèrent le 3 octobre 1247 à l'assemblée de Wöringen où Guillaume, comte d'Hollande, fut élu roi d'Allemagne [2]; ce fut lui qui conféra à ce jeune prince l'ordre de chevalerie. De retour dans ses états il voulut forcer ses sujets à faire la guerre à l'empereur légitime, Frédéric II, pour soutenir Guillaume. Les Bohémiens se révoltèrent et proclamèrent roi Przemysl-Ottocar, fils de leur roi, qui depuis peu de temps était duc de

Przemysl-Ottocar, fils de Wenceslas, s'empare de l'Autriche et de la Stirie.

[1] Voyez p. 231 de ce vol. — [2] Voyez p. 237 de ce vol.

Moravie. De là une brouillerie entre le père et le fils, qui obligea d'abord Wenceslas à chercher des secours en Misnie, et finit par la captivité du fils. Wenceslas lui ayant pardonné, le prince se mit sur les rangs des prétendans à la succession d'Autriche, en épousant la vieille Marguerite, sœur du dernier duc, laquelle, après la mort de son premier mari, Henri, roi des Romains, fils aîné de Frédéric II, s'était retirée dans un couvent à Trêves. On l'en tira pour donner sa main au jeune duc de Moravie, et en faveur de cette union mal assortie, les États d'Autriche et de Stirie le reconnurent pour leur duc en 1252.

Przemysl-Ottocar II, 1253 — 1278. Wenceslas I.er mourut le 22 septembre 1253; Przemysl-Ottocar II lui succéda, et réunit ainsi la Bohème, la Moravie, l'Autriche et la Stirie. Aucun prince d'Allemagne de cette époque ne lui était comparable en puissance. Il fut cependant obligé en 1254 de céder la Stirie à Bela IV, roi d'Hongrie. La même année il entreprit à la tête de 60,000 Croisés une expédition contre les Prussiens païens et mit l'ordre Teutonique en possession de la Sambie. Ce fut en son honneur que la ville que les chevaliers fondèrent en cette province, fut nommé Königsberg, Mont-Royal.

Il cède la Stirie à Bela IV, roi d'Hongrie, 1254.

Il fonde Königsberg.

Après son retour, l'archevêque de Cologne vint lui offrir la couronne impériale. Ottocar eut la prudence de la refuser et donna sa voix à Richard de Cornouailles. Comme tout espoir d'avoir des enfans de son épouse, s'était évanoui, Bela IV fit revivre ses prétentions sur le duché d'Autriche. La guerre éclata, et les historiens font monter à 140,000 et à 100,000 les armées avec les-

quelles le roi d'Hongrie et celui de Bohème se rencontrèrent en 1260 à Kressenbrunn sur la March[1]. Les Hongrais furent totalement défaits, et dans leur fuite 14,000 hommes se noyèrent dans la rivière. Bela demanda la paix; elle fut conclue à Vienne en 1261, Bela IV rendit la Stirie et renonça à toutes ses prétentions sur l'Autriche. Bataille de Kressenbrunn, 1260. Bela IV rend la Stirie.

Comme Przemysl-Ottocar était le dernier prince de sa race, il obtint du pape que son mariage avec Marguerite d'Autriche fût cassé le 18 octobre 1261, et épousa, sept jours après, Cunégonde, fille du prince de Halicz. Tous ses droits sur l'Autriche et la Stirie étant ainsi anéantis, il se rendit en 1262 auprès du roi Richard qui se trouvait à Aix-la-Chapelle, et se fit investir de ces deux duchés comme de fiefs de l'Empire devenus vacans[2]. Il fit en 1269 l'acquisition des duchés de Carinthie et de Carniole, avec la Marche des Vénèdes et Pardenone, par la mort de son cousin Ulric, dernier possesseur de ces pays qui les lui laissa par testament comme si c'étaient des biens allodiaux. Przemysl-Ottocar obtient l'investiture de l'Autriche et de la Stirie, 1262. Il fait l'acquisition de la Carinthie et de la Carniole, 1269.

Ce fut l'époque où Ottocar se trouva au pinacle de la grandeur. Les historiens de la Bohème racontent qu'en 1271 les électeurs lui offrirent pour la seconde fois le trône de l'Empire, et que, pour la seconde fois, il le refusa. Les historiens allemands ne parlent pas de cette offre réitérée.

Nous continuons la revue des États immédiats d'Al-

[1] Quelques auteurs appellent cette bataille la première journée de Marchfeld.

[2] Voyez p. 251 de ce vol.

lemagne à l'époque où la maison de Hohenstaufen s'éteignit.

Le *duché de Franconie* appartenait à cette maison[1], mais dans des limites très-réduites; le Grabfeld était partagé entre les *évêques de Würzbourg* et les *comtes de Henneberg*; le Volksfeld ou le second grand canton de la France orientale, était la propriété des *évêques de Bamberg*, et une partie du troisième constituait la *Marche de Bavière*[2], de manière que le duché de Franconie se bornait à une partie du Nordgau que Conradin vendit à ses oncles, les ducs de Bavière; c'est celle qui, jointe à la Marche de Bavière, fut par la suite appelée Haut-Palatinat; le Palatinat du Rhin ou la Franconie occidentale était séparée du duché depuis des siècles. Le reste de la Franconie appartenait presque entièrement aux *bourgraves de Nuremberg*. Cette ville était immédiate; les empereurs y possédaient un château ou un bourg, comme on dit en allemand, où résidait un comte ou bourgrave, chargé d'administrer la justice au nom de l'empereur, tant dans la ville que dans le district qui en ressortissait, moyennant la jouissance de certains droits et revenus.

La *comécie*[3] du bourgraviat de Nuremberg comprenait, d'après le diplôme de Rodolphe de 1273, le

[1] Voyez p. 249 de ce vol.

[2] Qu'il ne faut pas confondre avec la Marche orientale de l'Autriche.

[3] Nous employons ce mot qui répond à ceux de *Gaugrafschaft*, *Gaugericht*, pour distinguer les anciens comtés originaires qui étaient des cours de justice, des comtés modernes qu'on pourrait nommer *à brevet*.

château avec le droit de garde de la porte conduisant à la ville, le tribunal impérial, le droit de faire présider par un de ses officiers, conjointement avec le Schuldheiss [1], le tribunal de la ville, et de percevoir les deux tiers des épices et amendes; l'impôt payable par toutes les fabriques des citoyens de Nuremberg, plusieurs autres droits et perceptions; le droit de chasser dans les forêts de la ville, et le troisième arbre, la juridiction forestière; les bourgs *(oppida)* de Schwandt et Wöhrd, le village de Buch, la ville de Creussen, et autres fiefs. La charge de bourgrave de Nuremberg, devenue, comme les autres offices, fief de l'Empire, appartenait depuis 1164 à une branche des comtes de Zollern ou Hohenzollern, à laquelle elle fut probablement conférée, parce qu'elle avait d'autres possessions en Franconie. Conrad I.er fut le premier bourgrave de cette maison. Nous avons vu [2] que Frédéric III, bourgrave de Nuremberg, hérita en 1248 d'une partie des terres que la maison de Méranie possédait en Franconie, nommément des seigneuries de Bayreuth, Cadelsbourg et Langenzenn qui formèrent par la suite les principautés de Bayreuth et d'Ansbach [3]. Dans la période suivante

[1] Le *Schuldheiss* ou *Schulze*, dans le latin du moyen âge *scultetus* est le juge d'une ville. Le mot vient de *Schuld*, dette, et de *heissen* ou *heischen*, demander; parce que ces magistrats n'étaient chargés que de la juridiction civile.

[2] Voyez p. 233 de ce vol.

[3] Comme ces principautés sont le fruit de longues économies, il nous paraît convenable d'indiquer en détail les acquisitions que Frédéric III fit jusqu'à sa mort arrivée en 1297. Plusieurs appar-

nous verrons les bourgraves profiter de toutes les occasions pour s'arrondir.

Une partie de l'ancien duché de Franconie, savoir le district situé entre le Tauber et le Mein, où le Riesgau *(Rhætia)*, appartenait à une famille qui descend d'un frère de Conrad I.er Du château où elle résidait on appelait ces seigneurs les *comtes de Hohenlohe.* Leur origine illustre, le mérite de quelques individus de cette famille, n'ont pas été des titres suffisans pour lui conserver en 1806 son indépendance.

Dans le Nordgau, entre la Franconie, la Bohême et la Bavière, on trouvait le *landgraviat de Leuchtenberg.* Les landgraves étaient princes d'Empire et, au douzième siècle, de hauts et puissans seigneurs.

Ce qu'on appelle aujourd'hui royaume et duché de Saxe, principautés de Schwarzbourg et de Reuss, formait, à l'époque dont nous parlons, le *margraviat de Misnie*, avec l'Austrie ou le *margraviat de Thuringe*, le *bourgraviat de Misnie*, le *landgraviat de Thuringe* et le *pays des Avoués* ou plutôt des *Avoyés* ou Préfets *(terra advocatorum)*. Ces dénominations ont besoin de quelque explication.

tenaient aux comtes d'Orlamunde et à ceux de Truhendingen qui avaient été ses cohéritiers pour la succession de Méranie. En 1280 le bourgrave acheta des derniers le bourg considérable de Mark-Burgbenheim, en 1281 des landgraves de Leuchtenberg le château de Culmen avec les villages qui en dépendaient. En 1282 l'empereur Rodolphe lui conféra à titre de fiefs, Mark-Leukersheim, Mark-Erlbach, Bruck sur la Rednitz ; en 1288 le château de Burgthann. En 1292 il acheta de la famille de Heideck les villes de Rosstal, de Roth et de Windsbach sur la Rednitz.

Le margraviat de Misnie, nommé aussi Marche-Orientale, et renfermant Dresde, Tharand, Freyberg, Chemnitz, Rochlitz, Grimma, Oschatz, Wurzen, Duben, Torgau et d'autres villes, s'étendait depuis les frontières de la Bohème et de la Lusace jusqu'à la Mulda, y compris cependant les deux rives de cette rivière et une lisière de terre sur la rive occidentale, de la largeur de deux lieues. Les habitans du pays étaient d'origine Slave ou Vénède : c'étaient les Sorabes[1]. La ville de Meissen qui a donné son nom au margraviat, n'en faisait pourtant pas partie; elle appartenait au bourgrave et à l'évêque de Misnie qui résidaient tous les deux au château de cette ville dont on voit encore une partie.

Outre le margraviat, tel que nous venons d'en tracer les limites, les margraves de Misnie possédaient encore l'ancien margraviat de Thuringe ou l'Austrie, l'*Osterland*. Ce district, le seul de tout ce qu'aujourd'hui on appelle Saxe qui ait jamais appartenu aux Saxons, est situé entre la Misnie et la rivière de Saale, et renferme entre autres les villes de Leipzig, Delitsch, Pegau, Luckau, Altenbourg, et les évêchés de Naumbourg et Mersebourg. C'est la partie de l'ancien royaume de Thuringe que les Saxons s'approprièrent, lorsqu'en 527 ils détruisirent ce royaume conjointement avec les fils de Clovis[2].

Le margraviat de Misnie appartenait depuis 928 à la maison de Wettin qui règne encore aujourd'hui. Henri l'Illustre, margrave de Misnie, réunit en 1247 à son

[1] Voyez vol. I, p. 165. — [2] Voyez vol. I, p. 159.

patrimoine le landgraviat de Thuringe, des droits de sa mère Jutta, sœur du dernier landgrave de la maison Carlovingienne [1]. Nous avons vu que depuis 1180 le *comté Palatin de Saxe* était réuni au landgraviat de Thuringe [2]. Ce pays et cette dignité étaient devenus héréditaires vers le milieu du onzième siècle dans la famille de Goseck, après l'extinction de laquelle en 1088, le comté avait été conféré à la famille de Sommersenbourg. Les comtes Palatins de Saxe tenaient leurs assises à Grone, Werla (plus tard à Goslar), Wallhausen, Allstett et Mersebourg.

Les bourgraves de Misnie qui résidaient dans la partie antérieure du château de Meissen (la postérieure appartenait aux évêques, la moyenne aux margraves), étaient princes d'Empire, c'est-à-dire immédiats : on les trouve au douzième siècle. Frauenstein, le comté de Hartenstein, la seigneurie de Wildenfels y appartenaient. La famille s'éteignit en 1426.

La terre des Avoués, *Vogtland*, est située entre la Misnie et la Thuringe au sud de l'Osterland, et comprenait dans l'origine le district du royaume de Saxe qu'on nomme cercle de Vogtland (dont Plauen est le chef-lieu), le cercle de Neustadt, toutes les possessions de la maison de Reuss, enfin la seigneurie de Ronneberg dans le duché d'Altenbourg. Cette province était nommée Terre des Avoués ou Avoyers, parce que les empereurs la faisaient gouverner par des officiers qui portaient le simple titre de Vogt. Ces avoués paraissent avoir été subordonnés au comte Pa-

[1] Voyez p. 69 de ce vol. — [2] Voyez p. 121 de ce vol.

latin du Rhin, suprême conservateur des droits régaliens et des domaines de l'empereur; car il existe un diplôme de l'année 1294 par lequel le comte Palatin leur donne l'investiture moyennant un bouclier et une bannière, en les obligeant de l'assister dans ses fonctions à la diète. La dignité d'avoyer de ce pays était devenue héréditaire dans la famille des comtes de Glitzberg, qui vers la fin du onzième siècle obtint l'avoyerie partielle de Weyda, et plus tard celle de tout le Vogtland, et acheta dans le treizième siècle des comtes d'Orlamunde le pays appelé *Varisnia*, dont Hof était le chef-lieu. C'est la même famille qui vers la fin du quatorzième siècle a pris le nom de Reuss, et possède encore en pleine souveraineté une partie de ce pays.

En allant toujours au Nord, nous trouvons la maison Ascanienne en possession de l'électorat-duché de Saxe, de l'électorat-margraviat de Brandebourg et de la principauté d'Anhalt.

Le berceau de *l'électorat de Brandebourg* est la Vieille-Marche ou Marche-Septentrionale, qui fut érigée du temps d'Otton le Grand[1] : c'est une partie de l'ancienne Saxe. On l'appelait aussi par cette raison Marche-Saxonne, ou margraviat de Soltwedel, parce que jusqu'en 1050 les margraves résidaient à Salzwedel; et ensuite margraviat de Stade, parce qu'elle appartint pendant quelque temps aux comtes de Stade. En 1152 Albert l'Ours, comte d'Ascanie, fut investi de la Marche[2] que depuis 1325 on appela la Vieille-

[1] Voyez vol. II, p. 156. — [2] Voyez p. 73 de ce vol.

Marche : il y ajouta la Moyenne-Marche et la marche de Priegnitz, que Przibislas II, dernier roi des Vénèdes, lui avait léguée, et prit le premier le titre de margrave de Brandebourg. Le legs de Przibislas comprenait aussi la Marche-Ukrainienne; mais les princes Poméraniens s'en mirent en possession. Depuis 1170 la dignité d'archi-chambellan, et par la suite celle d'électeur, furent réunies à celle de margrave de Brandebourg. En 1250 Barnim I.er, duc de Poméranie, fut obligé de rendre la Marche-Ukrainienne et de se reconnaître, pour tous ses états, vassal des margraves de Brandebourg.

Bernard, fils cadet d'Albert l'Ours, qui avait eu pour sa part les biens patrimoniaux de la famille Ascanienne, obtint en 1180, à la proscription de Henri le Lion, *le duché de Saxe;* mais nous avons vu que tout ce qu'il put arracher aux Guelfes, se borna aux pays de Wittinberg et de Lauenbourg, qui dès-lors constituèrent le duché et l'électorat de Saxe[1].

Ce duché était si insignifiant, qu'à la mort de Bernard, son fils aîné préféra pour sa part les biens patrimoniaux de la maison ou la *principauté d'Anhalt*, laissant le duché à son cadet.

Le mot de *Poméranie*, comme ceux d'Armorique et de Vénétie, signifie un pays situé sur la mer. Les habitans originaires de la Poméranie, les Wilzes ou Welatabes, étaient Slaves ou Vénèdes. Svantibor qui descendait des anciens rois des Vénèdes, fut vers l'année 1100 le premier prince de Poméranie. Ses fils

[1] Voyez p. 121 de ce vol.

partagèrent la principauté. Sa partie occidentale, qui, depuis, fut seule nommée Poméranie, comprenait les pays situés entre la Warnow ou la ville de Rostock, et la Persante ou Colberg, avec l'île de Rugen, et ce qu'on a nommé depuis Nouvelle-Marche de Brandebourg; la partie orientale était située entre la Persante, la Vistule, la Brahe et la Warta, et comprenait une partie de la Prusse occidentale et de la Pologne. On l'appela Pomarzanie ou Poméréllie ou Poméranie de Dantzig (ou Gdancz), anciennement *Gothiscanzia*, parce que les Goths revenus de la Scandinavie ou Scanzia, avaient bâti cette ville pour maintenir dans la soumission les Vandales, anciens habitans des bords de la Vistule.

Les ducs de Poméranie étaient, depuis 1180, princes d'Empire[1]; ceux de la Pomérellie ou Poméranie de Dantzig séparaient l'Allemagne de la Prusse où régnait l'*Ordre Teutonique* dont le grand-maître, aussi bien que celui d'un autre ordre qui régnait en Livonie, était sous la souveraineté impériale.

Les *princes de Mecklenbourg*, voisins de la Poméranie, descendent des anciens rois des Obotrites qui sous Charlemagne et son fils avaient reconnu la suzeraineté germanique[2]. Après la mort de Louis le Germanique ils recouvrèrent leur indépendance; mais Henri le Lion, duc de Saxe, conquit ce pays et força en 1166 Przibislas de se faire Chrétien et de se reconnaître son vassal. Il prétendait avoir fait cette conquête et celle de la Poméranie pour son compte, et non pour

[1] Voyez p. 121 de ce vol. — [2] Voyez vol. I, p. 363.

celui de l'Empire, de manière que les princes de Mecklenbourg ne pouvaient pas plus que ceux de Poméranie, être regardés comme vassaux de l'Empire. Il en résulta que les princes de Mecklenbourg maintinrent leur indépendance jusqu'au quatorzième siècle.

La province la plus septentrionale de l'Allemagne, est le *comté de Holstein*, séparé par l'Eider du royaume de Danemark. Il se composait de quatre *districts*, nommés Holstein, Stormarn, Ditmarsen et Wagrie, dont les trois premiers formaient anciennement la Nordalbingie ou la Saxe au-delà de l'Elbe. C'est le vrai berceau des Saxons dont Charlemagne transplanta 10,000 familles en d'autres parties de sa monarchie. Le comté de Holstein, comprenant Holstein et Storman, avait été conféré en 1106 aux comtes de Schaumbourg, sous la supériorité des ducs de Saxe. Ces comtes ne devinrent immédiats qu'après l'extinction des ducs de Saxe de la maison Ascanienne.

Tous les évêchés et archevêchés situés entre l'Elbe et le Rhin, tels que *Brême*, *Magdebourg*, *Halberstadt*, *Hildesheim*, *Paderborn*, *Munster*, *Osnabrück*, étaient des principautés immédiates depuis la chute de la maison des Guelfes. Celle-ci possédait encore le *duché de Brunswick*, comprenant les terres d'Hanovre et de Brunswick.

La maison Carlovingienne revêtue de la dignité de *landgrave de Thuringe* s'était éteinte, avons-nous dit, en 1247. Il en existait cependant encore dans le Hartz une branche qui, à la vérité, ne possédait pas

l'immédiateté. A cause de son origine illustre, nous croyons ne pas devoir la passer sous silence. Louis le Barbu, fils du Carlovingien Charles de Lorraine[1], et landgrave de Thuringe, avait deux fils, Louis II dit le Sauteur qui continua les landgraves, et Bérenger qui de sa mère eut le comté de Sangerhausen, et devint la souche des *comtes de Hohnstein* qui, d'abord, portaient le titre de comtes d'Ilbourg d'après un château de ce nom, situé près du couvent d'Ilfelt. Le comté de Hohnstein était fief de la maison des Guelfes. Dans le treizième siècle les comtes acquirent de la maison de Beichlingen le comté de Lora, fief de la Thuringe, et de la maison de Klettenberg le comté de ce nom[2], fief de l'évêché de Halberstadt. Dans le quinzième siècle ils furent investis, par les ducs de Brunswick-Grubenhagen, des comtés de Schwarzfels et de Lutterberg.

Entre le Wéser et le pays des Frisons on trouvait les *comtes d'Oldenbourg* qui descendaient des anciens comtes de Rustringen et d'Ammelberg dont on fait remonter l'origine à Witekind, duc ou chef des Saxons, du temps de Charlemagne. Les comtes d'Oldenbourg n'étaient devenus immédiats que par la chute de la maison des Guelfes. La partie orientale du pays des Frisons, ou l'*Ostfrise*, était, à cette époque, partagée entre dix ou douze chefs ou seigneurs (*Hæuptling*) tels que ceux d'Aurich, de Brock, d'Embden, d'Ésens, de Witmund et de

[1] Fils de Louis IV d'Outremer, roi de France. Voyez vol. II, p. 106. — [2] Elrich en est le chef-lieu.

Grethsyl. Ces derniers devinrent par la suite maîtres de tout le pays.

Au sud du duché de Brunswick et de celui de Westphalie, qui était incorporé à l'électorat de Cologne, et à l'orient du landgraviat de Thuringe; de même au sud entre le Mein, le Rhin et l'Odenwald se trouvait le *landgraviat de Hesse*, formant depuis 1292 une principauté d'Empire, gouvernée par une branche de la maison ducale de Lothier ou Brabant, mais resserrée encore en d'étroites limites, parce que ce démembrement de la Nouvelle-France qu'on a nommé depuis Hesse, ne s'étant pas trouvé sous le gouvernement d'un duc, on y vit la même révolution qu'en Souabe, une foule de petits seigneurs se rendant indépendans. La maison de Hesse ayant eu le bonheur de survivre à toutes ces maisons, à un petit nombre d'exceptions près (telles que Solms, Isenbourg, Wittgenstein, Waldeck), le landgraviat s'est successivement agrandi par la réunion de tous ces petits états, comme Gleinberg, Ziegenhagen, Nidda, Nuringen, Münzenberg, Eppenstein, Falkenstein, Katzenelnbogen, Hanau; etc.

Entre la Hesse et le Rhin, principalement dans le canton traversé par la Lahn, se trouvaient les possessions des *comtes de Nassau*. Cette maison descend des mêmes comtes du Lahngau dont étaient les empereurs de la dynastie salique[1]. A la fin du douzième siècle elle se divisa en deux lignes; elle possédait alors aussi l'avoyerie de Gueldres et le comté de Zutphen.

[1] Voyez vol. II, p. 353.

Dans les pays qui par la suite formèrent la république des Provinces-Unies, on trouvait deux princes puissans, les *comtes d'Hollande* qui possédaient aussi les comtés de Zéelande et de Hainault, et l'*évêque d'Utrecht* qui était seigneur des provinces d'Utrecht et Overyssel et du comté de Drenthe. Les *Frisons occidentaux* étaient un peuple presque indépendant; leur gouvernement était républicain et la principale autorité était entre les mains de magistrats qu'on nommait *podestà* ou *grietmann;* ils reconnaissaient la suzeraineté impériale. La *ville de Gröningue* était libre et impériale, mais son indépendance était contestée par l'évêque d'Utrecht. Cette ville était la résidence d'un bourgrave qui, au nom de l'empereur, administrait la justice au plat pays, nommé Ommelande.

En remontant le Rhin on trouvait les *comtés de Clèves*, ceux de *Berg*, d'Altena ou *Mark*, de *Juliers*.

Dans l'ancien royaume de Lorraine on trouvait trois puissans seigneurs. Le premier était le *duc de la Basse-Lorraine* ou de Lothier et de Brabant. L'empereur Henri V avait conféré ce duché en 1106 [1] à Godefroi le Barbu, comte de Louvain, dont les descendans le possédèrent jusqu'au quinzième siècle.

Les *ducs de Limbourg*, qui ont commencé au dixième, existaient encore; mais ils allaient s'éteindre. Ils possédaient aussi les *comtés de Namur* et *de Luxembourg*.

Le troisième prince du royaume de Lorraine était le *duc de la Lorraine-Mosellane* ou le duc de Lor-

[1] Voyez vol. III, p. 239.

raine. Cette famille descend de Gérard d'Alsace qui obtint le duché en 1048[1].

Dans le royaume d'Arles on trouvait, indépendamment de la Suisse française ou Petite-Bourgogne divisée aussi entre une foule de petits seigneurs dont il sera question ailleurs, les *seigeurs de Bresse*, originairement appelés seigneurs de Baugé, parce que cette ville en était le chef-lieu et le berceau de la famille qui remonte à la plus haute antiquité. Elle s'éteignit après 1255 avec Guy que l'on regarde comme le quinzième seigneur de cette maison. Sa fille, Sibylle, porta la Bresse dans la maison de Savoie à qui appartenait déjà le Bugey par donation de l'empereur Henri IV. Sous les ducs de Savoie, Bourg en Bresse devint la capitale de ce pays. Aux seigneurs bourguignons appartenaient encore les *comtes Palatins de Bourgogne*, pays qui par un triple mariage devint en 1148 propriété de la maison de Hohenstaufen, en 1200 de celle de Méranie, et en 1248 de celle de Châlons[2]; les comtes de *Savoie* et de *Provence;* les *princes d'Orange* de la famille de Baux dont le pays, fief de Provence, avait été érigé, dit-on, en 1178 en principauté d'Empire par l'empereur Frédéric I.er Barberousse; les comtes de *Toulouse* en leur qualité de marquis de Provence; les archevêques-comtes de *Lyon;* les princes de *Dombes* (démembrement de la Bresse) qui finirent par acquérir une parfaite souveraineté[3]; les *dauphins*

[1] Voyez vol. II, p. 366.

[2] Voyez p. 232 et 233 de ce vol.

[3] Ils conservèrent leur souveraineté jusqu'à 1764.

de Viennois, comtes de Graisivaudan et de Gapençois; les comtes de *Valentinois* et de *Diois*, tous seigneurs que pour ce moment il suffisait de nommer.

Après avoir vu l'état politique de l'Allemagne sous les Hohenstaufen, jetons encore un regard sur son état littéraire ; nous n'aurons pas à nous en repentir.

SECTION II.

Etat littéraire dans le treizième siècle.

Après le Nord de l'Europe où fleurirent les Scaldes, l'Allemagne, la France et un peu plus tard les îles Britanniques, présentent le phénomène singulier d'une littérature nationale parvenue dans le moyen âge à un degré de perfection remarquable, sans aucune influence de la part de la littérature classique de l'antiquité; littérature éclipsée ensuite et remplacée par les ténèbres de la barbarie, pour ne revivre qu'après un intervalle de plusieurs siècles, et sous des formes entièrement nouvelles.

Les Allemands ont eu une poésie nationale avant toutes les autres nations modernes, ou au moins en même temps que les Français. On peut disputer sur la priorité, parce que si quelques-uns des plus anciens morceaux qui nous restent des Minnesinger ou poètes érotiques souabes, sont évidemment imités des troubadours de la langue d'oc ou des trouvères de la langue d'oil, ces morceaux trahissent une facilité qui indique qu'ils n'étaient pas les premiers essais produits dans la langue employée par les auteurs, et qu'à côté de ces morceaux il y en a d'autres qui portent le cachet de l'originalité.

Au surplus, des critiques allemands jaloux, avec raison, de revendiquer pour leur nation l'honneur de la priorité, observent 1.° qu'il ne règne aucune analogie entre les mots de *Singer* et de *Meister*, par

lesquels on désignait en Allemagne les poètes souabes, et celui de troubadours qu'on aurait probablement exprimé en allemand par *Finder* ou *Erfinder*, si, avant de les connaître, on n'avait eu des poètes; de même le terme de *maître* a, dans les poésies provençales et les allemandes, deux sens différens. En Provence il veut dire philosophe ou écrivain, ou bien il dénote en général l'homme qui sait une chose[1]; tandis que le Meister des Allemands distingue le poète de cour, du chantre ordinaire.

2.° Quoique l'on connût en Allemagne les jongleurs, ménétriers, chanteurs, etc., on n'y remarque rien de ce rapport d'association inégale qui avait lieu entre les troubadours et leurs serviteurs à gages, les jongleurs. La raison de cette différence se trouve probablement dans la différence des classes d'individus qui cultivaient la poésie. En Provence c'étaient les princes et les nobles de tout rang; en Allemagne les princes et la grande noblesse étaient les protecteurs de la poésie, mais ils en abandonnaient l'exercice à la noblesse inférieure et à la haute classe de la bourgeoisie. Aussi lorsque la cour et la noblesse qui avaient fait fleurir la poésie en Provence, quittèrent ce pays, les chants des troubadours cessèrent; et quand, par une raison semblable, la poésie érotique des Allemands perdit ses Mécènes, elle se réfugia dans les boutiques des marchands et les ateliers des artisans.

[1] *Maitre*, docteur, savant, capitaine, médecin, bourreau. *Maitrise*, art, industrie, habileté, adresse, science, subtilité, maîtrise, enseignement, domination, puissance, autorité, commandement, seigneurie. ROQUEFORT.

3.° Les noms des genres des deux poésies la provençale et l'allemande n'ont aucune analogie; *Sang* et *Reihen* ne ressemblent pas à canzone et ronda; les Allemands connaissaient les sirventes, mais ils n'ont pas de nom pour ce genre.

4.° Plusieurs espèces manquent en allemand, quant à la forme, comme le tenson et l'envoi, quoique les choses mêmes se retrouvent.

5.° Les premiers principes métriques, la manière de traiter la rime, la construction du vers, celle des strophes, diffèrent essentiellement dans les deux poésies et indiquent de l'originalité.

Ces critiques remarquent entre les poètes érotiques des deux littératures, deux différences par lesquelles ils ne prétendent pourtant pas vouloir prouver une priorité, parce que cette différence tient à d'autres causes, au caractère des deux nations. C'est que les discussions subtiles sur la nature de l'amour, cette anatomie d'un sentiment si fréquente chez les troubadours, sont extrêmement rares chez les Érotiques souabes; et que les Provençaux et les Allemands traitent bien différemment le beau sexe. Les Allemands sont intarissables dans l'éloge des femmes, non d'une amante à laquelle ils veulent plaire, mais du sexe entier, auquel ne manque pas une vertu, pas une qualité aimable; tandis que les troubadours adressent leurs complimens à un seul objet, à la dame de leur pensée, à la souveraine qui les a enchaînés par mille liens, et lui sacrifient tout le reste du sexe où ils ne trouvent absolument rien de comparable à celle qui est maîtresse de leur cœur.

Nous avons eu occasion de parler des différens dialectes de la langue teutonique. Jusqu'au douzième siècle le dialecte des Francs, que quelques auteurs ont nommé la langue francisque, étant celui de la nation dominante, fut aussi celui dont on se servait pour écrire. C'est dans ce dialecte que sont écrits le Psautier franc de *Notker Labeo*, abbé de S. Gall au commencement du onzième siècle; et l'ode en l'honneur de S. Annon, archevêque de Cologne par un inconnu de la fin du même siècle : ce dialecte était la langue de la cour, car pendant les cent treize ans qui s'écoulèrent entre l'extinction de la dynastie Carlovingienne et l'avénement de la maison Salique, qui était de la nation des Francs, la langue n'avait pas souffert de grandes altérations. Mais pendant les cent dix-huit ans (1136-1254) que régna la maison de Hohenstaufen, le dialecte souabe ou allemanique prit le dessus sur tous les autres dialectes de la Haute et de la Basse-Allemagne, parce qu'il fut celui d'une cour polie comme on n'en avait pas encore vu.

L'Allemanie, c'est-à-dire la Souabe avec l'Alsace et la partie de la Suisse qui n'appartenait pas au royaume d'Arles, devint, sous le règne des Hohenstaufen, le foyer d'une nouvelle lumière dont les rayons s'étendirent sur les parties de l'Allemagne qui, par leur situation et le degré de tranquillité qui y régnait, étaient susceptibles de les recevoir. C'étaient les contrées du Haut-Rhin, le Brabant, la Franconie, la Thuringe et la Misnie. Le dialecte allemanique parut alors dans une pureté, dans une naïveté, avec une

harmonie et une énergie qui prouvent qu'il avait été cultivé long-temps auparavant, quoique l'histoire ne nous fournisse pas de document qui montre les progrès successifs de ce perfectionnement.

La chevalerie trouva en Allemagne le même accueil qu'elle éprouva dans les autres pays, et y excita le même enthousiasme. Les Allemands prirent part avec le zèle le plus ardent aux croisades en Terre-sainte, qui les mirent en contact, non-seulement avec les Arabes, les Turcs et les Grecs, qu'ils allaient chercher au loin, mais aussi avec leurs voisins les Italiens, les Anglais et les Français dont ils n'étaient séparés que par quelques montagnes faciles à franchir ou par un canal fort étroit. Les empereurs Frédéric I.er et Frédéric II prirent un vif intérêt à l'érudition qu'ils trouvèrent chez ces nations, et encouragèrent par leur exemple les Allemands à se livrer aux études; plusieurs prirent goût à la littérature des Romains; d'autres allèrent aux sources de sciences qui venaient d'être ouvertes à Padoue, à Paris, à Salamanque; ceux qui manquaient des moyens nécessaires pour cela, voulaient au moins lire les poésies des Provençaux et des Français. Le cercle des idées s'agrandit ainsi; et l'imagination trouva un nouveau fond à cultiver.

Cette révolution dans les esprits fut plus sensible en Souabe que dans aucune autre province d'Allemagne. La cour des Hohenstaufen se piquait de montrer la même pompe que celles de Provence et de la France septentrionale, d'offrir aux chevaliers les

mêmes occasions de se distinguer dans les tournois, de briller par la poésie. Ainsi le dialecte souabe se polit de plus en plus; il gagna en richesse, en souplesse, en harmonie; élevé au rang d'une langue poétique, il influa sur les autres dialectes allemands, et en emprunta à son tour quelques caractères; échange avantageux à tous. Ainsi la littérature allemande eut son siècle des Hohenstaufen.

Ce fut dans le dernier tiers du douzième siècle que la poésie chevaleresque des Allemands commença à devenir célèbre; elle fleurit environ cent trente ans. Pendant cette époque la plupart des princes et grands seigneurs d'Allemagne s'intéressaient vivement à la poésie, soit en la cultivant eux-mêmes, soit en encourageant ceux qui s'y livraient. L'empereur Henri IV, le roi Conrad le Jeune (Conradin), Wenceslas, roi de Bohème, et son oncle, le margrave Otton de Brandebourg, Jean, duc de Breslau, Henri l'Illustre, margrave de Misnie, sont particulièrement nommés parmi les poètes d'un haut rang. Les princes arrangeaient des luttes solennelles de poésie; rien n'est plus fameux sous ce rapport que le tournois ou combat poétique, qui, sous la présidence de Hermann, landgrave de Thuringe, et de son épouse „Sophie de Bavière, eut lieu en 1207 au château de Wartbourg entre six des plus illustres chanteurs d'amour", ou poètes érotiques, Walter von der Vogelweide, Henri d'Ofterdingen, Biterolf le Ministériel (Hofdiener), Wolfram d'Eschilbach et Henri le vertueux Écrivain. Wolfram mérita la palme, mais Nicolas Klingsor, célèbre poète, astro-

Période de 130 ans de la poésie épique.

Princes qui ont protégé la littérature allemande du treizième siècle.

logue et magicien, que le landgrave avait fait venir pour prononcer entre les rivaux, adjugea le prix à Henri d'Ofterdingen, un des auteurs du Livre des Héros dont il sera question. L'histoire de Klingsor est mêlée de fables. Ce sage à qui les esprits étaient soumis et qui gouvernait les cœurs des mortels par la beauté de sa figure et le charme de sa voix et de sa poésie, vivait comblé d'honneurs à la cour d'André II, roi d'Hongrie. Ofterdingen qui fut envoyé pour le chercher, passa par Vienne où Léopold VI le Glorieux, dont à Wartbourg même il avait chanté le mérite comme supérieur à celui du landgrave, lui donna des lettres de recommandation pour Klingsor. Ofterdingen trouva celui-ci en Transilvanie. Le sage promit de le suivre en Thuringe; mais il tarda sous divers prétextes de se mettre en route. Il ne restait plus que vingt-quatre heures jusqu'au terme que le landgrave Hermann avait fixé pour le retour de Henri d'Ofterdingen qui se désespérait, lorsque le magicien lui présenta une boisson qui le fit tomber dans un profond sommeil. Le lendemain matin en s'éveillant il se trouva avec Klingsor à Eisenach, où en présence de beaucoup de personnes il eut une extase, et fit une prophétie célèbre dans la légende et dans les traditions populaires. Revenu à lui il annonça que dans ce même moment Gertrude de Méranie donnait au roi d'Hongrie une princesse que les astres destinaient à être l'épouse du futur landgrave de Thuringe et qui remplirait le monde du bruit de sa beauté et de sa sainteté. La prédiction se vérifia. L'enfant né en 1207 à la cour

d'Hongrie fut cette même Ste. Élisabeth[1] qui en 1221 épousa Louis VI, landgrave de Thuringe.

Caractère de la poésie allemande du douzième et treizième siècle.

Pour établir en peu de mots le caractère de toutes les poésies que produisit cette époque, nous dirons que, nées sur le sol de la Germanie ou transportées dans ce pays de la Provence et de la Champagne, sans que dans aucun de ces pays on connût la littérature antique, elles offrent toute la force et la richesse d'imagination, toute la chaleur et la délicatesse du sentiment qu'admirent les amateurs de la poésie romantique; mais, en revanche, la clarté et la justesse des idées, la pureté du goût qui sait éviter aussi bien l'exagération que la bassesse, cette observation des règles que l'étude des lois de la nature nous enseigne, enfin tout ce qui constitue la poésie classique, leur manque absolument. Au lieu de marcher sur une route battue et alignée, ombragée par des arbres magnifiques, rafraîchie à certaines distances par des sources d'une eau limpide, garantie contre les submersions par des canaux et des ponts artistement construits, et entrecoupée de bosquets délicieux où le voyageur peut se reposer pour atteindre, sans trop de fatigue, le but de sa course, le château brillant de toutes les beautés de l'architecture, de toutes les richesses d'un luxe éclairé qui s'aperçoit dans le lointain; le poète romantique préfère s'élancer dans les broussailles, traverser des landes stériles, se frayer un sentier par les cailloux et les marais, ou franchir à la nage un ruisseau qui s'oppose à son voyage; il se fatigue,

[1] Voyez p. 229 de ce vol.

non dans l'espoir de parvenir à un but qui est devant ses yeux, mais pour rechercher à droite et à gauche ces sites enchanteurs que la nature a placés quelquefois au milieu des lieux les plus sauvages, et ces contrées solitaires où l'imagination peut prendre son vol et un sentiment vague s'emparer de l'âme du voyageur, jusqu'à lui faire oublier entièrement le but du voyage.

On peut établir trois genres de poésie dans lesquels les poëtes du siècle des Hohenstaufen se sont exercés : poésie lyrique, poésie épique, y compris tous les poëmes historiques, et poésie didactique, dans laquelle nous comprendrons la satire et l'apologue. Nous allons nommer quelques-uns des plus fameux poëtes dans les trois genres; notre choix sera sévère, puisque le douzième et le treizième siècle ont fourni, dans la seule poésie lyrique, deux cents écrivains qui jouissent d'une certaine réputation.

Poëtes lyriques. 1.° Toutes ces *poésies lyriques* s'occupent de l'amour; aussi portent-elles en général le nom de *Minnelieder*, chansons d'amour; elles ne sortent jamais du cercle étroit que leur siècle, leur religion et la chevalerie avaient tracé à l'imagination des auteurs. Pauvres d'idées, les minnesinger expriment, par une foule de mots et avec une prolixité fatigante, le sentiment d'admiration pour tout le sexe dont ils sont pleins, s'efforçant de vaincre l'ennui de leur uniformité par des descriptions des phénomènes de la nature, du lever et du coucher du soleil, de l'apparition de la lune, du retour du printemps, du chant des oiseaux, etc.

Les deux plus anciens poètes érotiques du siècle des Hohenstaufen, qui soient connus, Henri de Veldeck et Wolfram d'Eschenbach, ou d'Eschilbach, appartiennent aussi aux meilleurs que ce siècle ait produits; néanmoins comme ils occupent une place plus éminente encore dans la poésie épique, nous en parlerons plus tard.

Celui peut-être qui mérite la palme parmi les minnesinger est *Walther von der Vogelweide*, d'une famille noble de la Thurgovie, vrai génie poétique qui aurait été digne de vivre dans un meilleur siècle et de puiser à des sources plus pures. Il est plus riche en idées que la plupart de ses rivaux: sa diction est élégante, tour à tour sublime et tendre. Il est riche en descriptions. Les femmes, la religion et la patrie sont les objets de ses chants.

Maître Godefroi de Strasbourg fut un des poètes lyriques les plus parfaits de ce temps: la clarté des idées et la beauté de la versification le distinguent avantageusement de ses contemporains.

Ulric de Lichtenstein, d'une famille dont les membres ont brillé dans la carrière militaire aussi bien que dans celle de la diplomatie, et qui appartient aujourd'hui aux maisons souveraines, est remarquable par la gaîté franche que ses poésies respirent, quoiqu'elle n'ait guère été dans le caractère de sa nation, et moins encore au douzième et au treizième siècle. Peu d'ouvrages de minnesinger sont classiques comme ceux d'Ulric de Lichtenstein. Son Frauen-Puech und der Itwitz (du Service des dames et le Reproche) est

un poème moral. Ulric ne fut pas seulement un excellent poète; il se montra aussi preux chevalier. Nous allons raconter, d'après le Frauen-Puech, une partie de ses aventures; ce petit tableau pourra servir à faire connaître les mœurs du temps.

Ulric était d'une taille élancée, son œil était brillant et sa tête aurait été belle si sa bouche ne l'avait pas défigurée. (Il avait, à ce qu'il paraît, un bec de lièvre.) Voyant que cette difformité déplaisait à sa mie qui était une dame de haut parage, il alla à Grætz et se soumit à une opération douloureuse. Un voyage que fit la dame de ses pensées, et où il l'escorta avec beaucoup de chevaliers, lui aurait fourni une occasion de lui déclarer son amour; mais il n'en eut pas le courage. Dans le moment où il lui donna la main pour descendre de sa haquenée, elle lui coupa, sans que les autres s'en aperçussent, une boucle de ses cheveux en lui disant que c'était pour le punir de sa timidité.

Dans un tournois donné à Brixen, son adversaire lui cassa un doigt. Quand on rapporta à sa dame que, pour l'amour d'elle, il avait perdu un doigt, elle en rit comme d'un mensonge. Ulric qui en était piqué, força son ami Ulric de Hasendorf de lui couper le doigt malade, qu'il fit enchâsser d'or, pour le placer entre les feuilles d'un volume de ses poésies relié en velours céladon. Il passa ensuite l'hiver dans la plus grande retraite à Venise et se fit faire des habits de femme, blancs, brodés d'or, d'argent et de perles, et des habits blancs pour les personnes de sa suite, ainsi

que des harnois et des selles de la même couleur pour les chevaux. Travesti ainsi en Vénus, le visage voilé, il fit une course aventureuse à travers la Lombardie et l'Autriche, précédé d'un manifeste par lequel la déesse annonçait qu'elle venait enseigner aux chevaliers à aimer d'un vrai amour et à mériter le retour de leurs mies; qu'elle donnerait à celui qui la vaincrait un doigt en or ayant la propriété d'embellir la dame à laquelle il était envoyé, et à la rendre constante en amour. Sa course sera de vingt-neuf jours et se terminera sur la Téya en Bohème. Pendant tout ce temps personne ne verra son visage ni ses mains, ni n'entendra sa voix. Tout chevalier averti de son arrivée qui ne se présentera pas pour rompre une lance, est mis au ban de l'amour et des femmes.

La fausse déesse fut reçue partout avec beaucoup d'honneurs et de grandes démonstrations de joie; partout il y eut des joutes et des combats, surtout à Vienne où toute la population accourut pour la voir, et où toutes les fenêtres des rues qu'elle traversa étaient garnies de dames brillantes. Mais, hélas! parvenu à Felsberg, le chevalier Ulric courut le plus grand danger de manquer à la fidélité qu'il devait à sa dame: il y échappa, mais il renvoya toute sa suite, entra dans un bois, déposa ses habits de femme et toutes les choses précieuses qu'il avait sur lui, et les laissa là pour le plaisir de ceux qui les trouveraient. Redevenu homme, il alla à Vienne où il reçut un message qui le fit tomber dans un désespoir ressemblant à la frénésie. Sa dame à qui l'on avait rapporté

qu'il était infidèle, lui renvoya le gage de l'amour et renonça à jamais à son service. Ulric lui adressa des vers pour sa justification, et alla se consoler, pendant dix jours, à Frauenbourg près de Murau auprès de son épouse *quil aimait tendrement.*

Réconciliée par ses vers, la dame de ses pensées le fit appeler auprès d'elle. Il fit soixante lieues à cheval en trente six heures. Pour ne pas compromettre sa dame, il alla mendier devant ses fenêtres, travesti en lépreux. Il fut reconnu et obtint un rendez-vous pour le soir. On le tira par une corde dans l'appartement de la princesse où il fut reçu par sa nièce, confidente de leurs amours qui le revêtit d'un habit de soie, brochée en or. La princesse portant une petite chemise, et par dessus un corset d'écarlate garni d'hermine, une robe verte, et un beau tablier, était assise sur un lit composé d'un matelas de velours, couvert d'un drap fin et de deux coussins que l'auteur appelle *wuniglich;* le ciel du lit était fait de beaux tapis. Au pied de la couchette il y avait deux cierges sur des candélabres; la chambre était éclairée par plus de cent lumières, accrochées au mur. Mais ce qui troubla la satisfaction du chevalier amoureux, c'est qu'il y avait autour du lit huit dames belles et aimables, et richement vêtues. Sa nièce le consola en assurant qu'un jour sa mié l'aimerait d'un vrai amour.

On descendit le chevalier par la corde; mais il fit une chute dont le bruit éveilla le gardien du château. Ulric descendit précipitamment un chemin escarpé et allait se jeter dans l'eau, lorsque son serviteur lui ap-

porta les excuses de sa dame que la présence d'une de ses compagnes avait gênée, et, pour le consoler, le coussin sur lequel avait reposé sa joue, avec une invitation de revenir le vingtième jour, parce qu'alors la méchante femme n'y serait plus.

Cependant la dame lui devint infidèle, et il épancha sa douleur dans les vers suivans que nous plaçons ici, en allemand plus moderne, pour donner un exemple de son stile :

Ihr edlen Frauen, ihr viel reinen, minniglichen Weib,
Ich klage euch allen über meiner hehren Frauen Leib.
Die hat mich so beraubet der Freuden in meinen Tagen,
Dass ich von ihren Schulden muss immer mehre klagen,
Mord und Raub, die beiden klag' ich von der Frauen mein :
Es ist ein Mord und ist ein Raub, was möcht es anders seyn?
Dass sie mich ohne Widersagen hohen Muthes hat versehrt,
Und dabey dem Herzen mein alle Freude verwehrt.

Ulric de Lichtenstein se consola de cette disgrâce en choisissant une autre maîtresse. Il fit une seconde tournée chevaleresque, comme roi Artur, pour rétablir l'ordre de la table ronde. A un âge plus avancé il suivit le roi Ottocar (en 1265) dans son expédition contre les Prussiens. Calomnié auprès de ce prince, il fut mis en prison et acheta sa liberté par la cession de Murau et des châteaux de Frauenbourg et Lichtenstein. Il mourut avant la chute d'Ottocar.

Après cette digression, retournons aux minnesinger. *Maître Conrad de Würzbourg*, de la fin du treizième siècle, marque le point le plus élevé où la poésie érotique des Allemands parvint, et en même temps celui de sa décadence. Son principal mérite, comme poète

lyrique, est d'avoir arrêté par le goût qui lui était propre, et par un travail très-soigné, la chute de la poésie qui, commencée à la fin des croisades avec la décadence de la chevalerie et avec les malheurs de la maison de Hohenstaufen, fut accélérée par l'indifférence de Rodolphe de Habsbourg pour les Muses. Nous parlerons encore de Conrad comme poète épique.

Après lui, on trouve encore, parmi les poètes érotiques, des noms de grandes familles, comme un *Conrad Schenk* (Échanson) *de Landeck*, *Otton, margrave de Brandenbourg*, surnommé de la Flèche, un *comte Frédéric de Linange* et d'autres; néanmoins ce qui caractérise la fin du treizième siècle, c'est que, quittant la société des princes et des chevaliers, les Muses consentirent à vivre dans l'intimité des familles bourgeoises, et à assister à leurs fêtes.

A la classe de ces poètes des cabarets appartenaient un pêcheur de la Stirie, connu sous le nom de *Chancelier*, et que quelques auteurs croient avoir été une même personne avec *Henri de Klingenberg*, chancelier de Rodolphe de Habsbourg; le juif *Süsskind*; un certain *Mœrner*, *Meissner l'ancien* et *Meissner le jeune*, un certain *Steinmar*; un maître d'école d'Esslingen; maître *Regenbogen*, maréchal ferrant à Mayence et rimeur pitoyable. Parmi ces poètes des classes inférieures se distinguait *Hans Hadlaub* de Zürich, qui fréquentait la meilleure société, et dont les vers seraient dignes de la bonne époque de la poésie érotique.

Ces poètes roturiers par leur naissance ou par leur manière ignoble, sont distingués des minnesinger, par la dénomination d'anciens ou de *premiers Meistersænger*, c'est-à-dire, maîtres en chants; mais les véritables meistersænger sont du quatorzième siècle. On appelle ainsi certaines corporations qui, à l'instar des jurandes ou corps de métier, se formèrent dans plusieurs villes d'Allemagne, pour cultiver le chant et la poésie. Nous comparons ces associations à des jurandes, parce qu'elles étaient composées, pour le plus grand nombre, de gens de métier, tels que cordonniers, maréchaux et tisserands; qu'elles avaient des statuts, renfermant les lois de la société, et une *tablature*, c'est-à-dire une théorie du chant et de la poésie, réduite à des règles mécaniques; néanmoins c'était moins des jurandes que des académies de chant, parce qu'elles n'étaient pas composées des trois grades de maîtres, compagnons et apprentis, mais que tous ses membres s'intitulaient modestement amateurs du chant des maîtres allemands *(Liebhaber des deutschen Meistergesangs)*. Quiconque avait composé et chanté, d'après les indications de la tablature, une chanson quelconque, était appelé maître, non dans le sens que ce mot avait dans les corps de métiers, mais de la même manière qu'on appelait maître tout individu qui dans un art quelconque avait produit un ouvrage régulier.

L'institution des maîtres-chanteurs allemands est unique dans l'histoire. Elle devint florissante à mesure que l'opulence des villes augmenta. La probité

sans tache, première qualité qu'on exigeait dans un meistersænger, donna une grande considération à cette institution, et l'empereur Charles IV lui accorda des armes pareilles à celles des chevaliers. La poésie n'a rien gagné par ces académiciens ; mais la France et l'Italie qui n'en avaient pas, ne possédaient probablement pas dans le quatorzième et le quinzième siècle des cordonniers, des tailleurs, des maréchaux et des tisserands de mœurs plus douces et plus hommes de bien.

Nous ne pouvons quitter les poètes érotiques sans parler de *Rudiger de Manasse*, chevalier, sénateur de Zürich, qui au commencement du quatorzième siècle a recueilli les poésies des minnesinger et celles des premiers meistersænger. Sans cette collection qui est un précieux monument de l'histoire littéraire allemande, nous ne connaîtrions presque rien des poètes érotiques du temps des Hohenstaufen.

Poètes épiques. 2. La *poésie épique*, ou plutôt historique, ou mieux encore le *roman de chevalerie en vers*, est le second genre dans lequel les Allémands du siècle des Hohenstaufen se sont distingués. Ils traduisirent les romans et fabliaux des trouvères français, aussi bien que les lais des troubadours provençaux. Tous les romans qui ont pour objet la massenie du S. Gréal, les chevaliers de la table ronde, l'histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand et de Charlemagne, sont empruntés du français ou du latin du Pseudo-Turpin. Le S. Gréal, mot corrompu de saing réal ou sang royal, est le calice qui servit à Jésus-Christ pour l'institution de l'eucha-

ristie, et dans lequel Joseph d'Arimathée reçueillit le sang du sauveur crucifié : ce vase miraculeux fut conservé, d'après la légende poétique, dans un temple construit au château mystérieux de Montsalvatsch (mont sauvage) où un ordre mystique de chevaliers, appelé *massenie*, le garde. Dans aucun ouvrage l'esprit romantique ne se prononce mieux que dans les romans monstrueux, destitués de toute vraisemblance, mais pleins d'imagination et chauds de dévotion, qui s'occupent du saint gréal.

Quelques exemples paraissent prouver que les poètes allemands du siècle des Hohenstaufen imitaient aussi quelquefois des ouvrages latins. Au moins existe-t-il une traduction des Métamorphoses d'Ovide, par *Albert de Halberstadt*, ministériel de Hermann, landgrave de Thuringe. *Henri de Veldeck* de la Basse-Allemagne, que nous avons nommé comme un des premiers minnesinger, tant dans l'ordre des temps que pour le mérite, acheva en 1183 son poème de l'Énéide; mais c'est moins une traduction qu'une imitation du poème de Virgile, riche en morceaux originaux ou peut-être empruntés d'une imitation française de Chrétien de Troyes; elle était écrite dans un langage rude, mais étincelante de beautés.

Le plus célèbre de ces poètes épiques est *Wolfram d'Eschenbach*, ou d'Eschilbach, château du Nordgau ou de la province qui, dans le quatorzième siècle, fut nommée Haut-Palatinat. Ce poète a composé le Percival et le Titurel, deux poèmes de chevalerie que l'auteur lui-même dit imités du provençal de Kyot,

c'est-à-dire de Guyot de Provence, mais dont le fond a été emprunté par le provençal Guyot au saint gréal de Chrétien de Troyes. Wolfram n'est pourtant pas un traducteur ordinaire : il a mis dans les deux poèmes beaucoup d'originalité, et l'on peut regarder le Titurel comme ce qu'il y a de plus exalté en enthousiasme religieux. Que ne serait pas devenu un pareil talent s'il avait connu d'autres modèles [1] ! Wolfram est l'auteur du Marquis de Narbonne, ou de la seconde partie d'un cycle poétique, consacré aux paladins de Charlemagne, et dont la première partie est le S. Guillaume d'Oranse par *Ulric de Türkheim*, et la troisième, Rennewart le Fort, dont l'auteur n'est pas connu.

Un autre imitateur de Chrétien de Troyes fut le chevalier *Hartmann d'Ouwe* (d'Aue), probablement Souabe, qui s'était croisé avec Frédéric Barberousse. Parmi ses nombreuses compositions les deux plus fameuses sont Iwaïn ou le Chevalier du Lion, et Éreck, fils du roi Lag, et la belle Énite, l'une et l'autre d'après le français.

Tous les romans de chevalerie des poètes souabes ne sont pas imités du provençal ou plutôt du français. Il existe plusieurs poèmes épiques absolument nationaux et qui n'ont de modèles dans aucune langue étrangère. C'est la partie la plus originale, et, ce que

[1] Nous lisons quelque part ces mots : « Un grand poète allemand de nos jours, un sage, a eu raison de dire que l'auteur du Titurel et du Parcival a été le plus grand poète qui soit né sur le sol de l'Allemagne. » Ce poète, ce sage n'est pas nommé; mais il ne peut être question que de M. de Goethe.

les patriotes allemands regardent avec raison comme un vrai triomphe, la partie la plus accomplie de la littérature souabe. La fable de ces poèmes se compose de traditions qui remontent à l'époque de l'empire des Francs; de notices confuses restées dans la bouche du peuple sur Etzel (Attila), roi des Huns, et sur le royaume des Lombards détruit par Charlemagne; enfin d'anciennes traditions originaires du pays des Saxons, et portées dans le pays des Francs et des Allemands à l'occasion des guerres de Charlemagne; le tout mêlé de quelques idées peu claires sur l'empire de Byzance et sur la Terre-sainte, et formant le chaos le plus bizarre. Cette confusion est cause que, quoique ces poèmes constituent une espèce de cycle, cependant il n'y règne pas de conformité de fable ni de mœurs.

Le plus ancien de ces poèmes épiques est *l'histoire du roi Rothaire*, mélange de traditions lombardes et de faits ou fables de l'histoire de l'empire de Constantinople et de l'Orient. Le stile de ce poème qu'on ne connaît pas en entier, est plus rude que celui des suivans.

Le plus célèbre ouvrage de cette époque, et le chef-d'œuvre de toute la littérature souabe, est le poème épique ou romantique des *Nibélides* ou Nibélungiens, race fabuleuse de héros septentrionaux, naturalisée parmi les Bourguignons ou Francs. La ruine de cette famille, causée par la fureur des passions et par l'amour de deux couples, est le sujet éminemment tragique du poème. Les deux couples sont, l'un Sigefroi (Poème des Nibélides)

à la Corne, fils d'un roi des Huns ou Heuns, et Chriemhild; et l'autre, Gunnar ou Gonthier et Brunehild (Brunehaut). Sigefroi tombe victime de l'orgueil offensé de Brunehild et de l'avarice de son beau-frère, Haquin de Trônege, qui veut s'emparer du trésor (*Hort*) des Nibélides lequel, outre sa richesse, a encore le don de rendre fort, et agréable aux hommes, celui qui le possède. Même après sa mort, Sigefroi reste encore le héros du poème; car ce n'est que pour le venger que Chriemhild épouse Etzel; elle réussit à exterminer toute la race de ses ennemis. Le temps de la fable tombe entre les années 430 et 440; la scène est en partie dans les contrées du Rhin, en partie sur les confins de l'Autriche et de la Hongrie.

Le poème se compose de deux parties, et d'une troisième, intitulée la Complainte, qui est une espèce de supplément, très-différent des deux premières parties, tant par sa prolixité que par la versification. L'auteur, ou peut-être seulement le copiste de la troisième partie s'est nommé; c'est Conrad, sans autre désignation. Cette circonstance est cause qu'on a long-temps attribué le poème des Nibélides à *Conrad de Würzbourg;* mais la connaissance particulière des provinces d'Allemagne situées au Sud-Est de ce pays que l'auteur trahit, la prédilection qu'il montre pour la Hongrie, ainsi que sa haine pour la Bavière, sentiment qu'il partageait avec la maison alors régnante de Babenberg-Autriche, enfin les allusions flatteuses pour cette maison que son poème renferme, ont fait penser que l'auteur était ou *Klingsor* d'Hongrie ou

Henri d'Offterdingen qui, tous les deux, assistèrent au tournois poétique de Wartbourg. L'ignorance où l'on est au sujet de l'auteur, provient probablement du peu de cas que faisaient les contemporains, d'un poème qui n'était ni assez chevaleresque ni assez irrégulier pour l'esprit du siècle. Du reste la fable des Nibélides se retrouve dans deux poèmes islandais, le Wilkinga-Saga et le Niflunga-Saga; mais ces deux ouvrages sont plutôt des imitations du poème allemand des Nibelungiens et d'un autre dont il va être question. Peut-être la fable des Nibelungiens est-elle beaucoup plus ancienne que l'époque où le poème la place. Elle remonte probablement à une époque qui se rapproche de la grande migration des peuples, et a été conservée par des traditions populaires. Il est naturel dans ce cas que, passant de bouche en bouche, elle ait éprouvé une foule d'altérations, et que la chronologie y ait été entièrement bouleversée, de manière que les héros d'époques différentes y paraissent tous contemporains.

Les caractères des héros du poème des Nibélides sont bien tracés et parfaitement soutenus; l'intérêt va en croissant; les passions sont sans cesse en action; les mœurs sont vraies; il y règne tour à tour une profondeur de sentimens et une énergie de volonté qui prouvent que l'auteur avait bien étudié le cœur humain. Il ne faut donc pas s'étonner de la sensation extraordinaire qu'un poème de ce mérite a produite, lorsqu'on l'a tiré, il y a une trentaine d'années, de la poussière des bibliothèques pour le publier. Ceux

qui ne peuvent s'élever à l'enthousiasme des personnes qui n'ont pas balancé à la mettre à côté des plus beaux morceaux de l'antiquité classique, accorderont volontiers, s'ils veulent être justes, que le poème des Nibélides est bien supérieur à ce qu'aucune littérature moderne a produit avant le quatorzième et le quinzième siècle ou avant la renaissance des lettres.

La forme métrique du poëme des Nibelungiens est celle de strophes iambiques et trochaïques de quatre vers, alternativement rimés, et coupés par une césure.

Le troisième poème épique, le Livre des héros, *das Heldenbuch*, est peut-être antérieur au poème des Nibelungiens; mais il lui est très-inférieur en mérite, ou le paraît au moins dans la forme moderne qu'on lui a donnée au quatorzième ou quinzième siècle. Il raconte les aventures extraordinaires d'une foule de rois qui sont des créatures de l'imagination de l'auteur, tel que Otnit, roi des Lombards; Gibich, roi de Worms; Dietrich de Berne, c'est-à-dire Théodoric de Vérone; le roi Laurin et d'autres rois célèbres que l'histoire ne connaît pas. On regarde *Wolfram d'Eschenbach* et *Henri d'Offterdingen* comme les auteurs de ce poème.

La littérature souabe est riche en poèmes historiques ou en histoires versifiées, telles que le duc Ernest par *Henri de Veldeg*, Frédéric le Souabe, Henri le Lion, Raimfroi de Brunswick, le duc Frédéric d'Autriche, le landgrave Louis de Thuringe, Guillaume d'Autriche, par *Jean de Würzbourg*. Elle possède des fabliaux, des contes en vers, des satires, etc.

3.e Les *poèmes didactiques* sont moins nombreux dans cette littérature que les deux premiers genres. On a un Tyrol d'Écosse et son fils Friedebard, poème allégorique moral; l'Empereur au bain, l'Épouse fidèle (*die getrew Kone*), et l'apologue du Chat (*von dem Kater*) par *Hérant de Wildonie*, l'ami particulier d'Ulric de Lichtenstein[1]; le Winsbeck et sa femme, ou conseils à un fils et à une fille; l'Hôte welche, c'est-à-dire italien, par *Thomassin de Zirklern* du Frioul, la Modestie de *Maître Freidank*, si toutefois ce n'est pas un pseudonyme. *Boner* a versifié sous le titre : le Bijou, une suite d'apologues ésopiques, d'après Avien et d'autres fabulistes latins. Il existe un ouvrage satirique remarquable qui porte la date fixe de 1300. Il est de *Hugues de Trymberg*, instituteur à l'école de Thürstadt près de Bamberg, possesseur d'une bibliothèque de deux cents volumes, qui, se trouvant à la fin d'une carrière pénible parcourue pendant quarante années, a déposé dans un ouvrage de sa composition le trésor de philosophie pratique qu'il avait recueilli dans les livres et par sa propre expérience. Il donna à cette compilation, on ne sait pas pourquoi, le titre de Coureur, *der Renner*. C'est une suite de descriptions satiriques, d'apophthegmes, d'apologues, de facéties, réunies sans ordre, sans plan, et sans offrir d'ensemble; mais le caractère d'originalité que portent tous ces morceaux, la satire et la force comique qui y dominent, et l'éloquence naïve du bon maître d'école, donnent à son recueil un vif intérêt. Dans

Poètes didactiques.

[1] Voyez p. 337 de ce vol.

son chapitre de la variété des langues, Hugues de Trymberg caractérise les dialectes allemands de son temps : nous plaçons ici ce morceau qui a un certain intérêt historique[1].

Die Schwaben ihr wörter spalten,
Die Franken ein theyl sie falten.
Die Beyern sie zuzerren,
Die Döringen sie aufsperren.
Die Sachssen sie nnderzücken,
Die Reinländer sie underdrücken.
Die Wederauwer sie würgen,
Die Meissner sie wol auschürgen.
Egerlandt die wörter schwencken,
Steyerlandt sie hass lenken.
Osterlandt sie schrenken,
Kernthen ein theil sie sencken.
Böhem, Ungern, Polen, Lamparten,
Die hauwen nit mit Teutscher barten.
Frankreich, Wahlen nnd Engelandt,
Norwegen, Ybernia sind unbekandt
An ihren sprachen teutschen leuten,
Niemandt kann ench wol gedeuten
Kriegisch, jüdisch, heydenisch,
Syrisch, windisch, kaldeisch.
Wer das misschet in teutsch gedichte
Sein meisterschafft wird gar zu nichte.
Die landtsprachen davor genant,
In teutschen landten sind bekandt.
Wer aus denen was gutes nimet,
Das wol in seinem dichte zimet,
Mich dnnkt der habe nit missethan,
Thut ers mit kunste, und nit durch wahn.

[1] Il est impossible de traduire ce morcean dans une autre langue.

La poésie dramatique ferait un quatrième genre de la littérature allemande si nous avions quelque autre morceau que le Combat poétique de Wartbourg, qui, tel que nous le possédons, renferme trop peu d'action pour être nommé un drame. C'est une lutte d'improvisateurs plutôt qu'un dialogue, et un des restes les moins estimables de la poésie du siècle des Hohenstaufen. La lutte a lieu dans la première partie entre *Henri d'Offterdingen*, *Walther von der Vogelweide*, *l'Ecrivain*, *Biterolf*, *Reimer von Zweter*[1] et *Wolfram von Eschenbach;* dans la seconde entre *Klingsor*, *Offterdingen* et *Eschenbach*. Le récit qui lie les différens morceaux est probablement du dernier. La scène se passe en 1207.

[1] Celui-ci a été omis p. 333.

CHAPITRE XII.

Changemens que l'organisation de l'Église occidentale a éprouvés dans les douzième et treizième siècles.

SECTION I.re

Etat de l'Eglise aux douzième et treizième siècles.

Immunité du clergé des charges publiques.

Dans les siècles dont l'histoire nous occupe, on ne connaissait pas la théorie de cette science qui, de nos jours, est mise au premier rang de toutes, comme la plus nécessaire à ceux qui veulent gouverner, comme le raffinement de la politique, en un mot de la science des finances[1]. Les princes faisaient face aux besoins de l'état, en temps de paix par le produit de leurs domaines et des droits régaliens, en temps de guerre par les prestations et les contributions auxquelles les vassaux étaient tenus envers leur seigneur direct. Ces charges étaient réglées par les conditions de l'inféodation ou par la coutume nationale; et aucun prince ne pouvait en dépasser la mesure. Dans des cas extraordinaires, lorsque l'état se trouvait menacé d'un

[1] Le mot de *finances* vient du latin *finis*, qui, dans le moyen âge, signifiait aussi bien payement que fin ou terme, de la même manière que τέλος en grec, et *Ziel* en allemand réunissent ces deux significations. Le mot anglais *fine* a la même origine. Dans le moyen âge on appelait *finantia* l'art de se procurer de l'argent par toutes sortes de pratiques et d'opérations savantes.

danger ou que la gloire des monarques était intéressée à la réussite d'une grande entreprise, on avait recours à la loyauté et au patriotisme des vassaux pour les engager à suppléer par quelques efforts volontaires à ce qui manquait. Les besoins de l'état devenaient-ils très-pressans, le clergé venait quelquefois à son secours par des dons gratuits et des emprunts. Ainsi le clergé et la noblesse jouissaient d'une immunité de contributions parfaitement fondée en justice, puisque ces ordres s'acquittaient de leurs obligations envers l'état, soit en versant leur sang pour sa défense dans les guerres du suzerain, soit en lui fournissant le nombre de milices auquel chacun était tenu par le titre de son fief. Nous verrons, à une époque postérieure, le système militaire féodal remplacé par celui des tailles si riche en conséquences.

Néanmoins deux circonstances ou deux événemens des onzième et douzième siècles produisirent un changement qui engagea l'Église à mettre en avant le principe nouveau de son immunité des charges publiques.

Ces circonstances furent l'établissement des communes et les croisades. Comme le régime des communes ne pouvait se maintenir sans que tous les membres dont elles se composaient, se cotisassent pour les frais d'administration, et que les églises cathédrales et les palais épiscopaux, ainsi que plusieurs abbayes et autres couvens, se trouvaient renfermés dans l'enceinte des villes, et participaient à la sûreté et aux avantages que l'organisation municipale accordait, il était naturel que les chefs de la bourgeoisie exigeassent

du clergé de contribuer aussi aux charges locales. Les ecclésiastiques ne devaient trouver dans cette prétention rien d'injuste, et il paraît que dans les premiers temps ils se soumirent à ce qu'on leur demandait; mais il était aussi très-naturel que les charges qu'on leur imposait, leur devinssent onéreuses, soit parce que, dans la répartition on ne suivait pas à l'égard du clergé les règles de l'équité, soit parce que les guerres continuelles que les villes se faisaient, surtout en Italie, exigeaient souvent des efforts extraordinaires sans tourner à l'avantage du clergé.

Pour exciter les rois d'Angleterre et de France à prendre part aux croisades, les papes obligèrent quelquefois le clergé de ces pays, à leur payer une décime de ses revenus. Dès que les souverains eurent découvert cette nouvelle source de richesse, ils s'empressèrent d'y puiser le plus souvent possible; d'abord avec et bientôt sans l'autorisation du chef de l'Eglise.

Le clergé éleva des plaintes contre la double vexation à laquelle il était en butte de la part des villes municipales et des rois. Le troisième concile du Latran de 1179 déclara qu'il n'appartenait à aucune autorité d'imposer *arbitrairement* le clergé et ses biens, et menaça de l'excommunication les autorités séculières qui agiraient contre ce décret. Le clergé ne sera tenu, dit le même décret, de contribuer aux charges publiques que lorsqu'il les aura jugées nécessaires ou utiles pour le bien public. Cette disposition fut renouvelée par le quatrième concile du Latran de 1215. Le quarante-sixième canon dit expressément

que les autorités laïques devaient regarder comme volontaire toute contribution de l'Église, qui ne refuserait jamais de partager les charges que le bien-être général exigerait. Toutes les fois, ajoute le canon, qu'on demandera une contribution à l'Église, les évêques feront bien de consulter le pape sur la nécessité de la payer, et de s'en rapporter à sa décision.

Quelque avantageux que ce réglement parût au clergé, il tourna à son préjudice, parce que les souverains trouvèrent beaucoup plus de facilité à obtenir des décimes du pape, qui n'y contribuait point, que des évêques qui devaient les payer. Bientôt les princes prirent l'habitude de les demander directement à la cour de Rome, sans les solliciter d'abord auprès des évêques, et le pape les accorda fort souvent sans consulter seulement les contribuables.

Le clergé songea à d'autres remèdes. Le concile de Narbonne de 1227 statua que ni les personnes ecclésiastiques ni leur patrimoine ne pouvaient être imposés, et le trop fameux concile de Toulouse de 1229 étendit cette immunité aux biens qu'un prêtre acquerrait par droit de succession, et décréta encore que tout ecclésiastique serait exempt de tout droit de péage pour sa personne et ses effets non destinés à entrer dans le commerce.

Quoique le clergé n'obtînt pas l'immunité générale à laquelle il visait, on lui en accorda néanmoins en quelques pays une plus grande que celle que les deux conciles du Latran lui avaient attribuée; mais aussi ne tarda-t-on pas à ressentir les suites d'un privilége Lois des mainmortes.

si injuste. Pour y remédier, on imagina de restreindre par des lois la faculté du clergé d'acquérir des biens-fonds. Telle fut entre autres une loi publiée en Angleterre en 1279 et qui est connue sous le nom de *Statut de mainmorte.*

Extension de la juridiction ecclésiastique en affaires séculières civiles

Le clergé fit des efforts infructueux pour faire reconnaître son exemption totale de la juridiction séculière en affaires criminelles. Il réussit mieux à étendre le ressort de la juridiction ecclésiastique en affaires civiles : le système féodal lui en fournit les moyens. Comme dans ce système la juridiction elle-même était féodale, il arriva que, pour cette classe d'hommes libres qui vivaient dans les villes ou à la campagne sans être attachés par le lien vassalitique à un seigneur, il n'existait pas de tribunal où ils pussent obtenir justice. Tous ces malheureux trouvaient aux cours ecclésiastiques ce qu'ils cherchaient vainement ailleurs. D'autres s'adressaient de préférence à ces cours, parce que la justice y était administrée avec plus d'impartialité et par des juges plus éclairés qu'aux tribunaux séculiers. Le clergé, de son côté, imagina toutes sortes de moyens pour augmenter le nombre de causes qui lui étaient réservées. Il eut soin de multiplier les sermens et de les faire employer dans toutes les transactions de la vie sociale; tels que contrats de vente, de prêt, d'hypothèque, et il établit en principe que tout procès relatif à une obligation contractée sous serment appartenait au for ecclésiastique. Il parvint ainsi à s'attribuer successivement la connaissance de la plupart des causes civiles. L'influence du clergé

sur l'administration de la justice fut bienfaisante pour l'humanité, parce que la procédure prit une marche réglée, et le droit la forme d'une science, et parce que le clergé parvint ainsi à faire tomber en désuétude les ordalies et les combats judiciaires.

Le clergé ne jouit pas long-temps de cet avantage; dès le treizième siècle la puissance séculière se réveilla de sa léthargie et lui enleva différentes branches de juridiction qu'il s'était appropriées.

L'abus que l'Église avait fait de l'excommunication et de l'interdiction fit tomber ces deux punitions dans le mépris; elles devinrent si fréquentes qu'il ne fut plus possible d'y attacher les privations et les autres inconvéniens qu'elles devaient entraîner. Souvent le nombre des excommuniés d'une province surpassait celui des autres habitans. Pour que l'exclusion de la communion des fidèles ne perdît pas entièrement sa force, Grégoire VII publia un décret par lequel la sévérité des anciennes lois fut modérée : ce décret ne devait, d'après le préambule, avoir qu'un effet temporaire; mais comme par la suite il fut reçu dans le décret de Gratien, il devint permanent. Quant aux interdits, les souverains s'arrogèrent le droit de faire examiner par les cours royales la légitimité et la validité de ceux que l'Église prononçait. Ce fut ainsi que s'introduisirent en France, dans le treizième siècle, les *appels comme d'abus* dont il sera question ailleurs. Abus des excommunications et des interdits.

La corruption du clergé qui depuis quelques siècles avait fait de continuels progrès, parvint à son comble Corruption du clergé.

dans le douzième. Si les plaintes des écrivains contemporains, de Gerold de Reichersperg[1] en Allemagne, de Jean de Salisbury en Angleterre, de S. Bernard en France, n'en faisaient foi, l'histoire nous fournirait assez de faits pour prouver cette assertion. Il suffira d'en rappeler deux. Nous aurons occasion de parler du malheureux différend qui s'éleva entre Henri II, roi d'Angleterre, et Thomas Becket. Un des reproches que le roi faisait au prélat, était son refus de livrer aux tribunaux un prêtre qui, après avoir violé la fille d'un gentilhomme, avait tué le père pour échapper à sa vengeance : par la procédure qui eut lieu à cette occasion on sut que dans l'espace de douze ans il avait été commis en Angleterre cent meurtres par des prêtres. En 1298 le pape Grégoire X reprocha à un évêque de Liège de vivre publiquement en concubinage avec une abbesse, d'entretenir dans un parc un sérail de religieuses et de s'être publiquement vanté d'avoir eu quatorze fils en moins d'une année[2].

Abus des exemptions. La principale cause de cette corruption était sans doute l'impunité dont le clergé jouissait ; car on ne regardera pas comme une vraie punition quelques pénitences qui lui étaient imposées pour ses excès, une légère captivité, la suspension, la translation dans un autre diocèse, ou tout au plus, la destitution et l'excommunication. Le mépris dans lequel le haut clergé tomba par son immoralité, relâcha le lien qui attachait

[1] *Expositio in psalmum LXIV, s. lib. de corrupto ecclesiæ statu.*

[2] *Concil.* T. XI. P. 1., p. 930.

le clergé inférieur à ses évêques, et anéantit l'autorité de ceux-ci sur leurs subordonnés, déjà fortement atteinte par l'usage qu'avait introduit la cour de Rome de soustraire des couvens, des congrégations entières, des fondations et des chapitres, et même des individus, à la juridiction des évêques diocésains.

Le mal de ces exemptions fut augmenté par la masse toujours croissante des prêtres *acéphales;* c'est ainsi qu'on nommait les chapelains et aumôniers que les princes, les grands propriétaires, et les chevaliers entretenaient à leurs cours et dans leurs châteaux, et qui, vivant dans une indépendance absolue, déshonoraient fréquemment leur ministère par leur conduite et par l'espèce de services qu'ils rendaient à leurs patrons.

Augmentation démesurée du nombre des ecclésiastiques.

La corruption reçut un autre accroissement par l'augmentation démesurée du personnel du clergé. L'avidité des évêques fut cause de la facilité avec laquelle ils accordaient les ordres sacrés à une foule de sujets indignes, depuis que s'était introduit l'abus de faire des prêtres sans titre, c'est-à-dire sans les attacher à un diocèse ou à une paroisse déterminée. Cet abus fut à son comble, lorsque les évêques établirent une différence entre clercs *tonsurés* et clercs *ordonnés*, c'est-à-dire qu'ils attribuèrent la prérogative cléricale à des individus, qui, sans avoir les qualités requises pour entrer dans les ordres, se contentaient de se faire tonsurer. Alexandre III voulait mettre des bornes à l'abus des ordinations et diminuer le nombre des prêtres qui couraient le monde, offrant partout leurs services et demandant l'aumône, décréta en 1179

que tout évêque qui aurait ordonné un prêtre sans titre, serait tenu de l'entretenir à ses frais jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'un bénéfice. Les évêques éludèrent ce réglement par l'invention d'un nouveau titre qu'ils appelaient le titre du patrimoine. Supposant que le décret d'Alexandre III n'avait d'autre but que d'assurer la subsistance des clercs, ils considérèrent la possession de quelque fortune comme un titre aussi suffisant qu'un bénéfice. La vérification du patrimoine d'un récipiendaire devint une vaine formalité.

Influence des croisades sur la fortune du clergé.

Le zèle religieux qui anciennement avait porté les princes et le peuple à enrichir l'Eglise par des donations s'était refroidi depuis le dixième siècle; il s'éteignit presque entièrement à l'époque qui nous occupe, probablement parce que les fidèles étaient indignés de l'usage que le clergé faisait de son opulence. En revanche il s'ouvrit dans le onzième siècle une nouvelle source de richesses pour les églises; la manie des croisades qui s'était emparée de tous les esprits engagea beaucoup de seigneurs et de chevaliers à vendre ou engager leur patrimoine pour se procurer des armes et les subsistances nécessaires. Les Églises, presque seules, avaient les moyens de leur fournir de l'argent, et elles en profitèrent pour acquérir des comtés entiers, des domaines, des châteaux et jusqu'aux arpens qui faisaient le seul patrimoine du pauvre. Godefroi de Bouillon lui-même se vit dans la nécessité de vendre Bouillon à l'évêque de Liège, et Stenai à celui de Verdun.

La dîme aussi devint de plus en plus lucrative à

mesure qu'on put vaincre l'extrême répugnance que surtout les peuples nouvellement convertis au christianisme montrèrent contre cet impôt, et à mesure que le clergé réussit à l'étendre sur toute espèce d'industrie. Un décret de Célestin ordonna de la lever sur le commerce et le butin acquis à la guerre; et des glossateurs subtils du droit ecclésiastique prouvèrent par analogie que les mendians et les courtisanes avaient également l'obligation de la payer. Elle se prenait du revenu brut, sans déduction des frais ni des charges publiques. On accorda aussi dans quelques pays au clergé le droit des prémices, qu'on fixa en Angleterre à la cinquantième partie du revenu, et en d'autres pays au minimum de la soixantième et au maximum de la quarantième partie.

Extension donnée à la dîme.

Ces avantages furent, si non compensés, au moins fortement diminués par quelques inconvéniens dont le clergé, et surtout les évêques, eurent à souffrir dans l'administration et la jouissance de leurs biens. D'abord le système de morcellement d'après lequel les évêques furent obligés d'abandonner à chaque titulaire d'un office ecclésiastique, une portion de biens ou de droits qui dès-lors restait inhérente à l'office, devint général : nous comptons ces partages parmi les inconvéniens, parce qu'ils parurent tels aux évêques; mais il est probable que l'utilité qui en résulta sous le rapport de l'administration, compensa largement le désagrément que les évêques en ressentirent. Ce qui causa une perte sans compensation, ce fut l'usage qui prévalut en même temps, de récompenser les services

Inféodation de la dîme.

que les églises recevaient de la part des seigneurs et princes, par la collation de fiefs auxquels les services ainsi payés, étaient souvent peu proportionnés. En se privant temporairement d'une partie de leurs domaines, les évêques n'avaient pas prévu que les fiefs deviendraient héréditaires, et qu'ainsi ces aliénations seraient perpétuelles.

Les églises continuèrent à souffrir des vexations de leurs avoyers, qui de protecteurs du clergé étaient devenus ses vrais tyrans. Les avoyers bâtirent sur les domaines des églises, des châteaux forts qui devinrent le centre d'où ils exerçaient leurs rapines. Quelques évêques ou couvens entrèrent en arrangement avec ces brigands, et rachetaient à prix d'argent les droits que leurs devanciers avaient accordés aux avoyers ou avoués.

Un autre inconvénient plus grave que les précédens était devenu général au commencement du dixième siècle, sans que l'histoire nous apprenne comment il avait pris naissance, et par quel moyen il s'était si promptement répandu. Tout ce que nous savons c'est qu'à cette époque les églises avaient perdu, par leur propre fait, la jouissance de presque toutes les dîmes; parce qu'elles étaient conférées à des laïcs à titre de fief, et étaient devenues ainsi ce qu'on appelle des *dîmes inféodées.*

Les papes soumettent le clergé à des contributions.

Enfin l'Église qui s'était donné tant de peine pour acquérir l'immunité des contributions publiques, en perdit tout l'avantage, les papes paraissant ne la lui avoir procurée que pour avoir le moyen de charger

l'Église de contributions d'autant plus fortes et souvent exorbitantes. Nous aurons occasion dans le cours de cette histoire, de remarquer à quel point la cour de Rome a abusé de ce droit usurpé. Citons ici un seul exemple : c'est un des plus révoltans. Après avoir pressuré de plus d'une manière les églises anglaises, Alexandre IV en exigea en 1255 une somme qui n'était nullement proportionnée à leurs fortunes. Pendant que les ambassadeurs anglais négociaient à Rome une réduction, le pape se fit avancer toute la somme par des banquiers italiens, la répartit proportionnellement sur chaque église et chaque monastère, et engagea aux bailleurs de fonds les terres de ces fondations.

On ne peut refuser au clergé la justice de dire qu'il employa noblement une partie de ses richesses à fonder et entretenir des hôpitaux et lazareths, des maisons d'éducation pour les orphelins, des auberges pour les pélerins, des écoles et des universités dont l'origine tombe dans cette époque. Il est douteux qu'aucune institution pie eût pu naître ou subsister sans le clergé.

Ce fut Urbain II qui le premier imagina, au concile de Clermont de 1095, d'accorder une indulgence plénière, c'est-à-dire, abolissant tous les péchés qu'on pouvait avoir commis dans toute sa vie. Il déclara expressément que cette indulgence serait sans fruit pour ceux qui ne sentaient pas un vrai repentir de leurs fautes; condition que l'Église a toujours exigée expressément ou supposée; mais que le peuple s'est

Abus des indulgences.

facilement accoutumé à négliger. On ne peut en revanche justifier les ministres de la religion du reproche d'avoir exagéré, dans leurs prédications, l'effet des indulgences et d'avoir contribué à entretenir le peuple dans une ignorance qui était si commode. On ne peut pardonner à ces ministres, ni aux souverains pontifes mêmes, l'abus criant qu'ils firent des indulgences plénières ou partielles. L'objet pour lequel Urbain II avait annoncé ses indulgences, la délivrance de la terre où l'homme-dieu avait vécu et souffert, paraissait grand et sublime aux âmes exaltées des Chrétiens de ces siècles; mais nous verrons bientôt la récompense promise aux Croisés dégradée au point de devenir le prix d'une expédition sanguinaire contre des Chrétiens errans; que dis-je, le salaire de la restauration d'un presbytère, de la construction d'un pont, de la visite d'une image miraculeuse.

Changemens dans les lois matrimoniales.

Les lois matrimoniales, ou les lois sur les empêchemens dirimans, reçurent dans le onzième siècle une extension telle quo fort souvent tout mariage devint impossible entre les habitans d'une petite ville. Avant le huitième siècle les mariages étaient défendus entre parens ou alliés au septième degré, les degrés se comptant d'après les principes du droit civil, c'est-à-dire d'après le nombre des personnes qui se trouvaient entre la souche commune et celle dont on voulait déterminer la parenté. Il s'ensuit que la prohibition du mariage s'étendait jusqu'aux enfans de cousins issus de germains. Dans le onzième siècle un décret du pape Alexandre II changea cette manière de compter

et introduisit celle qui depuis a été nommée canonique : elle diffère du calcul du droit civil, en ce qu'au lieu des personnes elle compte les générations. Sans rien changer à la loi sur les empêchemens dirimans on avait étendu ainsi la prohibition jusqu'au quatorzième degré du compte civil. Pendant cent cinquante ans que le décret d'Alexandre II fut en vigueur, il en résulta une confusion extraordinaire dans la société civile : l'exécution de ce décret était presque impossible; les mariages entre parens au degré prohibé étaient journaliers, mais le lien du mariage perdit son indissolubilité; quand des conjoints étaient dégoûtés les uns des autres, ils découvraient subitement qu'ils étaient parens à un degré prohibé, et faisaient annuler leur union. Le quatrième concile du Latran de 1215 remédia à ces désordres en ramenant la prohibition à l'ancien point, c'est-à-dire au quatrième degré de droit de canon.

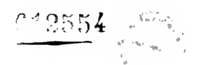
(La suite du chap. XII se trouve au vol. V.)

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUATRIEME VOLUME.

FIN DU TOME QUATRIÈME.



Fautes à corriger dans le volume III.

Pag. 340, lig. 5, *au lieu de* ranima *lisez* : ramena.

345, lig. 24, *effacez ces mots* :

qui en 1128 avait réuni le Vexin à la couronne.

— lig. 25, *indiquez la note après le mot* : qualité.

— — *effacez la note et remplacez-la par la suivante* :

Le Vexin français avait été réuni à la couronne en 1082 à la mort de Simon, comte de Valois.

DANS LE VOL. IV.

Pag. 4, lig. antépénult., *au lieu de* Louis IV, *lisez* : Louis VI.

